Supplément « Sans visa »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE – N° 14386 – 6 F

SAMEDI 27 AVRIL 1991

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le spectre de Tchernobyl

CINQ ans après la catastrophe, Tchernobyl, loin de rassurer, inquiète de plus en plus. Gravement. Les autorités soviétiques, qui, il y a peu encore, *minimisaient* les conséquences de l'accident et proclamaient, chaque fois que l'occasion se présentait, qu'elles avaient les choses en main, font machine arrière. La « transparence » du discours officiel résiste mal aujourd'hui à la réalité des faits.

La situation est telle que le président de l'Union soviétique a dû lui-même donner un nouveau ton. « La tragédie de Tchernobyl, a-t-il dit jeudi 25 avril, n'appartient pas encore au passé. L'humanité *commence juste à réaliser* la nature des problèmes sociaux, médicaux et psychologiques *créés par la catastrophe.* » Aussi a-t-il appelé « les gouvernements de tous les pays, les organisations publiques nationales et internationales, les hommes de bonne volonté, à participer intellectuellement et financièrement » à un programme international sur ce sujet.

MÊME *si certains technocrates* – pas seulement soviétiques – veulent toujours minimiser le bilan de la catastrophe en rappelant que « cent quarante-cinq personnes seulement [Bhopal a fait plus de trois mille morts] ont été atteintes par *la maladie des rayons* » et que « vingt-neuf *personnes sont* mortes par irradiation dans les premiers mois et deux autres dans les cinq ans qui ont suivi », il leur est difficile de nier que les Républiques de Biélorussie et d'Ukraine vivent avec la peur en héritage.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 28 000 kilomètres carrés de terres contaminées par le césium ; 830 000 personnes, réparties dans deux mille agglomérations, habitant encore dans des zones polluées à *des degrés divers* ; plus de 200 000 décontamineurs, sur les 600 000 « liquidateurs » qui sont intervenus sur le site, fortement irradiés. Combien de cancers à venir ? Nul ne le sait et nul ne le *saura sans doute*. Les autorités soviétiques ne se sont toujours pas montrées capables de jouer *de cette transparence* tant vantée au moment de l'accident. Elles n'ont su ni reconnaître à temps leurs faiblesses et leurs incapacités dans les domaines de la décontamination et du suivi médical des populations, ni *gérer* la situation sur le terrain et dans le pays.

LA spontanéité tardive de l'appel à l'aide de M. Mikhail Gorbatchev ne cache-t-elle pas, outre un désarroi réel, la *volonté d'obtenir* la caution des techniciens occidentaux pour mieux faire face à la contestation *nucléaire qui défarie* sur le pays ? Car l'Union soviétique est dans une situation énergétique catastrophique, que seul un important programme de développement de l'énergie nucléaire pourrait résoudre.

Reste à convaincre une population *désormais réticente* de la justesse de ces choix énergétiques et des progrès proclamés *récemment en matière* de sûreté. Un pari d'autant plus difficile à tenir que, de l'aveu même des meilleurs experts soviétiques, « quatorze réacteurs, installés tant en Union soviétique que dans les pays de l'Est, sont vétustes et ne répondent pas aux normes de sûreté internationales ».

Lire aussi page 33
la chronique
de PIERRE GEORGES

Méfiants à l'égard de l'accord conclu avec Bagdad

De nombreux réfugiés kurdes refusent de regagner l'Irak

L'« accord de principe » conclu entre les rebelles kurdes et le régime irakien continue de susciter prudence et scepticisme en Occident. Cet accord ne paraît pas avoir fait l'unanimité chez les Kurdes, pas plus qu'il n'a emporté l'adhésion des insurgés chiites. Nombre de réfugiés kurdes massés sur les frontières refusent d'ailleurs de regagner l'Irak tant que M. Saddam Hussein reste au pouvoir. Dès marines britanniques se sont déployés vendredi dans la ville de Zakho, que paraissent avoir quitté les policiers irakiens en uniforme.

La veille, Américains, Britanniques et Français avaient lancé un ultimatum à Bagdad lui enjoignant de retirer ses « forces de sécurité ».

L'ultimatum de Zakho

Quatre cents marines britanniques se sont déployés vendredi 26 avril, à l'aube, dans la ville frontalière irakienne de Zakho, qu'ont désertée les policiers irakiens en uniforme.

Toutefois, des agents en civil des services de sécurité du régime baasiste sont toujours présents en ville, alors que les premiers peshmergas, armés de kalachnikovs, ont refait leur apparition, un mois après l'écrasement de l'insurrection kurde et la fuite des réfugiés vers les confins irako-turcs.

« Nous avons commencé nos opérations et nos contrôles. Une atmosphère de libération règne en ville », a déclaré le colonel Jonathan Thomson, commandant le détachement des marines. *« La ville de Zakho est, a-t-il ajouté, la clé du dispositif allié »* dans le cadre de l'opération « Provide Comfort » organisée pour rapatrier les réfugiés irakiens, en grande majorité kurdes.

Estimant que la présence de policiers irakiens entravait le bon déroulement de l'opération « Provide Comfort », Washington, Paris et Londres avaient fixé à samedi le délai d'évacuation par Bagdad de ses forces de sécurité à Zakho.

Les soldats britanniques ont pris le contrôle de la ville à 5 heures locales (4 heures à Paris). Ils occupent quatre positions, y compris l'hôpital, dans lequel douze militaires français du service médical des armées ont monté jeudi une unité chirurgicale. Le médecin-chef Jean-Yves Bouchu a déclaré à l'AFP qu'il avait soigné jeudi deux soldats irakiens blessés par une grenade lors d'un attentat dont il ignorait les circonstances.

Lire la suite et l'article de
DOMINIQUE LE GUILLEDOUX
page 3

2 600 000 demandeurs d'emploi en mars

Le gouvernement relance l'action contre le chômage

Après un mauvais chiffre en février (+ 1,8 %), le chômage a augmenté de 0,6 % en mars. Pour la première fois depuis l'été 1988, le nombre des chômeurs dépasse les 2,6 millions. Face à cette aggravation, M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, souhaite compléter les dispositions prises en février. Il voudrait que le gouvernement intervienne « dès maintenant » avec de nouvelles mesures en faveur des emplois de proximité et de l'allègement des charges sociales.

M. Rocard sous la menace

par Alain Lebaube

Il ne manquait plus que Michelin ! Après Bull et Thomson, voilà que les 4 900 suppressions d'emplois récemment annoncées par la multinationale de Clermont-Ferrand font à nouveau planer la menace de restructurations douloureuses, réveillant les traumatismes de 1984. Déjà, les nouvelles n'étaient pas excellentes, confirmées par l'INSEE. Tétanisé par la guerre du Golfe, le marché du travail ne s'est pas encore relevé. Même pour les cadres, les embauches ne reviennent qu'au compte-gouttes et le chômage s'accroît. Février a été très mauvais (+ 1,8 % en un mois), le chiffre de mars n'est pas meilleur (+ 0,6 %) et 1991 se terminera par 100 000 chômeurs supplémentaires. Si ce n'est davantage.

Dans le même temps, Sartrouville explose tout aussi soudainement que l'avaient fait Vaulx-en-Velin et Argenteuil, en proie à la colère de jeunes, exclus de tout.

Lire la suite
et nos informations page 27

Le pari de M. Eltsine

Le président de la Russie a dévoilé à ses partisans inquiets les dessous de l'accord conclu avec M. Gorbatchev

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

M. Boris Eltsine joue le jeu : il a attendu que le plénum du comité central du Parti communiste soit sur le point de s'achever, jeudi 25 avril, sur une savante reprise *en main* des troupes par M. Gorbatchev pour révéler, devant ses propres partisans, des *« clauses orales »* accompagnant, selon lui, l'accord signé deux jours plus tôt avec le président soviétique. La *« déclaration commune sur les mesures urgentes pour sortir de la crise »*, paraphée par M. Gorbatchev et les dirigeants des neuf Républiques prêtes à signer un traité d'union, avait jeté le trouble dans le camp des « démocrates de Russie » : leur figure de proue, M. Eltsine, y appelait en effet pour la première fois à l'arrêt des grèves et acceptait l'instauration d'un mystérieux *« régime spécial »* de travail dans un nombre potentiellement important de secteurs de l'économie. *« Mercredi, il refusait de répondre, mais aujourd'hui on l'a mis au pied du mur »* : l'entrée en matière donnait le ton de la réunion, jeudi soir, du conseil de coordination du Mouvement russe démocratique, celui qui doit présenter M. Boris Eltsine comme candidat à l'élection présidentielle de Russie le 12 *juin*.

SOPHIE SHIHAB

Lire la suite
et nos informations page 7

L'affaire Urba

L'opposition refuse la création de commissions d'enquête

L'opposition de droite et du centre a réagi négativement, jeudi 25 avril, à la proposition socialiste de création de commissions d'enquête, à l'Assemblée nationale et au Sénat, sur les ressources des partis politiques avant la loi de janvier 1990. A l'exception de M. François Léotard, l'ensemble des chefs de file de l'UDF et du RPR ont condamné une *« manœuvre »* qui leur semble viser à détourner l'attention du public de la question des rapports entre le pouvoir et la justice. Ils craignent, en outre, que l'interdiction faite aux commissions parlementaires d'enquêter sur des faits faisant l'objet d'une information judiciaire n'ait pour effet de soustraire à leurs investigations les mécanismes de financement du PS. La proposition socialiste devrait, néanmoins, être adoptée à l'Assemblée, les députés communistes ayant annoncé leur intention de la soutenir.

Lire nos informations page 10

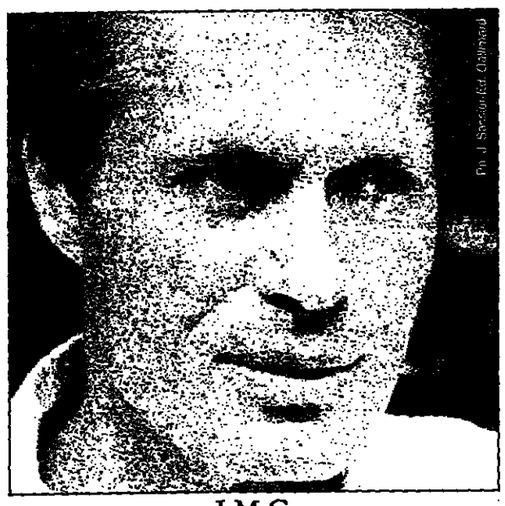

J.M.G.
LE CLÉZIO
ONITSHA
roman
nrf
GALLIMARD

Mauvais résultats pour Air France
Le groupe a perdu 717,2 millions de francs l'an dernier.
page 25

Le choléra en Amérique latine
Plus de 90 millions de personnes seraient menacées par l'épidémie
page 13

Un nouveau premier ministre en Finlande
M. Esko Aho dirige la première coalition sans socialistes ni communistes depuis vingt-cinq ans
page 6

La mission de paix de M. James Baker
Le secrétaire d'Etat américain a obtenu l'appui soviétique à son projet de conférence
page 5

Crise à l'Opéra de Paris
M. Jean-Albert Cartier, administrateur général du Palais-Garnier, est licencié
page 34

Le fichage des données « sensibles »
Deux projets de décret transmis à la Commission nationale informatique et libertés
page 34

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 34

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH. Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 485 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 200 DR ; Irlande, 1,10 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (other), 2,50 $.

M0147 - 0427 0 - 6,00 F

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

DÉBATS

Planification

Fixer le cap

par Lionel Stoléru

UN plan en économie de marché ? A cette question traditionnelle, à nouveau posée lors de l'examen à l'Assemblée du X[e] Plan à mi-parcours, une réponse moderne est aujourd'hui possible à partir de trois réalités contemporaines : la réalité stratégique, la réalité européenne, la réalité démocratique.

La réalité stratégique, tout d'abord. Avec le X[e] Plan, la France a abordé la troisième génération de sa planification. Nous avons eu en 1945, avec Jean Monnet, la planification impérative, sorte de Gosplan de reconstruction à une époque où tout était à faire, où seul existait l'Etat, et où le plan fixait aussi bien les tonnes de charbon que les kilowattheures ou les kilomètres de routes. Vingt ans plus tard, en 1965, la planification indicative de Pierre Massé venait reconnaître la renaissance du secteur privé en associant acteurs privés et acteurs publics dans un dialogue cherchant à définir l'avenir en commun. Vingt-cinq ans plus tard, en 1990, c'est la planification stratégique qui correspond au nouvel état du monde.

En premier lieu, l'incertitude est devenue la caractéristique dominante : le flottement des monnaies depuis 1971, les trois chocs pétroliers, les bulles et les krachs financiers, la dette du tiers-monde, les changements géopolitiques, tout bouge, rien n'est prévisible. Le plan ne peut plus être l'«antihasard» de Pierre Massé car il n'est capable, ni d'éviter les aléas mondiaux ni de mettre la France à l'abri.

Une réponse européenne

Le plan n'est pas une boule de cristal : en 1988, nous n'aurions jamais pu prévoir dans le X[e] Plan ni les révolutions à l'Est de novembre 1989, ni l'unification allemande de 1990, ni la guerre du Golfe de 1991, et nous en serions au troisième plan intérimaire. Disons-le sans détours : le rôle du plan n'est plus de prévoir, il est de décider sans attendre de savoir, ce qui est hélas le lot commun de tous les décideurs du monde actuel. Si nous attendons, pour décider, de savoir ce qui va se passer, nous déciderons trop tard ou nous ne déciderons jamais. Il faut anticiper sur l'avenir, comme un gardien de but face à un pénalty, dont la seule « certitude » est que le pire est de ne pas bouger. A la devise scientifique de Poincaré : *« Savoir pour prévoir afin de pouvoir »*, il faut aujourd'hui préférer celle de Sénèque : *« Il n'y a pas de bon vent pour celui qui ne sait pas où il va. »* Cette phrase est d'une parfaite actualité, à une époque où l'on entend les mêmes personnes se plaindre quand le dollar est en baisse puis quand le dollar est en hausse, démontrant ainsi qu'il n'y a pas de bonne valeur du dollar pour celui qui ne sait pas où il va. Là est bien le rôle du plan : ne pas chercher à prévoir la valeur du dollar, mais fixer le cap qui permettra de s'adapter aux fluctuations par rapport à ce cap.

En second lieu, l'économie française qui s'identifiait à l'Etat il y a quarante ans, puis à l'Etat et aux entreprises françaises il y a vingt ans, est aujourd'hui intégrée, pour presque la moitié de son marché, aux entreprises européennes et étrangères. Le progrès économique de la France ne dépend plus seulement des Français.

Tout cela explique que notre planification nationale se soit rapprochée du *strategics planning* des grandes entreprises internationales. Ainsi Michel Rocard a-t-il pu, non sans quelque audace, présenter le X[e] Plan à l'Assemblée nationale en disant : *« Mesdames et messieurs les députés, j'ai l'honneur de vous présenter le plan de l'entreprise France. »* Nous sommes effectivement, en termes économiques, une grande entreprise sur le marché mondial. A nous de gérer au mieux notre entreprise France !

L'examen du plan à mi-parcours montre à cet égard, que nous avons de légitimes motifs de satisfaction de notre gestion en 1989 et 1990 : nous sommes rentrés dans le cercle vertueux d'une croissance saine, créatrice de 800 000 emplois en trois ans, sans inflation, qui nous permet d'être crédibles dans notre volonté d'accélérer l'unité monétaire et politique de l'Europe. Certes, nous ne pouvons être satisfaits du taux de chômage, mais nous constatons que les trois plans-emploi ont accru sensiblement le « contenu » d'emplois de la croissance. Le vote presque unanime du Conseil économique et social le 17 avril confirme cette analyse, ainsi que le bien-fondé d'une conception stratégique de la planification.

La France, Etat-nation napoléonien, se trouve confrontée, dans sa préparation au marché unique du 1[er] janvier 1993, à un double défi : un défi d'organisation européenne et un défi de décentralisation régionale. Ainsi faut-il inventer une stratégie à trois niveaux, qui clarifie les responsabilités de l'Europe, de la nation et de la région.

Dès 1982, Michel Rocard avait apporté la réponse régionale en créant les contrats de plan Etat-région qui permettent de respecter le pouvoir de chaque région et de l'Etat tout en leur donnant les moyens de travailler ensemble. Cette méthode et cette solidarité sont pleinement acceptées puisque, par-delà les clivages politiques, les vingt-six régions, dont les quatre d'outre-mer, ont signé leur contrat de plan avec l'Etat et que ces contrats s'exécutent fidèlement en 1989, 1990 et 1991. Il nous reste à inventer la réponse européenne en cherchant à placer notre stratégie nationale dans le cadre d'une stratégie communautaire.

Un dialogue démocratique

A cet égard, il est quelque peu paradoxal de voir les Douze affiner chaque jour leur coopération, leur convergence conjoncturelle, sans disposer d'une structure politique de réflexion communautaire à moyen terme. Aussi ai-je pris l'initiative d'inviter en octobre 1989 à Paris mes collègues, ministres du plan ou autres ministres chargés du moyen terme. De cette initiative est né le Groupe stratégique européen, qui réunit tous les six mois les douze ministres ainsi que la commission, sur un ou deux problèmes de moyen terme : l'environnement à Bonn en juillet 1990, la population et les retraites à Rome en mars 1991 et l'épargne en octobre prochain à Madrid. Peut-être sera-t-il possible d'établir d'ici au 1[er] janvier 1993, par cette procédure tout à fait informelle, un premier document de réflexion stratégique sur l'évolution à moyen terme de la CEE.

Le plan n'est le porte-parole de l'avenir que s'il est capable de porter la parole des acteurs de l'avenir : c'est le grand mérite de Jean Monnet et, depuis quarante-cinq ans, du plan, d'avoir compris qu'un projet d'avenir ne vaut que par la concertation, et d'avoir mis les partenaires sociaux – syndicats et patronat – au cœur de cette concertation. Mais, aujourd'hui, chacun sait bien que le débat social s'est élargi en un débat de société et qu'il faut inventer une forme nouvelle de concertation, de dialogue démocratique élargi aux nouveaux problèmes de la ville, de la drogue, de l'intégration, de la santé, de l'école, etc.

Partant du principe qu'il est absurde de parler de l'avenir sans les jeunes, nous avons fait un premier essai lors du X[e] Plan en constituant un comité jeunes, par tirage au sort après un appel télévisé de Patrick Baudry. Il faut aller beaucoup plus loin. A la question : *« Comment prévenir un conflit de société ? »*, nous n'avons aujourd'hui aucune réponse. Eût-on prévu les manifestations lycéennes que nous n'aurions pu les éviter, même en cherchant à dialoguer avec des interlocuteurs qui n'existaient pas et qui ne se sont « révélés » que dans la rue. Cette « chronique » d'un conflit annoncé n'est pas satisfaisante dans une société démocratique.

Des Rencontres du plan à travers la France en 1991 et un colloque national rassemblant fin 1991 tous les médiateurs des grands conflits de société des dernières années devraient nous permettre de mieux comprendre nos comportements et de mieux organiser ce dialogue démocratique porteur de cette paix sociale, de cette écoute mutuelle dont nous avons besoin pour progresser tous ensemble sur la voie de l'Europe, sans laisser d'exclus au bord du chemin.

Au moment où s'ouvre la décennie de l'Europe sur la scène mondiale, rien ne serait pire que de voir notre pays devenir sceptique, blasé, désabusé, et se plonger dans des querelles internes inutiles, dans des doutes existentiels et des états d'âme moroses. La réalité est tout autre : jamais l'avenir n'a présenté autant de liberté de choix, de possibilités d'épanouissement, de vies différentes que celles qu'il offre, notamment aux jeunes d'aujourd'hui.

Ce qui sépare pour la France le succès de l'échec, c'est tout simplement ce qui sépare l'enthousiasme de la résignation, face à cet avenir dont le plan veut être le porte-parole.

► **Lionel Stoléru est secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé du Plan.**

Fiscalité

CSG : l'incohérence

par Jean-Jacques Dupeyroux

LA mise en application de la contribution sociale généralisée (CSG) appelle deux questions.

D'abord, quel va être le volume de la fraude ? Rappelons que l'assiette de la CSG inclut en principe tous avantages en espèces et en nature, comme celle des cotisations sociales, sur laquelle elle est calquée et dont la Cour de cassation retient la conception la plus extensive. Ainsi, un arrêt très récent décide que la fourniture de survêtements orange vif – donc archi-fonctionnels – à ses salariés par une entreprise de travaux publics constitue un avantage en nature entrant dans l'assiette de leurs cotisations. Ces travailleurs paieront donc leur CSG sur ces effets orange vif... Soit ! Mais ce qui vaut pour eux vaudra-t-il pour tous ? Pas sûr !

On sait suffisamment que divers princes de notre République bananière, qui devraient être les premiers à respecter le principe de l'égalité devant la loi fiscale, bénéficient en toute impudeur – en toute impudence ? – de privilèges, légaux ou... illégaux leur permettant de dérober à cette loi leurs gains en espèces. *A fortiori*, s'agissant des avantages en nature, d'autant plus importants que l'on grimpe dans la hiérarchie, on imagine assez mal que les plus aisés acceptent d'être soumis à la même loi que les manants ! Nous verrons bien. Affaire à suivre... !

Seconde question : quelle va être l'incidence de la CSG sur l'emploi et, plus précisément, sur le « petit emploi » ? Je pense, par exemple, à celui des femmes de ménage. Déjà passablement complexes, les déclarations exigées de leurs employeurs deviennent extravagantes. Il leur faudra, d'abord, calculer la CSG elle-même, soit 1,1 % de 95 % du salaire. Enfantin, s'exclament les énarques du gouvernement : « 1,1 % de 95 %, c'est tout simplement 1,045 % de 100 % ! » Ça tombe sous le sens ! Aussi dérisoires sont les 36 opérations suivantes qui s'achèvent par une soustraction de 42 francs dans le cas de travail à temps plein, ce qui, dans celui du travail à temps partiel, implique une proratisation de ces 42 francs en fonction de la durée d'emploi réelle rapportée à 169 heures... Elémentaire, mon cher Watson !

On reste baba. Au moment même où le gouvernement doit affronter des perspectives déplorables en matière d'emploi, au moment même où, pour la dix millième fois, il se déclare décidé à lutter les armes à la main contre cet increvable serpent de mer, le travail au noir, il impose à des employeurs potentiels des calculs dignes du numéro de cabaret et qui ne peuvent qu'avoir un effet lourdement dissuasif. Pourquoi, côté cour, fulminer contre le travail au noir si, côté jardin, on fait tout pour l'encourager ?

Est-ce le principe même de la CSG qui doit être mis en cause ? Oui et non. Il fallait absolument en finir avec une formule de financement faisant systématiquement appel à des cotisations assises sur les salaires, même pour couvrir des dépenses relevant de la solidarité nationale. Le gouvernement a eu le courage de s'attaquer au problème, de renverser la tendance ? Bravo !

Un second impôt sur le revenu

Mais, s'il voulait vraiment moderniser la structure complètement archaïque de nos prélèvements obligatoires, il fallait réduire corrélativement notre impôt sur le revenu, sauf à le « lisser » différemment si on l'estime trop ceci ou trop cela. N'oublions pas en effet l'extraordinaire atypisme de la situation française : record du monde pour les cotisations, mais impôt sur le revenu représentant moins de 6 % de notre PIB alors que la moyenne européenne est de l'ordre de 13 %... Chiffres qui se passent de tout commentaire.

Malheureusement, au lieu de s'engager expressément dans la voie de cet indispensable rééquilibrage – qui, bien expliqué, pouvait être compris –, le gouvernement s'est imaginé, semble-t-il, que l'institution d'un second impôt sur le revenu, proportionnel et non progressif, passerait plus facilement la rampe, susciterait des critiques moins véhérentes. Illusion ! Les démagogues crient toujours au maximum de leurs cordes vocales. M. Lajoinie s'est empressé de nous affirmer que la CSG constituait *« la plus grande régression sociale de tous les temps » (sic)*. Or à partir du moment où l'on optait pour ce second impôt sur le revenu, proportionnel, il était à peu près inévitable que sorte finalement de la seringue un produit plus ou moins semblable à celui qui en est effectivement sorti.

Le vin est tiré, il faut le boire. Et d'ailleurs il n'est pas si mauvais. Mais, de grâce, en prenant toutes mesures aptes à neutraliser – ou émousser – les effets dissuasifs que la nouvelle contribution risque de développer sur certains types d'emploi.

Ainsi, dans le cas de l'emploi de maison, les URSSAF sont chargées de recouvrer non seulement les cotisations du régime général et la CSG, mais aussi les cotisations dues aux régimes extra-légaux vieillesse et chômage. Pourquoi ne pas globaliser ces cotisations diverses et la CSG sous la forme d'un pourcentage *x* du salaire versé, pourcentage simple à comprendre et à appliquer, à charge pour les URSSAF de procéder elles-mêmes à la ventilation de la masse des sommes ainsi recouvrées entre les régimes créanciers ? Impossible ? Sûrement pas. Alors, il n'y a pas une minute à perdre...

► **Jean-Jacques Dupeyroux est professeur à l'université Paris-II.**

TRAIT LIBRE

COURRIER

Deux poids, deux mesures

Je me réjouis que le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) estime, à propos du massacre des Kurdes par le régime de Saddam Hussein, que *« le prétexte de non-ingérence dans les affaires d'un pays ne peut, en aucun cas* [c'est moi qui souligne], *justifier l'indifférence et la passivité des gouvernements devant l'extermination d'un peuple »* (déclaration du 4 avril 1991, dans *le Monde* du 5 avril). Je me réjouirai aussi le jour où le même CRIF estimera que, logiquement, la même position doit être tenue et promue à l'égard du peuple palestinien mis à l'écart, réprimé et tué à petite dose par les gouvernements israéliens et leurs police et armée d'occupation.

S'agissant de la résolution 688 des Nations unies, qui, fait sans précédent, dénonce, au nom du devoir d'ingérence en cas de violation des droits humains, la répression des civils irakiens kurdes et chiites par Bagdad, je me pose la même question, de cohérence : cette résolution sera-t-elle appliquée à la répression israélienne dans les territoires de Cisjordanie et de Gaza, où, effectivement, les droits de l'homme et du peuple palestinien sont violés depuis des décennies ! Plus jamais deux poids deux mesures, s'il vous plaît...

ANDRÉ LAUDOUZE
Lyon

Les messages du président

Comme il le fait chaque année depuis dix ans, M. Mitterrand a envoyé, à l'occasion de la fin du mois du ramadan, un message *« d'espoir et d'amitié »* à la communauté musulmane de France. De même ne manque-t-il jamais, pour le Kippour, de saluer la communauté juive.

Une telle sollicitude serait sympathique si elle n'était aussi sélective : en effet, je n'ai jamais entendu dire que le président ait salué une seule fois en dix ans, pour Noël ou pour Pâques, la communauté chrétienne, protestante ou catholique, qui représente pourtant, et de loin, la première religion du pays !

ROBERT CALISE
Marseille

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jacques Amalric
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, *gérant*.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
1990

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 347
ISSN 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE SA
Jacques Lesourne, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1)45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Télétax : 45-55-04-70. - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

ABONNEMENTS
PP.Paris RP
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMBOURG	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	480 F	572 F	790 F
6 mois	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
_____ Code postal : _____
Localité : _____ Pays : _____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie
111 MQN 02

ÉTRANGER

Après l'accord entre l'Irak et les Kurdes

L'ambassadeur irakien auprès de l'ONU annonce que les forces de Bagdad ont quitté Zakho

L'ambassadeur d'Irak à l'ONU a affirmé, jeudi soir 25 avril, que son pays, cédant apparemment aux injonctions des alliés, avait retiré l'essentiel de ses forces de la ville de Zakho, dans le nord du pays. A Washington, le président George Bush s'est aussitôt déclaré *« satisfait »* de cette décision du gouvernement de Bagdad, tout en laissant entendre que les responsables américains n'avaient pas encore tous les détails concernant ce retrait : *« J'espère que c'est vrai,* a déclaré le président Bush à quelques journalistes, *c'est très important qu'ils se retirent vraiment. »*

NEW-YORK (Nations unies)
correspondance

Le problème posé par la présence des forces de sécurité irakiennes à Zakho, au Kurdistan irakien, est-il enfin réglé ? A 22 h 30 dans la soirée du mercredi 24 avril, les représentants des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne à l'ONU avaient rencontré l'ambassadeur irakien, M. Al Anbari, à sa résidence new-yorkaise pour lui adresser une mise en garde au sujet de la présence militaire de son gouvernement dans la région de Zakho, où les forces alliées installent des camps pour les réfugiés kurdes.

Dans une note écrite qui peut passer pour un véritable ultimatum, les représentants des alliés occidentaux avaient demandé que les soldats irakiens se retirent sous quarante-huit heures.

Après avoir rencontré le représentant américain, M. Thomas Pickering, l'ambassadeur irakien devait annoncer officiellement jeudi que les « policiers » irakiens s'étaient retirés de la région : *« Il ne reste plus que cinquante hommes,* a-t-il dit, *c'est satisfaisant pour nous et pour les Américains. »* Tandis que du côté américain à l'ONU, on déclarait qu'il n'y a pas de raison de douter des paroles de M. Al Anbari, car *« c'est facilement vérifiable sur place »*, à la Maison Blanche, le président George Bush se disait *« satisfait »* tout en précisant toutefois qu'aucun détail sur ce retrait ne lui était encore parvenu.

Mercredi, le président américain avait reconnu que la présence des policiers irakiens à Zakho *« posait un problème »* mais le porte-parole du Pentagone, M. Pete Williams, avait alors démenti que le gouvernement américain ait envoyé un ultimatum à Bagdad.

Par ailleurs, les relations entre les différentes organisations des Nations unies et les alliés occidentaux semblent s'être « tendues » ces derniers jours. Les alliés insistent pour que l'organisation internationale prenne en charge la situation des réfugiés kurdes, comme l'a demandé plusieurs fois l'Irak, *« le plus vite possible »* mais surtout *« dès qu'elle sera en mesure de le faire »*.

Du côté de l'ONU, certains responsables estiment que les opérations des forces alliées sur le territoire irakien constituent une *« ingérence »* dans les affaires intérieures d'un pays souverain. Et plusieurs affirment ne pas vouloir y être associés. Selon des diplomates, M. Suy, le représentant spécial du secrétaire général pour les affaires des réfugiés irakiens, ainsi que M. Dayal, le chef de cabinet de M. Perez de Cuellar, font partie de ces responsables « légalistes ». Le secrétaire général lui-même, qui avait, au début des opérations américaines, fait part de quelque *« réticence »* à propos des opérations des alliés en Irak, semble plus prudent. M. Perez de Cuellar a déclaré jeudi qu'il est en train de consulter les alliés pour trouver une moyen de « fusionner » les opérations des Américains, des Britanniques et des Français avec celles de l'ONU. Enfin, certains diplomates occidentaux, *« agacés »* par les lenteurs de l'organisation internationale, expliquent que les Nations unies ne sont *« évidemment pas en mesure »* d'assurer la sécurité des Kurdes en ce moment. Ils citent des raisons politiques et logistiques : *« Politiquement,* disent-ils, *l'ONU ne veut pas se mêler à une affaire dont la fin n'est pas claire. »* Sur les problèmes logistiques de l'ONU, les diplomates affirment que, pour assurer la sécurité et le bien-être des réfugiés kurdes, il faudrait *« plusieurs milliers »* de membres du personnel civil onusien dans la région du Kurdistan irakien. Et ils ajoutent : *« L'histoire nous a montré qu'on ne peut pas faire confiance à l'Irak, et donc la protection des Kurdes pourrait prendre des années, ce qui constitue un énorme problème logistique et financier pour l'ONU et ses agences. »*

AFSANÉ BASSIR POUR

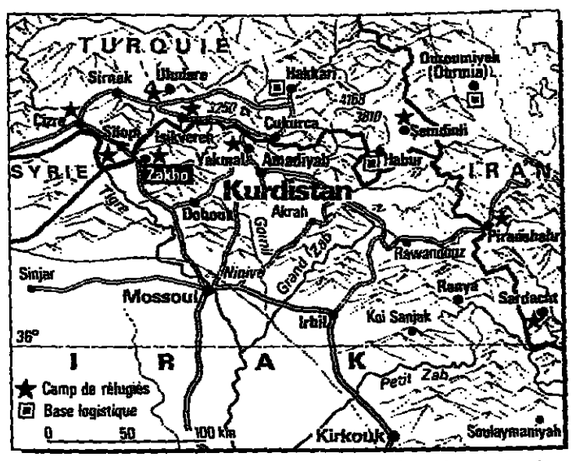

L'ultimatum

Suite de la première page

« Il ne s'agissait que de blessures légères et ces deux hommes ont quitté l'hôpital », a-t-il dit.

Quatre ou cinq rafales d'armes automatiques ont aussi été entendues pendant plusieurs minutes jeudi soir dans les environs de Zakho, a déclaré le capitaine Mike Wolsy, responsable d'une des trois unités de commandos britanniques en ville.

Mercredi soir, des policiers du régime baasiste ont été victimes d'un attentat perpétré par les peshmergas au cœur de la ville, faisant selon les témoignages d'habitants un ou deux morts ainsi qu'un blessé dans les rangs de policiers irakiens. Le colonel Thomson a précisé que des agents des services de sécurité irakiens demeuraient en ville. *« Nous ne connaissons pas leur nombre exact, mais nous voulons qu'ils partent »*, a-t-il déclaré.

Le capitaine Wolsy, dont les hommes sont postés devant ou sur les toits de l'hôpital, a ajouté que la présence de ces policiers en civil empêchaient que la ville *« soit pleinement en sécurité »*.

Une dizaine de peshmergas armés, dont le capitaine Moustapha Semudouda, chef des rebelles kurdes barzanistes du Parti démocratique du Kurdistan irakien (PDKI) dans la région, sont entrés en ville au milieu de la matinée de vendredi. Descendant d'une grosse Mercedes blanche sans plaque d'immatriculation, le capitaine Semudouda, un pistolet Beretta à la ceinture, a indiqué qu'une cinquantaine de peshmergas s'installeraient en ville. Un de ses adjoints a précisé que les rebelles voulaient le départ des policiers en civil ou qu'ils se chargeraient de les faire partir. *« Nous n'avons pas reçu l'ordre de désarmer les hommes en armes dans cette ville »*, a dit le capitaine Wolsy, qui a conversé brièvement avec le chef kurde, qui se tenait sur une évidente réserve.

Accueil mitigé

A Bagdad, le premier ministre irakien, M. Saadoun Hammadi, a confirmé jeudi l'accord de principe entre le gouvernement irakien et la délégation kurde dirigée par M. Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). Lors d'une conférence de presse, M. Hammadi a par ailleurs affirmé que son pays souhaitait normaliser ses relations économiques avec l'Occident et améliorer ses rapports avec les pays arabes dans le cadre de la Ligue arabe.

« Je confirme, a-t-il dit, *que l'Irak conduit un dialogue sincère, qui n'est d'ailleurs pas le premier, pour aboutir à un accord sur l'autonomie au Kurdistan irakien et l'application des accords du 11 mars 1970. »* Il a encore affirmé être en accord avec les propos tenus par M. Talabani sur le processus de démocratisation, le multipartisme, la liberté de la presse et le retour des réfugiés en Irak : *« Tout ce qui a été dit sur l'application des accords du 11 mars 1970, la démocratie, le pluralisme, la liberté de presse, le retour à la sécurité dans le Kurdistan, le retour des réfugiés, l'accord avec l'ONU... est vrai. »*

M. Hammadi a toutefois préféré ne pas donner d'avis détaillé sur les négociations en cours avec les Kurdes avant *« l'aboutissement d'un accord précis »*. *« Nos discussions ont été préliminaires et seront suivies par d'autres destinées à mettre au point un accord détaillé »*, a-t-il déclaré sans en préciser la date. Après avoir estimé que *« l'Irak ne pouvait rester prisonnier de la situation d'après la crise »*, M. Hammadi a assuré que son pays souhaitait *« des relations cordiales et pacifiques avec ses voisins »* non arabes, l'Iran et la Turquie. *« Il faut que les intentions de ces deux pays soient sincères. Or, Ankara et Téhéran ont agi de manière à mettre en péril nos relations communes »*, a-t-il dit, les accusant *« d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Irak »*.

Un nouveau camp américain

En attendant que la page soit tournée, l'accord irako-kurde ne semble pas avoir fait l'unanimité chez les Kurdes. Certains réfugiés se sont déclarés optimistes, mais d'autres ont exprimé leur scepticisme, estimant que M. Saddam Hussein ne respecterait cet accord que dans la mesure de ses intérêts. Beaucoup ont fait savoir qu'ils ne rentreraient pas tant que le chef de l'Etat serait au pouvoir. Du côté chiite, des dirigeants de l'opposition ont, eux aussi, fait état de réserves, certains allant jusqu'à affirmer qu'ils refuseraient de négocier avec M. Saddam Hussein.

Le secrétaire américain à la défense Dick Cheney a annoncé jeudi 25 avril que les Etats-Unis *« pourraient être amenés à déployer des forces supplémentaires »* dans la région frontalière du nord de l'Irak. M. Cheney a déclaré que 7 000 militaires américains se trouvaient déjà de part et d'autre de la frontière irako-turque, où ils participent à la construction de camps pour les réfugiés et à la protection de ceux-ci. Il n'a pas précisé combien d'hommes supplémentaires pouraient être envoyés ni quand, de même qu'il n'a pas dit si ces renforts sont destinés à soutenir l'ultimatum adressé par les trois pays occidentaux – France, Grande-Bretagne et Etats-Unis – aux Irakiens pour qu'ils retirent toutes les forces – « policiers » et « garde-frontière » – à 30 kilomètres au sud de Zakho. Il a cependant ajouté à leur sujet : *« Il ne devrait y avoir aucun doute dans leur esprit quant à la façon dont les choses doivent se passer. »*

Un responsable du ministère a tenu à préciser que de tels renforts ne serviraient pas à accroître la sécurité mais à faciliter l'intensification des opérations de secours humanitaire.

Des militaires américains ont d'ailleurs repéré jeudi un nouveau site pour la mise en place d'un deuxième camp d'accueil de réfugiés kurdes. Cet endroit est situé près de Dohouk, à l'est de Zakho, une quinzaine de kilomètres à l'ouest de la ville d'Al-Amadiyeh, selon le lieutenant-commandant John Hopkins, porte-parole de l'opération américaine « Provide Comfort ».

Il a par ailleurs rapporté que les Américains construisaient une importante base avancée de ravitaillement près du village turc de Yuksekova, qui se trouve à 30 kilomètres de l'endroit où se joignent les frontières de la Turquie, de l'Irak et de l'Iran. Une base similaire est en place à Silopi et sert à approvisionner le camp d'accueil de Zakho et les réfugiés se trouvant à la frontière irako-turque.

Le lieutenant-commandant Hopkins a toutefois affirmé qu'il ne pouvait pas confirmer que cela signifiait qu'une aide plus importante pourrait ainsi être fournie aux réfugiés kurdes se trouvant en Iran.

Le gouvernement américain a en tout cas annoncé qu'un avion de l'armée de l'air s'envolerait samedi pour Téhéran avec à son bord environ 70 tonnes de couvertures destinées aux réfugiés irakiens se trouvant en Iran. Cet appareil devrait arriver dimanche. Il s'agira apparemment du premier vol américain pour l'Iran depuis la mission, alors secrète, effectuée en mai 1986 par une délégation conduite par le conseiller national pour la sécurité nationale, Robert Mac Farlane. – *(AFP, Reuter.)*

« Aider les gens à rentrer chez eux... »

SILOPI
(frontière turco-irakienne)
de notre envoyé spécial

Depuis mercredi 24 avril, le drapeau tricolore flotte sur le plateau d'Avaguzi et son cimetière d'automobiles. Les réfugiés y ont laissé les voitures et les tracteurs, les bennes à ordures et les camions de sapeurs-pompiers qui leur ont permis de fuir au plus vite avant d'atteindre à pied la Turquie par les sentiers de montagne.

Une trentaine d'hommes sont aujourd'hui revenus, des jerricans à la main. Ils attendent en file indienne devant le poste français – trois tentes et un drapeau. M. Michel Laugel, ambassadeur au Soudan, nommé coordinateur des opérations de secours, dresse une liste des chefs de famille, note les immatriculations de véhicules et fait distribuer l'essence et le gasoil. *« 1 500 litres sont partis jeudi et vendredi,* annonce M. Laugel. *Nos militaires ont dégagé la route, ils vont réparer les voitures, ce sera long. »*

Ravi de porter le treillis militaire et de passer quelques nuits sur ce plateau, le diplomate parlemente en arabe avec les familles, négocie des retours, rassure les plus inquiets sur l'efficacité du cordon de sécurité mis en place par les forces alliées sur le territoire irakien. *« Il faut être honnête : dans la ville de Zakho, nous avons des doutes à cause de la présence de policiers irakiens. Mais la région entre la montagne et Zakho est sûre. Les peshmergas sont là, et nous aussi. Ils seraient quand même mieux en bas qu'ici. Il y a de l'eau, des pâturages, c'est une sorte de vallée heureuse ! »*

Souples et discrets

Inséré dans le dispositif des forces alliées, le système français s'est toutefois singularisé en misant sur la souplesse, voire une certaine discrétion, dans ses interventions en Irak. *« Nous avons aussi la solution des relais humanitaires,* explique le docteur Michel Bonnot, conseiller de M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire. *Nous voulons aider les gens à rentrer chez eux plutôt que de les installer dans des camps. C'est pour cela que nous sommes présents, de la crête de la montagne jusqu'en bas de la vallée. »* Cent soixante-dix militaires du 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine et du 17e régiment du génie parachutiste jalonnent ainsi l'itinéraire de retour avec trois postes d'assistance. Une antenne médicale, comportant une cinquantaine de lits, est prévue à mi-chemin, près du village de Qasrok, et une autre antenne chirurgicale, à l'arrivée, à l'hôpital de Zakho. Les parachutistes du génie ont déjà mis en route leur station d'épuration d'eau à la cascade de Sharanish, et cinq à neuf hélicoptères Puma sont attendus pour assurer le ravitaillement de ces relais.

Des familles – au total entre 200 et 400 personnes – ont quitté le plateau depuis jeudi. Mais leurs voitures et leurs camions se sont immobilisés à mi-chemin, près de Qasrok, où la caravane a planté ses tentes, attendant pour rejoindre la plaine de Zakho. Le mouvement de retour des réfugiés kurdes – nourris quotidiennement grâce aux largages par hélicoptères – s'amorce avec prudence. *« Nous avons appris par la radio l'accord passé entre Saddam et Talabani,* explique Mohsen, trente-sept ans, professeur de physique. *Mais nous devons attendre encore. »*

DOMINIQUE LE GUILLEDOUX

Paris et Londres se montrent réservés devant l'« accord de principe »

Londres et Paris ont exprimé, jeudi 25 avril, le même sentiment de réserve au sujet de l'« accord de principe » entre la rébellion kurde et le régime irakien. Le premier ministre britannique, M. John Major, a déclaré que, *« pour le moment, notre premier souci est de trouver une solution humanitaire »*, tandis que le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Daniel Bernard, estimait que, *« dans la mesure où un accord serait intervenu, on peut espérer que cela serait de nature à faciliter le traitement humanitaire du problème des réfugiés ».*

Qui était donc JEAN CREMET ?

Compagnon de la bande à Bonnot, ami de Lénine, communard, bolchevik, taupe de l'Armée rouge en France, trafiquant d'armes, résistant, compagnon de Malraux en Asie, en Espagne, factotum d'Hô Chi Minh, agent de Zhou Enlai, de Mao, de Deng, porté disparu, deux fois mort, enterré et ressuscité ! Un homme, un Breton, un rouge...

... Mieux qu'un roman, une histoire vraie, le feuilleton authentique d'une vie singulière. Jamais peut-être une enquête n'avait été aussi bien menée, et son dossier si allègrement raconté. Avec As-tu vu Cremet ?, *Roger Faligot et Rémi Kauffer nous régalent: littéralement.*
Philippe Dufay, *Le Figaro magazine.*

Un homme de chair, pas de fer. Thierry Guidet, *Ouest-France.*

En réalisant cette inoubliable fresque, sur fond de traversée du siècle, de ce géant du Komintern, Roger Faligot et Rémi Kauffer ont accompli un bien beau travail d'investigation. Pascal Krop, *l'Evénement du Jeudi.*

Pour rendre un nom, une histoire, et surtout plus de quarante années de vie supplémentaire à cet ancien leader du mouvement ouvrier français, Roger Faligot et Rémi Kauffer ont mené une enquête extraordinairement précise.
Jean Guisnel, *Libération*

FAYARD

□ **ARABIE SAOUDITE : construction d'un camp pour les réfugiés irakiens.** – L'Arabie saoudite a entrepris la construction d'un camp spécial près de Rafha, à la frontière saoudo-irakienne, pour accueillir plusieurs milliers de réfugiés irakiens, a annoncé, jeudi 25 avril, le général Khaled ben Sultan, commandant des forces arabes dans le Golfe. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

SHELL SUPERPLUS 98
SANS PLOMB

• UN CARBURANT SPECIALEMENT CONÇU ET RAFFINE PAR SHELL

• DEJA DISPONIBLE AUJOURD'HUI DANS **134** STATIONS SUPER ET HYPERMARCHES DISTRIBUANT DES PRODUITS DE MARQUE SHELL

H 3850

01 - SUPER U - Rue du 1er Septembre - PONT D'AIN • **02 - BRAVO** - Route de DANISY - LA FERE • **09 - AUSTRIA** - RN 117 - SAINT-LIZIER • **11 - HYPER L'UNIVERS** - Centre Commercial Narbonne La Coupe - NARBONNE • **12 - HYPER L'UNIVERS** - Avenue Paul RAMADIER - DECAZEVILLE - **HYPER L'UNIVERS** - Centre Commercial - ONET-LE-CHATEAU • **13 - GEANT CASINO** - La Valentine - MARSEILLE - **SUPER SODIM** - RN 8bis - Parc Le Clos - MARSEILLE LA ROSE - **HYPER SODIM** - Centre Commercial Michelet Ste-Anne - MARSEILLE - **SUPER SODIM** - Centre Commercial La Ferrière - LA ROQUES D'ANTHERON - **SUPER CASINO** - RN 96 - Quartier Souque Nègre - LA DESTROUSSE - **SUPER SODIM** - FUVEAU **SUPER CASINO** - Quartier de la Glacière - AURIOL - **SUPER CASINO** - Avenue d'Avignon - AIX EN PROVENCE - **SUPER SODIM** - TRETS - **SUPER SODIM** - ZAC de la Louve - SAINT VICTORET - **SUPER SODIM** - Avenue de Wertheim - SALON DE PROVENCE - **SUPER SODIM** - Quartier St-Jérôme - AIX EN PROVENCE - **SUPER CASINO** - Quartier Le Charrel - AUBAGNE - **GEANT CASINO** - Route de Miramas - SALON DE PROVENCE - **SUPER CASINO** - Boulevard Ch. Moretti MARSEILLE ST-GABRIEL - **SUPER SODIM** - ND de la Consolation - MARSEILLE - **HYPER SODIM** - Avenue DELATTRE DE TASSIGNY - MARSEILLE - **HYPER SODIM** - Centre Commercial Caillols - MARSEILLE - **GEANT CASINO** - Barneoud - Plan de Campagne - LES PENNES MIRABEAU - **HYPER L'UNIVERS** - Centre Commercial Les Cognets - ISTRES • **14 - SUPER U** - 185, rue de Bayeux - CAEN • **17 - UNICO** - Ronces - LA TREMBLADE • **30 - GEANT CASINO** - Route St-Gilles - NIMES - **SUPER SODIM** - Route de Nimes - VILLENEUVE LES AVIGNON - **SUPER SODIM** - RN 113 - UCHAUD - **SUPER SODIM** - Avenue Robert-Gourdon - VAUVERT • **31 - SUPER U** - Route de Bessières - FONBEAUZARD - **SUPER SODIM** - Chemin des Bordes REVEL - **SUPER SODIM** - Impasse Marestan - TOULOUSE - **SUPER CASINO** - Avenue des Minimes - TOULOUSE - **GEANT CASINO** - Centre Fenouillet - FENOUILLET - **GEANT CASINO** - Place E. Bouillières - TOULOUSE-MIRAIL • **33 - SUPER U** Avenue de la Côte d'Argent - BIGANOS - **HYPER L'UNIVERS** - Centre Commercial de Pessac Bersol - PESSAC - **SUPER U** - Avenue des Halles - LEGE CAP FERRET - **SUPER U** - Avenue de Césarée - GUJAN MESTRAS - **SUPER U** - Centre Commercial Le Bourg - CESTAS - **SUPER U** - Route de Libourne - SAUVETERRE DE GUYENNE - **HYPER U** - Avenue Grand Large - GUJAN MESTRAS - **SUPER U** - La Perrucade - LA BREDE - **SUPER CASINO** - Crs de la Libération - TALENCE - **SUPER CASINO** Boulevard de la République - ANDERNOS - **GEANT CASINO** - Route de Toulouse - VILLENAVE D'ORNON • **34 - SUPER CASINO** - Route de Toulouse - MONTPELLIER - **SUPER CASINO** - Porte de Ganges - MONTPELLIER - **GEANT CASINO** ZAC Montimaran - BEZIERS - **GEANT CASINO** - Avenue Mas d'Argelliers - MONTPELLIER • **37 - CODEC** - RN 10 - SORIGNY • **41 - SUPER U** - Route SOUESMES - SALBRIS • **44 - SUPER U** - Rue de la Galarnière - REZE - **SUPER U** - Boulevard des Prises - MACHECOUL - **SUPER U** - Rue St-Cyr - ARTHON EN RETZ - **SUPER U** - Route d'Angers - VARADES - **SUPER U** - Centre Commercial - LIGNE - **SUPER U** - Rue St-Michel - SAVENAY - **SUPER U** - 80, Boulevard des Pas Enchantés ST SEBASTIEN S/LOIRE • **47 - HYPER L'UNIVERS** - Lieudit "Gardes" - BOE - **SODIPRIX** - Avenue de Bordeaux - VILLENEUVE SUR LOT - **HYPER L'UNIVERS** - Route de Perigueux - MARMANDE - **SUPER L'UNIVERS** - 112, Avenue Henri Barbusse AGEN - **SUPER SODIM** - La Cassagne - Demi-Lune - LE PASSAGE D'AGEN • **49 - HYPER U** - Rue Valentin des Ormeaux - MURS ERIGNE - **SUPER U** - Route d'Angers - BAUGE • **50 - SUPER U** - Les Fourches - OCTEVILLE - **SUPER U** - Parc Mairie BEAUMONT-HAGUE • **53 - SUPER U** - Route de Nantes - CRAON • **54 - BRAVO** - Rue des Cristalleries - BACCARAT - **DINAMO** - 25, Rue Pierre Semard - BLAINVILLE SUR L'EAU • **55 - BRAVO** - Rue du Docteur Thierry - ST MIHIEL • **56 - SUPER U** La Brèche - ARRADON - **SUPER U** - R.Pt de Vannes - MUZILLAC - **SUPER U** - Route Caden - MALANSAC - **SUPER U** - Rue de Toul-An-Chy - GOURIN - **UNICO** - Rue de Bourrienne - CARENTOIR • **59 - INNO** - Avenue de la République MARCQ EN BAROEUL • **60 - HYPER RN 1** - Avenue Montaigne - BEAUVAIS • **63 - INTERMARCHE** - RN 9 - RIOM - **INTERMARCHE** - Route de Perrier - ISSOIRE • **64 - GEANT CASINO** - Avenue de Bayonne - ANGLET - **SUPER CASINO** Le Mail de Lons - LONS - **GEANT CASINO** - 117, Route Nationale - LESCAR - **SUPER CASINO** - 5, Avenue Charles de Gaulle - PAU - **SUPER U** - Avenue du Général de Gaulle - MAZERES LEZONS - **SUPER U** - Route de Bordeaux - MORLAAS - **HYPER L'UNIVERS** - Avenue Jean Mermoz - LONS • **65 - HYPER L'UNIVERS** - Centre Commercial - LALOUBERE - **SUPER U** - Route de Tarbes - MAUBOURGUET • **69 - ED** - 401, Avenue Jean Jaurès - DECINES • **70 - INTERMARCHE** - 2, Rue Louis Pergaud LUXEUIL LES BAINS • **71 - SUPER U** - RN 6 - TOURNUS - **SUPER U** - Route de Chalon - CUISERY • **72 - LIBERDIS** - 186, Avenue Libération - LE MANS • **73 - SUPER U** - Lieu dit Pré Martin - DETRIER • **74 - PROVENCIA** - 1, Rue Aristide Briand - ANNEMASSE - **PROVENCIA** - RN 205 - Les Mouilles du Palud - SALLANCHES • **77 - CONCOURS** - 41, Rue Pasteur - BRIE COMTE ROBERT - **CONCOURS** - Route de la Libération - TOURNAN EN BRIE - **ROZAY** - Rue Vilpire ROZAY EN BRIE - **INTERMARCHE** - 110, Avenue de Lyon - NEMOURS - **HYPER ESCALE** - ZI La Haie Passart - BRIE COMTE ROBERT • **78 - SODICAL** - 52, Boulevard St-Antoinne - LE CHESNAY - **E. LECLERC** - Centre Commercial ParisWest MAUREPAS • **81 - FORUM** - Place de la Tour des Rondes - LAVAUR - **HYPER L'UNIVERS** - Rue Saeur Audenet - CASTRES - **SUPER SODIM** - Route de Mazamet - CASTRES - **SUPER SODIM** - Route de Realmont - GRAULHET • **82 - UNICO** La Garenne - VALENCE D'AGEN - **SUPER U** - Encaustre - VERDUN SUR GARONNE - **SUPER U** - Villedieu du Temple - **SODIPRIX** - Boulevard du Quercy - MOISSAC - **HYPER L'UNIVERS** - Avenue du Père Leonid Chrol - MONTAUBAN • **83 - SUPER SODIM** - ZAC des Pradeaux - ST CYR SUR MER - **SUPER CASINO** - Pré de Pâques - BRIGNOLES - **SUPER CASINO** - Avenue Pasteur - RN 97 - LA VALETTE DU VAR - **GEANT CASINO** - Avenue DELATTRE DE TASSIGNY - FREJUS **SUPER CASINO** - Boulevard Aristide Briand et Tr. Arnaud - TOULON - **GEANT CASINO** - 120, Rond-Point de la Foux - GASSIN - **SUPER SODIM** - Avenue Georges Clémenceau - LA LONDE - **SUPER CASINO** - Boulevard Geoffroy St-Hilaire - HYERES **SUPER CASINO** - 98, Route Nationale - FREJUS • **85 - SUPER U** - Avenue du Général de Gaulle - LA CHATAIGNERAIE • **86 - SUPER U** - Route de Nantes - VOUILLE - **SUPER U** - Route de Saumur - MIGNE AUXANCES • **88 - BRAVO** - Allée des Cèdres - EPINAL • **91 - CHAMPION** - RD 837 - MILLY LA FORET • **93 - CHAMPION** - Avenue Gilbert Berger - TREMBLAY EN FRANCE • **95 - CHAMPION** - RN 14 - PUISEUX - **CHAMPION** - 112, Avenue de Domont - MONTMORENCY.

LA QUALITE SHELL DANS LES GRANDES SURFACES

POUR EN SAVOIR PLUS 36 15 SHELL

j'aime

PROCHE-ORIENT

Suite au cessez-le-feu permanent dans le Golfe

Bagdad dément avoir falsifié la liste de ses armements

L'Irak a démenti jeudi 25 avril n'avoir pas fourni aux Nations unies la liste complète de ses arsenaux militaires, comme le requiert la résolution 687 du Conseil de sécurité sur un cessez-le-feu permanent dans la guerre du Golfe.

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont accusé Bagdad d'avoir omis de mentionner des armes biologiques et des équipements nucléaires dans cette liste et d'avoir également sous-estimé le nombre de ses missiles Scud. *« L'Irak a mentionné ce qu'il possède parce que l'Irak a accepté la résolution du Conseil de sécurité et l'applique dans sa totalité »*, a dit le chef du gouvernement de Bagdad. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a de son côté donné jusqu'à vendredi à l'Irak pour qu'il l'informe de la localisation de ses matériels nucléaires à usage militaire.

Dans une lettre adressée au ministre irakien des affaires étrangères, Ahmed Hussein al-Khodaïr, l'AIEA affirme que les déclarations de Bagdad niant la possession d'armes nucléaires ne constituaient pas une réponse adéquate à l'exigence par l'ONU d'un catalogue de ses capacités atomiques. Elle ne précise pas les actions que l'Agence ou le Conseil de sécurité de l'ONU pourraient prendre si l'Irak se refusait à coopérer comme il le lui est demandé.

Enfin, d'après le quotidien *Babil* (Babylone), dirigé par Udaï, fils aîné de Saddam Hussein, l'Irak va cesser de fabriquer des armes et en fera sous peu l'annonce officielle. – *(AFP, .I.P. Reuter.)*

En visite dans le Caucase du Nord

M. James Baker a obtenu l'appui soviétique à son projet de conférence de paix

Le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, a dû quitter inopinément Jérusalem pour les Etats-Unis, vendredi 26 avril, à la suite du décès de sa mère. Il aurait dû rencontrer dans l'après-midi le ministre de la défense israélien, M. Moshe Arens, ainsi qu'une délégation palestinienne, après avoir eu un entretien dans la matinée avec M. Shamir. Il avait reçu jeudi 25 avril à Kislovodsk (Caucase du Nord) l'appui de son homologue soviétique, M. Alexandre Bessmertnykh, pour son projet de conférence de paix au Proche-Orient, mais a reconnu que demeuraient les mêmes obstacles qu'au début de sa tournée dans la région la semaine dernière.

Le problème de la structure de la conférence de paix au Proche-Orient et celui de la représentation des Palestiniens ne sont toujours pas résolus, a indiqué M. Baker après plus de deux heures d'entretiens avec M. Bessmertnykh dans cette cité thermale du Caucase. *« Honnêtement, j'ai toujours le sentiment qu'il y a un désir réel de paix entre les parties. Les décisions qui doivent être prises sont très, très difficiles... Si nous ne poursuivons pas cela, elles ne seront jamais prises »*, a notamment déclaré le secrétaire d'Etat américain.

M. Bessmertnykh en Israël en mai

M. Bessmertnykh a souligné pour sa part qu'il appréciait grandement les efforts de M. Baker dans ce processus et estimait que la situation avait nettement évolué par rapport à ce qu'elle était il y a trois ou quatre mois. Les Etats-Unis et l'URSS travaillent ensemble pour convoquer une conférence de paix au Proche-Orient. *« Je crois que notre rôle conjoint aidera probablement à convoquer et mener avec succès une conférence, »*, a-t-il déclaré.

A l'issue de ses entretiens, vendredi matin, avec M. Shamir, le chef de la diplomatie américaine a déclaré : *« Nous avons certaines réponses à nos questions mais nous en attendons d'autres encore. »* Ces questions portent notamment sur la nature de la conférence qui, pour Israël, ne devrait être qu'une cérémonie d'ouverture avant des négociations bilatérales avec les pays arabes et avec les Palestiniens, et sur l'acceptation par Israël de délégués palestiniens qui auraient des liens avec Jérusalem-Est, annexée en 1967.

M. Bessmertnykh a d'autre part indiqué qu'il prévoyait de se rendre en Israël dans le courant du mois de mai, selon l'agence soviétique Tass. A l'heure actuelle, les deux parties sont en train de se mettre d'accord sur le lieu et les dates précises de cette visite, a indiqué l'agence, citant toujours M. Bessmertnykh.

Interrogé sur l'éventualité du rétablissement des relations diplomatiques entre l'URSS et Israël, rompues depuis 1967, le chef de la diplomatie soviétique a répondu, selon Tass : *« Nos relations avec Israël se développent, évoluent, et si cette tendance se poursuit, alors il n'y aura aucun obstacle à l'établissement de relations diplomatiques entières. »* Le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, a exprimé le vœu jeudi soir que cette prochaine visite du chef de la diplomatie soviétique constituera *« une nouvelle étape dans la normalisation des relations entre l'Etat hébreu et l'URSS »*. Evoquant l'arrivée en Israël du secrétaire d'Etat américain, il s'est déclaré *« curieux de savoir ce que M. Baker ramène avec lui de sa tournée en URSS et dans les Etats arabes ». « Nous en saurons peut-être plus demain sur le rôle de l'URSS dans le processus de paix »*, a ajouté le premier ministre.

Pour sa part, le ministre israélien de la défense, M. Moshé Arens, a exprimé ses doutes quant à *« la volonté sincère des dirigeants arabes de négocier avec Israël ». « Je pense que les dirigeants des Etats arabes sont peu disposés à s'asseoir avec nous à la table des négociations »*, a ajouté M. Arens devant des scientifiques israéliens de l'Institut Weizmann. *« J'espère néanmoins que M. Baker est porteur de bonnes nouvelles »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

COLOMBIE

Deux journalistes d'« El Espectador » assassinés

Deux journalistes du quotidien *El Espectador* de Bogota ont été tués dans la nuit de mercredi 24 à jeudi 25 avril, à Ségovie, à 700 km au nord-ouest de Bogota. Le reporter Julio Daniel Chaparro, vingt-neuf ans, et le photographe Jorge Torres, trente-neuf ans, ont été assassinés dans une rue isolée de la ville, alors qu'ils menaient une enquête sur le massacre, au même endroit, de quarante-trois personnes par un groupe paramilitaire, en novembre 1987. Le directeur des services de renseignement, le général Miguel Maza Marquez, a déclaré jeudi à une radio locale qu'ils avaient été probablement victimes de bandes paramilitaires de la région.

MAROC

La durée de la garde à vue est réduite

Le Parlement a adopté à l'unanimité, jeudi 25 avril, une loi portant sur la réduction, presque de moitié, des durées de la garde à vue et de la détention préventive, a-t-on annoncé de source officielle.

Le texte prévoit aussi l'assistance du prévenu par un avocat durant les instructions du parquet, la possibilité d'accorder la liberté provisoire sous caution et l'obligation de soumettre l'accusé à une *« expertise médicale d'office ou sur demande »*. Selon une source informée, les prisons marocaines abriteraient près de trente-deux mille personnes, dont deux tiers en détention préventive.

Les parlementaires ont mis l'accent sur la *« nécessité »* pour le Maroc de *« ratifier certaines »* conventions internationales concernant les droits de l'homme et ont insisté sur la mise en œuvre de moyens qui *« garantissent l'application de cette loi dans l'esprit et dans la lettre ». – (AFP.)*

POLOGNE

Les évêques sont opposés à la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Dans une déclaration, rendue publique jeudi 25 avril à Varsovie, les évêques catholiques polonais se sont prononcés pour la suppression, dans la future Constitution, de l'article sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Dans ce texte, qui définit les vues de la Conférence épiscopale sur la nouvelle Constitution polonaise en cours de préparation au Parlement, les évêques estiment notamment que la loi fondamentale devrait contenir un *« catalogue de droits naturels »* dont celui *« à la vie dès la procréation »* et *« à l'enseignement religieux à l'école »*.

YOUGOSLAVIE

Référendum en Croatie le 19 mai

Le président croate, M. Franjo Tudjman, a proposé, jeudi 25 avril, d'organiser le 19 mai un référendum sur l'avenir de la Croatie au sein de la Yougoslavie. Les quelque 3,5 millions d'électeurs de cette république diront à cette occasion s'ils souhaitent que la Croatie soit *« un Etat indépendant et souverain, qui garantit l'autonomie culturelle et les droits civiques aux Serbes et autres minorités ethniques en Croatie et forme avec les autres républiques yougoslaves une association d'Etats souverains »* ou s'ils veulent que leur république demeure *« dans un Etat yougoslave fédéral »*.

□ **COTE D'IVOIRE : libération de 3 374 détenus.** – Trois mille trois cent soixante-quatorze prisonniers de droit commun ont été graciés par le président Félix Houphouët-Boigny, a indiqué, jeudi 25 avril, un communiqué du conseil des ministres. Une première mesure de grâce avait permis, en février, la libération de 2 881 détenus. Il en reste environ 9 000. – *(AFP.)*

KOWEÏT : le procès attendu des « criminels de guerre »

Le président de l'ordre des avocats dénonce la « dégradation » de la justice de son pays

Plusieurs centaines de détenus, en majorité palestiniens, attendent toujours en prison leur procès pour « crimes de guerre ». Mais la loi martiale et les nouvelles dispositions des autorités contribuent à entretenir l'arbitraire le plus complet sur la marche de la justice et le sort des prisonniers.

KOWEIT-VILLE
de notre envoyé spécial

Au début du mois d'avril, les autorités judiciaires koweïtiennes avaient annoncé que près de 628 suspects irakiens et palestiniens arrêtés au lendemain de la libération de l'Emirat pour *« crimes de guerre »* seraient jugés par des tribunaux mixtes, civils et militaires. Ceux dont la culpabilité serait prouvée pourraient être exécutés par un peloton d'exécution ou pendus.

Depuis, l'ordre koweïtien des avocats s'est efforcé d'assurer la défense des accusés et a effectué à cet effet plusieurs démarches auprès des autorités judiciaires pour connaître exactement le nombre, les noms et la nationalité des inculpés – dont la majorité seraient des Palestiniens – ainsi que les charges qui pèsent sur eux. Mercredi soir 24 avril, Me Michari El Ossemié, le président de l'ordre, a révélé que toutes les démarches effectuées en ce sens par les avocats s'étaient révélées vaines et que le procureur général avait opposé une fin de non-recevoir catégorique à toutes leurs demandes. *« Certes*, a-t-il dit, au cours d'une conférence de presse à laquelle assistait une délégation de sénateurs américains, *nous avons pu nous rendre au bureau du procureur général à la prison centrale de Ferdos, mais tout ce que nous avons obtenu, c'est le droit de boire une tasse de thé. »* Me Ossemié a précisé que le procureur général, devenu depuis le récent remaniement ministériel le nouveau ministre de la justice, lui avait signifié à deux reprises que les avocats ne seraient pas autorisés à rencontrer avant les procès les détenus qui depuis deux mois sont tenus au secret, et qu'ils n'auraient même pas le droit d'être présents aux interrogatoires de leurs clients, ni de leur adresser la parole. *« A la suite de mon insistance, il m'a été conseillé d'écrire au ministère de la justice et d'attendre que cette lettre soit soumise à une étude approfondie. Mais nous sommes sûrs que la réponse sera négative »*, a-t-il affirmé.

Me Ossemié a ajouté que les dossiers de certains des accusés se trouvaient auprès du procureur général mais que la plupart des inculpés demeuraient toujours entre les mains de la police et des services de renseignement. Interrogé sur le point de savoir si les inculpés avaient été l'objet de sévices ou de tortures, il a affirmé qu'il n'en savait rien étant donné que les avocats n'avaient pas été autorisés à se rendre dans les prisons. *« Je ne connais même pas leurs noms ni leur nombre exact »*, a-t-il ajouté, avant d'indiquer que la situation de la justice au Koweït s'était dégradée par suite de l'imposition de la loi martiale il y a maintenant près de deux mois.

Absence de démocratie

« Cette situation anormale, a-t-il dit, *est le résultat de l'absence de démocratie et d'une presse libre. Les lois de notre pays sont justes et équitables mais elles sont mal appliquées. Elles stipulent, conformément à la Constitution de 1962 (art. 32) que l'accusé est présumé innocent jusqu'à ce que soit établie sa culpabilité devant un tribunal légal où il dispose des garanties nécessaires pour se défendre. Or cet article n'est pas appliqué et nous avons actuellement au Koweït plusieurs centaines de suspects – vraisemblablement 800 et non 608 car leur nombre grossit de jour en jour – qui ne disposent pas du concours d'un avocat. »* Me Ossemié a enfin affirmé qu'aucun tribunal n'avait encore été constitué pour juger les inculpés et que la date des procès demeurait indéterminée. Il a précisé que la Constitution, dans son article 163, prévoyait que le pouvoir judiciaire était indépendant et qu'aucune autorité n'avait de prise sur le juge dans l'accomplissement de ses fonctions. *« Il a fallu*, a-t-il dit, *vingt-huit ans pour qu'une loi soit passée, le 18 mars 1990, pour consacrer cette indépendance. Mais hélas ! celle-ci n'est pas appliquée. »* Et de poursuivre : *« Théoriquement, il existe au Koweït trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire. Mais en fait le Parlement est dissous depuis 1986 et, dans la pratique, les tribunaux et les juges ne sont pas entièrement indépendants. Seul subsiste donc un pouvoir exécutif super-puissant, ce qui est contraire à notre Constitution. »* Me Ossemié a par ailleurs rappelé que la loi martiale prévalant actuellement au Koweït était *« anticonstitutionnelle »* car elle n'a pu être ratifiée par aucun Parlement ainsi que le prévoit la Constitution. *« Nous avons un gouvernement qui n'est pas acceptable »*, a-t-il dit, avant de conclure : *« Il existe dans ce pays un fossé profond entre le pouvoir politique et le peuple du Koweït. »*

Le président de l'ordre des avocats avait, au début de sa conférence de presse, lancé un appel pressant à l'opinion publique internationale pour que le président Saddam Hussein soit, même s'il demeure au pouvoir en Irak, jugé ainsi que son cousin Ali Hassan Majid qui fut pendant un certain temps gouverneur du Koweït et son demi-frère Sabraui Ibrahim qui supervisait les services de renseignement. *« Les avocats du Koweït qui ont tant souffert des Irakiens sont les mieux placés pour organiser ce procès du siècle »*, a-t-il conclu.

JEAN GUEYRAS

□ **L'ambassade d'Israël se plaint de « La marche du siècle ».** – L'ambassade d'Israël a décidé de déposer une plainte devant le Conseil supérieur de l'audiovisuel contre l'émission « La marche du siècle », diffusée sur FR 3 le 24 avril. Jean-Marie Cavada y interrogeait M. Yasser Arafat. Selon l'ambassade d'Israël, *« FR 3 a donné l'occasion au chef de la centrale palestinienne de diaboliser Israël (...) sans qu'il y ait, de la part de FR 3 et de M. Cavada, le moindre souci d'équilibre »*.

□ **L'ambassadeur d'Israël en France se rend à Jérusalem** *« sur [sa] propre demande »*, **selon l'ambassade.** – L'ambassadeur d'Israël en France, M. Ovadia Soffer, *« n'a été ni convoqué ni rappelé par ses supérieurs en Israël »*, contrairement à ce qu'a rapporté le quotidien israélien *Yediot Aharonot* (*le Monde* du 26 avril), a affirmé jeudi 25 avril, l'ambassade d'Israël à Paris. *« C'est sur sa propre demande*, souligne l'ambassade, *que l'ambassadeur se rend en Israël afin de prendre connaissance de certains passages du rapport du contrôleur d'Etat concernant l'ambassade, qui ne lui avait pas été transmis, comme cela aurait dû être fait. »*

Côte Ouest, Côte Est. L'Amérique pour 1095 F.

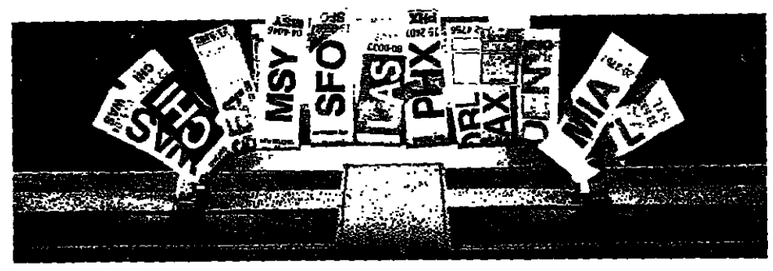

Si vous pensez que l'Amérique se limite à New York, vous prenez le risque de passer à côté de toutes ses autres merveilles. Découvrez-les avec le Twairpass de TWA. C'est le moment d'en profiter. Le Twairpass vous ouvre le réseau intérieur TWA pour seulement 365 F par vol et vous offre le choix parmi une centaine de destinations. Alors, si vous pensez, en plus, aux tarifs très avantageux que TWA pratique en ce moment au-dessus de l'Atlantique, c'est vraiment maintenant qu'il faut découvrir l'Amérique ! Appelez tout de suite votre agence de voyages ou TWA au 47 20 62 11. Réservez vite votre super Twairpass. Vous partirez à ces conditions si vous achetez vos billets avant le 15 mai 1991.

TWA
LE MEILLEUR DE L'AMÉRIQUE

Validité 7 jours min., 30 jours max. 3 coupons min., 5 coupons max. Le 1er vol doit être effectué au plus tard le 30 juin 1991. Tarifs soumis à des conditions particulières de vente, de transport et sujets à approbation gouvernementale.

هكذا من الاصل

مكتبة من الاصل

DIPLOMATIE

La fin de la visite en Grande-Bretagne du président polonais

M. Walesa séduit par les fastes de la Couronne

Le président Lech Walesa a achevé, vendredi 26 avril, sa visite d'Etat en Grande-Bretagne, au cours de laquelle il a eu droit à toutes les pompes de la vieille monarchie britannique.

LONDRES

de notre correspondant

M. Walesa a résidé, avec son épouse Danuta, au château de Windsor, où il avait fait son entrée mardi aux côtés de la reine en carrosse découvert tiré par six chevaux blancs. Ces fastes n'ont pas semblé déplaire au président polonais, qui a aussi été invité par le lord-maire de Londres à un banquet qui s'est déroulé selon le rituel quasi médiéval du Guildhall, l'hôtel de ville de la City.

M. Walesa a fait part de son admiration pour les institutions britanniques, en particulier pour la monarchie, qui est, selon lui, *« une belle combinaison de tradition et de modernité »*. Il *« envie les Britanniques d'avoir su préserver celle-ci comme un élément de permanence et d'unité »*. Il est même allé jusqu'à rêver tout haut, au cours de sa conférence de presse finale, sur l'utilité d'une figure maternelle à la tête de l'Etat.

Les journalistes britanniques étaient particulièrement curieux de savoir quel effet le château de Windsor avait produit sur l'ancien électricien de Gdansk. Ce dernier a fait rire son auditoire lorsqu'il a dit qu'il aurait peut-être arrangé autrement certaines installations et qu'il avait eu du mal, par exemple, à atteindre le bouton de sa lampe de chevet tant celle-ci était éloignée. Le lit était en outre si grand qu'il n'y trouvait plus son épouse...

Dette et investissements

M. Walesa a parlé avec M. John Major de la situation économique en Pologne et de la façon dont la Grande-Bretagne pourrait aider son pays. Londres continue cependant d'appliquer, dans ce domaine, la doctrine forgée par Mme Thatcher. La meilleure aide, explique-t-on ici, consiste non pas à donner de l'argent, mais à permettre l'éclosion d'un groupe d'entrepreneurs avisés et de financiers capables. La banque d'affaires britannique Warburg vient ainsi d'être chargée de conseiller le gouvernement polonais en matière de privatisation. Les honoraires de la banque seront payés sur le fonds spécial créé par Londres pour venir en aide aux anciens pays communistes européens.

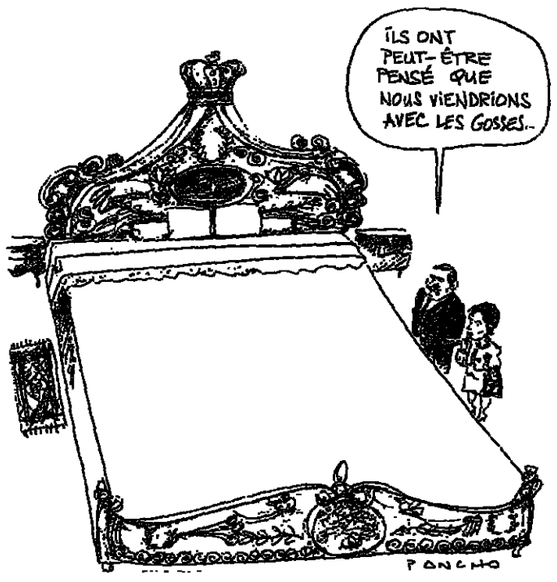

M. Walesa s'est réjoui que la Grande-Bretagne ait effacé 50 % de la dette polonaise la concernant. Il souhaite visiblement que le Royaume-Uni, comme la France et les Etats-Unis, aillent plus loin. Il rappelle que, lorsqu'il luttait contre le régime communiste, les banques occidentales prêtaient de l'argent à ce même régime qui s'en servait pour acheter du matériel électronique destiné à surveiller les opposants. Il a un autre argument : les pays ouest-européens ont intérêt à ce que la Pologne se redresse économiquement, et elle ne le pourra le faire que si elle n'est pas handicapée par le poids de sa dette.

M. Walesa voudrait que les entreprises britanniques investissent en Pologne. Elles devraient, selon lui, saisir l'occasion puisque, pendant les quelques années qui viennent, les Allemands vont être absorbés par leur unification. Il a d'ailleurs bon espoir, même si rien de concret n'a été annoncé pendant sa visite. M. Major s'est borné à signer, avec le président polonais, une déclaration très générale dans laquelle les deux dirigeants affirment leur *« volonté d'encourager la coopération économique et industrielle »* entre les deux pays.

Est-il antisémite ? Il se plaint que ce sujet soit abordé à chacune de ses conférences de presse. *« J'ai été obligé tant de fois de répondre à cette accusation. Comment prouver que l'on n'est pas antisémite ? Plus j'essaye, moins on me croit. »* Jeudi matin, M. Walesa a eu un entretien avec Mme Thatcher, qu'il a remerciée pour l'aide qu'elle a apportée à la Pologne et à lui-même ; sa contribution a été *« énorme »*. Il lui a demandé ses conseils sur la conduite des affaires économiques de son pays, ce que la *« Dame de fer »* a fait bien volontiers.

DOMINIQUE DHOMBRES

Après la rencontre entre M. Baker et M. Bessmertnykh dans le Caucase

Certains des obstacles à la ratification du traité de désarmement conventionnel en Europe ont été levés

La rencontre dans le Caucase, jeudi 25 avril, entre le secrétaire d'Etat américain James Baker et le ministre des affaires étrangères soviétique Alexandre Bessmertnykh a été essentiellement consacrée aux problèmes du Proche-Orient. Interrogé par les journalistes à l'issue de ces entretiens M. Baker a cependant déclaré à propos des différends américano-soviétiques relatifs au désarmement : *« Certaines des questions ont été résolues »*. Le différend majeur porte sur l'interprétation, par les Soviétiques, de l'accord de réduction des armements conventionnels en Europe conclu en novembre 1990, interprétation que les Occidentaux tiennent pour une violation et qui fait obstacle à la ratification du traité. Les Soviétiques ont en effet affecté à la défense côtière, après signature de l'accord, trois divisions de l'armée de terre représentant cinq mille cinq cents chars, véhicules blindés et pièces d'artillerie, afin de les faire échapper à l'obligation de destruction prévue par le traité, ce texte ne concernant pas les forces navales. Moscou prétend aussi que d'autres armes relèvent des forces affectées aux fusées stratégiques et à des unités d'infanterie de marine, non concernées par le traité de désarmement conventionnel. Les Etats-Unis ont actuellement entre les mains une contre-proposition soviétique à la proposition qu'avait faite M. Bush pour tenter de régler ce différend. Selon un membre de la délégation qui accompagnait M. James Baker dans le Caucase, ils ne l'ont pas encore acceptée : *« Ce que nous avons dit, c'est que nous voulons satisfaction sur tous les plans. »*

Selon ce responsable américain, les Soviétiques auraient accepté de réduire l'équipement assigné aux forces de défense côtière, et la question des servants de missiles stratégiques semble pouvoir être résolue. Seule reste celle de l'infanterie de marine, la catégorie la moins importante des trois, a-t-il indiqué. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **L'ex-ambassadrice américaine à Bagdad, Mme April Glaspie, envisage d'abandonner la diplomatie pour l'enseignement.** – L'ex-ambassadrice américaine à Bagdad, Mme April Glaspie, qui s'était trouvée au centre d'une polémique au moment de la crise du Golfe, envisage d'abandonner la diplomatie pour se lancer dans une carrière dans l'enseignement, ont indiqué jeudi 25 avril, des sources informées au département d'Etat. Au moment de la crise du Golfe, les Irakiens avaient publié un compte-rendu d'une entrevue du 25 juillet – soit quelques jours avant l'invasion du Koweït – entre Mme Glaspie et le président irakien Saddam Hussein dans laquelle elle avait dit que les Etats-Unis n'avaient *« pas de position »* sur le conflit irako-koweïtien. Ce n'est que récemment que l'ambassadrice a pu donner publiquement sa propre version de ses dires, soulignant qu'elle avait alors aussi insisté sur la nécessité d'un règlement pacifique entre les deux pays. – *(AFP.)*

□ **Le sommet sino-soviétique aura lieu à Moscou du 15 au 19 mai.** – Le ministère chinois des affaires étrangères a confirmé jeudi 25 avril que M. Jiang Zemin, secrétaire général du PCC, se rendra à Moscou du 15 au 19 mai prochain pour un « sommet » avec M. Mikhaïl Gorbatchev. – *(AFP.)*

□ **Mme Mitterrand a rendu visite à des réfugiés tibétains.** – Mme Danielle Mitterrand, présidente de la fondation France Libertés, a rendu visite jeudi 25 avril à la communauté tibétaine en exil à Dharmsala, en Inde. Mme Mitterrand, qui était l'invitée du congrès de l'Association des femmes tibétaines, devait être reçue en audience samedi à New-Delhi par le dalaï-lama. – *(AFP.)*

EUROPE

FINLANDE : leader du Parti du centre

M. Esko Aho a formé le premier gouvernement « bourgeois » depuis un quart de siècle

Cinq semaines après les élections législatives, M. Esko Aho, trente-six ans, a formé, vendredi 26 avril, un gouvernement de coalition majoritaire comprenant quatre partis : centriste, conservateur, libéral-suédois et chrétien.

STOCKHOLM

de notre correspondante

Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, la Finlande va être dirigée par une coalition qui ne comprendra aucun parti de gauche. A la suite de leur défaite aux élections législatives du 17 mars, les sociaux-démocrates avaient choisi d'entrer dans l'opposition. Le scrutin avait vu la victoire incontestable du Parti du centre (ex-agrarien), qui devenait la première formation politique du pays.

La nouvelle coalition quadripartite, qui devait être formellement nommée, vendredi 26 avril, par le président de la République, M. Mauno Koivisto, disposera d'une majorité de cent quinze sièges sur deux cents au Parlement, et elle sera conduite par M. Esko Aho, qui avait, l'été dernier, succédé à M. Paavo Vayrynen à la tête du Parti du centre. La répartition des portefeuilles entre centristes, conservateurs, libéraux-suédois (qui représentent les intérêts de la minorité suédophone du pays) et chrétiens ne s'est pas faite sans mal, et les négociations ont été parfois orageuses.

Les centristes détiennent huit ministères, dont celui des affaires étrangères ; les conservateurs, qui ont bataillé dur pour obtenir la responsabilité de l'économie et des finances, en ont six ; les libéraux-suédois, deux, dont celui de la défense, qu'ils occupaient déjà dans le précédent gouvernement. Les chrétiens prennent en charge le nouveau ministère de l'aide au développement, avec la responsabilité des questions relatives à la lutte contre l'alcoolisme.

Le programme de cette coalition « bourgeoise », présenté mercredi 24 avril dans ses grandes lignes par le jeune premier ministre, donne la priorité à la restauration de l'économie nationale, qui est entrée dans une période de crise. Coupes dans les dépenses publiques, mesures d'encouragement pour l'industrie et les entreprises. Aucune indication précise n'est fournie en matière de politique énergétique et d'une éventuelle extension du programme électronucléaire, sinon que *« les besoins de l'industrie doivent être assurés à un prix raisonnable »*. Les subventions à l'agriculture seront réduites, de même que les allocations-chômage et les prestations de la sécurité sociale. Un programme de redressement plus détaillé sera présenté le mois prochain, mais les syndicats ont déjà protesté contre plusieurs de ces mesures. Quant aux sociaux-démocrates, libérés des contraintes gouvernementales, ils entendent à présent préparer la prochaine échéance politique importante : l'élection présidentielle de 1994.

FRANÇOISE NIETO

Un premier ministre de trente-sept ans

STOCKHOLM

de notre correspondante

Il aura trente-sept ans le 20 mai prochain. Grand, blond, le teint pâle et les yeux bleus, courtois, travailleur acharné et débatteur de qualité – il l'a prouvé pendant la campagne électorale. Il y a un an, il était encore pratiquement inconnu.

Né dans la province de l'Oesterbotten, dans le centre-ouest de la Finlande, M. Esko Aho est pourtant entré très tôt en politique. A vingt ans, il est élu président des Jeunesses centristes. Cinq ans plus tard, il entre dans les arcanes du pouvoir comme secrétaire politique de M. Paavo Vayrynen, alors ministre des affaires étrangères. C'est le point de départ de sa carrière, qui le propulse, l'été dernier, à la tête du Parti centriste : M. Aho y avait créé la surprise en remportant un match serré contre Mme Eeva Kuuskoski-Vikatmaa pour prendre la succession de M. Vayrynen, qui entendait préparer sa candidature à l'élection présidentielle de 1994.

Aux législatives du 17 mars dernier, M. Aho avait conduit les centristes à la victoire, en décrochant 55 des 200 sièges du Parlement. Il lui reste maintenant à faire ses véritables preuves dans une situation de crise économique, de surcroît aux rênes d'un attelage quadripartite qui comprend quelques fortes personnalités. Les empoignades entre Mme Kuuskoski-Vikatmaa et M. Vayrynen pour la répartition de certains portefeuilles, la ténacité batailleuse avec laquelle M. Ilkka Suominen, le leader conservateur, a arraché le portefeuille des finances et la présidence du Parlement ont déjà donné la mesure des difficultés qui peuvent l'attendre. Il succède à M. Harri Holkeri, qui dirigeait une coalition comprenant les partis conservateur, social-démocrate et libéral-suédois.

F. N.

ALLEMAGNE

Décès du dirigeant néo-nazi Michael Kühnen

Le dirigeant néo-nazi allemand Michael Kühnen est décédé, jeudi 25 avril, à la clinique municipale de Kassel. Il était âgé de trente-cinq ans. Le médecin a refusé de préciser la cause de ce décès, invoquant le secret professionnel. Selon plusieurs de ses proches, Michael Kühnen était atteint du sida. Longtemps considéré comme le chef de file de la jeune extrême droite allemande, Michael Kühnen avait été emprisonné à plusieurs reprises depuis la fin des années 1970 pour diffusion de propagande nazie. Il prônait « l'expulsion des étrangers » et le « retour à la fierté nationale », faisant ouvertement référence aux thèses d'Adolf Hitler.

Michael Kühnen avait entamé en 1970 à l'âge de quatorze ans ses activités néo-nazies et fondé divers mouvements éphémères. Entré en 1977 dans la Bundeswehr (armée de RFA), il en fut exclu en 1979 et condamné à quatre ans de prison pour appel à la haine raciale. En 1983, le ministère de l'intérieur avait interdit son organisation d'alors et il avait été à nouveau condamné à huit mois de prison avec cinq ans de sursis. Ce sursis avait été supprimé en 1984, mais il avait fui la RFA pour la Suisse puis la banlieue parisienne, où il avait été hébergé par un ancien membre de la division Charlemagne (SS français). Expulsé de France quelques mois plus tard, il avait alors purgé trois ans de prison en RFA de 1985 à 1988.

Depuis l'ouverture du Mur de Berlin, il avait organisé de nombreuses réunions d'agitation politique en Allemagne orientale, où les néo-nazis sont devenus particulièrement actifs. – *(AFP.)*

ESPAGNE : nouvelles querelles dans les rangs socialistes

« Le nain », « le Catalan » et « Dieu »...

Rien ne va plus au sein du Parti socialiste espagnol à un mois des élections municipales. Après une querelle sur un plan de financement de logements, la diffusion d'entretiens téléphoniques privés entre des responsables du PSOE montre que les rapports entre les dirigeants ne sont pas particulièrement cordiaux.

MADRID

de notre correspondant

La bataille au sein du mouvement socialiste espagnol s'est encore intensifiée après la diffusion, jeudi 25 avril sur les ondes de la SER, la principale chaîne de radio privée du pays, de l'enregistrement clandestin de deux conversations tenues une semaine plus tôt, depuis le téléphone mobile de sa voiture, par M. José Maria Benegas, numéro trois du PSOE et principal porte-parole de l'« appareil » du parti. M. Benegas s'en prend principalement à son grand ennemi – le ministre de l'économie, M. Carlos Solchaga – *« coupable »* d'avoir qualifié de démagogique un plan de financement de logements présenté par M. Benegas lui-même (le *Monde* du 26 avril). Le numéro trois du PSOE appelle M. Solchaga *« le nain »*, et vitupère l'*« insolence »* que le ministre aurait manifestée à son égard.

M. Benegas va plus loin. *« Le problème, ce n'est pas Solchaga, c'est le « one », assure-t-il* en faisant allusion à M. Felipe Gonzalez en personne. Voilà qui en dit long sur le désarroi dans lequel se trouve plongé l'« appareil » du PSOE, qui, depuis le dernier remaniement ministériel, se sent de plus en plus marginalisé. M. Benegas appelle ensuite ironiquement M. Gonzalez *« Dios »* (Dieu), et reconnaît que celui-ci est *« furax »* face aux polémiques qui se multiplient entre ses troupes. Le nouveau vice-président du gouvernement, M. Narcis Serra (*« le Catalan »* pour M. Benegas), est, pour sa part, accusé de *« nager entre deux eaux »*.

Nouveaux litiges

L'enregistrement de la SER a provoqué une véritable tempête politique. Furieux, le principal intéressé, M. Benegas – qui n'a pas démenti l'authenticité des conversations – a assuré qu'il s'agissait là d'*« espionnage »* et même de *« terrorisme téléphonique »*. Il a aussitôt porté plainte devant la justice pour écoute illégale. Beaucoup plus décontracté, M. Solchaga s'est voulu peu rancunier et a assuré avec condescendance qu'il ne voulait pas *« commenter des conversations privées »*. Les parlementaires socialistes interrogés se sont tous déclarés sincèrement indignés du procédé utilisé par la SER, mais se sont en revanche prudemment abstenus de se prononcer sur les implications politiques de l'affaire, particulièrement délicate pour le parti au pouvoir.

Alors que de part et d'autre on assure que la polémique à propos du plan de logements est close et que l'entente règne à nouveau dans les rangs socialistes, la fracture est réelle, d'autant que de nouveaux litiges ne cessent d'apparaître. Le ministre des travaux publics, M. José Borrel, vient d'en provoquer un en se réunissant avec les représentants des principales entreprises de construction du pays et en leur enjoignant de dénoncer tous ceux qui exigeraient des pots-de-vins en se présentant comme envoyés par le PSOE. Cette démarche a été considérée comme une véritable provocation par les dirigeants socialistes, qui y ont vu une marque de défiance publique à l'égard du parti.

La multiplication des polémiques risque de compromettre les chances du PSOE à un mois à peine des élections municipales. D'autant que les électeurs espagnols ont amplement démontré, ces dernières années, combien ils pénalisaient les partis étalant leurs divergences sur la place publique. Jusqu'à présent, M. Gonzalez n'a cependant pas voulu descendre dans l'arène pour remettre de l'ordre parmi ses troupes. Reste qu'au train où vont les choses le « one » est sans doute désormais le seul en mesure d'y parvenir !

THIERRY MALINIAK

URSS : la difficile mise en place d'une nouvelle union

Le pari de M. Eltsine

Suite de la première page

Le mur, c'était le Parlement russe, où son président fut « forcé » de s'expliquer pendant une heure, jeudi, devant les députés. La réunion se tenait à huis clos, mais plusieurs versions en ont vite filtré, y compris par le canal de Tass.

M. Eltsine aurait donc affirmé que lui et ses huit collègues ont été conduits chez M. Gorbatchev, qui leur a proposé un texte de déclaration commune dont « *80 % ont été remaniés* » à l'issue de neuf heures et demie de discussions serrées. Mais, « *pour la première fois, le président a fait preuve d'un haut degré d'humanité et s'est abstenu de vouloir imposer ses anciens points de vues* », a souligné M. Eltsine, selon l'agence non officielle Interfax. Le résultat, c'est « *une grande victoire* », puisque le président soviétique y reconnaîtrait enfin la souveraineté des Républiques et le droit de celles qui le veulent à faire sécession.

En fait, le droit théorique à la souveraineté était depuis longtemps acquis, mais celui de quitter l'URSS ne semble plus ainsi soumis au long et hasardeux processus prévu par une loi votée il y a un an, accompagné d'une obligation de commercer avec l'Union soviétique aux cours mondiaux (ce qui défavoriserait la plupart des six Républiques candidates). Ce droit pourrait même être imposé plus tôt que prévu, comme on commence à le craindre chez les Baltes.

Quant à la souveraineté des neuf de la future union, affirmée en termes vagues dans la déclaration, elle serait, en effet, plus réelle si les « *clauses orales* » citées par M. Eltsine devaient se confirmer : ainsi, les « *entités autonomes* » (les régions, situées surtout dans la Fédération de Russie, qui ont proclamé leur souveraineté avec la bénédiction des communistes) signeraient le traité d'union au sein de la délégation de la République fédérée sur le territoire de laquelle elles se trouvent et non pas en tant que Républiques égales en droit. Ce point, révélé par Tass, était la principale pomme de discorde dans la dernière version de projet de traité d'union préparée sous la houlette du Kremlin. Cette version serait désormais caduque, et chaque République présentera la sienne, a indiqué M. Eltsine, en précisant que le traité ne pourra donc pas être signé en mai comme le voulait M. Gorbatchev.

Ce dernier a néanmoins présenté une « carotte » pour sa signature rapide : l'adoption dans les six mois d'une Constitution et l'organisation de nouvelles élections, comme inscrit dans la déclaration. L'actuel Congrès des députés qui a élu M. Gorbatchev serait donc dissous, et des élections présidentielles pourraient, en théorie, avoir lieu dès la fin de cette année. Ce qui est une façon de répondre aux mineurs et à tous ceux qui demandent avec eux la démission de M. Gorbatchev. Les autres « *clauses orales* » seraient, selon M. Eltsine, le droit des Républiques à disposer de leurs devises et d'avoir accès directement aux marchés extérieurs. Les détails de la dette extérieure de l'URSS seraient, en outre, présentés aux Républiques d'ici une semaine.

L'arrêt des grèves

Pressé de questions sur les « *aspects négatifs* » écrits, eux, noir sur blanc, dans la *Pravda* – le « *régime spécial* » et le mot « *instigateurs* » utilisés à propos des grèves, – M. Eltsine a été plus évasif, expliquant, selon un député russe, que les dirigeants des Républiques ont bien signé l'original du texte mais qu'il comportait tant de corrections qu'il était difficile de s'y retrouver. Un projet d'oukase (décret) présidentiel sur l'application de ce régime spécial a été repoussé par les Républiques, et M. Gorbatchev en prépare une nouvelle version, selon M. Boris Eltsine.

Compte tenu de tant d'imprécisions et de « *clauses orales* », les députés russes se sont inquiétés de savoir si M. Gorbatchev n'allait pas encore une fois, comme en automne dernier avec le « plan des 500 jours », trahir ses promesses. Dans ce cas, aurait répondu M. Eltsine, les neuf Républiques signeraient le traité seules, sans interférence du centre. Le projet élaboré par la Russie satisferait déjà « *à 99 %* » les huit autres, aurait-il affirmé. La réunion des présidents, mardi, devait être la première d'une série de consultations régulières et n'a pas été présentée comme l'ancien et peu fructueux conseil de la Fédération, les présidents des six Républiques qui ne veulent pas signer le traité d'union n'ayant pas été conviés.

Enfin, M. Eltsine a tenté d'expliquer son appel à la fin des grèves, qui se poursuivaient depuis deux mois. « *Un très important document* » sera signé samedi, qui permettra au pays de « *sortir avec dignité* » des difficultés liées aux grèves, a-t-il dit. Son premier ministre, M. Ivan Silaev, avait promis la semaine dernière de mettre au point sous dix jours, avec les mineurs, les mécanismes d'un transfert de leurs entreprises sous juridiction de la Russie, comme l'y autorise d'ailleurs une récente loi soviétique.

Quelques mines ont cessé leur grève. Vendredi, c'est tout le bassin de Vorkouta, dans le Grand Nord, qui devait reprendre le travail. Les grèves du Kouzbass, en Sibérie, s'essoufflaient quelque peu, ainsi que celles de Donetsk, en Ukraine. Le premier ministre ukrainien, M. Vitold Fokine, a déclaré à la télévision locale que « *l'accord des dix* » signifiait une reconnaissance de la souveraineté de l'Ukraine. Et les étudiants de Kiev ont décidé de suspendre leurs meetings, expliquant qu'ils « *faisaient une dernière fois confiance* » à leurs dirigeants. Enfin, en Biélorussie, les comités de grève ont annoncé qu'ils suspendaient leur mouvement jusqu'au 21 mai, jour anniversaire de la proclamation de la souveraineté biélorusse, non sans que des milliers d'ouvriers aient, une dernière fois jeudi, bloqué la voie ferrée Moscou-Varsovie.

SOPHIE SHIHAB

□ **Occupation de bâtiments par l'armée soviétique en Lituanie.** – L'armée soviétique a occupé jeudi 25 avril une dizaine de bâtiments dans plusieurs villes de Lituanie et saisi du matériel, ainsi que des dizaines de véhicules, a indiqué le parlement de Vilnius. A Moscou, un porte-parole du ministère de la défense a affirmé que ces bâtiments et ces véhicules appartenaient à la DOSAAF, une organisation de masse dépendant de la défense soviétique. – (*AFP, Reuter.*)

Au plénum du comité central

La « démission » de M. Gorbatchev

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

M. Gorbatchev était sans doute certain de ne pas risquer grand-chose lors du plénum du comité central du PCUS qui s'est achevé jeudi soir 25 avril. Et cela, malgré tous les « bruits » qui l'ont précédé et qui l'ont aidé à arracher un compromis aux Républiques.

Pourtant, comme ils l'avaient décidé dans leurs réunions préparatoires à Leningrad, Kiev, Minsk et ailleurs, les intervenants de jeudi ont, l'un après l'autre, accusé M. Gorbatchev d'avoir conduit le pays au chaos et réclamé, en termes directs ou indirects, sa démission du poste de secrétaire général du parti. M. Gorbatchev a fini par s'emporter, ce qui ne devait pas être difficile, même si le pas était calculé : « *Je vois que des néo-dirigeants de deux semaines veulent dicter sa politique au parti. Je démissionne !* », a-t-il lancé selon un participant au plénum, M. Roy Medvedev.

Selon la version officielle, exposée ensuite lors d'une conférence de presse, M. Gorbatchev a annoncé que, chargé de sortir le pays de la crise, il était en droit de compter sur la confiance et le soutien de ses camarades du parti et spécialement du comité central, faute de quoi il soumettait sa démission – une menace déjà brandie par le passé. « Stupeur » dans la salle et interruption de séance. Le bureau politique se réunit ; des groupes de « gorbatchéviens » collectent soixante-quinze signatures sur un texte soulignant que voter pour une démission du secrétaire général équivaudrait à un « *coup d'Etat* », dans la mesure où seul un congrès est habilité à le faire ; ils annoncent qu'ils démissionneraient le cas échéant avec M. Gorbatchev et réuniraient un congrès pour élire un nouveau comité central...

Mais le bureau politique revient et annonce qu'il propose, « *unanime* », de retirer la question d'une démission de M. Gorbatchev de l'ordre du jour. Trois cent vingt-deux participants votent pour, treize contre et quatorze s'abstiennent.

On ne saura sans doute jamais combien de ceux qui ont voté « pour » auraient volontiers souhaité en finir avec celui que tout le pays ou presque rend responsable de ses malheurs. Mais, membres d'un parti divisé et surtout en plein désarroi, ils ne pouvaient se passer de lui, de même que M. Mikhail Gorbatchev ne peut se passer du seul parti qu'il puisse avoir.

S. Sh.

CORRESPONDANCE

La délivrance de visas français à Moscou

A la suite de notre éditorial du 9 avril, nous avons reçu de M. Bertrand Dufourcq, ambassadeur de France à Moscou, la lettre suivante :

Le Monde daté du mardi 9 avril indique dans son éditorial que la « *durée moyenne de l'attente pour retirer un simple formulaire de demande de visa au consulat de France à Moscou est de deux à trois semaines* ». (...)

La vérité est que les imprimés sont immédiatement distribués dès l'entrée dans les locaux du consulat. Je vous précise que grâce au réseau « Mondial visa » les visas de tourisme sont délivrés dans un délai de sept jours après le dépôt du formulaire.

Les agents de notre consulat font un travail difficile avec un très grand dévouement. Les mettre en cause comme le *Monde* l'a fait est injuste. (...)

GRECE

Attentat à la bombe contre un remorqueur

Un remorqueur grec a coulé, vendredi matin 26 avril, à la suite de l'explosion d'une bombe de forte puissance. Aucune victime n'a été signalée. L'engin à retardement avait été placé à bord du *Karapiperis-6*, qui était à quai dans le port de Pérama, près d'Athènes. Le groupe d'extrême gauche 17 novembre a revendiqué cet attentat et déclaré que celui-ci visait à punir la compagnie propriétaire du remorqueur à la suite d'une grève des travailleurs du port au début de la semaine. – (*Reuter.*)

Nouvelle imprimante laser IBM 4019 confiez-lui vos impressions, elle ne vous trahira pas.

Dernière née de la génération, l'imprimante laser IBM 4019 est unique. Décidée à gagner votre confiance, elle multiplie les paradoxes pour vous séduire. Compacte, elle ne tardera pourtant pas à occuper une place importante dans votre vie professionnelle.

Rapide, elle prend tout de même le temps de s'entretenir et dure ainsi de nombreuses années. Silencieuse, elle ne peut empêcher ses performances de parler pour elle: résolution de 300 x 300 points au pouce carré, capacité de traitement simultané de 700 feuilles.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous appeler: Point info 1-40-01-09-09.

LEXMARK

An IBM alliance company

Lexmark International Inc., la nouvelle compagnie alliée d'IBM, spécialisée dans le développement, la fabrication et la commercialisation d'imprimantes personnelles, de machines à écrire et de fournitures dans le monde entier.

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

SCOR, l'Assureur des ;su

L'Art d'équilibrer les Risques.

Implanté dans les principaux pays où ses clients déploient leurs activités,
le groupe SCOR est un des leaders de la réassurance internationale.

C'est avant tout une bonne analyse des risques qui permet de les maîtriser ; les équilibrer avec des primes et des réserves suffisantes, c'est tout l'art du réassureur.

En partageant les risques avec les assureurs, le réassureur optimise leurs performances : en 1990, les assureurs européens ont reçu du Groupe SCOR 1,4 milliard de francs en dédommagement des tempêtes en Europe.

eur des Assureurs.

5ème réassureur mondial

11,2 milliards de Chiffre d'Affaires en 1990

Cote à la Bourse de Paris ainsi qu'à New York, Francfort, Dusseldorf et Berlin

Grand Prix des Ecus Or de l'Image Financière Internationale décerné par Le Monde

FRANKLIN STREET - Photo Elliot Erwitt/Magnum

SCOR

L'Assureur des Assureurs.

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

POLITIQUE

La proposition socialiste d'enquête sur le financement des partis

L'opposition dénonce une « mascarade »

Comme l'avait annoncé la veille M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, les présidents des groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat, MM. Jean Auroux et Claude Estier, ont déposé, jeudi 25 avril, sur le bureau de chacune des deux assemblées, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur « le financement des partis politiques et des campagnes électorales sous la Ve République ». Cette initiative a suscité de nombreuses réactions dans les groupes de droite et du centre, qui ont dénoncé la *« mascarade »* et la *« manœuvre »* auxquelles se livreraient les parlementaires socialistes.

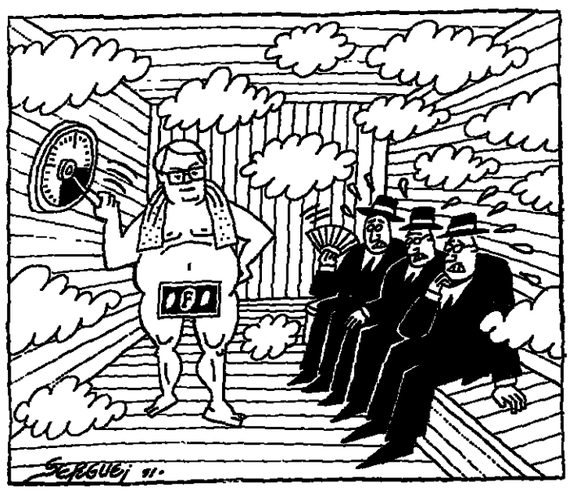

Dans l'exposé des motifs de la proposition de résolution qu'ils ont déposée jeudi, les présidents des groupes socialistes expriment l'espoir que le débat qu'ils veulent provoquer permettra *« la clarification des agissements passés de tous, afin de permettre à l'opinion de juger sur des données globales et non sur un débat tronqué et biaisé »*. MM. Auroux et Estier demandent aussi que soit adoptée par les deux assemblées la proposition de loi prévoyant la publicité des auditions des commissions d'enquête. Cette proposition, déposée à l'Assemblée nationale par M. Laurent Fabius, et cosignée par les présidents des groupes PS, RPR, UDF et UDC, devrait être examinée le 2 mai par la commission des lois et être inscrite à l'ordre du jour de la séance publique le 6 ou le 7 mai.

M. François Léotard, député (UDF) du Var, a été pratiquement le seul parlementaire de l'opposition à répondre plutôt favorablement, jeudi, à la proposition du Parti socialiste. *« Je ne suis pas contre »*, a déclaré le président d'honneur du Parti républicain au cours de l'émission d'O'FM *la Croix*, « Le grand O ». *« Pourquoi pas ?* a-t-il ajouté, *à condition que ce ne soit pas un piège. »*

« Un écran de fumée »

En revanche, M. Pierre-André Wiltzer, député (UDF) de l'Essonne, a été catégorique : *« Une telle commission*, a-t-il dit, *ne servira à rien. » « C'est une manœuvre totalement hypocrite »*, a estimé le président du groupe UDF, M. Charles Millon, qui a rappelé que ces commissions ne peuvent traiter des dossiers qui font l'objet d'une instruction.

Au nom du groupe centriste, M. Jean-Jacques Hyest (UDC, Seine-et-Marne) a affirmé que ses amis ne s'associeront pas à *« cette mascarade politique »*.

Du côté du RPR, M. Alain Juppé a affirmé que le problème qui préoccupe actuellement l'opinion publique est celui du fonctionnement de la justice. Le secrétaire général reproche au garde des sceaux de procéder *« par insinuations »* lorsqu'il parle du financement des partis politiques de l'opposition et il demande. *« Si l'on a des choses à nous reprocher, que l'on ouvre une information judiciaire. »* Il s'agit donc, à ses yeux, d'une *« manœuvre »* pour détourner l'attention, alors que le Parti socialiste a procédé à la collecte de ses fonds de campagne électorale *« à une échelle industrielle »*.

M. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a publié un communiqué dans lequel il exprime la *« stupéfaction »* des députés de son parti. Rappelant que *« la loi interdit à une commission d'enquête parlementaire de procéder à des investigations sur des faits dont la justice est déjà saisie »*, M. Pons estime que *« la commission ne pourrait pas enquêter sur les dossiers qui mettent en cause le Parti socialiste et le financement de la campagne de M. François Mitterrand »* et que *« la proposition de M. Mauroy n'est donc qu'un écran de fumée »*.

Les députés communistes se déclarent *« prêts à participer »* à ces commissions d'enquête, mais ils qualifient de *« manœuvre »* le fait que le champ de la commission d'enquête ne concernera que la période précédant la loi sur le financement des partis et des campagnes électorales de janvier 1990. De son côté, le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen a affirmé que cette proposition revient à *« demander aux dealers d'organiser la répression du trafic de drogue »*.

Au Sénat, la proposition faite par M. Mauroy n'a pas soulevé l'enthousiasme, y compris chez les socialistes. La concertation de la majorité sénatoriale, que dirige depuis le début de cette session M. Charles Pasqua, président du groupe RPR, n'a pas réagi officiellement, mais on estime, chez les centristes comme au RPR, que *« répondre au déballage par le déballage »* ne fera qu'aggraver les problèmes d'image de la classe politique.

Cette modération s'inscrit dans le droit fil de l'initiative prise mardi 23 avril par la concertation. Les quatre présidents de la majorité sénatoriale (1) ont, en effet, envoyé une lettre au président de la République pour lui demander *« de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent afin d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics »*.

(1) MM. Ernest Cartigny pour le Rassemblement démocratique et européen, Daniel Hoeffel pour l'Union centriste, Marcel Lucotte pour les Républicains et indépendants et Charles Pasqua pour le RPR.

Au Sénat

La fonction publique sera ouverte aux ressortissants européeens

Les sénateurs ont adopté en première lecture, jeudi 25 avril, le projet de loi présenté par M. Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique, portant diverses dispositions relatives à cette dernière. Ce texte autorise, notamment, l'ouverture de certaines catégories d'emplois de fonctionnaire aux ressortissants des Etats *membres de la Communauté économique européenne*. Seul le *groupe communiste a voté* contre.

« Révolution » ou *« évolution silencieuse »* ? Si les sénateurs n'ont pas tranché, l'article du projet du gouvernement (sobrement intitulé « Diverses dispositions relatives à la fonction publique ») qu'ils ont adopté jeudi, ouvrant l'accès de certains emplois publics aux ressortissants de la CEE, a retenu toute leur attention.

Le texte stipule que les ressortissants européens *« ont accès, dans les conditions prévues par la loi »*, aux emplois *« dont les attributions sont séparables de l'exercice de la souveraineté et ne comportent aucune participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'Etat ou des autres collectivités publiques »*. Sont écartés ainsi du champ de la libre circulation des travailleurs, prévue par le traité de Rome, les fonctionnaires de la défense, de la police, de la magistrature, de l'administration fiscale et de la diplomatie.

M. Durafour n'a pas caché que cette ouverture traduit *« une volonté politique double »* : elle sera, selon lui, *aussi fructueuse pour la construction européenne, en favorisant la circulations des hommes, que pour la modernisation de l'administration*, contrainte de s'adapter à une situation inédite qui favorise la mobilité. La démonstration du ministre n'a séduit que les européens convaincus. M. Ernest Cartigny (Seine-Saint-Denis), président du groupe du Rassemblement démocratique et européen, s'est félicité de cette initiative *« de bonne inspiration »*. Il a fait remarquer, cependant, qu'il s'agit d'*« une initiative symbolique »*, parce qu'elle ne touchera, immédiatement, qu'un contingent faible d'emplois, compte tenu des barrières linguistiques, et parce qu'elle ne s'attache qu'à des secteurs d'activité bien précis.

M. Xavier de Villepin (Union centriste Français établis hors de France) a assuré le ministre du soutien de son groupe, après avoir souligné que le projet de loi n'entraîne pas de perte de *« substance nationale »*. Il a également demandé au ministre de veiller à ce que les partenaires européens de la France engagent des démarches réciproques.

Ces soutiens, plutôt inhabituels pour le gouvernement, n'ont pas altéré l'opposition indéfectible des sénateurs communistes à la construction européenne. Hostile au *« démantèlement de la fonction publique »*, M. Charles Lederman (Val-de-Marne) a défendu sans succès une motion tendant à opposer la question préalable (selon laquelle il n'y a pas lieu de discuter du projet). M. Lederman, appuyé par MM. Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) et Maurice Schumann (RPR, Nord), président de la commission des affaires culturelles, a insisté sur le fait que cette brèche ouverte dans la fonction publique, rendue possible par un arrêt rendu en 1980 par la Cour de justice des Communautés européennes, va, selon lui, à l'encontre du traité de Rome, qui stipule que l'abolition des discriminations fondées sur la nationalité n'est pas applicable aux emplois publics.

G. P.

A Belfort

M. Chevènement propose qu'une commission contrôle les dépenses de campagne

BELFORT
de notre correspondant

Au cours d'une rencontre avec la presse, jeudi 25 avril, M. Jean-Pierre Chevènement, candidat du Parti socialiste à l'élection législative partielle de la première circonscription du territoire de Belfort, a proposé la mise en place d'une commission de contrôle qui serait chargée de veiller à l'application de la loi de 1990 plafonnant le coût d'une campagne électorale. Pour le maire de Belfort, cette structure, appelée à servir d'exemple au niveau national, devrait être composée de membres de tous les partis politiques, au prorata de leur représentativité, ainsi que de *« personnalités incontestables »*, tels des magistrats.

M. Chevènement souhaite le retour à une conception plus austère de la politique. *« Le clip vidéo*, a-t-il dit, *a remplacé le débat argumentaire. La politique est malade de l'argent. Elle coûte de plus en plus cher. Pour la renouveler, il faut apporter des idées et faire vivre le débat démocratique. »* Le candidat a désigné, en outre, son principal cheval de bataille local : le maintien à Belfort de l'usine Bull, qui compte mille cinq cents salariés. A travers ce dossier sensible, M. Chevènement apostrophe le gouvernement. *« L'Etat doit avoir une responsabilité en matière de politique électronique européenne*, a-t-il dit. *La France accuse un déficit annuel de 49 milliards de francs dans ce domaine, dont 9 milliards de francs pour les seuls produits périphériques. L'Etat républicain veut-il encore jouer un rôle, ou a-t-il déjà abdiqué ? »*

F. Z.

M. Poperen suggère de réformer le fonctionnement du PS

M. Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, a adressé, dans une lettre adressée aux membres du comité directeur du Parti socialiste, plusieurs propositions visant à réformer le fonctionnement du parti.

M. Poperen et ses amis, qui avaient réuni 7 % des mandats au congrès de Rennes en mars 1990, suggèrent de mettre en place un groupe de travail, constitué par les différentes motions, mais ne comprenant aucun membre du gouvernement ni aucun membre du bureau exécutif qui présenterait des suggestions au comité directeur en juin prochain.

Sans attendre les conclusions de cet éventuel groupe de travail, le ministre des relations avec le Parlement propose que les candidats des divers courants aux postes de direction fédéraux et nationaux soient élus à bulletin secret par les membres de ces courants. Actuellement, les délégués se prononcent, au cours de leur assemblée de courant, sur une liste préparée par les dirigeants et qui leur est soumise en bloc. M. Poperen estime souhaitable, d'autre part, qu'après un congrès les conclusions de celui-ci soient soumises à un vote *a posteriori* des adhérents.

M. Le Pen demande la démission du président de la République

M. Jean-Marie Le Pen a dressé, jeudi 25 avril, lors d'une conférence de presse, *« une première esquisse du bilan de faillite de la décennie Mitterrand »*. *« Dix ans de décadence économique et sociale, dix ans d'abaissement du prestige et de la puissance de la France, dix ans de promesses non tenues et de scandales, dix ans de recul des libertés et de la démocratie, dix ans de dégradation de nos institutions et de nos valeurs morales, tel est le bilan réel de la décennie »*, a-t-il lancé. *« La France est entrée dans une crise politique gravissime »*, a ajouté M. Le Pen, évoquant *« les scandales qui se multiplient »*.

M. Le Pen a demandé la démission du président de la République et affirmé que *« le socialisme ne se maintient au pouvoir que parce que la droite politicienne n'a plus rien à proposer aux Français »*. Au sujet des élections régionales, M. Le Pen ne pense pas que la qualification de l'Olympique de Marseille pour la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions puisse avoir des conséquences électorales positives pour le président du club, M. Bernard Tapie. *« Je crois que cela n'a aucune incidence sur le vote des gens*, a-t-il déclaré. *Il y a beaucoup d'électeurs du Front national qui souhaitent la victoire de l'O.M. [...] Il s'agit d'un spectacle sportif, il ne s'agit pas de politique. »*

JOURNAL D'UN AMATEUR — PHILIPPE BOUCHER

PARCE qu'ils ont manifestement déçu la chancellerie en validant la saisine de M. Jean-Pierre, juge d'instruction – mais rien d'autre, et, en particulier, pas sa perquisition domiciliaire, – les magistrats d'Angers ont donc, sur-le-champ et *ipso facto*, été déclarés indépendants. Mais de qui et de quoi puisque, lorsque les louanges ont monté vers eux, personne ne connaissait l'argumentation de leur arrêt, alors qu'elle n'est pas moins importante, chacun en conviendra, que leur décision ? Qui, d'ailleurs, l'aurait pu ? Pas *même leurs auteurs puisque, au moment où la décision est rendue publique, l'arrêt n'est pas rédigé.* Autrement dit, on décide d'abord et l'on voit ensuite pourquoi. Il y a, semble-t-il, des explications à cela, mais on n'ira pas les chercher du côté des grands principes...

Contrairement à ce que croient ceux qui brandissent l'oriflamme de l'indépendance plutôt comme une opportune incantation que comme une vertu nécessaire, elle n'est pas une notion absolue qui ne connaîtrait qu'elle-même pour critère. Ne serait-ce que les dictionnaires, ils sont là pour en témoigner.

Etre indépendant, c'est fatalement par rapport à quelqu'un ou à quelque chose. L'indépendance a besoin d'une référence pour pouvoir être constatée. Quelle doit être cette référence ? Les deux pouvoirs que sont l'exécutif et le législatif, *et que la Constitution reconnaît seuls pour tels ? Les partis politiques*, dont les options morales et la vigueur varient selon qu'ils sont aux affaires ou dans l'opposition ? Les syndicats professionnels, qui naviguent comme ils le peuvent entre leurs attachements et les aléas du moment ? Ou bien la loi, qui devrait réunir dans une même obéissance les uns et les autres ?

Ce qui compte, dans cette affaire comme dans d'autres qui portaient alors atteinte à l'autre moitié de l'hémicycle, c'est de savoir quelle est la dépendance des magistrats au regard de la loi, et non de proclamer sans avoir rien lu : ils sont non seulement indépendants, mais, en plus, ils sont dans le vrai puisqu'ils ont, pierre de touche suprême, désavoué le gouvernement.

L'indépendance du magistrat (celui du siège et celui du parquet pouvant alors être confondus), c'est d'abord, ensuite et enfin sa dépendance à l'égard de la loi. Tout le reste n'est que glose. C'est, soit dit par parenthèse, un point de convergence avec le journaliste, dont l'indépendance résulte de sa dépendance au regard des faits.

CES temps-ci, il est vrai, la loi souffre. Et sur tous les fronts. Celui du gouvernement, qui cherche, par de peu convaincantes contorsions de procédure, à convaincre qu'il fera toute la lumière, judiciairement parlant, sur un dossier d'autant plus infernal que, s'il regorge d'infractions, il ne compte guère, en fait, de coupables. Celui de l'opposition, qui invoque la loi parce que cela l'arrange, mais qui serait bien marrie qu'on rappelât les époques où ses dirigeants s'asseyaient dessus. Celui des magistrats, qui s'abritent derrière cette même loi, toujours si utilement abstraite, pour empêcher qu'on ne s'inquiète de leurs propres faiblesses, qui s'apparient mal avec la haute idée qu'ils affichent d'eux-mêmes et de leur mission. Enfin celui qui s'est ouvert au tribunal du Mans et dont on imagine sans peine ce qu'aurait pu en dire l'opposition, en fait de respect de la loi, si elle se trouvait, à la place du gouvernement, dans son collimateur. La loi, aujourd'hui, sert d'atout maître au poker menteur.

Loi

La constellation judiciaire dont l'astre central a nom Urba sent mauvais. C'est un secret de Polichinelle. Mais la procédure engagée au Mans – et que la cour d'Angers vient partiellement d'avaliser – ne sent pas meilleur (1). Or on ne combat pas une mauvaise odeur en en répandant une autre.

En particulier, si la perquisition lancée par M. Jean-Pierre dès potron-minet un dimanche n'est pas un *« cambriolage »*, qui n'y verra une cavalcade judiciaire peu conforme à la dignité *dont se prévalent les magistrats ?*

A moins d'accuser de mensonge intéressé (on devine par quoi) le procureur de la République du Mans (alors que, s'il faut être cynique, un magistrat qui est à deux mois de la retraite n'a rien à attendre de la chancellerie pour son avancement), comment ne pas s'interroger, au moins, sur la sévérité des termes qu'il emploie à propos de l'instruction ouverte, il faut bien le dire, en catimini ? En tout cas, pour les substituts, en se cachant du chef de leur parquet.

Comment, s'agissant donc de magistrats aussi avides de faire prévaloir la loi, au point de se comporter en clandestins, ne pas désirer savoir quelle est la nature – et la conclusion – du dossier disciplinaire qui fut diligenté contre l'un d'eux lorsqu'il était dans un autre poste ?

Bref, ceux qui soutiennent que la loyauté est tout d'un côté et la malignité tout de l'autre, ceux-là sont des rigolos, des sots ou de fieffés menteurs. On le verrait bien si la majorité basculait. Donc, on le verra.

LE toilettage du Conseil supérieur de la magistrature, tel qu'il est un peu précipitamment proposé, est-il de nature à changer ce qui est dénoncé ici et là dans le fonctionnement de la magistrature ? Il ne faudrait pas en jurer. D'autant que le Conseil constitutionnel pourrait censurer une réforme que la Constitution ne permet pas clairement. C'est ce qu'affirment des juristes qui ne se produisant pas sur les tréteaux. L'article 65 de ce texte interdit au CSM de donner autre chose que des avis, de formuler davantage que des propositions. Le ministre de la justice ne peut, contre la Constitution, s'engager à respecter les opinions du CSM.

En opportunité, le projet d'introduire des membres élus (par le corps judiciaire) dans ce Conseil n'est pas moins contestable. D'abord, parce que c'est une demi-mesure qui sent son centrisme et qui, comme telle, est soupçonnable. Ensuite, parce que la désignation et la promotion des magistrats par leurs pairs, ou avec leur concours, a un précédent qu'il n'est pas besoin d'aller chercher bien loin et qui est détestable. C'est M. Jean Foyer qui le dit dans un récent article du *Figaro*, aussi étonnant qu'il soit d'appeler à la rescousse un ancien garde des sceaux, un ancien président de la commission des lois du temps d'une majorité qui avait, pour la magistrature, une considération réduite.

« Confier, écrit M. Foyer, *l'avancement, les affectations, la carrière des magistrats à un corps élu par eux dans leur sein ne garantirait aucunement leur indépendance. Une pareille organisation placerait les minorités sous la coupe du clan, de la chapelle, de la clientèle, du syndicat qui, au terme d'une campagne peu favorable à la santé du corps, aurait obtenu la majorité. »*

L'ancien garde des sceaux ne remonte pas assez loin dans le temps. Les déclarations de certains magistrats, pour implicites qu'elles soient, laissent à penser qu'ils n'ont pas guéri de l'époque de ces Parlements d'Ancien Régime qui, sous couvert de dire le droit, pensaient dicter sa conduite à l'exécutif. Ce qui n'était pas tolérable sous la monarchie le deviendrait-il sous le règne du suffrage universel ? Au moment où l'opposition monte en épingle les mérites de la justice, ne serait-il pas temps de rappeler ses agents à la modestie ?

P. S. 1 – *L'Idiot international* daté du 9 avril a publié la quasi-totalité du « Journal d'un amateur » paru dans *le Monde* du 6 avril sous le titre « Familles ». L'hebdomadaire n'avait demandé ni à l'auteur ni au journal les autorisations qui sont conjointement requises en pareil cas. Prié de le préciser dans le numéro suivant, M. Jean-Edern Hallier, directeur de l'hebdomadaire, s'en est abstenu. Une procédure judiciaire l'y contraindrait sans le moindre doute. Ce jeune homme au goût de pain rassis mérite-t-il tant d'embarras ? Mais qu'au moins les lecteurs du *Monde* sachent à quoi s'en tenir.

P. S. 2 – Relâche la semaine prochaine, ainsi que la suivante.

(1) N'en déplaise au garde des sceaux, qui feint de le croire, il n'est nullement interdit de commenter une décision de justice ; pas davantage de la critiquer, ou même de la vitupérer. La jurisprudence, fort libérale, de la Cour de cassation en témoigne.

POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

L'incertitude demeure sur le vote de la réforme hospitalière

Les députés ont achevé, vendredi 26 avril, l'examen du projet de loi sur la réforme hospitalière. Le vote n'interviendra, toutefois, que le mardi 30 avril, selon une procédure qui n'était pas encore connue au terme des débats : le gouvernement conserve, en effet, la possibilité de faire appliquer, pour la première fois, le vote personnel des députés, prévu par la réforme du travail parlementaire engagée par M. Laurent Fabius : dans le cas où il estimerait ne pas disposer d'une majorité, le premier ministre peut, aussi, engager sur ce texte la responsabilité de son gouvernement, au titre de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Interrompu dans la soirée du 22 avril, en raison de l'absence de majorité pour ce texte, l'examen du projet de réforme hospitalière a repris, jeudi 25 avril à l'Assemblée nationale, avec l'annonce, par M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, de deux importantes concessions en direction du groupe de l'UDC. *«Il n'y a pas de modèle unique, ni de schéma idéal pour les hôpitaux. Le texte du gouvernement gagnerait à être clarifié»*, a reconnu sans ambages M. Durieux. Après quelques jours de réflexions, le ministre de la santé venait, en somme, d'avoir une révélation.

Dans sa version initiale, le projet de loi organisait les établissements de santé en *«services»*, *«départements»* et *«unités fonctionnelles»*, ces dernières pouvant elles-mêmes constituer, à certaines conditions et *«à titre exceptionnel»*, un service ou un département, dont les responsables seraient nommés, soit par le ministre en charge de la santé, soit par le conseil d'administration de l'établissement. En limitant l'autonomie des *«unités fonctionnelles»* et, surtout, en proposant que, *«par dérogation»* à ces dispositions, le conseil d'administration d'un établissement public de santé puisse *«décider d'arrêter librement l'organisation des soins»*, M. Durieux a soudain proposé de faire beaucoup plus simple.

«Le gouvernement fait confiance aux hommes et aux femmes pour arrêter l'organisation qui leur convient. La loi consacrera le pluralisme et la liberté dans les hôpitaux», a assuré le ministre. *«C'est un amendement de liberté»*, a renchéri le porte-parole du groupe socialiste sur le texte, M. Bernard Bioulac (PS, Dordogne). *«Vous êtes en train de manger votre chapeau»*, a ironisé, en revanche, M. Bernard Debré (RPR, Indre-et-Loire). *«Vous avez présenté vos amendements comme des bombes. Ce ne sont que des pétards mouillés»*, a ajouté M. Jean-Luc Préel (UDF, Vendée).

Les uns et les autres parlaient pour les députés centristes, que le gouvernement et le PS tentaient de fléchir, tandis que le RPR et l'UDF s'efforçaient de les conforter dans leur hostilité au projet de M. Durieux. La réponse est venue de M. Jean-Pierre Foucher (UDC, Hauts-de-Seine) : *«Nous souhaitons, a-t-il dit, que le service soit la structure de base de l'hôpital public. Sans services sous la direction de chefs de service, on ne parviendra pas à travailler.»* A l'occasion d'une suspension de séance, M. Foucher a précisé encore que, sur la représentation du personnel infirmier dans les instances de direction des établissements de santé, sur celle des cliniques privées dans les comités régionaux d'organisation sanitaire, sur le contrôle et le statut des établissements, le gouvernement restait, selon lui, très en retrait par rapport aux propositions minimales de son groupe. Ce qui n'a pas empêché, peu après, cet ultime appel, très appuyé, d'un député socialiste : *« M. Foucher parle de bon sens, comme il est assez normal dans la démocratie chrétienne »*.

Jusqu'au mardi 30 avril prochain, jour du vote de ce projet, dont la discussion avait commencé le 10 de ce même mois, la «famille» démocrate-chrétienne ou, du moins, certains de ses membres, devraient faire l'objet des soins attentifs du gouvernement. Faute de quoi, et au risque de provoquer une nouvelle colère sur les bancs de l'opposition, le premier ministre serait sans doute contraint d'engager *in extremis* la responsabilité de son gouvernement et de reporter une nouvelle fois l'application du vote personnel, imaginé par le président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius.

JEAN-LOUIS SAUX

EN BREF

□ **Le budget du RPR.** – M. Alain Juppé a rendu public, jeudi 25 avril, le budget 1990 du RPR. Les recettes s'élèvent à 106 millions de francs, dont 64 millions proviennent du financement public, 21 millions des cotisations des parlementaires et des adhérents, 16 millions de souscriptions, 3 millions de dons de personnes physiques et 2 millions de produits financiers. Les dépenses se sont élevées à 91 millions de francs. Le secrétaire général a annoncé, d'autre part, la création d'un «comité de pilotage» chargé de préparer la consultation des adhérents et des fédérations du RPR pour le congrès national du mois d'octobre. Ce comité comprend notamment MM. Toubon, Devaquet et Sarkozy, ainsi que d'anciens «rénovateurs», comme MM. Devedjian, Pinte, Barnier et Borotra.

□ **PRÉCISION.** – Le nom de M. Joaquim Pueyo, conseiller général de l'Orne et maire de Livaie, figurait parmi les signataires d'un placard publicitaire de France unie dans *le Monde* du 11 avril. M. Pueyo nous précise qu'il ne participe pas à ce mouvement et qu'il n'a jamais signé un tel appel.

Les expulsions de « squatters » seront plus difficiles

Les députés ont adopté en deuxième lecture, jeudi 25 avril, le projet de loi relatif à la réforme des procédures civiles d'exécution, présenté par M. Georges Kiejman, ministre délégué à la justice, avec un amendement rendant plus difficiles les expulsions de logements « squattérisés » par des familles en situation de grande pauvreté. Ce texte a été adopté grâce à l'abstention des trois groupes de l'opposition. Seul le PS a voté pour, le PC s'est prononcé contre.

La mobilisation des associations caritatives contre une disposition de ce projet, qui remet en cause la trêve hivernale pour les expulsions de logements occupés par des «squatters», n'aura pas été vaine. *«Quatre mois de compassion, sur les douze mois de chaque année, est-ce vraiment trop pour le cœur de la France?»* avait demandé l'abbé Pierre, dans une lettre adressée à tous les députés et aux ministres concernés. Comment se montrer sourd à une telle requête, surtout lorsqu'on se veut de gauche? Mais comment, aussi, ne pas effrayer la France des petits propriétaires en faisant bénéficier d'une disposition légale, les personnes occupant illégalement un appartement, lorsqu'on est à gauche certes, mais au pouvoir?

Au nom du groupe socialiste, M. Guy Malandain (PS, Yvelines) a été chargé de défendre la «raison». Il a rappelé que les personnes qui, du fait de ce projet de loi, ne devaient plus bénéficier de la trêve hivernale sont celles *«entrées par voie de fait dans les locaux ou lorsque ceux-ci sont situés dans un immeuble ayant fait l'objet d'un arrêté de péril»*. Parmi ces personnes, M. Malandain a encore distingué entre *«celles qui entrent dans un logement vide en considérant qu'il est le leur, tout comme elles prennent la voiture qui est garée là parce qu'elles en ont besoin»*, et les autres squatters, *«en situation de pauvreté absolue, qui occupent un logement vacant pour maintenir leur famille dans une situation à peu près convenable»*. C'est cette deuxième catégorie seulement qui doit retenir l'attention du gouvernement et des législateurs, a estimé M. Malandain.

«L'occupation de ces locaux est-elle légitime? Oui, elle l'est. Doit-elle être légalisée, c'est-à-dire inscrite dans la loi comme un droit? Non, a répondu M. Malandain, *car ce serait une brèche dans notre législation, qui reconnaîtrait ainsi le droit de s'approprier ce qui n'est pas à soi lorsque sa situation le justifie.»* M. Malandain a rappelé que la loi du 2 juin 1983 autorise le préfet, sur proposition du maire, à réquisitionner des logements vacants pour y loger des familles victimes d'un expulsion. Tout en déplorant que l'Etat n'ait pas assez souvent le *«courage d'utiliser le droit qui est à sa disposition pour protéger les familles en détresse»*, M. Malandain estime préférable d'inciter les maires et les préfets à recourir au droit existant plutôt que de légaliser un *«faux droit»*. Après ce discours de raison, la commission et le ministre délégué à la justice se sont donné le beau rôle. A eux la générosité. Au nom de la commission des lois, Mme Nicole Catala (RPR, Paris), rapporteur du projet, a défendu un amendement étendant de un à deux mois, le délai entre le prononcé de la décision d'expulsion et la mise en application de cette décision, lorsque le local *«constitue l'habitation principale»* de la personne. A cette première bonne action, le gouvernement en a ajouté une seconde, en précisant par amendement que *«lorsque l'expulsion aurait pour la personne concernée, des conséquences d'une exceptionnelle dureté, notamment du fait de la période de l'année considérée ou des circonstances atmosphériques, le délai peut-être prorogé par le juge pour une durée n'excédant pas trois mois»*.

Alors que le groupe communiste maintenait son vote contre, jugeant le texte encore trop sévère, la droite décidait à l'unanimité de s'abstenir et de rappeler, ainsi, que la gauche n'avait toujours pas le monopole du cœur.

PASCALE ROBERT-DIARD

Décès de deux anciens députés communistes

LILLE

de notre correspondant

Deux anciens parlementaires communistes viennent de disparaître, M. Edouard Carlier, ancien député du Pas-de-Calais, et M. Marceau Gauthier, ancien député du Nord.

M. Edouard Carlier est mort mercredi 24 avril à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Né le 21 décembre 1905, à Lillers (Pas-de-Calais), militant de la CGT et du PCF, il avait été élu au conseil municipal de Béthune en 1935 et régulièrement réélu jusqu'en 1978. Elu député en 1962, il avait siégé à l'Assemblée nationale jusqu'en 1968, puis, de nouveau de 1973 à 1978, date à laquelle il avait été devancé, au premier tour de scrutin, par l'actuel ministre de la mer, M. Jacques Mellick. Il avait été conseiller général de Béthune-Nord de 1967 à 1979.

M. Marceau Gauthier, est décédé le 24 avril à l'âge de soixante-dix-huit ans. Originaire de Lavesnois (Nord), M. Gauthier, né le 21 août 1912, avait été élu conseiller général du canton de Trelon de 1964 à 1982. Adjoint au maire de Fourmies de 1965 à 1983, il avait été élu député de la vingt et unième circonscription du Nord en 1978.

J.-R. L

Une seule chose pourrait encore rendre Télé Z solitaire... sa progression ! OJD et CESP confirment cette croissance : Télé Z est maintenant le N°5 de la presse française. En tête par son rythme de progression, Télé Z est aussi très difficile à concurrencer au niveau de ses tarifs de publicité. Profitez-en, sans être seuls, vous n'êtes pas encore trop nombreux à le savoir. *Régie Presse - R. et P. Elkoubi. Tél. 45 55 91 71*

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

SOCIÉTÉ

Accusée de pratiques ésotériques et sectaires

Maud Pison, psychanalyste du « Nouvel Age »

« Je possède un magnétisme, des pouvoirs supranormaux et je parviens à des guérisons rapides » : dans sa carrière de psychanalyste, qu'elle juge *« phénoménale »*, Maud Pison, soixante-huit ans, prétend avoir guéri un millier de personnes. Drogués, repris de justice, délinquants, déprimés, schizophrènes ou autistes. Est-elle vraiment *« la réincarnation de la Vierge ? »*. *« Je n'ai jamais rien dit de tel de moi-même. Ce sont les autres qui l'affirment »*, répond-elle avec modestie.

Licenciée en droit et en psychologie, Maud Pison, après quelques mois d'études à l'Institut de psychanalyse de la rue Saint-Jacques à Paris, s'estime assez capable non seulement d'ouvrir un cabinet, mais aussi de former elle-même des analystes. Elle crée en 1976 à Sceaux (Hauts-de-Seine) un institut de recherches psychanalytiques, que, la suite de dissensions internes, elle transfère à Néron (Eure-et-Loir), puis dans une propriété de Beauvallon près de Sainte-Maxime (Var). Aujourd'hui dissous, son institut aurait formé plus de cinquante praticiens. Quant à Mme Pison, après deux ans de retraite, elle a repris ses consultations, et ses séminaires réunissant une fois par mois, au tarif de 1 000 francs la journée, de trente à cinquante fidèles.

La profession prend-elle ses distances, comme le font la Société psychanalytique de Paris, les professeurs Jacques Gagey (Paris-VII) ou Emmanuel Diet ? Maud Pison répond qu'elle est une *« pionnière »* et que ses concurrents sont jaloux de sa réussite : *« J'ai quitté le divan pour des entretiens en face à face. Je fais des analyses pendant un an ou deux, et cela revient moins cher aux patients. »*

Elle a bien connu quelques démêlés judiciaires, mais abusives ou simplement douteuses, ses qualifications et ses méthodes n'auraient jamais provoqué de tollé, si d'anciens patients ne s'étaient retournés contre leur analyste. Aujourd'hui, ils en font même le cerveau d'une véritable « secte » contre laquelle viennent de se mobiliser, au cours d'une conférence de presse, jeudi 25 avril à Paris, l'Association pour la défense de la famille et de l'individu, ainsi que le député socialiste Alain Vivien, auteur en 1984 d'un célèbre rapport contre les sectes. Pour eux, Maud Pison serait passée insensiblement d'une psychanalyse de bazar à l'ésotérisme de style « Nouvel Age » le plus extravagant, puis au sectarisme le plus actif : dépendance affective de l'adepte par rapport au groupe et à son « gourou », rupture avec l'environnement, de l'enfant avec ses parents, du mari avec sa femme, manipulation mentale, escroquerie intellectuelle et financière.

La « réincarnation du Christ »

La *« dérive »* se serait aggravée à partir de 1990 avec l'entrée en scène d'un dentiste de Fréjus, M. Jean-Pierre Galiano. Faisant un lien surprenant entre la psychanalyse et la... stomatologie au point de changer les plombages de ses clients – car le mercure parasiterait la communication avec Dieu, – c'est lui qui étend, dans les séances de Mme Pison, l'usage du pendule et de la numérologie, l'étude des thèmes astraux, des vies antérieures et des extraterrestres.

Les témoignages recueillis dans les séminaires de Beauvallon concordent. Une potiche en terre cuite à la main, dont il fait un calice, le docteur Galiano se présenterait comme la *« réincarnation du Christ »* ou de *« Saint-Jean »*. Approuvé par Mme Pison, il affirmerait que Dieu ne parle en direct qu'à trois personnes : lui-même, la psychanalyste et... le dalaï-lama ; que le Christ n'est pas mort crucifié, mais réfugié en Inde (thème classique de la littérature ésotérique) ; que Saddam Hussein est la réincarnation de Staline... Ceux qui doutent ou divergent seraient des *« réincarnations du diable »*, ou, pis, traités d' *« antéchrists »*.

Mauvais canular ? *« J'étais sous l'emprise de Mme Pison et du docteur Galiano. J'avais peur de leurs pouvoirs divins ou maléfiques »*, explique une ancienne adepte de vingt-trois ans, qu'une intervention de la gendarmerie, au titre d'une enquête dans l'intérêt des familles, a permis de ramener à ses parents. *« Cette jeune fille a été kidnappée »*, proteste Mme Pison, qui parle de *« cabale »* et garde sa confiance au docteur Galiano, dont personne ne sait bien s'il est son mauvais génie ou le complice de son *« délire paranoïaque »*. L'affaire est à suivre, comme on dit dans les mauvais feuilletons.

HENRI TINCQ

JUSTICE

Interpellé et placé en garde à vue

Le président de Nice-Acropolis est mis en cause dans une affaire de fausses factures

M. Hubert Ballay, président délégué de l'association Nice-Acropolis, et M. Tony Fighiera, gérant de la société Azur Restauration, ont été interpellés et placés en garde à vue, mercredi 24 avril, à Nice, dans le cadre d'une enquête sur une affaire de fausses factures concernant le palais des congrès de la ville. Ils ont été présentés au parquet de Nice qui a requis l'inculpation de M. Ballay, pour abus de confiance, et de M. Fighiera pour faux et usage de faux en écritures commerciales, ainsi que leur incarcération.

NICE

de notre correspondant régional

L'enquête de police concernant la gestion du palais Acropolis de Nice avait eu pour origine une dénonciation faite, le 20 mars, auprès de la section financière du parquet de Nice. Un témoin, dont l'identité n'a pas été révélée, avait fourni un dossier composé de nombreuses pièces relatives à des opérations comptables irrégulières entre Nice-Acropolis et la société Azur Restauration. Le parquet avait saisi, dès le lendemain, la section financière de la police judiciaire de Nice, et, parallèlement, un hebdomadaire niçois, *le Standard*, avait publié, dans trois numéros successifs, des pièces paraissant extraites du même dossier. L'authenticité de ces pièces a été vérifiée par l'enquête, et plusieurs cadres ou anciens employés du palais des congrès auraient confirmé les accusations portées contre M. Ballay : des fausses factures émises par Azur Restauration, concessionnaire exclusif de la restauration du palais des congrès, auraient permis de régler les dépenses d'une association qu'il préside, la Confrérie pour l'union et le bien-être (CUBE). Ces fausses factures porteraient sur une somme de 600 000 francs.

Des « amis sûrs, riches et optimistes »

Ancien instituteur reconverti dans le show-business avant d'être nommé, le 6 mai 1985, président délégué de Nice-Acropolis, M. Ballay avait créé, en octobre 1987, une curieuse association, la CUBE, parodiant les rites maçonniques et organisatrice de réjouissances censées servir les intérêts de la ville de Nice. Ainsi, M. Ballay soutient que la réunion traditionnelle de la CUBE, chaque année, à l'automne, *« constitue incontestablement une opération de promotion et de relations publiques (...) qui s'apparente aux « incentives » habituellement réalisées par les grandes entreprises »*. Formée, par prédilection, *« d'amis sûrs, riches et optimistes »* soumis à un cérémonial *« d'incubation »* et affublés de titres ou distinctions loufoques, la CUBE évoque, en fait, davantage un club de joyeux lurons, adorant Epicure, qu'une association de promotion touristique, fût-elle anticonformiste (1).

Sous l'autorité du « grand maître », M. Hubert Ballay lui-même, prononçant les admissions selon son *« seul bon vouloir »*, cette association, qui compterait deux cents membres (dont une majorité de représentants de professions libérales et quelques peintres ou artistes de variété en renom), avait d'ailleurs fonctionné, jusqu'ici, sans publicité excessive en appliquant à la lettre sa règle première : *« Le plaisir d'être ensemble dans une stricte indépendance égocentrique pour un bonheur protégé. »* Sommet des quatre rendez-vous annuels proposés par la Confrérie : le « grand cube », obligatoire, de septembre, prétexte à des fêtes costumées et à des jeux de rôle, qui avait notamment donné lieu, en 1989, à une sorte de parade militaire – baptisée « La drôle de guerre » – dans l'arrière-pays grassois. Avec uniformes, casques, jeeps et même camions de l'armée américaine loués, pour la circonstance, à une société spécialisée. On y avait vu, notamment, M. Ballay déguisé en général, arrivant en hélicoptère pour passer ses troupes en revue... Pourtant, selon le président de Nice-Acropolis, ces manifestations, *« conçues de façon originale »*, ont un *« caractère thématique [qui] n'affecte en rien, bien au contraire, l'efficacité des contacts professionnels noués »*.

M. Ballay a eu, semble-t-il, plus de difficultés pour expliquer par quels moyens ont été payées les virées et galas de la CUBE. Les documents parvenus au parquet de Nice paraissent, en fait, avoir parlé à sa place. Datée du 30 octobre 1989, une note manuscrite, apparemment adressée par un cadre de Nice-Acropolis à la société Azur Restauration, mentionne, notamment, une *« refacturation N. A »* pour diverses prestations, d'un montant total arrondi de 210 000 F, dont 70 000 F *« Red ball »* (nom de la société de location du matériel militaire). Cette pièce sybilline précise, par ailleurs que, sur les 210 000 F, *« 99 000 F ont été facturés en juin »*. Or, une autre note, effectivement datée du 29 juin 1989, concerne *« deux demandes de facturation au nom de Nice-Acropolis »* pour deux cocktails représentant une somme globale de 99 900 F. Et indique, en toutes lettres, que *« ces deux montants serviront à couvrir les frais du Cube de septembre »*.

GUY PORTE

(1) Dans le cadre de cette affaire, soixante et onze adhérents de la CUBE (certains sans avoir été au préalable consultés) ont demandé et obtenu en référé, le 9 avril, pour *« atteinte à la vie privée »*, la saisie du *Standard* qui avait publié une photo de groupe de la Confrérie prise lors d'un gala au Palm-Beach de Cannes.

Aux assises de la Haute-Garonne

La réclusion criminelle à perpétuité pour les quatre parachutistes assassins

Philippe Siauve et Thierry El Borgi, reconnus coupables du viol et du meurtre de deux jeunes filles et d'une fillette, et du meurtre d'un garde champêtre, sont devenus jeudi 25 avril les criminels les plus lourdement condamnés de France : après une longue délibération, les jurés de la cour d'assises de la Haute-Garonne ont condamné les deux parachutistes de la base de Francazal à la réclusion criminelle à perpétuité assortie de la période de sûreté maximale prévue par le code de procédure pénale : trente ans. Leurs deux compagnons d'équipée, Thierry Jaouen et Franck Feuerstein, ont eux aussi été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, avec des périodes de sûreté de quinze et treize ans (*le Monde* du 17 au 20 avril).

Les jurés de la Haute-Garonne ont donc suivi les réquisitions de l'avocat général, M. François Basset, qui, pour des *« crimes extrêmes »*, avait demandé *« des peines extrêmes »*. *« Ces quatre tortionnaires ont donné la mort,* avait-il expliqué. *La vie est la seule chose que vous pouvez leur laisser. »* Lors de leurs plaidoiries, les avocats des quatre parachutistes avaient, eux, demandé aux jurés de ne pas se faire *« l'écho de la rue »*. *« Pour ses crimes contre l'humanité, Klaus Barbie a eu la perpétuité,* avait rappelé Me François La Phuong. *S'il apprend à la télé qu'un gamin de l'armée française a eu la même peine que lui, il aura un sourire. »* S'efforçant de plaider les circonstances atténuantes, la défense avait insisté sur l'enfance difficile de ces *« quatre petites graines de paras ratés »*.

Créée en 1986, la « période de sûreté » est une mesure d'exécution de la réclusion criminelle à perpétuité. Pendant cette période, les condamnés ne peuvent bénéficier des dispositions concernant les permissions de sortir, la semi-liberté, ou la liberté conditionnelle. La période maximale, trente ans, avait été prononcée une seule fois, en 1989, à l'encontre de Pascal Le Gac, accusé de meurtre et de rapt. Cet arrêt de la cour d'assises de la Haute-Savoie avait été cassé par la Cour de cassation, et le jeune homme a été rejugé en avril 1991 par la cour d'assises de l'Isère, qui a réduit la période de sûreté à vingt ans (*le Monde* du 14 avril).

Au tribunal correctionnel de Draguignan

Les lampistes du Papagayo

Quatorze pourvoyeurs ou consommateurs de drogue ont été condamnés, jeudi 25 avril, par le tribunal correctionnel de Draguignan (Var) à des peines de six mois à cinq ans d'emprisonnement assorties d'amendes allant de 10 000 F à 100 000 F pour neuf d'entre eux. Leurs avocats estiment qu'on *« fait porter le chapeau aux lampistes »*.

TOULON

de notre correspondant

L'affaire avait éclaté en octobre 1989 : un trafic de cannabis, de LSD et d'extasy (pas moins de deux mille cachets) dont l'épicentre était le Papagayo, une boîte de nuit réputée de Saint-Tropez, où la « jet-society » se serait largement approvisionnée durant l'été 1989. Hormis Philippe Corticciato, disc-jockey, les dix-sept autres inculpés comparaissant devant le tribunal font piètre figure : un cuisinier et un restaurateur, qui seraient les pourvoyeurs principaux, un artisan, un peintre, un employé des postes... Ils ont moins de trente ans pour la plupart et le verbe aussi fade que le teint.

Un « carré royal »

Tous reconnaissent peu ou prou avoir fumé, sniffé ou « tâté » de la pilule d'amour, mais ils refusent d'être assimilés à des trafiquants. Ce sera d'ailleurs le système de défense adopté par leurs avocats, qui, à l'instar de Me Courtes, *estiment que « ce procès est tronqué et qu'on fait porter le chapeau aux lampistes »*. Nous voilà proches du regret exprimé par le président Bonnet, pour qui *« les principaux intéressés ne sont pas là »*. C'est le regret général, notamment manifesté par Me Guisiano, jugeant que *« l'instruction n'a pas permis d'aller jusqu'au bout de ce que nous souhaitions tous. Il fallait interpeller ces gens qui sont absents aujourd'hui, les inculper. Il fallait montrer l'exemple en donnant la preuve que la justice était la même pour tous »*.

Ces gens ? Ce sont ceux qui ont accès au « carré royal », un périmètre strictement réservé aux VIP des nuits internationales, pouvant s'offrir des paradis artificiels pour quelques billets de 100 F. Des noms vont revenir au fil des plaidoiries... Ceux de Florence Arthaud, de Dominique Faruggia, de Stéphane Collaro, de Christophe Martin ou d'Eddy Barclay. D'autres, tout aussi connus, sont livrés à la curiosité mais hors audience, dans les couloirs du palais.

Tous ont accès au périmètre sacré ; là ils ont à disposition un peintre en bâtiment qui devient « le docteur » sous les sunlights pour la seule raison qu'il procure les « cacahuètes » (terme utilisé pour désigner la drogue) en échange d'une remise dérisoire et d'une table ouverte. Il y a là et dehors les gagne-petit de la drogue conviviale. Mais, aux commandes du Papagayo, il y a le disc-jockey, qui lance *« Je veux voir la vie en rose »* quand il désire de la marchandise pour ses clients privilégiés, dont certains n'auront pas daigné faire écho à la commission rogatoire lancée en son temps par le juge toulonnais chargé de l'enquête et particulièrement intéressé par leur témoignage.

Les défenseurs ont bien du mal à masquer une certaine amertume en évoquant cette *« tragédie classique »* dont parle Me Dury, avocat général. En effet, bien des acteurs semblent faire défaut, ce qui fera s'interroger Me Lombard : *« Ne s'est-on pas trompé de procès ? »*

JOSÉ LENZINI

DÉFENSE

Les leçons de la guerre du Golfe

Des sénateurs réclament une hausse sensible des crédits militaires

Dans un rapport publié jeudi 25 avril et destiné à ouvrir le débat, lancé par M. François Mitterrand, sur la préparation de la prochaine loi de programmation militaire, la commission de la défense et des affaires étrangères au Sénat ne conçoit pas *« une défense crédible et cohérente »* sans un budget qui représente au moins 3,8 %, voire 4 %, du produit intérieur brut marchand (PIBm). Il y a dix ans, constate le rapport, l'effort de défense de la France était de 4,08 % du PIBm. Il est de 3,37 % en 1991.

Le document sénatorial se veut une réflexion, après la guerre du Golfe, sur les nouvelles exigences en matière de missions, d'organisation et d'équipement pour les forces armées françaises. Certes, estiment les auteurs du rapport (1), *« le conflit du Golfe est atypique »*. Mais certains enseignements peuvent déjà être tirés.

En particulier, ce conflit avec l'Irak a fait apparaître de *« graves lacunes »* dans les forces classiques de la France, comme l'insuffisance de ses unités entièrement professionnelles, le vieillissement de certains matériels, la faiblesse des moyens d'observation, la légèreté et la modicité de la logistique, le manque de défense contre les missiles balistiques tactiques et la carence en stocks de munitions, pièces détachées et autres équipements de la guerre électronique ou du combat de nuit. *« Le format de nos armées,* écrivent les sénateurs, *se situe d'ores et déjà, sur le plan quantitatif, en dessous du seuil de suffisance, ainsi qu'en témoigne le fait que, pour tous les matériels majeurs significatifs, le nombre des équipements en service dans les armées françaises est inférieur aux plafonds prévus par les accords CFE »*, de désarmement classique Est-Ouest en Europe.

Etaler ou réduire les fabrications de série, comme on l'a fait jusqu'à présent, n'est qu'un coûteux artifice. Même si elle s'impose, une coopération plus intense entre Européens en matière d'armements ne conduit pas à des économies immédiates. A cet égard, le rapport sénatorial cite quelques exemples de coût des programmes les plus importants : 188,5 milliards de francs pour l'avion Rafale ; 58 milliards pour le char Leclerc, et 126,7 milliards pour la nouvelle génération des sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques.

« Il nous apparaît d'emblée aléatoire d'afficher une défense crédible et cohérente dans le monde tel qu'il est avec un budget de la défense inférieur à 3,8 % du PIBm, concluent les sénateurs. *Certaines de nos insuffisances sont peu cohérentes avec le discours politique affiché par la diplomatie française. Nous sommes cependant conscients de la relativité de cette référence* [le PIBm] *qui ne conserve sa valeur qu'en période de croissance continue »*.

(1) Ce rapport sénatorial a été signé par MM. Jean Lecanuet, Michel Alloncle, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Max Lejeune, Xavier de Villepin et Albert Voilquin.

En République dominicaine

Vingt-trois personnes arrêtées pour trafic d'enfants

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

La police dominicaine a annoncé mercredi 24 avril l'arrestation et l'inculpation de vingt-trois personnes pour trafic d'enfants. Quarante-neuf des victimes étaient originaires de Jarabacoa, petite ville de montagne située à 110 km au nord-ouest de Saint-Domingue. Chacune a été vendue pour des sommes variant entre 5 000 et 22 000 pesos (soit entre 2 300 et 10 400 francs). Leurs parents figurent parmi les personnes arrêtées, ainsi que sept intermédiaires accusés d'avoir revendu les enfants.

Selon les enquêteurs, le cerveau de la bande de trafiquants était une avocate, Me Cano Gonzalez, qui a fui la République Dominicaine. C'est elle qui préparait les documents falsifiés permettant de faire sortir les enfants du pays. Afin de mettre un terme à ce trafic, le directeur général des services de migration, le général Rafael Antonio Tejada Baez, a annoncé que désormais seuls les mineurs accompagnés de leurs parents seraient autorisés à quitter la République Dominicaine.

Selon une enquête du quotidien *Hoy* de Saint-Domingue, l'achat de bébés en gestation est également fréquent dans la région de Jarabacoa. Les trafiquants proposent aux femmes enceintes une avance, le solde étant versé à l'accouchement.

JEAN-MICHEL CAROIT

□ **Draguignan : démantèlement d'un réseau de drogue à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire.** – Un surveillant du centre pénitentiaire de Draguignan, M. Jean-Louis Forchino, quarante et un ans, ancien délégué syndical, a été inculpé de trafic de stupéfiants, recel, détention d'armes et corruption par le juge d'instruction, M. Philippe Guémas, avant d'être écroué à la maison d'arrêt de Toulon. Cette inculpation fait suite à une enquête ouverte voilà près d'un an. A la suite de l'enquête des gendarmes d'Aix et de la section recherche de Draguignan, deux complices du gardien de prison, désignés comme ses principaux fournisseurs, Farid Khezzari, quarante ans, et Raymond Maspoli, quarante ans également, déjà condamnés, ont été inculpés. – (*Corresp.*)

□ **Un réseau de faussaires de cartes bancaires démantelé à Marseille.** – Un réseau de faussaires en cartes bancaires opérant dans les Bouches-du-Rhône, le Var et la Corse, a été démantelé mercredi 24 avril par les enquêteurs du SRPJ de Marseille. Un cafetier de Marseille et un restaurateur d'Ajaccio font partie des personnes arrêtées : ils fournissaient les talons des tickets de Carte bleue pour fabriquer de fausses cartes avec de vrais numéros. Le chef présumé du gang est Serge Agostinelli, âgé de trente ans, qui, dans sa villa de Saint-Cyr-sur-Mer (Var), fabriquait les cartes à l'aide de machines informatiques. Ces cartes, qui ne permettaient pas les retraits en liquide dans des distributeurs automatiques, étaient vendues 4 000 F à des semi-grossistes qui les proposaient ensuite à des particuliers.

SCIENCES

Localisation et messagerie par satellite

La société Locstar réduit ses ambitions

Ebranlée il y a peu par les difficultés de son actionnaire et bailleur de licence américain, Geostar, aujourd'hui confronté à une situation de faillite, la société européenne Locstar, spécialisée dans la localisation et la messagerie par satellite, vient de réduire ses ambitions. Alors même qu'elle venait de faire passer son capital de 100 millions à 676 millions de francs et le nombre de ses actionnaires européens de 27 à 51, la voici dans l'obligation de refondre profondément son programme d'investissement (2,5 milliards de francs).

Locstar avait en effet commandé à la société Matra deux satellites grâce auxquels il était possible de localiser en permanence, à une centaine de mètres près, des véhicules mobiles (flotte de camions, matériel ferroviaire, suivi de transport de matières dangereuses, bateaux de plaisance, etc). Un tel système devait intéresser les propriétaires de flotte de camions de transport dans la mesure où il offrait en outre la possibilité de transmettre au chauffeur, *via* un petit terminal, des messages facilitant la gestion des véhicules en fonction de nouvelles données recueillies entre-temps par la maison mère.

Tout était prêt pour que ce système soit opérationnel à la fin du premier semestre 1992 et que Locstar satisfasse ses premiers clients.

5 000 à 6 000 terminaux à la fin de 1993

Le premier des deux satellites devait en effet être mis en orbite par Ariane en avril 1992 et le second en janvier. *« Les progrès technologiques enregistrés sur les composants électroniques*, affirment les dirigeants de Locstar, *les retombées de la guerre du Golfe et la chute vertigineuse des prix sur les terminaux installés sur les véhicules »*, dont les prix sont passés en quelques mois de 12 000 F à 1 000 F, ont changé le contexte.

C'est pourquoi Locstar vient de décider un plan d'économie d'environ 1 milliard de francs qui se traduira par le lancement d'un seul satellite, le second ne devant être commandé qu'en pièces détachées. Une telle décision devrait donner lieu à une renégociation du contrat passé avec Matra, et de celui signé avec Arianespace pour le lancement initial des deux satellites.

Conséquence de ces nouveaux choix : Locstar, avec un seul satellite en orbite, ne pourra offrir que le service messagerie aux véhicules à ses clients. Pour la localisation, il lui faudra en effet se tourner vers d'autres prestataires de services qui, comme GPS (Global Positionning System), ont montré leurs capacités dans ce domaine avec des terminaux minuscules et relativement bon marché et ont fait leur publicité à l'occasion de la guerre du Golfe.

Malgré ce recul de leurs ambitions, les responsables de Locstar espèrent quand même gérer de 5 000 à 6 000 terminaux à la fin de 1993 et générer d'ici à 2005 un chiffre d'affaires de 40 milliards de francs en dépit de la concurrence du système américain Qualcomm que l'organisation européenne de télécommunications par satellite Eutelsat entend promouvoir.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

□ **Le prochain tir d'Ariane reporté.** – Le lancement de la quarante-quatrième fusée Ariane qui devait avoir lieu dans la nuit du 3 au 4 mai est finalement reporté de quelques jours. Ce contretemps est dû à la découverte, au moment du démarrage du moteur du troisième étage, de baisses de pression d'hydrogène. Bien que restant dans les limites de fonctionnement admises, les responsables du lanceur ont souhaité un complément d'enquête sur cette anomalie détectée lors de vols précédents. Ils pensent aboutir rapidement et se déclarent satisfaits des mesures qu'ils avaient prises lors du dernier vol d'Ariane qui fut un succès. – *(AFP.)*

MÉDECINE

Le carnet de maternité devient obligatoire

Un nouveau carnet de maternité a été présenté, mercredi 24 avril, par le directeur général de la santé, M. Jean-François Girard. Rendu obligatoire pour toutes les femmes enceintes par la loi du 18 décembre 1989 relative à la protection de la santé de la famille et de l'enfance, il remplace l'ancien carnet facultatif mis en place en 1976. Les autorités sont chargées d'assurer sa diffusion gratuitement à chaque femme enceinte dès la déclaration de grossesse.

Le nouveau carnet comporte trois parties : une partie éducative qui informe sur la conduite à tenir aux différents moments de la grossesse ; une partie administrative et juridique sur les droits et la protection des femmes enceintes, et enfin un dossier médical adapté à la surveillance actuelle d'une grossesse.

Une fiche de liaison « travail-grossesse » permet d'établir un lien entre le médecin du travail et les praticiens chargés de surveiller la grossesse. Elle devrait permettre au médecin du travail d'envisager, avec la future mère, les aménagements de ses conditions de travail et de son départ en congé maternité.

Un article du « Lancet » sur les essais de traitement antisida

Des dermatologues confirment que deux cas de vaccine seraient survenus à l'hôpital Saint-Antoine

Moins de deux semaines après avoir été envoyé à la revue médicale britannique *The Lancet*, l'article signé en particulier par le professeur Jean-Claude Roujeau et le docteur Jean-Claude Guillaume (hôpital Henri-Mondor, Créteil), qui font état de deux cas probables de vaccine survenus au cours d'une expérimentation d'immunothérapie anti-sida effectuée à l'hôpital Saint-Antoine (Paris), est publié dans le numéro 8747 daté 27 avril de l'hebdomadaire médical britannique (*le Monde* du 16 avril). Fait exceptionnel, ce même article est publié simultanément dans l'édition française de la revue.

« Les patients infectés par le VIH, concluent les auteurs, *tout comme les sujets immunodéprimés lorsque la vaccination antivariolique était largement utilisée, sont à haut risque de complication après cette vaccination. Nos observations paraissent indiquer que, sauf amélioration, la technique* [utilisée à Saint-Antoine] *doit être écartée chez ce type de patients. Il faut par ailleurs garder à l'esprit le risque de la vaccine lorsqu'on envisage des programmes de vaccination de masse à base de virus vaccinal exprimant des gènes du VIH, et cela particulièrement dans les pays à forte prévalence de séropositivité et peu développés, comme en Afrique, où l'exclusion des séropositifs que, avant la vaccination serait responsable de coûts et de difficultés logistiques insurmontables. »*

Des expérimentations interrompues le 14 mars

Rappelons que, le 17 avril, M. Bruno Durieux, ministre délégué chargé de la santé, avait décidé de demander au professeur Jean-Paul Lévy, le directeur de l'Agence nationale de recherche sur le sida, un *« avis scientifique »* sur les recherches cliniques menées par le professeur Daniel Zagury, *« sur la nécessité ou non de les poursuivre, et, si oui, dans quelles conditions »*.

Pour ce qui est des expérimentations menées à l'hôpital Saint-Antoine, nous avons appris, de très bonnes sources, qu'elles avaient été interrompues par le docteur Odile Picard dès l'annonce par M. Durieux, le 14 mars dernier, de l'ouverture d'une enquête confiée à l'inspection générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Le docteur Picard s'était alors engagée à ne reprendre ses expérimentations que si le directeur général de l'Assistance publique l'y autorisait.

Pour sa part, le ministère de la santé avait, dès le 2 avril, publié un communiqué indiquant que *« les textes en vigueur, les procédures et les recommandations des comités d'éthique avaient été respectées par les équipes responsables de ces essais »*. Pourtant l'article publié le 27 avril dans *The Lancet*, ainsi d'ailleurs qu'un article à paraître prochainement dans la revue *JAIDS* – article signé en particulier par le professeur Zagury – confirment bien que trois patients sont décédés en 1990 au cours de ces essais.

Dans ces conditions peut-on considérer que l'article L. 209 – 12 de la loi du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales (dite loi Huriet) a bien été respecté ? Cet article prévoit que *« le promoteur informe, dès qu'il en a connaissance, le ministre chargé de la santé de tout effet ayant pu contribuer à la survenue d'un décès, provoquer une hospitalisation ou entraîner des séquelles organiques ou fonctionnelles durables, et susceptibles d'être dû à la recherche »*.

FRANCK NOUCHI

Selon une étude de l'INSERM

Le nombre des naissances prématurées diminue

Le nombre des naissances prématurées ne cesse de baisser depuis les années 70, mais des progrès restent à faire pour en limiter la fréquence. C'est ce qui ressort d'une étude rendue publique (1), mercredi 24 avril, par la direction générale de la santé (DGS).

En France, les naissances prématurées, c'est-à-dire avant trente-sept semaines de gestation, sont passées de 6,8 % en 1981 à 4,8 %. En revanche, la fréquence des naissances de nouveau-nés pesant moins de 2,5 kilos est stable avec 5,7 %. Il s'agit là des principales conclusions d'une enquête réalisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) en 1988 et en 1989, à la demande de la DGS, dans neuf régions et quatre départements représentant 56 % du total des naissances en France.

Si les naissances prématurées ne cessent de baisser depuis les années 70, des progrès restent à faire pour en limiter la fréquence. Le risque de prématurité est dix fois plus élevé au cours d'une grossesse multiple (deux fœtus au moins) que pour une grossesse unique, et peu de progrès paraissent avoir été faits dans ce domaine, soulignent les auteurs de l'étude. Or, les naissances multiples sont de plus en plus fréquentes avec le développement des méthodes de traitement de la stérilité (stimulation ovarienne, fécondation *in vitro*).

L'âge et le nombre de grossesses antérieures constituent également un facteur de risque de prématurité. Ce risque est maximal – 11,5 % – pour les femmes ayant eu au moins cinq grossesses antérieures et âgées de trente-cinq ans et plus. L'âge moyen des mères a beaucoup augmenté entre 1981 et 1988 : les naissances diminuent chez les moins de vingt ans et augmentent chez les plus de trente-cinq ans.

Près de 30 % des naissances prématurées surviennent après une décision médicale d'interrompre la grossesse, le plus souvent par césarienne, face à certaines pathologies comme l'hypertension. *« Si l'on veut continuer à réduire sur la prématurité, il faut différencier les causes de prématurité spontanée et celles qui sont dues à une décision médicale comme un retard de croissance du fœtus ou une hypertension chez la mère »*, remarque le docteur Gérard Bréart, directeur de l'unité 149 de l'INSERM. D'une manière générale, le nombre de césariennes est passé de 10,6 % en 1981 à 14,3 %. L'étude a également porté sur les causes de décès d'enfants mort-nés entre vingt-deux semaines de gestation et vingt-sept jours de vie. Au total, 2 935 décès et 309 interruptions de grossesse ont été analysés. Plus de la moitié des enfants étaient décédés *in utero*, 30 % pendant ou après l'accouchement, et près de 10 % étaient des interruptions thérapeutiques de grossesse. Près de 70 % des enfants décédés étaient prématurés. Les principales causes de décès *in utero* sont l'anoxie (manque d'oxygène) et les malformations fœtales, pendant et après l'accouchement. Il s'agit principalement d'anomalies congénitales, de détresses respiratoires et d'infections.

MARTINE LARONCHE

(1) « Enquête sur les naissances vivantes et les décès avant vingt-huit jours », effectuée par l'unité INSERM 149 et le groupe INSERM spécialisé dans la recherche clinique et biologique en reproduction (hôpital de La Grave, Toulouse).

Selon l'OMS

Le choléra en Amérique latine menace de 90 à 120 millions de personnes

C'est un appel solennel à la communauté internationale qu'a lancé, mercredi 25 avril, le docteur Hiroshi Nakajima, le directeur général de l'OMS. Selon lui, *« entre 90 et 120 millions de personnes sont, en Amérique latine, menacées par l'épidémie de choléra »* qui sévit depuis fin janvier au Pérou.

Il faudrait, estiment les experts de l'OMS, un investissement d'au moins 5 milliards de dollars par an pendant les dix prochaines années pour assurer aux pays d'Amérique latine un approvisionnement en eau potable et un assainissement approprié de manière à prévenir l'extension de l'épidémie de choléra. Faute de quoi, et pour le seul Pérou, il est à craindre que la perte, en 1991, de 1 milliard de dollars consécutive à la diminution de l'activité économique (pêche, agriculture, tourisme, etc.) ne se perpétue d'année en année.

« Cette tragédie qui se déroule sous nos yeux » – et qui a déjà fait plus de 1 200 victimes – implique, selon le docteur Nakajima, que des mesures d'urgence soient entreprises. A cette fin, une cellule de crise mondiale pour lutter contre le choléra a été créée. Sa direction est confiée au docteur Jim Tulloch, directeur à l'OMS de la division de la lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës.

Faute de crédits suffisants

La recherche polaire au frigo

Le 14 février 1990, M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie et M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, annonçaient que la recherche polaire française dans l'Antarctique et dans l'Arctique allait être développée et réorganisée. Un Institut de la recherche polaire-Expéditions Paul-Emile Victor allait être créé très rapidement et une nouvelle base était projetée dans l'intérieur du continent antarctique.

Treize mois après, on apprenait que la situation financière du territoire d'outre-mer des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et des Expéditions polaires françaises (EPF), qui ont en charge la logistique de la Terre-Adélie, était catastrophique au point de compromettre l'activité de la base antarctique.

Quatre représentants des deux ministères ont donné, le 25 avril, des explications pour le moins vagues et qui laissent la recherche polaire dans le flou. Le budget pour la saison 1991-1992 a été rééquilibré (en partie) mais par un déplacement de crédits : on a affecté aux autres besoins les 6,5 millions de francs qui étaient destinés aux opérations préliminaires à la création de la nouvelle base.

Quant à l'Institut de la recherche polaire, ses compétences et son organisation sont toujours en discussion. La loi le créant ne pourrait pas être soumise au Parlement à la session d'automne. Seule certitude : l'institut sera chargé de la planification, de la programmation et de la réalisation de la recherche (la logistique étant du ressort des TAAF) et son directeur ne sera pas l'administrateur supérieur des TAAF. En revanche on ne sait toujours pas ce que deviendront les EPF dans la nouvelle organisation...

Y. R.

ENVIRONNEMENT

A la conférence de Madrid

Un moratoire sur les activités minières dans l'Antarctique est à l'étude

Les vingt-six parties consultatives au traité sur l'Antarctique, qui tiennent à Madrid depuis le 22 avril leur onzième réunion spéciale, semblent s'acheminer vers un consensus pour qu'un moratoire de durée indéterminée soit décidé sur les activités minières.

A l'ouverture de la réunion, la France, l'Australie, la Belgique, l'Italie et quatorze autres pays, étaient pour une interdiction à durée indéterminée, alors que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et six autres Etats prônaient une interdiction à durée déterminée. Dès le 23 avril, le Japon avait insisté sur le fait que ce moratoire (ou cette interdiction) devait être de très longue durée (plusieurs décennies). Des délégués ont ensuite fait remarquer que le Congrès américain avait voté, à la fin de 1990, une loi – signée par le président Bush – interdisant à tout citoyen ou compagnie des Etats-Unis d'entreprendre ou de participer à quelque activité minière que ce soit tant qu'un complément sur ce sujet au traité sur l'Antarctique n'a pas été ratifié. Le 12 avril, le Congrès a d'ailleurs rappelé au président qu'il avait signé cette loi et lui a demandé de faire en sorte que les Etats-Unis rejoignent le groupe des pays qui prônent la préservation de l'Antarctique en y interdisant toute recherche minière et rejettent donc la convention de Wellington sur les ressources minérales (signée par toutes les parties au traité en juin 1988...) La réunion de Madrid doit s'achever le 30 avril. – *(AFP.)*

Pour comprendre les enjeux des médias et des communications

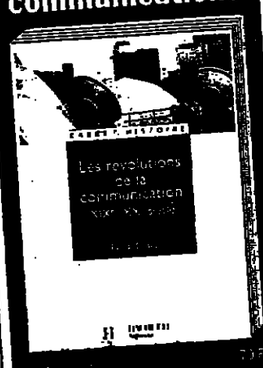

CARRÉ ■ HISTOIRE

Des synthèses sur les grandes questions d'histoire.

L'ITALIEN A PADOUE

Cours mensuels toute l'année à tous les niveaux

INSTITUT LINGUISTIQUE BERTRAND RUSSEL

Via Cavour 1, 35122 Padova, Italie

Tél. : 1939-49/654051 – Fax : 1939-49/8754133

世界第二を誇るプリンター製造社
「スター」がフランスの学生に
日本を紹介します。*

C'est parce
que le deuxième constructeur
mondial d'imprimantes est toujours tourné
vers l'avenir, qu'il se tourne aujourd'hui vers la
jeunesse. Depuis le 5 janvier 1991, Star (votre
imprimante) organise et sponsorise pour tous
les lycéens de 16 à 18 ans, le grand concours "L'Avenir,
Passion du Monde" avec de nombreux voyages à gagner
pour partir à la découverte du Japon. Carrefour des
coutumes et des technologies de pointe, pays où le futur se
conjugue chaque jour au présent, le Japon et son
incroyable complexité culturelle sont des données
indispensables à l'ouverture des sociétés et des
hommes de demain. En offrant cette formidable
opportunité aux lycéens, Star répond une
fois de plus à la philosophie qui lui tient
à cœur: "offrir à la jeunesse
tous les moyens de sa
réussite."

* Le 2e constructeur mondial d'imprimantes fait découvrir le Japon aux étudiants.

star votre imprimante

l'avenir PASSION DU MONDE

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

CULTURE

CINÉMA

Trois fois elle

D'une autobiographie en trois parties de sa compatriote Janet Frame est né un film unique et magnifique. Jane Campion va son chemin, libre

AN ANGEL AT MY TABLE
de Jane Campion

Jane ne pouvait que croiser la route de Janet. De cette rencontre entre une jeune femme de trente cinq ans qui, en peu de films, a démontré son pouvoir de voir les choses autrement, de reconstruire le monde, et la romancière néo-zélandaise, sa compatriote, est né *An Angel at my Table* (Prix du Jury à Venise), une saga de près de trois heures qui passe comme un battement de cœur.

En trois parties – le film, d'abord tourné pour la télévision, étant adapté par Laura Jones des trois romans autobiographiques de Janet Frame, – Jane Campion est entrée dans les yeux de Janet enfant, puis adolescente, puis adulte, dans sa chevelure trop rousse frisée comme une chicorée, dans son corps trop encombrant, dans son désir trop grand de rejoindre les autres.

Plus jamais on ne quitte Janet, jouée aux trois âges avec la même incroyable vérité, la même vitalité blessée plus troublante que toutes les ressemblances, par Kerry Fox, Alexia Keogh, Karen Fergusson.

On est à l'intérieur de l'enfance, de ses chagrins terribles, de son attente vorace, de ses merveilles fugaces, on est la petite fille trop grosse avec ses oreilles sales, la grande sœur qui se noie, le petit frère épileptique, mais l'odeur du sous-bois, et la caresse pataude de la main de papa. Pas de mélodrame, Jane Campion est au plus près, c'est tout. Au plus près de la nature, celle des choses et celle des êtres.

Au bal des fous

Près de Janet, qui grandit. Et l'on voit comment la solitude lui vient, et le bonheur des mots, les premiers poèmes plutôt que les premiers baisers. Comment le silence social est interdit et la conduit à l'hôpital psychiatrique. Janet Frame y demeurera huit ans, frappée du verdict de schizophrénie, subissant deux cents électrochocs, chacun aussi terrifiant, dira-t-elle, *« qu'une exécution capitale »*, sauvée *in extremis* de la lobotomie par un prix littéraire.

On est avec Janet à l'asile, on danse avec elle sans dégoût au bal des fous, on voit jaillir un poème *comme une fusée de détresse sur le* mur sans fenêtre de sa cellule : *« Ne pas avoir peur de la chaleur du soleil. »*

On est avec Janet en voyage, à Paris, saisi en trois images, un simple petit pan de mur gris, à Londres, en Espagne, de retour sur sa terre lointaine, on est dans ses poèmes, et dans ses peurs, on est dans sa peau.

Déjà avec ses courts métrages et, bien sûr, avec *Sweetie*, Jane Campion avait démontré sa capacité à montrer la «différence» avec toute la sympathie du monde mais sans compassion, sans voyeurisme, son extraordinaire capacité à prouver que la beauté n'est pas là où on le dit.

Avec *An Angel at my Table*, elle fait encore un pas en avant, elle parvient à donner vie à l'écriture toujours si platement représentée à l'écran, elle parvient à donner vie à un arbre qui porte en lui tout son pays. Du plus petit au plus grand, d'une paire de vieilles bottines à l'immensité du sentiment. Jane Campion n'a pas d'entraves, pas de maître, elle vient d'une vaste contrée, d'un ailleurs qu'elle nous donne, elle est libre, son cinéma aussi.

D. H.

G. RONDEAU

Jane Campion : un battement de cœur

« Ne pas divorcer de l'enfance »

Un entretien avec la réalisatrice

Blonde, Jane Campion est blonde et belle, ne pas lui dire qu'elle a quelque chose de Meryl Streep. Elle est née à Wellington, une petite ville de Nouvelle-Zélande, travaille et vit désormais en Australie. Mère actrice, père directeur de théâtre, un diplôme d'anthropologie, un passage par la peinture, elle aurait pu, bien sûr, être actrice, mais, selon elle, « ça n'a pas marché ». A peine sortie de l'Australian Film and Television School, elle obtient à Cannes, en 1986, la Palme d'or du court métrage, avec Peel, *son exercice d'école. Avant de revenir trois ans plus tard avec* Sweetie.

« Vous dites que je vais où je veux aller? Je suis bien obligée, je ne sais pas aller ailleurs. Mais *cette conduite m'a demandé une* longue préparation ! Dès l'école, ça m'a posé des problèmes. J'étais une petite fille plutôt sérieuse, posant des questions très philosophiques. A l'âge de quatre ans, m'a raconté mon père, je me suis planté devant lui et avec une voix très grave, lui ai demandé : « Papa, *est-ce que je* suis une personne? »

» Le domaine que j'explorais le plus volontiers était celui de l'imagination, le monde qui commence lorsque l'école finit. Mes *amies commençaient déjà à* penser aux garçons, que j'étais encore plongée dans mes vieux jeux. Surtout celui que j'ai poursuivi longtemps avec ma meilleure amie, une sorte de western à épisodes, une tranche de vie des premiers colons. Nous jouions tous les rôles alternativement, nos chevaux étaient figurés par trois cageots et d'autres caisses devenaient les chariots bâchés...

« Toutes les filles s'embrassaient »

» Si je suis si préoccupée dans mes films par l'enfance, ou par ceux qu'une « différence » a maintenus dans cet état, c'est que je trouve personnellement tout à fait barbante l'idée même de l'âge adulte avec ses contraintes et ses conventions. D'autre part, elle me semble très grave, cette tendance qu'ont les *gens de divorcer de leur* enfance, de s'efforcer d'occulter ce qui en a fait la douleur et la beauté. Ce moment de l'adolescence, chez les filles, si plein de *confusion, d'effarement devant* les nouvelles exigences de la sexualité, de la féminité, tout le monde veut l'oublier. Qui, par exemple, parmi mes anciennes *compagnes de classe*, se souvient aujourd'hui de cette année de nos treize ans où toutes les filles s'embrassaient entre elles, *toutes? Et l'embarras des* premières règles... On voit cette scène dans *An Angel at My Table*, Janet Frame aussi l'a vécue. Elle aussi a compris et dit qu'il ne fallait rien oublier de tout cela, pour supprimer le sentiment de honte qu'on *a éprouvé* alors, et s'en libérer en s'en souvenant.

» Rien d'étonnant donc à ce que la voix de Janet Frame m'ait très tôt semblé si familière, si essentielle. La première fois que j'ai lu un livre d'elle, j'avais treize ans. Et j'ai énormément pleuré. Mais il ne s'agissait pas de son autobiographie, parue beaucoup plus tard, et dont j'admire tant la *simplicité*, la *bouleversante* franchise. Qualités si impérieuses qu'elles m'ont encouragée à la suivre, si possible, à aller vers la même franchise, et si possible *vers la même émotion. La folie?* Non, je ne dirais pas que je m'intéresse à la folie en tant que telle. Elle définit seulement une *limite*, une frontière. A explorer.

» Nous avons fait tourner de *vrais malades mentaux* dans *An Angel at My Table*, ils étaient bien entendu payés comme des acteurs. Et c'était ça qu'eux trouvaient le plus fou. Être payés? Pour jouer? Mon prochain film sera tout à fait différent. Il s'intitulera *Piano lessons*, il s'agit d'amour et d'érotisme, *d'une histoire romantique*. Tendance gothique. »

Propos recueillis par
DANIELE HEYMANN

THÉATRE

Spectateurs bons pour l'asile

Thomas Bernhard toujours qui cette fois s'en prend au théâtre

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE
à l'Atelier

« Un auteur de théâtre, posté à la place de balcon qui s'y prêtait le mieux, avait pointé le fusil-mitrailleur spécialement construit à son usage par la firme suisse Vetterli, et, une fois le rideau levé, il logeait une balle dans la tête de tout spectateur qui – à son avis – riait à contre-temps. A la fin de la représentation, il n'y avait plus dans la salle que des spectateurs étendus. »

C'est un texte de Thomas Bernhard, il l'a appelé : *Un auteur peu commode*. Paru dans le recueil, passionnant, *l'Imitateur* (Gallimard). Dans le même livre, Bernhard présente un autre auteur dramatique qui, ayant assisté pour une fois à l'une de ses pièces, *« exige que les spectateurs, près de cinq mille qui avaient vu sa pièce jusque-là, lui restituent ce qu'ils avaient vu »*. Cette mise en demeure paraissant confuse, l'auteur est *« amené tout droit au fameux hôpital psychiatrique de Bielefeld »*. Ce qui n'émeut guère notre auteur dramatique, car, comme Thomas Bernhard lui-même, il ne fait *« aucune différence entre un théâtre et un asile de fous. »*

Le rêve d'être acteur

Peut-être conviendrait-il de se demander aujourd'hui si la ville de Paris (faubourgs compris) n'est pas devenue la capitale mondiale des aliénés, puisque, depuis des mois déjà, les pièces de Thomas Bernhard y sont jouées à la queue leu leu, et même simultanément. Dernière représentation en date : *la Société de chasse*, donnée à la clinique psychiatrique de l'Atelier, « opérée » par le professeur agrégé Jean-Louis Thamin. Bernhard met en jeu les délires d'un général de la Wehrmacht qui a perdu le bras gauche à Stalingrad, et qui invite des ministres à une partie de chasse, à seule fin de leur déclarer : *« Le théâtre est quelque chose de répugnant. J'ai de la répulsion pour les acteurs. Quelqu'un qui joue sur une scène me donne la nausée. »*

Au moins une chose est sûre, touchant Thomas Bernhard : son rêve, toute son enfance, était de devenir acteur. Mais son grand-père, qu'il adorait, lui fit donner *plutôt des leçons de violon*. Quand a-t-il abandonné l'espoir d'être comédien? Le plus probablement, ce fut au sanatorium de Grafenhof, où, tuberculeux, il fut soigné à dix-huit ans, – c'est là qu'il rencontra une femme, Hedy Stawianicsek, qu'il appela toujours sa « tante », qui avait pas mal d'années de *sanatorium et de théâtre de plus* que lui, et qu'il allait ne jamais plus quitter, jusqu'à sa mort.

Il n'allait, non plus, jamais cesser d'écrire des pièces et donc, en contrepartie, de vomir le théâtre, de vomir les acteurs, ce qui ne l'empêchait pas de déclarer, peu de temps avant de mourir : *« Si un grand comédien restait seulement assis sur scène, des heures durant, à ne pas faire autre chose que remuer un pied, je pense vraiment que ce pourrait être sublime. »*

Dans *la Société de chasse*, à l'Atelier, l'écrivain, auteur dramatique, est sur la scène. Le général de Stalingrad l'a invité parce que sa femme aime le théâtre, et aime perdre aux cartes avec ce jeune dramaturge, qui, assis dans un coin du pavillon de chasse, s'ingénie à énoncer des stupidités sur la mort, et reprend par moments vie et couleurs en exhibant de sa poche un roman de Lermontov dont il lit une ou deux pages à haute voix.

L'odeur du feu de bois

Ce qui est, de la part de Thomas Bernhard, du « chiqué », puisqu'il est bien connu que Thomas Bernhard, en public, au théâtre, au café ou ailleurs, ne supportait de lire que les journaux, ce qui l'obligeait à vomir aussi les journaux puisque tel était son caractère : *« Je ne lis aucun livre. Les journaux seulement, parce que s'y trouve ramassé tout ce qui agite le monde. Bon, ce ne sont que des dépêches d'agence ou de stupides correspondants, en général du plus bas niveau, qui écrivent sur n'importe quelle idiotie... Regardez* le Monde, *par exemple, on croit que c'est quelque chose. Et qu'est-ce que c'est? Rien qu'une ineptie. Cela a beau être français, ce n'en est pas mieux pour autant. »*

Vous avez bien sûr compris que Thomas Bernhard ne laissait pas passer un seul jour sans lire *le Monde*, qui l'horripilait, et qu'il avait assisté aux représentations de *la Société de chasse en se privant* du bonheur d'abattre au fusil-mitrailleur l'ensemble de l'assistance. Il ne vous reste qu'à faire comme lui. Fabrice Luchini (l'écrivain) s'est un peu trompé d'auteur, il joue plutôt un petit marquis pincé spirituel de Marivaux, il n'a pas senti sans doute la terrible brute-cœur-d'or de Thomas Bernhard. Mais Jacques Dacqmine et Eléonore Hirt (le général, olympien, et son épouse, paniquée), sont remarquables, comme leurs camarades qui *jouent les ministres*, un régisseur forestier, un gardien. Et la mise en scène de Jean-Louis Thamin est grisante : nous avons l'odeur du feu de bois, le craquement sourd des arbres abattus dans la forêt, enfin tout, une vraie magie, de quoi expédier acteurs, spectateurs, ouvreuses, bref tout un chacun, retrouver l'esprit sous une bonne douche froide.

MICHEL COURNOT

▶ **A 21 heures, du lundi au samedi. Tél. : 46-06-49-24.**

La tête et les jambes

Les acteurs du premier film d'Olivier Schatzky jouent les infirmes En évitant tous les pièges

FORTUNE EXPRESS
d'Olivier Schatzky

Pascal, un jeune alpiniste promis à un brillant avenir, fait une chute terrible en montagne. On le retrouve dans un train fantomatique avec béquilles et chaise roulante. *Il a perdu* l'usage de ses jambes. Une fille lui sourit. Il arrive au Tréport, où l'attend une institution pour handicapés, pour lui le bout du monde. Il peut, s'il le veut, devenir champion de basket-ball dans sa chaise en suivant un entraînement spécial. Mais l'atmosphère de cette institution, mi-entrepôt mi-caserne, où l'on entretient comme une convention le culte de la force virile malgré tout, le dégoûte. Il tente de se suicider. Pascal (Chris Campion) est récupéré par deux bizarres personnages, *Gadouille*, le *myopathe* (*Thierry Frémont*), et son copain Marko, le paraplégique (Hervé Laudière). Ils ne lui sauvent pas la vie par pitié ou par grandeur d'âme, ils veulent qu'il se rééduque pour tenter, guidé par eux qui n'ont pas la force nécessaire, le cambriolage d'une banque dont la salle des coffres se trouve au-delà d'une courette de l'établissement. Du travail d'alpiniste...

Olivier Schatzky débute dans la réalisation. Il a quarante ans, a été coscénariste de Pierre Jolivet (qui a participé à l'écriture de *Fortune Express*) pour *le Complexe du kangourou* et *Force majeure*. Une bonne référence. L'histoire, la mise en scène de son premier film frappent très fort. Pas d'attendrissement, pas d'appel à la sentimentalité. Un garçon aux jambes mortes entre dans un univers très fermé et, d'une certaine manière, implacable, où il faut à la fois prouver qu'on est « un homme » et fabriquer des cochons-tirelires, parce que le travail c'est la santé. *Dans cet univers*, deux autres garçons un peu sournois rusent avec la règle, entretiennent un rêve d'aventure et de richesse pour lequel ils ont besoin d'un complice.

Ce pourrait être une comédie d'humour noir. C'est, en fait, sur un rythme serré, sans laisser la place aux effets pathétiques – comme dans ces films américains récents où de grandes vedettes chassent l'oscar avec leurs performances d'infirmes, – une épreuve d'endurance, une remontée vers la vie à travers une sorte de course d'obstacles. On est au-delà de la morale, de l'espoir visqueux des faux semblants. Extraordinaire séquence où Pascal, travaillant farouchement de la tête, des bras, des épaules, du corps, réussit à grimper jusqu'en haut d'une falaise du bord de mer puis à redescendre, fourbu, *vainqueur et prêt pour le* grand jour. Olivier Schatzky s'en est tenu strictement au réalisme des comportements, à la vérité des infirmes, à cette volonté de dépassement cristallisée autour d'une idée de cambriolage. Il a insufflé son énergie et son acharnement de metteur en scène à ses interprètes. Ils ont évité le piège de l'exhibitionnisme. Ils ont évité tous les pièges.

JACQUES SICLIER

TOURTOUR
48-87-82-48
2 INÉDITS d'ARTHUR MILLER
« ATTENTION, chef-d'œuvre ! »
(M. COURNOT - le Monde)

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 13e chambre de la cour d'appel de Paris du 22-10-1990,

– M. KING Johnson, Sam, Howard, né le 17 mars 1949 à PARIS (15e), demeurant à PARIS (16e), 2, rue Ferdinand-Flocon,

● a été condamné à 20 000 francs d'amende pour publicité mensongère.

La cour a, en outre, ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde* en fixant son coût à 5 000 F.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

MUSIQUES

Les mains d'Amelita Baltar

TANGO-BUENOS-AIRES
au Déjazet

Une chevelure incandescente, un corsage étincelant de paillettes argentées à la mode de Hongkong, une longue jupe noire, des boules scintillantes en pendants d'oreilles, Amelita Baltar chante le tango. Elle se courbe en arrière, le visage tendu, et la main qui ne tient pas le micro dessine des signes, frappe l'air, appelle, menace, supplie... La main parle, elle invoque, elle accompagne, elle entraîne la voix viscérale qui chante la chair de Buenos-Aires.

En deuxième partie, Amelita Baltar porte une robe noire, très décolletée. Elle couvre ses épaules d'un boléro de paillettes noires, qu'elle change pour une veste argent – toujours entièrement pailletée. Elle porte aux oreilles de longs triangles de strass. Elle insuffle à l'orchestre quelque chose de sa vie, quelque chose de fort et de brisé. Sa voix par instant s'adoucit, avant de se lancer dans un cri qui en détourne la tonalité. Elle est mieux qu'une chanteuse émouvante, elle est une femme vivante.

L'orchestre – un quartette – sous la direction de Juan Carlos Carrasco, se plie aux fantaisies d'éclairages approximatifs, rattrape les désordres des partitions, s'adapte aux chanteurs. A côté d'Amelita Baltar, il y a Oscar Sisto – son style pourrait se situer entre André Claveau et Michel Legrand, – qui est également l'auteur et le metteur en scène du spectacle. Il a pris des danseurs : un couple traditionnel et un trio pour qui il a demandé une chorégraphie « moderne » qu'il vaut mieux oublier. Amelita Baltar est là pour ça.

COLETTE GODARD

▶ **TLP-Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris-3e (tél. : 42-74-20-50). A 20 h 30, jusqu'au 27 avril. Puis en tournée.**

FONTAINEBLEAU
BIENNALE
DES
ANTIQUAIRES
26 AVRIL AU 5 MAI 1991
CERCLE INTERNATIONAL
43 RUE ROYALE
Organisation : S.E.P.
Inf : 64 23 59 75 - 64 22 03 94

CULTURE

PATRIMOINE

Des tuteurs pour la tour de Pise

La tour de Pise va être corsetée dans les prochains mois d'une dizaine d'anneaux métalliques afin de freiner sa chute... en attendant des travaux de consolidation plus importants pour arrêter le mouvement : pose d'une dalle de béton à ses pieds, coulage de ciment dans les murs, pose d'une structure métallique. L'inclinaison du célèbre monument s'est en effet brutalement accélérée au cours des dix dernières années.

Ces premiers travaux, d'une durée de trois ans, ont provoqué une vive polémique en Italie. La municipalité de Pise affirme que les craintes du gouvernement italien, responsable de la fermeture de l'édifice aux visiteurs l'an dernier, sont exagérées et que la tour de Pise peut encore tenir deux siècles. Il est vrai que l'attrait touristique du monument représente pour la ville sa principale ressource (3 milliards de francs environ) ...

Certains spécialistes craignent également que ce traitement de cheval n'enlève la souplesse qui permet à la *torre pendente* de rester debout, malgré son inclinaison galopante.

DANSE

Une vraie rencontre

CARLOTTA IKEDA et HERVÉ DIASNAS
au Théâtre de la Ville

Carlotta Ikeda, artiste butô installée à Paris, et Hervé Diasnas, chorégraphe secret, possèdent un atout maître : ils savent ce que bouger veut dire, et la justesse de leur déplacements dans l'espace est remarquable. Normal pour des danseurs ? Pas toujours...

Une journée blanche, titre de leur création, présentée au Sygma de Bordeaux, en novembre dernier, vaut non seulement par la qualité du mouvement, qu'il soit d'esprit occidental ou oriental, ou les deux à la fois, mais aussi par la beauté des images, créées avec peu de moyens, notamment quelques féeries japonaises au clair de lune, avec costumes subtils signés Noorit Masson-Sekiné.

Carlotta Ikeda, espiègle et provocante, entre butô et arabesque, mène un jeu psychologique face à Hervé Diasnas, bien souvent placé en situation masochiste : position accroupie, déplacements genoux pliés, serviteur d'une femme feu follet, il bouge comme une ombre.

On craignait que cette rencontre Est-Ouest soit un thème par trop rebattu : les deux chorégraphes le rafraîchissent avec humour et succès parce qu'ils ont décidé d'être eux-mêmes. Une authenticité, très palpable, qui les rend émouvants et balaie les quelques réserves que suscitent, parfois, une certaine naïveté et la longueur de la séquence d'illusionnisme et de jonglerie exécutée par Hervé Diasnas, au demeurant très au point techniquement.

La partition musicale d'Alain Mahé, forte d'un bout à l'autre, masque les faiblesses d'une mise en scène un peu trop systématique.

DOMINIQUE FRÉTARD

Nouvelle donne à l'AFAA

A l'occasion de la conférence de presse tenue à Rome à l'ambassade de France le mercredi 24 avril, pour annoncer la manifestation « les Feux de la danse », saison chorégraphique française en Italie ce prochain mois de mai, l'Association française d'action artistique (AFAA) a annoncé les changements de sa politique, en concertation avec la délégation à la danse. Des changements qui portent surtout sur le développement et la rigueur. Une politique qui rompt avec *« la nécessité historique du saupoudrage de la fin des années 80, pour des critères plus sélectifs et avec le rôle de l'AFAA comme agence de voyages de luxe pour jeunes compagnies »*, dit M. Jean-Marc Bouffartigues, conseiller technique pour la musique et la danse à l'AFAA.

Les opérations à venir ont été détaillées. Trente danseurs du Centre national de danse contemporaine d'Angers et du Conservatoire national supérieur de Lyon partent à l'American Dance Festival, du 7 juin au 19 juillet, pour travailler avec l'élite du professorat américain. Les chorégraphes Nadine Hernu, Hervé Jourdet et Marceline Lartigue, ayant créé chacun une œuvre pour le Jeune Ballet de France, ont collaboré, respectivement en Galilée, en Oural et en Turquie, avec des musiciens autoch- tones : ils présenteront leurs œuvres au Festival de La Baule, le 11 Juillet 1991. Enfin, pour mars-avril 1993, une Biennale de la danse française à New-York est en préparation, sur le modèle de la Biennale de Lyon. Le directeur de cette dernière, Guy Darmet, serait également le commissaire de la manifestation new-yorkaise.

Pour « les Feux de la danse », les compagnies sélectionnées par les programmateurs italiens et les instituts français sont les suivants : Ballet Opéra de Lyon, Josef Nadj, Brigitte Frages, Mathilde Monnier, Jean-François Duroure, Philippe Découflé et Angelin Preljocaj.

D. F.

WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS

Samedi 27 avril

Drouot-Richelieu, 14 h : tapis d'orient, peintures contemporaines, stylos à plume. Porte de **Versailles** : vins.

ILE-DE-FRANCE

Samedi 27 avril

Chartres, 20 h : collection de balances et poids. **Vernon**, 14 h30 : tableaux, mobilier.

Dimanche 28 avril

Chartres, 9 h 30 : collection de balances et de poids. 14 h : archéologie, Extrême-Orient. **Fontainebleau**, 14 h : mobilier, objets d'art. **L'Isle-Adam**, 14 h 30 : vins, alcools. **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : tapis, tapisseries. **Provins**, 14 h : tableaux, sculptures. **Verrières**, 14 h 30 : tableaux contemporains.

PLUS LOIN

Samedi 27 avril

Aix-en-Provence, 9 h 30 et 14 h : mobilier, objets d'art. **Antibes**, 9 h et 14 h : tableaux, mobilier. **Aurillac**, 11 h : atelier Pierre Legros. **Burgueville**, 15 h : mobilier, tableaux. **Cannes**, 15 h : tableaux modernes. **Eutzheim**, 9 h et 14 h : livres. **Fécamp**, 14 h 15 : arts d'Asie. **Gien**, 14 h 30 : affiches . **Marseille (Prado)**, 9 h et 14 h 30, mobilier, objets d'art. **Moulins**, 14 h : mobilier objets d'art. **Nice**, 14 h 30 : mobilier, céramiques. **Poitiers**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art. **Romans-sur-Isère**, 14 h 30 : tableaux modernes. **Saint-Jean-de-Luz**, 14 h 30, archéologie, Extrême-Orient. **Toulon**, 14 h 30 : mobilier, tableaux. **Vannes**, 14 h : mobilier, objets d'art.

Dimanche 28 avril

Aurillac, 14 h 15, mobilier, objets d'art. **Avranches**, 14 h 30 : mobilier d'une propriété. **Bayeux**, 14 h : poupées, jouets. **Beaune**, 14 h : mobilier, objets d'art. **Biarritz**, 14 h 30 : affiches, lithographies. **Blois**, 14 h 15 : mobilier, tableaux. **Brive**, 14 h : mobilier, tableaux. **Burgueville**, 15 h : mobilier, objets d'art. **Calais**, 14 h 30 : arts d'Asie. **Cannes**, 15 h : mobilier, tableaux. **Cassis**, 10 h 30 et 14 h 15 : tableaux, mobilier. **Chalon-sur-Saône**, 14 h 30 : art contemporain . **Châlons-sur-Marne**, 14 h : mobilier, bijoux. **Coutances**, 14 h 30 : gravures. **Deauville**, 10 h et 14 h : mobilier, orfèvrerie. **Doulleas**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art. **Epinal**, 14 h : tableaux, mobilier. **Gien**, 14 h : mobilier, objets d'art. **Honfleur**, 14 h 30 : art russe. **Laigle**, 14 h : timbres. **Laon**, 14 h 15 : mobilier, objets d'art. **Limoges**, 14 h 30 : tapisseries . **Louviers**, 14 h 15 : appareils photo. **Manosque**, 14 h 30 : tableaux modernes. **Saint-Amand-Montrond**, 14 h 30 : mobilier, tableaux. **Saint-Quentin**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

FOIRES ET SALONS

Fontainebleau, Montpellier, Lyon (parc des expositions), **Trégastel, Guerlesquin, Vierzon, Le Cannet-des-Maures.**

SPECTACLES

VENDREDI 26 AVRIL

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

Le Père tranquille (1946), de René Clément, 16 h : les Monuments français, Art Rencontres présentent : l'Aventure générale, d'Alain Fleischer, 19 h ; Zoo Zéro (1978), d'Alain Fleischer, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

La Mégère apprivoisée (1929), de Sam Taylor, 18 h ; les Filles de Kohtlasel (1920), d'Ernst Lubitsch, les Amours d'un comédien (1916), de Martinius Nielsen, 20 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Les Cinémas d'Asie centrale soviétique : Dokhounda (1956, v.o. traduction simultanée), de Bension Kimiagarov, 14 h 30 ; Un petit poisson amoureux (1989, v.o. traduction simultanée), d'Abai Karpykov, 17 h 30 ; les Jours de l'éclipse (1988, v.o. s.t.f.), d'Aleksandr Sokourov, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-28-34-30)

Gamins de Paris : Révoltes ; les Thibault (1972) d'André Michel, 14 h 30 ; Apprentissages : Actualités Gaumont, le Verdict (1963) de Peter Glenville, 16 h 30 ; Aventures : Pascal deuxième étage au fond de la cour (1978) de Philippe Bonin et Bertrand Desormeaux, Enfants coureurs du temps (1983) d'André S. Labarthe, 18 h 30 ; Ecole : Derrière la fenêtre (1967) de Jean Schmidt, la Maternelle (1948) de Henri Diamant-Berger, 20 h 30

LES EXCLUSIVITÉS

LES AFFRANCHIS (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82)

ALICE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

ALLO MAMAN C'EST ENCORE MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ANNÉE DE L'ÉVEIL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-58-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette Bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

ARACHNOPHOBIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES ARNAQUEURS (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AUJOURD'HUI PEUT-ÊTRE... (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AUX YEUX DU MONDE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES AVENTURIERS DU TIMBRE PERDU (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

BASHU, LE PETIT ÉTRANGER (Iranien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

BONS BAISERS D'HOLLYWOOD (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE BUCHER DES VANITÉS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

BUSINESS OBLIGE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CHARLIE (A., v.f.) : République Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE CHATEAU DE MA MÈRE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01)

DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16).

LA DISCRÈTE (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EATING (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

EDWARD AUX MAINS D'ARGENT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

END OF THE NIGHT (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

L'EVEIL (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FRACTURE DU MYOCARDE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GAWIN (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GÉNIAL, MES PARENTS DIVORCENT (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

GHOST (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA GLOIRE DE MON PÈRE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

GREEN CARD (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

HALFAOUINE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HENRY & JUNE (*) (Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HENRY V (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'HISTOIRE SANS FIN II (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

HOT SPOT (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE JOUR DES ROIS (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LUNG TA (Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MADAME BOVARY (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA MAISON RUSSIE (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

MERCI LA VIE (Fr.) Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISERY (*) (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

MOI ET MAMA MIA (Dan., v.f.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33).

MONEY (Fr.-It.-Can., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

TRIPLEX. Film français de Georges Lautner : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES NUITS AVEC MON ENNEMI (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

L'OPÉRATION CORNED-BEEF (Fr.) : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

OUTREMER (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LA PAGAILLE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94)

LE PARRAIN, 3e PARTIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE PETIT CRIMINEL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34)

PLAISIR D'AMOUR (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

POUR SACHA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Ciné-Planète magique, 3e (42-76-00-18) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES SECRETS PROFESSIONNELS DU DOCTEUR APFELGLUCK (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e

Lire la suite page 16

LES FILMS NOUVEAUX

AN ANGEL AT MY TABLE. Film néo-zélandais de Jane Campion, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40)

FORTUNE EXPRESS. Film français d'Olivier Schatzky : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37)

HANDFUL OF TIME. Film norvégien de Martin Asphaug, v.o. : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63)

L'OMBRE D'EMMA. Film danois de Sœren Kragh-Jacobsen, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Cosmos, 6e (45-44-28-80)

TRIPLEX. Film français de Georges Lautner : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PUBLICITE

Peaux sensibles : du nouveau sous le soleil

Les peaux sensibles au soleil vont enfin pouvoir bronzer en toute liberté. Grâce au nouveau soin solaire anti-infrarouges Infrasol, elles sont enfin mieux armées contre les coups de soleil

Crème solaire anti-rides, indice de protection 8

Lait solaire hydro-protecteur, indice de protection 4

Les recherches en matière dermatologique avancent à grands pas. Au cœur des préoccupations des chercheurs des Laboratoires d'Anglas se trouve le problème du bronzage des peaux sensibles au soleil qui jusqu'alors, et malgré de multiples protections, rougissaient toujours. Or ils viennent de trouver une solution à ce handicap. Ayant observé que les rayons infrarouges amplifient considérablement les effets des coups de soleil, liés aux rayons UVB, ils ont introduit dans les sept soins solaires de la ligne Infrasol non seulement des filtres UVA et UVB mais aussi des agents photoréflecteurs anti-infrarouges, permettant ainsi aux peaux sensibles au soleil de ne plus en rougir. Tous les produits de la ligne, dont les formules sont non comédogènes et résistantes à l'eau, ont été testés sous contrôle dermatologique et leurs composants ont été rigoureusement sélectionnés pour leur bonne tolérance. Les soins solaires Infrasol permettent enfin aux peaux sensibles au soleil d'accéder en toute liberté à un bronzage régulier, uniforme et durable.

SERGINE LACAILLA

LES PRODUITS INFRASOL sont disponibles dans les pharmacies et les centres de beauté santé

هكذا من الأصل

SPECTACLES

VENDREDI 26 AVRIL

Suite de la page 15

(43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-28-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; *14 Juillet Odéon*, 5e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; *14 Juillet Bastille*, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; *Les Nation*, 12e (43-43-04-67) ; *UGC Lyon Bastille*, 12e (43-43-01-59) ; *UGC Gobelins*, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

SOGNI D'ORO (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; *Lucernaire*, 6e (45-44-57-34) ; *Studio 28*, 18e (46-06-36-07).

LE SYNDROME ASTHÉNIQUE (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Panthéon, 5e (43-54-15-04).

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; *Le Berry Zèbre*, 11e (43-57-51-55).

LE TRÉSOR DES ILES CHIENNES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LE TRIOMPHE DE BABAR (Fr.-Can.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; *Les Montparnos*, 14e (43-27-52-37) ; *Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

UN THÉ AU SAHARA (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

URANUS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

RÉGION PARISIENNE

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). *Vie de la révolutionnaire Pélagie Vlasova de Tver* : 20 h 30.

THÉATRES

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

MA CHÈRE ÉLÉNA SERGEEVNA. Lucernaire Forum. Centre national d'art et d'essai (45-44-57-34) (mer., jeu., ven., sam.), 21 h 30 (24).

LES PRÉCIEUSES RIDICULES. *Théâtre du Tambour-Royal* (48-06-72-34) (dim. soir, lun.), *20 h 30*, dim., 15 h.

LE TIGRE. Théâtre des Déchargeurs (42-36-00-02) (dim. soir, lun.), 21 heures ; dim., 17 heures (24).

LA FAUSSE SUIVANTE ou LE FOURBE PUNI. *Comédie-Française* (40-15-00-15). *Samedi, dimanche* (27).

UNE HISTOIRE DE LA MAGIE. Métamorphosis. (Théâtre salon d'enchantements). Sur berge (42-61-33-70) (sam. et mar.), 21 heures ; dim., à 15 heures (27).

AU BOUT DE TOUT. Théâtre de Nesle (46-34-61-0) (dim), *19 heures* (29).

LE THÉATRE DE LA CRUAUTÉ. Marie-Stuart (45-08-17-80) ((dim., lun.), 20 h 30 (30).

OBJECTIF TERRE. Aktéon-Théâtre (43--38-74-62) (dim., lun.), 21 h 45 (30).

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Il pleut du vermicelle au-dessus de 400 mètres : 20 h 30. On n'en meurt pas : 21 h 45.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). *Roméo et Juliette* : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). En conduisant *Miss Daisy* : 21 h.

ARCANE (43-38-19-70). Architruc : 20 h 30.

ATALANTE (46-06-11-90). La Passion selon Georges Bataille : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). La Société de chasse : 21 h.

ATELIER-THÉATRE (45-26-56-96). Le Mot de Cambronne, *Une paire de gifles* : 20 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Les apparences sont trompeuses : 20 h 30.

BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). *Exercices de style* : 19 h. *Le Prince du pavé* : *20 h 30*.

BERRY (43-57-51-55). *Bohémien à la fois* : 22 h 30.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). On purge bébé : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Facture : 20 h 45.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). *Ce soir, c'est gratuit* : 20 h 30. Festival des remarquables : 22 h.

CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Le Marchand de Venise : 20 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Iphigénie à Aulis, *en alternance* : 19 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Peau et les Os : 20 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Le fond de l'air effraie : 21 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Oncle Vania : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). *Maison de poupée* : *20 h 30*.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Drôle de goûter ! : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Chevalier et Laspalès : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Folies de l'amour : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Rahab : 18 h 30. *Le Tartuffe* : *20 h 30*.

DAUNOU (42-61-69-14). Bon week-end Monsieur Bennett : 21 h.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Tigre : 21 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). L'Humour en coin : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Faux Jetons : 20 h 15. *Les Babas-Cadres* : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Même heure l'année prochaine : 20 h 45.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Don Quichotte : 20 h 30.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). *Le Jeu de l'amour et du hasard* : *18 h 45*. *La Mouette* : 20 h 45.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Selle II. Leila et le Conteur : 20 h 30.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (40-78-87-91). Piment cannibale : 20 h 30.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Coiffure pour dames : 20 h 45.

GARE DE LA MER (48-87-66-37). Drowning et Home Free : 20 h 30.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Déconnage immédiat : 20 h 15. San Antonio : 22 h.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). *Le Tartuffe* : 21 h.

HALLE SAINT-PIERRE (42-58-74-12). Les Origines de l'homme : 15 h.

HÉBERTOT (43-87-23-23). La Contrebasse : 21 h.

HOTEL LUTÉTIA (SALON TRIANON) (47-66-74-58). Hélène : 21 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Nuits de Terayama : 21 h 30.

L'ESPACE (42-45-13-20). *Sans titres et les Muses mutines* : 21 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Voltaire-Rousseau : 21 h.

LA CIGALE (42-36-43-43). Holey Money : 20 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Comment séduire une femme : 20 h 30.

LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). *Cœur à deux* : 20 h 30.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Mona chérie : 20 h 30.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). *Confusions* : 20 h 30.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 27 AVRIL

« *Académie française et Institut* », *10 h 30, 23, quai de Conti* (M.-C. Lasnier).

« *Montmartre, une butte sacrée, un village pittoresque* », 10 h 30, *sommet du funiculaire, au fanion Paris autrefois*.

« *Le Louvre, du donjon à la Pyramide*, et les appartements royaux, 11 heures et 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

Exposition : « Seurat », 11 h 30, Grand Palais, dans le hall (D. Bouchard).

« L'Impressionnisme au Musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous le rhinocéros (Arts et caetera).

« Camille Claudel au Musée Rodin. Vies et œuvres de deux grands sculpteurs » (nombre limité à vingt-cinq personnes), 14 heures, entrée du Musée, 77, rue de Varenne (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Paris à la Belle Epoque », *14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musée Carnavalet)*.

« Couvents insolites autour de Port-Royal. Les réservoirs d'Arcueil... », 14 h 30, 92, avenue Denfert-Rochereau (Tourisme culturel).

« *La légende dorée du Bouddha au royaume de Siam* », *14 h 30, Musée Guimet (Le Cavalier bleu)*.

« *La Grande Arche et le quartier de la Défense, avec entrée à l'intérieur du CNIT* », *14 h 30, hall du RER, sortie L (C. Merle)*.

« *Deux petits cimetières-musées : Saint-Pierre et Saint-Vincent, avec promenade sur la butte Montmartre* », 14 h 45, sortie supérieure du funiculaire (V. de Langlade).

« Promenade dans le quartier chinois de Paris », 15 heures, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jasiet).

« De Saint-Roch au Palais-Royal », 15 heures, métro Pyramides (Lutèce visites).

« Mystérieuse Notre-Dame. Franc-maçonnerie, Rose-Croix, bouddhisme. Les secrets des premiers bâtisseurs. Le langage des roses révélé », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« L'Académie française, sous la coupole de Le Vau, et les curiosités du quartier de l'Institut », 15 heures, 23, quai de Conti (D. Fleuriot).

Exposition : « Foujita et l'école de Paris », au Musée de Montmartre », 15 heures, 12, rue Cortot (Paris et son histoire).

« L'étrange quartier de Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice » (Résurrection du passé).

« Saint-Denis : La maison d'éducation de la Légion d'honneur », 16 heures, à l'entrée (Office de tourisme).

DIMANCHE 28 AVRIL

« *Les nobles façades de l'île Saint-Louis* », 10 h 30 et 14 h 30, portail central de Notre-Dame (Art et histoire).

« *Sept des plus vieilles maisons de Paris* », 10 h 30, *métro* Hôtel-de-Ville, 2, rue des Archives.

« L'Hôtel-Dieu et la *médecine autrefois* », 14 h 40, *entrée Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois)*.

« L'Arche de la Défense et son quartier, *aboutissement de la voie triomphale* », *11 heures et 14 h 30, hall du RER, sortie L*.

« Sous la coupole de l'Académie française », 15 heures, *23, quai de Conti (Connaissance de Paris)*.

« L'île Saint-Louis : de l'hôtel de Lauzun à l'hôtel Chénizot, en passant par des jardins mystérieux », *11 heures et 14 h 30, métro Pont-Marie (C. Merle)*.

« Les fastes de l'Opéra Garnier. Son histoire, ses salons, son fantôme », 11 heures, dans le hall, *statue de Lulli*.

« L'hôtel de Camondo, ou le bonheur de vivre au dix-huitième siècle », 14 h 30, 63, rue de Monceau (Arts et caetera).

« Mouffetard et ses secrets », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La basilique de Saint-Denis », 14 h 30, à l'entrée (Office de tourisme).

« Un coin de campagne à Paris », 14 h 30, église Saint-Germain de Charonne, 4, place Saint-Blaise (Paris historique).

« Du cimetière de Belleville au nouveau complexe Blason-Ramponeau », 14 h 45, métro Télégraphe (V. de Langlade).

« L'abbaye de Port-Royal », 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal (D. Bouchard).

« *L'hôtel de Soubise. Les appartements interdits au public du prince et de la princesse. Les Archives nationales. La vie à la cour sous Louis XIV* », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (I. Hauller).

« L'ancienne Cour des miracles et la rue Montorgueil », 15 heures, sortie métro Sentier (Résurrection du Passé).

« La cathédrale orthodoxe russe, Saint-Alexandre-Nevski », 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

« Saint-Denis : le Musée d'art et d'histoire », 16 heures, 26 *bis*, rue Gabriel-Péri (Office de tourisme).

CONFÉRENCES

SAMEDI 27 AVRIL

30, *avenue George-V*, 14 heures : *Ghosts of Cape Horn, film de K. Critchlow (v.o.)* ; *16 heures : « Histoire de la navigation en haute mer », par l'amiral F. Bellec (Espace Kronenbourg-Aventure)*.

DIMANCHE 28 AVRIL

60, boulevard La Tour-Maubourg, 14 h 30 : « *l'Inde, sa religion et ses épopées* » ; 16 h 30 : « *la Thaïlande* » ; 18 h 30 : « *le Népal* », *par M. Brumfeld (Rencontre des peuples)*.

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Les lieux évocateurs de la mémoire du Vieux-Paris insolite », par C. Demilly ; « Lieux sacrés de Paris », par Natya (Conférences Natya).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ACCOR, La Confiance dans l'Avenir

En tête dans ses métiers, ACCOR est :

- N° 1 mondial en hôtellerie, par le nombre de chambres en exploitation directe, depuis l'acquisition de MOTEL 6 aux Etats-Unis, s'ajoutant à NOVOTEL, SOFITEL, MERCURE, IBIS, FORMULE 1 ;
- N° 1 mondial de titres de service, avec notamment, le Ticket Restaurant ;
- leader sur ses marchés de restauration collective, et en restauration publique avec LENÔTRE, PIZZA DEL ARTE, COURTE-PAILLE, L'ARCHE...

En alliant puissance, solidité, souplesse, dynamisme et innovation, ACCOR a construit un groupe homogène présent dans 62 pays avec une force fondamentale : ses 82 000 collaborateurs.

- Volume d'affaires 1990 : **22,8 milliards de francs**
- Résultat net consolidé, part du Groupe : **1094,7 millions (+ 36,4 %)** dont résultat courant : **794,8 millions (+ 31,1 %)**
- Bénéfice net courant par action : **40,31 F (+ 15,4 %)**

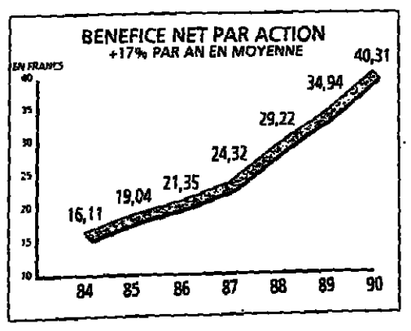

Accompagnez le Groupe dans sa croissance :

PARTICIPEZ A L'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Caractéristiques de l'opération :

Emission : de 2 100 000 obligations convertibles au prix de F 960 par obligation.

Taux d'intérêt : 6,75 % l'an à compter du 27 mai 1991.

Conversion : à tout moment, à raison d'UNE action par obligation, sauf ajustement (1,15 action maximum) si le cours de F 1 250 par action n'est pas atteint fin 1996.

Remboursement : 110 % le 2 janvier 2000 remboursement anticipé possible du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1997 si le cours de l'action atteint F 1 296.

Souscription : réservée en priorité aux actionnaires du 25 avril au 13 mai 1991 à raison de 1 obligation convertible pour 10 actions détenues.

ACCOR

ENTREPRISE D'HÔTELLERIE, DE RESTAURATION, ET DE SERVICES

Un document de référence et une note d'information qui a reçu le visa COB n°91.133 en date du 22 avril 1991 sont tenus à la disposition du public. Balo du 25 avril 1991. Adressez vos demandes au guichet de votre banque ou chez ACCOR - 33, av. du Maine - 75015 Paris.

Document de publicité financière commun

Le Monde

SECTION B

SANS • VISA

PHOTOS PATRICK BARD

Le renouveau culturel de Harlem passe parfois par l'accrochage d'une enseigne-fétiche, ici celle du Cotton Club. Le vrai est toujours vivant, mais il a encouragé des émules.

Harlem ghetto, Harlem maudite, Harlem la Noire. Harlem promise à tous les malheurs. Et pourtant il existe ici une formidable énergie, les gens qui y vivent aiment cette « ville ». *« Allez voir les églises,* disent-ils. *Visitez nos institutions culturelles. »* Une semaine à Harlem.

Une semaine d'Harlem

SAMEDI. Dans sa cuisine du sous-sol, devant un café noir, William Coleman, universitaire, la cinquantaine : *« De toute façon, je suis trop attaché à cet endroit. Si je choisissais de partir maintenant, c'est-à-dire de vendre, je perdrais trop d'argent, à cause de la chute vertigineuse de la valeur immobilière. Celle-ci tient à deux facteurs : les tendances générales du marché à New-York et les modifications de la population du quartier. Tout s'est passé ces cinq, six dernières années. »*

Il se lève. Il est petit, frêle, vif. Il porte une chemise à carreaux de bûcheron. Il allume la radio. On entend, sur WBLS, l'une des stations noires basées à Harlem, les premières notes de *I remember April*, par Duke Ellington.

Dehors il fait frais, sec, ensoleillé. Nous descendons les marches du perron, refermons le petit portail en fer derrière nous. Nous sommes sur les hauteurs de Washington Heights, du côté est de Broadway, entre la 152e Rue et la 153e. L'histoire du bloc (cinq maisons, deux immeubles) se confond avec celle de Harlem, ou presque. Les maisons ont été construites entre 1880 et 1890, c'est vieux aux Etats-Unis. L'une d'elles est inoccupée ; les quatre autres appartiennent, dit William, à des « African Americans » – manière actuelle de désigner les Noirs américains, au terme d'une polémique où intellectuels et hommes politiques auront agité toutes les appellations connues, les querelles de mots portant ici comme ailleurs sur des enjeux de taille (par ordre *grosso modo* chronologique : « Africans », « Colored Americans », « Negro Americans », « Black Americans », « Afro Americans »). Ce sont les plus anciens habitants. Les immeubles datent de 1900. L'un, plutôt bien entretenu, est en copropriété. L'autre, plutôt négligé, *« appartient à Dieu sait qui »*. Dans les deux cas, des occupants hispanophones. Principalement originaires de la République Dominicaine – d'où le nom familier du quartier, Santo-Domingo.

Au coin de la 152e, il y a un *« convenient store »* – magasin où l'on peut se procurer toutes sortes d'articles, de la boîte de lait frais au paquet de cigarettes – devant lequel stationnent en permanence des fumeurs d'une substance qui ne semble pas être spécialement du tabac de Virginie ; Bill n'emprunte jamais cette rue bruyante. Au coin de la 153e, il y a un cimetière aux murs penchés, où est enterré le naturaliste John James Audubon (1785-1851), une annexe du cimetière de Trinity Church à Wall Street ; Bill emprunte toujours cette rue tranquille. A New-York, les partitions territoriales sont ainsi codifiées.

Où commence, où finit Harlem ?

Sur un plan de l'édition 1982 de *The WPA Guide to New-York* – guide historique de New York, établi en 1939, constamment mis à jour et réédité – Washington Heights ne faisait pas encore partie de Harlem. Maintenant si. Pour aller vite, Harlem est borné au nord par la 170e Rue, au sud par Central Park. A l'ouest coule l'Hudson. On aperçoit, sur l'autre rive du fleuve, les maisons du New-Jersey – *« the bridge and tunnel people »* (les gens du pont et du tunnel). Nous marchons vers l'est, vers Amsterdam Avenue. Au coin de la 178e Rue, non loin du Wilson's, restau-culte où j'ai mes habitudes (les croquettes de saumon), trois vendeurs de crack se font coffrer par les flics. Arrestation spectaculaire, sur fond de sirènes et commentaires d'ivrognes. Il ne manque que la caméra.

Comment se balader ici sans donner des nouvelles de l'état du monde, petits romans, petits portraits, choses vues et entendues, traversées d'histoires, se balader n'importe où, le nez en l'air, renifler l'air du temps de Harlem, prendre le pouls d'une humanité qui se débat, mesurer des climats, engranger des fictions minuscules, comment dire Harlem sans dire trop de bêtises ?

Dimanche. Prendre le temps de lire les journaux. Le maire noir de New-York, le Harlémien David N. Dinkins, se fait taper sur les doigts pour avoir, à la Saint-Patrick, défilé avec des homosexuels irlandais. Par ailleurs, Dinkins conteste les derniers recensements (1990). Il faut savoir que, suivant les chiffres, les allocations en matière de santé publique, d'éducation, de transports, etc., varient dans des proportions considérables. Par exemple, faut-il considérer, comme on le lit dans le *Village Voice*, que Harlem compte 125 000 habitants ? L'article dénonce le scandale du Harlem Hospital, qui risque de disparaître, prétend l'auteur. Lucette Lagnado. Je lis en marchant. Sur un trottoir de l'avenue Martin-Luther-King, un canapé en velours vert destiné au camion-benne me paraît tout à fait digne d'une halte.

Lundi. Temps pluvieux. East Harlem, sur la 126e Rue, entre Madison et Park Avenue, un foyer pour jeunes sans-abri. Il y a là, parmi d'autres, Kenneth, vingt et un ans, qui a atterri dans ce centre voilà trois ans, au terme d'un trajet tordu. Une de ces vies qui commencent à Sydenham Hospital, au cœur de Harlem, et slalomment sur des pistes sans légende, à travers des dossiers impossibles, avant de finir, trop souvent, hélas ! en miettes.

« J'ai été placé dans diverses familles, raconte Kenneth, *ça n'a jamais marché. Une fois, chez un pasteur dont la femme était très jalouse de moi... J'ai beaucoup vécu près des aéroports. D'abord La Guardia, ensuite Kennedy. Les quartiers d'aéroport sont des endroits merveilleux. »* Il rêve de devenir star de cinéma et de tennis.

« Il faudra bien que tu choisisses entre les deux », lui dit Lewis Howard, psychologue, soixante-cinq ans. L'homme a les cheveux très blancs et de grands yeux brillants. Il évoque, en se balançant dans son fauteuil, son engagement depuis longtemps à côté des pauvres. Il est à Harlem depuis trente ans, mais n'y vit pas. Il possède une ferme à South-Fallsburg, dans le nord de l'Etat de New-York, où il produit des tomates et élève des poulets. *« Je passe ici de temps en temps. Je m'occupe principalement de faire rentrer l'argent qui permet à la boîte de tourner. Noir moi-même, je ne vis pas dans un monde noir. C'est d'ailleurs dans ce monde que j'aurai rencontré le plus de résistance contre ce projet. Des Noirs de classe moyenne, des gens qui ont été à l'école et sont devenus travailleurs sociaux, comptables, instituteurs. C'est tellement effrayant... Nous sommes dans ce quartier délabré parce qu'il n'y a personne pour porter plainte contre nous. Nous avons acheté les deux immeubles pour un dollar symbolique chacun. Je voulais donner un lieu aux enfants des rues. J'ai la chance d'avoir des amis riches. »*

L'une des familles donatrices : les célèbres Hearst. Lewis Howard enseigne (*« la pure psychologie, sans ethnicité »*, précise-t-il, d'un terme mal traduisible, tellement il charrie de pesanteurs) au Vassar College, à Poughkeepsie. *« Un établissement pour jeunes femmes riches, où sont passées Jane Fonda, Jackie Onassis, entre autres. Je donne également, à un collège de Manhattan (le Manhattan Borough Community College), un cours sur la psychologie du mâle noir en Amérique. »*

de notre envoyé spécial
Jean-Claude Charles

Lire la suite page 20

AU SOMMAIRE

Le Thoronet, visite d'une abbaye cistercienne... p. 19

Trousse d'urgence sous les tropiques... p. 18

L'Assemblée nationale vue des tribunes... p. 21

Le passage Pommeraye, nantais et mythique... p. 24

Echecs (p. 18) ◆ Télex (p. 18)
Jeux (p. 22) ◆ Table (p. 23)

AVEC VOTRE VOITURE
EN NORVEGE
FJORDS, LOFOTEN, CAP NORD, SOLEIL DE MINUIT...

Les routes directes au départ de l'Allemagne ou du Danemark à bord de superbes CAR-FERRIES luxueux et confortables.

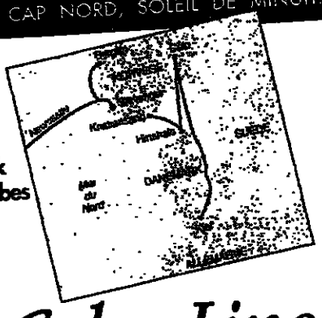

Color Line

Demandez la brochure COLOR LINE à votre Agent de Voyages ou à l'Agent Général : SCANDITOURS, 36, rue Tronchet, 75009 Paris, Tél. (1) 47 42 38 65

LIE 58

هكذا من الأصل

COUP D'ŒIL

Georges, ta quinine !

AUTREFOIS, il y avait, dans les récits de voyage, des Anglaises au teint pâle affaiblies par les fièvres, et qui frissonnaient sous des moustiquaires de fortune. Des baroudeurs d'Afrique qui signaient une fois l'an, de retour au pays, leurs exploits passés d'une crise de « palu ». Rimbaud, rapatrié de son commerce lointain, et tant d'autres, qui payaient de leur maigreur ou de l'infection de leurs viscères le bonheur d'être allé voir par eux-mêmes si la Terre était ronde.

Et ces maux mystérieux qui *ne s'attrapaient qu'ailleurs* nourrissaient nos rêves d'enfant, armaient aussi, à leur manière, les voyages imaginaires : Touaregs recouvrant de feuilles d'arbuste le front en sueur de l'explorateur, à l'ombre d'un rocher ; porteurs noirs ramenant les Blancs trop téméraires vers les « missions », soins empressés des religieuses, sous les ventilateurs à pales qui rendaient ou emportaient la vie, dans la fraîcheur de chambres rudimentaires...

Hier, la maladie était compagne de l'éloignement, presque sa noblesse. Une sorte de roulette russe, une folie à valeur ajoutée pour les fous au long cours, les chercheurs d'or, les conquistadors de mirages. Le voyage moderne en garde sa part, les dangers pour le corps sont partout sous le soleil, mais l'on s'embarque avec un curieux mélange de peurs, de croyances, et d'insouciance. Les touristes, depuis longtemps, ne boivent plus l'eau des robinets de leurs chambres d'hôtel. Ostensiblement, tous les serveurs de restaurant du bout du monde décapsulent des bouteilles d'à peu près n'importe quel liquide pourvu qu'il soit importé, bien en vue de leurs *hôtes. Les Blancs ne mangent* plus de fruits sur les marchés de Bombay ou de Bahia.

Cette prudence-là est presque devenue innée, expérience acquise à sa première « turista », ce dérèglement digestif qui marque la rencontre de l'Européen ou de l'Américain avec l'exotisme. Trois jours de diarrhée, trois jours de diète, *à l'ombre, dans sa chambre* climatisée, et voici le rêve d'enfance réalisé, l'exploration enfin permise. Le mal dépassé.

BONNES chaussures et trousse médicale pour les petits bobos. Crème haute protection *contre les morsures du* soleil, appareillage complet, de la citronnelle aux ultrasons, contre les moustiques. Méfiances, discussions sans fin sur la cuisson de la nourriture... L'exil balnéaire, l'aventure tropicale ont leurs règles de base, vite acquises, librement consenties, échangées dans l'avion, à l'aller. Un bon discours sur les *méfaits du bronzage au zénith* vous pose même vite en professionnel. Bref, le tourisme a sa culture de la survie, ses convictions, et ses secrets de bagages. Ses guides de poche, aussi, pour les inquiets qui douteraient du

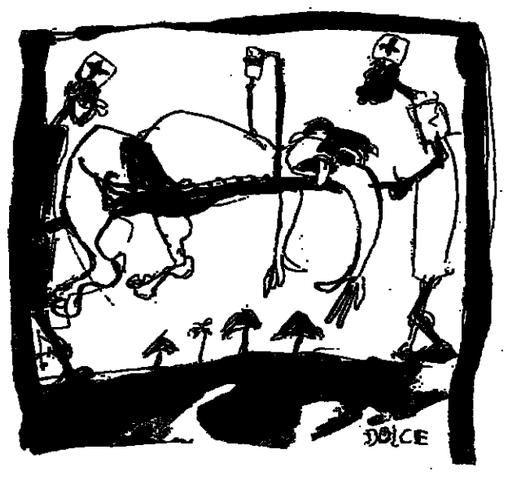

diagnostic des médecins locaux. *Le Voyageur tranquille* (1), *les Maladies en voyage* (2), mille et un conseils pour ramener ses membres, sa peau à bon port, au retour. Tout sur les brûlures des méduses, les problèmes circulatoires ou les embarras gastriques, et l'art d'y remédier sans gâcher ses vacances.

A en croire pourtant les médecins, les voyageurs doivent bien sauter quelques chapitres de ces livres de route. *Les plus importants, ceux qui* concernent les maladies vraiment mortelles. Car tous les centres de vaccination, les services spécialisés dans les maladies dites tropicales constatent un relâchement des précautions longtemps jugées élémentaires, en même temps que le retour ou l'aggravation des maux chroniques.

Le paludisme des récits d'aventure touche encore cent deux pays, selon les observations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Cent millions de cas déclarés chaque année. Deux milliards d'habitants atteints de cette maladie infectieuse, un million de décès annuels. Des souches résistant à la quinine qui s'étendent, même dans des pays où l'on croyait le mal maîtrisé, comme l'Inde ou Sri-Lanka. « Le bon vieux palu », cette décoration des aventuriers, tue à nouveau, même les plus prudents des résidents blancs d'Afrique ou d'Asie, parfois *même du Brésil.*

Or ces mêmes médecins notent que les touristes soustraient souvent le paludisme de leurs craintes. *La Méfloquine*, dernier rempart, dans les zones résistant à la quinine, qui s'avale encore plusieurs semaines après le retour d'un voyage, passe souvent pour un médicament inutile. Puisque, sur place, la fièvre ne s'est pas manifestée, pourquoi surgirait-elle chez soi, entre sa télé et son boulot des zones tempérées ? Le voyageur moderne tourne trop vite la page.

LA fièvre jaune ? Là encore la part du rêve. Notre incrédulité en a fait un anachronisme exotique. Un mot, joliment poétique. De nombreux pays, notamment africains, exigent le certificat de vaccination avec le visa d'entrée, mais l'Afrique est bonne fille, comme certains coins d'Amérique du Sud. Et l'on gagne encore l'Amazonie ou le Zaïre sans obligation.

Le choléra ? De retour lui aussi, où l'on pensait l'avoir chassé par les mesures de salubrité. Le choléra, comme la pauvreté, qui revient dès que la vigilance se relâche. Pérou, Colombie, Brésil.... Pays surpeuplés d'Asie. Bidonvilles, ghettos. Cet hiver, quand l'alarme humanitaire et sanitaire était donnée en Amérique latine, le tourisme s'est alarmé. Puis il est retourné, toujours selon les médecins, à son insouciance, à ses petites craintes et à ses grands oublis. Comme si le danger, pourtant bien réel, *était affaire d'autochtones.* La malchance des tropiques pour ceux qui y vivent à l'année. Pourquoi pour ceux qui n'y font que passer ? Comme si la climatisation protégeait de tout.

Le *sida* ? Pourquoi y faire allusion ? Ça n'arrive qu'aux autres, là-bas comme ici. C'est faire peu de cas de ces abandons des sens qui saisissent bien des Occidentaux aux parages des ruelles trop éclairées de Thaïlande ou du Brésil. Le sida des nuits parfumées doit sans doute moins inquiéter. Comme un songe, comme le « *palu* » *du* grand-père. Une mauvaise fièvre, effacée au réveil.

Philippe Boggio

(1) *Le Voyageur tranquille.* Guide Santé-Voyage. Arthaud.

(2) *Les Maladies en voyage*, par le docteur Eric Caumes. Editions Joseph Clims.

ESCALES

Des musées par milliers

France, terre de culture. C'est connu. Notre pays compterait un millier de musées officiels : musées nationaux, musées classés appartenant à l'Etat ou aux collectivités locales et musées contrôlés. Reste les autres, encore plus nombreux, ainsi qu'en témoigne le *Guide Seat 1991* des six mille musées et collections en France (le Cherche-Midi, éditeur). Etabli par Alain Morley et Guy Le Vavasseur, cet inventaire répertorie tous les musées, contrôlés ou non, associatifs, publics ou privés. Il les classe par *département*, leur attribue une cote en fonction de leur intérêt, et recommande un millier d'entre eux aux enfants. En privilégiant les musées vivants, animés, voire insolites tels les musées du camembert à Vimoutiers et Camembert (Orne), du cheminot à Ambérieu (Ain), de l'hydromel à Corbeny (Aisne), de la châtaigne à *Joyeuse (Ardèche), du talc à* Montferrier (Ariège), des épaves du débarquement à Port-en-Bessin (Calvados), de l'escargot à Landrais (Charente-Maritime), de la noix à Doissat et des fantasmes automobiles à Sarlat (Dordogne), des majorettes à Saint-Quentin-Fallavier (Isère), du loup à Sainte-Lucie (Lozère), des prisonniers de guerre évadés à Montfarville et du cidre à Valognes (Manche), de la crêpe à Quimper, des gibets de potence à Saint-Vougay et des curés de campagne à Loqueffret dans le Finistère.

Paris-Prague

Il balade avec élégance hommes d'affaires et diplomates. Le 13 mai prochain, l'Orient-Express retrouvera des allures de train officiel en prenant à son bord une vingtaine d'invités de marque : membres du Conseil de l'Europe, du ministère de la culture, de la mairie de Strasbourg, musicologues, académiciens. Les places restantes – soixante-dix – sont ouvertes à ceux qui veulent se joindre à ce voyage qui se présente comme une ouverture culturelle et économique avec un pays de l'Est, la *Tchécoslovaquie. L'axe* Paris-Strasbourg-Prague marque

PHOTO JOSEF SUDEK

Fin de journée sur le pont Charles.

aussi l'inauguration de l'itinéraire culturel Mozart *proposé par le Conseil de* l'Europe à l'occasion de l'anniversaire de la mort du compositeur. Un itinéraire européen sur les pas de Mozart en Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Italie, en France et en Tchécoslovaquie. Pour l'heure donc, partant de Paris et se dirigeant vers Prague, le train fera escale à Strasbourg. Dîner de gala, concert et nuit à bord. A Prague, accueil officiel, transfert à l'hôtel *Diplomat* et visite de la ville gothique. Soirée privée au château Dobris, un édifice du *dix-huitième* siècle non loin de la capitale : accueil par une sonnerie de cors, concert de l'orchestre de chambre Suk, souper à la manière du dix-huitième. Le lendemain, visite de la ville baroque : le quartier de Mala Strana, l'église Saint-Nicolas, la rue Nerudova qui monte vers la bibliothèque et l'église de Strahov où Mozart joua de l'orgue et visite de la villa Bertramka, où il composa une partie de *Don Giovanni.* Embarquement le soir à bord de l'Orient-Express pour Strasbourg et Paris. Du 13 au 16 mai, *14 000 F, tout compris.* Renseignements et inscriptions auprès de Trades International (6, bd Président-Edwards, 67000 Strasbourg, *tél. : 88-35-45-65*).

Un atelier aux champs

Ces artistes professionnels *veulent participer à l'éclosion* d'un talent, au déploiement d'une personnalité. C'est, à leur avis, l'une des plus belles choses que l'on puisse faire sur terre. Ici, donc, ni barbouillage, ni approximation. La Licorne Bleue (21150 Flavigny, tél. : 80-96-20-59) est un « atelier », au sens noble, où l'on dispense des « cours » : dessin, peinture, aquarelle, pastel, gravure sur cuivre, lithographie. A des débutants ou à des amateurs fervents. Le matin. Car le village médiéval de Flavigny-sur-Ozerain, en Bourgogne, est trop joli pour qu'on l'ignore. L'après-midi, on plante son chevalet sur l'herbe verte, ou l'on botanise, on se délasse, on visite l'Auxois, ses villages, ses sources, ses châteaux. *Bussy-Rabutin et* Vézelay ne sont pas loin. Les stagiaires ? Ils viennent des quatre coins de la terre et sont, paraît-il, épatants. Ils logent au village, dans la « Maison de Béatrice » ou chez l'habitant. Flavigny est situé à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Dijon. Cours et *hébergement : une semaine,* 1 670 F ; deux semaines, 3 170 F. Lors des vacances de printemps et d'été.

Invitations au voyage

Son but : informer les apprentis voyageurs. Le 25e Salon du *tourisme réunira, du 27 avril au* 9 mai, au parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, les professionnels du tourisme et leur public. Si la version 1990 a connu une hausse de 5 % environ des achats de voyage, cela est dû *principalement à l'indécision de* visiteurs qui choisissent alors la destination de leurs vacances. Ce qui explique les efforts de séduction des organismes représentés : régions et départements français, offices *nationaux étrangers de tourisme.* Seront présents, pour la première fois, le ministère du tourisme et les parcs régionaux de France et du Béarn. Côté grand public. La face cachée du tourisme, ce sont trente mille emplois créés en 1990. Car la France, deuxième destination touristique mondiale derrière les Etats-Unis en 1990 est aussi, de plus en plus, une destination pour les Français eux-mêmes. Le Salon du tourisme est ouvert tous les jours, de 10 heures à 19 heures (le vendredi 3 mai jusqu'à 22 heures). Droit d'entrée : 45 F (tarifs réduits à 35 F, 20 F.

Sélection établie par **Patrick Francès et Danielle Tramard**

TÉLEX

Fourcès, bastide de l'Armagnac, met en valeur son patrimoine architectural, les 27 et 28 avril, par un marché aux fleurs sur sa place ronde. Les compositions florales des compagnons jardiniers éclairent les façades à colombages et les arcades médiévales de ce village classé proche de Condom, Montréal-du-Gers et Nérac. Bonnes adresses pour se loger et se restaurer à demander à l'association Arrebiscoula (tél. : 62-29-42-50), à la mairie (tél. : 62-29-40-13) ou au Comité départemental du tourisme du Gers (tél. : 62-05-37-02).

Spécial « jeunes mariés », à Canouan, une île de l'archipel des Grenadines : 9 jours, 7 nuits, 10 790 F par personne en pension complète au Canouan Beach *Hotel, au bord d'une plage* coralienne et d'une plage de sable blanc. Pour les célibataires, séjours d'été sans supplément chambre individuelle à Sainte-Lucie : 8 jours, 6 nuits, de 7 790 F à 11 590 F en *demi-pension et trois semaines au* prix de deux, du 3 mai au 30 novembre. Réductions du même ordre à l'île Maurice. Des attentions de Kuoni (agences de voyages et au 42-82-04-02).

Louer en Grèce. La brochure « Grèce 1991 » du voyagiste Hellenic Tours (dans les agences de voyages) propose une sélection de locations (Attique, Péloponnèse, Dodécanèse, îles Saroniques et Ioniennes, Cyclades et Crète), ainsi que des vols aériens et des passages maritimes à destination de ce pays.

Les spectacles historiques ont leur journée nationale. Le dimanche 5 mai, dans toutes les provinces de l'Hexagone, des milliers de bénévoles en habits d'époque feront revivre châteaux, abbayes et manoirs. Dépliant disponible auprès de la Caisse nationale des monuments *historiques* (hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris, tél. : 44-61-20-00) et de la Fédération nationale des fêtes et spectacles historiques (Hôtel de ville, 60000 Beauvais, tél. : (16)-44-79-40-09).

Le Canada en trente pages avec la brochure de Jetset Voyages, spécialiste de l'Amérique du Nord (dans les agences et au 42-89-18-00), qui cache mal un net penchant pour l'ouest de ce pays (huit parcs nationaux ou provinciaux avec des hébergements sur place) et avoue *« un coup de cœur »* pour l'Ontario. Egalement au sommaire, des vols, des locations de voitures et de camping-car et une croisière Costa en Alaska.

Karthala édite des ouvrages sur les pays d'Afrique, les Antilles et l'Amérique du Sud principalement. Des guides par *pays et plusieurs collections :* rééditions d'ouvrages anciens, économie et développement, littérature, hommes et sociétés, « Lettres du Sud », notamment. Viennent de paraître : *l'Algérie, le Panama.* A paraître : *Tahiti et ses archipels* (mai), *le Maroc* (juin), *les Comores* (décembre). Catalogue à demander à l'éditeur (22-24, boulevard Arago, 75013 Paris, tél. : 43-31-15-59).

Des fermes au Tyrol. Un choix imposant de fermes aux balcons fleuris, d'appartements, de chambres et d'auberges. De 520 F à 750 F la chambre avec petit déjeuner pour une semaine en haute saison. Catalogue gratuit disponible auprès de l'Office du tourisme autrichien, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57.

Le discours du 18 juin, prononcé à Londres en 1940 par le *général* de Gaulle, fait l'objet d'une exposition présentée au siège de la BBC, dans les locaux des services français. Une demande préalable à la visite doit être faite, par lettre ou par téléphone, à la BBC, French Service, PO Box 76, Bush House, Strand, London WC2B 4PH, tél. : 071-257-2347.

Le Thoronet, abbaye cistercienne

Vous qui entrez, reprenez tout espoir ! Toute espérance dans la mesure de l'homme. Car, ici, tout dépend de lui, de son enveloppe corporelle, de la hauteur de sa taille, de la largeur de ses épaules, de l'écartement de ses bras. Marchez à pas d'homme sages et réguliers, soyez confiant et rassuré, au détour du chemin elle apparaîtra sans vous écraser, sans vous éblouir, comme une roche droite et polie.

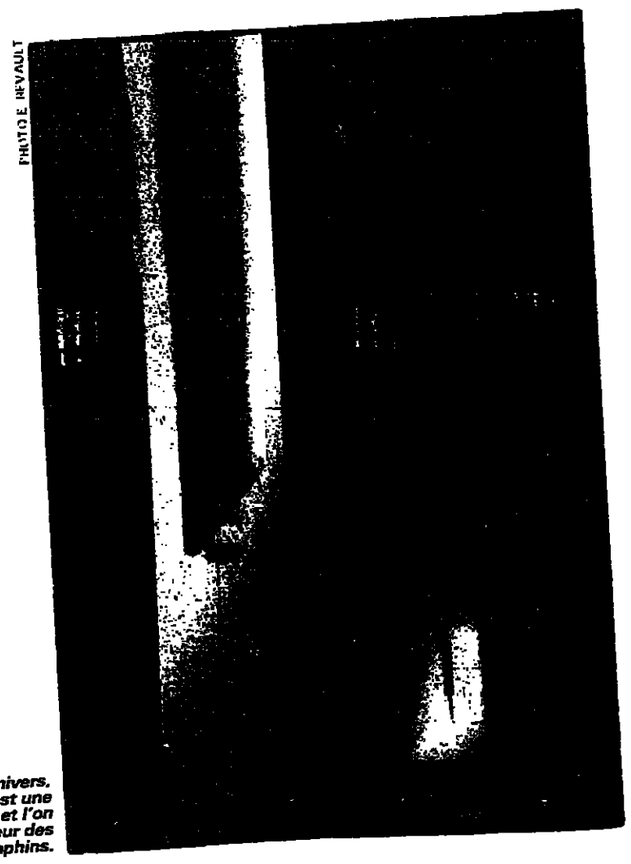

PHOTO HYVAULT

Comme l'univers, l'église est une cithare et l'on entend le chœur des séraphins.

L'ABBAYE du Thoronet (1160-1190) n'échappe pas à la règle. Au contraire, elle l'appuie avec des excès de modestie et de rigueur, elle la renforce avec d'invisibles réussites, de si nombreuses évidences d'équilibre qu'on ne les aperçoit même plus ! Son clocher se dresse, d'une cime à peine, au-dessus des chênes verts et des chênes blancs. Son toit de tuiles rouges tire un trait de bauxite dans l'ombre du vallon. Il suffirait d'un rien pour passer son chemin, comme autrefois les pauvres et les chevaliers errants que les moines, tout absorbés dans leurs prières, ne se dérangeaient guère pour les sortir d'un mauvais pas. Ce n'est pas au touriste qu'on pense (des panneaux, des parkings, une volée de flèches, indiquent le monument du douzième siècle, chef-d'œuvre d'architecture cistercienne, modèle du genre de vie et d'art honoré à Cîteaux), mais à celui qui s'égare un moment, qui plonge dans les épais taillis des solitudes, et qui tend l'oreille vers ce vieux moulin à prières détraqué pour entendre ses égrènements d'autrefois. A celui qui s'avance à contre-visite et qui entrera dans la clôture par l'orient, par la porte de Lorgues, pour arriver sur le chevet de l'église, où s'estompe dans la perfection le savoir des tailleurs de pierre, des scieurs de blocs si bien ajustés qu'on n'y pourrait passer la lame d'un couteau.

Un chevet rond comme l'O de Giotto, comme l'orbe du monde, mais à portée de main et de caresse, grand comme le triomphe de la simplicité, pas plus grand qu'une sculpture dans un champ. Devant, quelques arpents de terre, où pêle-mêle ont été ensevelis les moines anonymes et, dans le mur latéral de l'église l'enfeu, une entaille de la largeur d'un gisant où l'on couchait les cadavres avant qu'une messe des morts les change en défunts. Ici la mort humaine prend ses dimensions dans la pierre. On pourrait dire de la nef qu'elle est longue de dix à douze enfeus...

Le terrain est en pente, la roche affleure. Des milliers de pas l'ont attendrie, mais elle demeure sous le gros œuvre rude et tourmentée, comme si les cognées de Thor frappaient encore les bois du Thoronet. Les maîtres maçons ont dû ruser pour que rien ne stoppe la déambulation des moines, pour que le plan de Saint-Gall, tracé régulateur de toutes les abbayes cisterciennes, soit aussi en ce lieu sauvage respecté. On ne sait plus le nom de l'architecte, mais on suit à la trace ses repentirs et ses victoires. A cause d'un angle bâtard le cloître n'est pas carré, il décline vers le nord... Qu'il a donc fallu de patience et d'astuce pour rendre plus facile à la prière, à la méditation, aux nostalgies courtoises, le trajet des orants !

On a dû construire à niveau jusqu'à la rivière qui coule en contrebas, épanneler du calcaire plus résistant que du granit, dresser des blocs extraits des meilleurs bancs pour offrir au ciel une terrasse et aux hommes un balcon sous la voûte étoilée. Tout cela à petites mesures cependant, selon les préceptes de saint Bernard, sans ostentation, sans paraître le vouloir, à partir d'une idée médiane de la créature, qui se tient éloignée de l'orgueil des richesses, mais qui rejette aussi les complications de la règle ou de la liturgie : il faut savoir sauter matines quand il pleut et qu'on a du foin à rentrer ! Tout cela dans un souci très raisonnable, très louable, d'efficacité, avec un sens pratique, presque concret, de l'orientation, de l'élévation, de la projection. Pour Bernard de Clairvaux, Dieu n'est-il pas *« tout à la fois longueur, largeur, hauteur et profondeur » ?*

Pratique en effet, cette ruelle des convers qui leur permettait d'accéder à l'église sans rencontrer les moines, sage le choix du lieu et de ses sources, utile la culture des simples dans le cloître, non moins utile le chauffoir, où les vieux moines se réfugiaient l'hiver. Les bâtisseurs n'auraient pu mieux situer le parloir, d'où le Père abbé donnait ses consignes avant le départ aux champs, ni l'armorium, où peut-être, comme à Clairvaux, des copistes, se défiant des couleurs trop chatoyantes et mondaines, enluminaient à longueur d'années des psautiers en camaïeu. Ni le chapitre enfin, où, chaque jour, se lisait un chapitre de la règle de saint Benoît devant la communauté assise sur des gradins confortables – de bonne hauteur et largeur – , écoutant la *lectio* dans les rayons de l'aurore tombant des vitraux en grisaille.

La gestion des deniers de l'abbaye, la construction des granges, des moulins et la vente des surplus, le perfectionnement des forges, donnant aux moines la possibilité de fabriquer des outils aratoires plus tranchants et plus performants, procédaient de ce même sens pratique qui explique le succès de Cîteaux dans le siècle. Près de la porterie du Thoronet, des fouilles récentes ne permettent-elles pas de confirmer la vocation des cisterciens pour la métallurgie ? Tout cela à bras d'homme, à la gloire de Dieu, et pour que la pierre devienne prière.

Car ici, dans la nef, le chant semble pleurer sur le pauvre pêcheur envoûté. Une voix bien lancée trouve la quinte de la note. Comme l'univers, l'église est une cithare, et l'on entend le chœur des séraphins. Le grégorien sans fioritures, sans ornements – ce qu'il est convenu d'appeler le chant cistercien, – monte dans l'édifice et s'amplifie. La voûte de pierre sert d'instrument entre la voûte du palais et la voûte céleste. La pureté du son rejoint la pureté de l'intention. Ici le miracle – ou l'illusion d'un miracle – s'accomplit, car, pour les cisterciens, l'oreille voit mieux que l'œil n'écoute. Saint Bernard, le docteur melliflue, l'homme de la parole et du verbe, écrit : *« On ne voit que ce qu'on entend. »*

A Saint-Denis, à la même époque, Suger reconstruit une nouvelle Jérusalem couverte d'or et de pierreries. La cathédrale resplendit, la lumière colorée des vitraux frappe les murs peints, éclaire les théories de saints auréolés et fait étinceler le trésor dans le chœur... Cependant, l'intensité de cette richesse pour l'œil, contre laquelle s'élève saint Bernard, ne peut être comparée aux visions du Paradis, elle n'éblouit pas autant que la clarté divine, alors que le son immatériel dans une abbaye dépouillée, aux pierres nues, aux arêtes vives, correspond avec la musique des sphères. L'abbaye cistercienne monolithique – les joints de chaux avec le temps deviennent plus durs que la pierre – sera donc le mortier de cette alchimie où les voix humaines se transforment, par des exercices de chœur parfois exténuants, en de pures harmonies, matérialisant la présence de Dieu, le lien entre le Ciel et la Terre, prenant les chrétiens par l'ouïe, comme des poissons.

L'architecte avec sa canne, sur laquelle il a taillé la mesure de toutes ses mesures (celui du Thoronet calculait-il en pieds du roi, en pieds de Beaucaire ?), tient ce pont, ce passage entre le naturel et l'inouï. C'est de la perfection de l'ouvrage, de son art, que dépendront la qualité de l'écho, l'illusion cosmique, les mystères de l'instrument. Certes, les orientations de saint Bernard incitaient à se tenir près de l'épure, mais que de savants calculs l'architecte eut à résoudre pour honorer la commande de l'ordre qui voulait sans faute faire sonner ses répons divins. Pour y parvenir, il devait puiser en lui-même, *« boire de l'eau de son propre puits »* ; il lui fallait retrouver les justes proportions de la nature, l'équilibre du corps humain, essayer ses voussoirs et ses sommiers avec des pyramides d'hommes, construire à pans et à pas.

Il le fit au Thoronet peut-être mieux qu'ailleurs, avec peut-être plus de rigueur et de science, car le maître bâtissait son ouvrage au moment où la croisée d'ogives prenait son envol et l'art gothique son essor. Il avait donc le choix de la modernité et du modèle, mais c'était sans doute un défi humaniste que de prendre le parti du plein cintre, de la simplicité, de la nudité. C'était opter pour une esthétique de la discrétion, où l'homme remis à sa place occupe le centre d'un univers restreint, pour un courant contemporain de la renaissance médiévale, pour le platonisme de Boèce, où le bien et le beau sont de même essence et l'harmonie le nombre d'or.

De nos jours, l'abbatiale est considérée comme un modèle d'architecture cistercienne – le livre de Fernand Pouillon *les Pierres sauvages* a largement contribué à cette renommée, – des chanteurs du monde entier viennent lancer leurs voix sous ses chapiteaux. On n'attend plus la réponse des anges, la technique explique les dessous du miracle. Mais une légende voudrait que le Thoronet ne soit pas tout à fait de ce monde, comme si les ferventes psalmodies qui s'en élevèrent avaient tiré tout l'édifice vers le haut, l'avaient sorti de ses fondations (ce qui d'ailleurs manqua bien d'arriver en 1981 après un glissement de terrain). On voudrait que les clefs de voûte, les pierres d'angle, les linteaux aient été mis en place par une intervention du Saint-Esprit, que le souffle de Dieu touchât le front de l'architecte pour qu'il ait triomphé des complexes calculs qui, par exemple, font passer les rayons du solstice par des absidioles et les font se poser expressément sur un psautier ou qui donnent au son treize éternelles secondes de réverbération. On aimerait que la beauté fût ici *« trop plus qu'humaine »*...

Nous regardons le Thoronet, ce haut témoin de la foi, l'œil humide et tout emprunté de mysticisme, mais c'est le chef-d'œuvre qu'admirent nos têtes pleines d'usages laïques et de raison. Un peu à la façon de ces commissaires de la République, sans doute mécréants, qui en 1791 rachetèrent l'abbaye, le premier bien de l'Eglise vendu à l'Etat, à l'honnête motif qu'elle *« constituait un trésor d'art et d'histoire et qu'en cela elle ne pouvait être aliénée et devait demeurer propriété de la nation »*.

de notre envoyé spécial
Christian Colombani

...et pour le WEEK-END une CROISIERE!

Découvrez l'Allemagne! Votre croisière sur les prestigieux bateaux de la KD vous emmènera au fil du Rhin, de la Moselle ou de l'Elbe au coeur d'une histoire aussi fascinante qu'étonnante. Sur simple appel téléphonique ou en nous envoyant votre carte de visite, vous recevrez gracieusement une documentation complète.

Fascination au fil des fleuves. KD

KD, 9 rue du Faubourg St Honoré, 75008 Paris
Tel.: (16.1) 42.66.21.38

Islande
MAI - DEBUT JUIN
PRIX EXCEPTIONNELS
CIRCUIT SAFARI
8 JOURS PARIS-PARIS
ICELANDAIR
9, boulevard des Capucines
75002 PARIS
Tél. : (1) 47.42.52.26
Info mensuel
3615 code OTISLAND

CHYPRE
PARFUM DE SOLEIL, D'HISTOIRE ET D'AMITIÉ

Chypre c'est mon île à part, loin des sentiers battus: 340 jours de soleil par an. Des centaines de kilomètres de plages de sable fin. 9000 ans d'histoire et de trésors archéologiques où fresques, icônes et mosaïques rivalisent de beauté.
A part... mais pleine de charme, avec en bord de mer, de très nombreux hôtels de grand luxe à la qualité d'accueil légendaire.
CHYPRE: mon paradis à 4 heures de Paris avec les Airbus de Cyprus Airways.
Tél. (1) 45 01 93 38
Réservation chez votre agent de voyage

BON DE DOCUMENTATION GRATUITE
OFFICE DU TOURISME DE CHYPRE
15 RUE DE LA PAIX 75002 PARIS
TÉL. (1) 42 61 42 49
TELEX 211 417 F
MINITEL 3615 OTCHYPRE
Nom
Adresse

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Une semaine d'Harlem

Suite de la page 17

Nous parlons de Chester Himes. Lewis demande à Kenneth d'aller chercher un livre. Le garçon revient, armé d'un best-seller salué en son temps par Norman Mailer, où Howard apparaît nommément comme personnage, en compagnie d'autres figures harlémiennes : *Manchild in the Promised Land*, par Claude Brown, 1965. *« Lisez ce livre, vous me comprendrez mieux »*, me dit-il. Le texte démarre ainsi : *« Run! Where? Oh, hell! Let's get out of here! »* (« Filons ! Où ? Que diable ! Tirons-nous d'ici ! »).

Sous la pluie, nous marchons jusqu'aux locaux d'*Amsterdam News*, boulevard Fredrick-Douglas. Cet hebdomadaire du jeudi, l'un des titres les plus influents de la presse noire aux Etats-Unis, tire à 50 000 exemplaires et contient jusqu'à 60 % de publicité. Réputé conservateur, traditionnellement tourné vers la petite-bourgeoisie noire de New-York, *Amsterdam News* est en train d'opérer un virage significatif. *« Libéral de gauche »*, déclare l'homme auquel on en a désormais confié la rédaction en chef : Don Rojas.

Ce métis, né il y a quarante et un ans à Trinidad, a été le secrétaire de presse de Maurice Bishop, le dirigeant révolutionnaire de la Grenade assassiné avant l'intervention militaire américaine en octobre 1983. Sur un tiroir de son bureau au dernier étage, un autocollant proclame : *« We can stop the war »* (« Nous pouvons arrêter la guerre »). Il résume son itinéraire : *« Je suis venu aux Etats-Unis en 1968. J'ai commencé à travailler dans ce journal en 1975. Je suis retourné aux Caraïbes en 1979. Après la mort de Bishop, je suis revenu à New-York, puis j'ai vécu deux ans en Angleterre et en Tchécoslovaquie. »*

Il fait le point sur le changement de cap de l'hebdomadaire, la situation des Noirs aujourd'hui, et raconte Harlem : *« Nous avons changé de cible. Nous visons un lectorat jeune, dans les trente à trente-cinq ans, allant des travailleurs aux classes moyennes. Nous sommes passés à une position plus critique vis-à-vis du racisme, de la politique étrangère des Etats-Unis... Si vous êtes honnête vous ne pouvez pas ignorer que les conditions socio-économiques des Noirs américains ont empiré. A Harlem, le taux de chômage chez les Noirs est deux fois supérieur à celui de la communauté blanche. L'espérance de vie à la naissance chez les hommes est celle du Bangladesh. Le taux de mortalité infantile nous place en vingt-quatrième position dans le monde. Le sida fait des ravages. A New-York, un Noir sur quatre au-dessous de trente ans est en prison. Les Noirs et les Latinos constituent 85 % de la population carcérale. Le revenu moyen d'une famille noire s'élève à 55 % de celui d'une famille blanche. Le gouvernement fédéral a ordonné la fermeture en décembre dernier de la Freedom National Bank, qui était une institution très importante à Harlem. Cette banque fondée et gérée par des Noirs amenait du sang à l'économie de la communauté. Nos protestations n'auront servi à rien. »*

La voix est calme. Elle s'emporte soudain : *« Tout cela en 1991, après la lutte pour les droits civiques, après Martin Luther King, après Malcolm X... Et pourtant il existe ici une formidable énergie. Les gens qui vivent à Harlem aiment Harlem, se battent tous les jours pour sauver Harlem, sa dignité. Allez voir les églises! Visitez nos institutions culturelles! Avec tant de musiciens, d'artistes de toutes sortes, la culture noire est plus vivante que jamais. Au-delà des problèmes de drogue et de criminalité, l'espoir est permis. »*

Mardi. Cheveux en brosse, visage rond, lunettes rondes cerclées d'écaille, strict tailleur bleu marine, Kinshasha Holman Conwill nous reçoit dans son bureau du premier étage, au Studio Museum, à l'ouest de la 125e Rue. Fondé en 1967, ce musée est l'une des institutions culturelles les plus importantes de Harlem. La directrice, trente-neuf ans, originaire d'Atlanta, Géorgie, est l'une de ces battantes qui ont à la fois le goût de l'art (un diplôme des Beaux-Arts à Howard University, à Washington D. C.) et de l'argent (un diplôme en gestion administrative à l'Université de Californie, à Los Angeles).

A l'âge de vingt ans, elle avait choisi ce prénom de Kinshasha, *« à cause de sa sonorité, belle et africaine »*. A l'âge de trente-neuf ans, elle se retrouve à la tête d'une machine de guerre douce. De la politique culturelle considérée comme voie de sortie de l'exclusion dans l'Amérique de cette fin de siècle.

« La mission du Studio, explique notre interlocutrice, *est de collecter, préserver, montrer et interpréter l'art et l'artisanat de l'Amérique noire et de la diaspora africaine. Nos moyens proviennent du gouvernement fédéral, de l'Etat et de la ville de New-York, de quelques entreprises et fondations privées, de contributions individuelles, des cotisations, de la boutique du musée, des locataires de cet immeuble que nous avons acheté, la Croix-Rouge par exemple, et des recettes à l'entrée. Les Harlémiens manifestent un réel intérêt pour ce musée. Au total, nous accueillons quatre-vingt-dix mille visiteurs par an. Nous fonctionnons également comme espace de travail pour des peintres, des sculpteurs, des cinéastes. »*

Derrière les concepts plus ou moins approximatifs, plus ou moins opératoires, et les chiffres, il y a des acquis, des avancées, des projets. Toute une stratégie à laquelle nombre d'intellectuels, de près ou de loin, prêtent main forte, tel le très respecté Houston Baker, de l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie, dont les ouvrages font autorité. On l'a vu, l'automne dernier, à l'occasion d'une exposition sur le thème de l'esthétique du blues : culture noire et modernité.

Le Musée prépare, pour l'automne 1992, une grande exposition consacrée au travail de Wifredo Lam. Pour le moment, l'espace devait appartenir aux toiles de Romare Bearden. Quant aux tendances actuelles de l'« art noir » (notion qui prête évidemment à discussion), Kinshasha Conwill se contente de signaler : *« Ça bouge de partout. Je ne sais pas s'il y a une plus grande variété de tendances que dans les années 60-70. Disons que depuis les années 80, les artistes noirs bénéficiant d'aides diverses, leurs œuvres nous apparaissent dans une plus grande lumière. C'est plus exposé... Pour la décennie 1990-2000, nous avons décidé de porter un effort particulier sur les acquisitions. »*

Nous allons chez Martine Barrat au Chelsea Hotel. Sortir de Harlem afin de mieux voir Harlem. Depuis une vingtaine d'années, elle est l'historiographe des exclus. Une photographe française qui réussit aux Etats-Unis à partir d'un choix atypique : *« J'ai débarqué à New-York en juin 1968. J'ai découvert Harlem à travers les enfants dans la rue. Je suis tombée amoureuse de ces gens. J'ai pris un petit magnétophone et j'ai commencé à apprendre un langage dont le rythme et la mélodie me comblaient d'émotions. Je lisais des écrivains comme Langston Hughes. J'écoutais Coltrane, Monk, Ornette Coleman, du jazz et du blues, mes passions depuis l'enfance. J'ai laissé tomber la danse qui était la raison de mon voyage et je me suis mise à venir à Harlem tous les jours... »*

Martine Barrat raconte, dans le désordre, sa découverte d'un univers qui allait la marquer à jamais. Les kids du monde de la boxe avec lesquels elle allait réaliser des photographies qu'on aura vues un peu partout en Europe et aux Etats-Unis. Les gangs du South Bronx. La vie quotidienne à Harlem. Les gens sont devenus des amis et le sont encore, du moins les vivants : *« J'ai calculé que 10 % seulement d'entre eux, au moment où je vous parle, sont encore là. Les autres sont ou bien morts ou bien en taule. »*

Elle va toujours à Harlem. Elle y a sa famille. La grand-mère qu'on a amputée des deux jambes au Harlem Hospital parce que c'était plus facile. Les bébés de la maternité qui souffrent de ne pas être bercés. Le juge Bruce Wright qu'elle adore et nous presse d'aller voir (elle rêve pour lui de la Légion d'honneur en France). Elle n'a jamais quitté Harlem, malgré des détours par l'Afrique, le Japon, le Brésil. D'une sensibilité à fleur de peau, Martine Barrat insiste sur son éthique du travail. Entre la prise photographique et sa vie, c'est une affaire à la fois simple et compliquée. Le résultat est là : des clichés magnifiques. L'existence d'une part de l'humanité telle qu'elle se joue et se donne à voir. Le noir et blanc tel qu'une photographe d'aujourd'hui le réinvente et nous le fait aimer encore plus fort.

Le soir, chez Joyce, une Harlémienne de Sugar Hill, la colline de la chanson *Take the A Train*. La cinquantaine élégante, port de danseuse. Joyce s'extasie sur *« un délicieux café en poudre parfumé au chocolat »*! Il y a là quelques francophiles en diable, espèce en voie de réapparition dans l'Amérique noire, à supposer qu'elle ait jamais disparu. Devant une table chargée de victuailles, Joyce raconte sa prise de bec avec une équipe de cinéma ce matin : *« Je leur fais : Mais vous vous rendez compte à quel point vous nous embêtez à Sugar Hill? Y'en a un qui m'répond : La rue appartient à tout le monde, madame! Je rétorque : Mais monsieur, y'a des lois, vous ne connaissez pas les lois, avez-vous une autorisation de tournage au moins? ». Puis elle est allée faire un tour sur le plateau. C'était dans l'immeuble en face. « Et en plus c'est archi-nul. Toute l'histoire du film se déroule dans une salle de bains. »* Quelqu'un lance : *« Parce qu'ils ont pu trouver une salle de bains dans cet immeuble pourri? »* Rires.

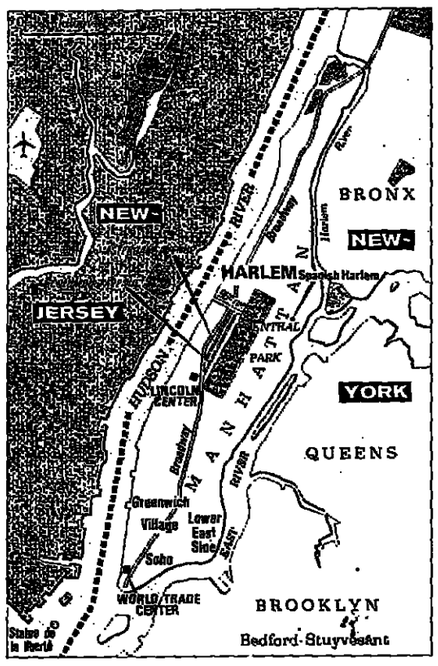

PHOTO MARTINE BARRAT

J'ai découvert Harlem à travers les enfants dans la rue. « Je suis tombée amoureuse de ces gens. »

Mercredi. Nous passons au Dance Theater, l'école de danse de Harlem, à l'ouest de la 152e Rue. Les professeurs y sont à peu près tous des étrangers. Le directeur, Walter Raines, un grand brun qui n'accuse pas ses cinquante et un ans, émet cet apparent paradoxe : *« La danse est une idée neuve dans l'Amérique noire. Quand je tourne le bouton de la télé en France, ça m'étonne toujours de ne voir danser que des Noirs. C'est une idée reçue, Joséphine Baker, tout ça. »*

Le Schomburg, sur le boulevard Malcolm-X, est la plus grande bibliothèque noire des Etats-Unis, le centre documentaire noir le plus important du monde. Le lieu ambitionne d'apporter une solution à la dispersion des sources dont souffrent historiens et chercheurs. Son directeur, Howard Dodson, nous y reçoit en début d'après-midi. La cinquantaine, grand, timide, parlant très bas. Un homme heureux : il a mené de 1986 à 1989 une campagne pour collecter des fonds, il en est aujourd'hui à plus de 15 millions de dollars.

La nouvelle n'a pas manqué d'attirer petits et gros malins : *« On nous offre pour très cher des tonnes de correspondance, Langston Hugues, Claude MacKay. Des tableaux. N'importe quoi ayant appartenu à X ou Z. Je suis personnellement dérangé par ces individus qui jouent sur le marché avec une production où ils n'ont rien à voir. Ce sont les créateurs qui ont fait le boulot. »*

Optimisme dans l'air. Schomburg est en pleins travaux, il double sa surface. Les chiffres tombent avec précision : *« Nous disposons maintenant de 7 500 mètres carrés pour cinq millions de livres, photographies et objets d'art. »* Même les coups de marteau des ouvriers me paraissent allègres.

Plus tard, à l'Apollo, la « Nuit des amateurs ». A cette Mecque ressuscitée de la musique noire, *« où naissent les rêves et prennent corps les légendes »* (autodéfinition), une bande de jeunes allumés s'éclatent sur scène. Un type qui se prend pour Marvin Gaye, un autre déguisé en soldat yankee de la guerre de Sécession, des clones de Grace Jones et de Dionne Warwick, des ombres portées de Public Enemy, bref le vrai cirque, mené par un présentateur fellinien. Le public est tour à tour complaisant et féroce. La mise en scène n'est pas en reste : trois petites rappeuses, avant la fin de leur numéro, se font cruellement éjecter à coups de balai. A la sortie, on peut faire vérifier son taux de cholestérol.

Nous rentrons dans le *gypsy cab* (taxi parfois marron) de Moussa. Dioula de la Côte-d'Ivoire, la trentaine, il vit à Harlem depuis deux ans et demi. Acerbe à l'égard du régime en place dans son pays, il ne s'entend pas avec les Noirs américains : *« Ils n'ont pas les mêmes coutumes que nous. »* Ah ? Dans les lumières papillotantes de Broadway, Moussa raconte sa vie. Il n'y a pas, assure-t-il, une véritable communauté africaine à Harlem, en tout cas pas à l'échelle des pays, ni à l'échelle des ethnies. Il existe des réseaux de solidarité, notamment au niveau des familles. *« Une fois par mois, avec mes cousins, nous nous réunissons, chez l'un ou chez l'autre. Nous discutons des affaires du village. Nous nous cotisons pour une mosquée à restaurer, un hôpital... A Noël, nous avons envoyé des maillots et des ballons à notre équipe de foot. »*

Jeudi. Vendredi. Deux rencontres avec le juge Bruce Wright. Une première fois, au John Jay College of Criminal Justice, angle 59e Rue et 10e Avenue : baskets et nœud-papillon rouge sur une chemise rose, il prononce une conférence intitulée « Bangs and Whimpers » (« Vacarme et pleurnicheries »), virulente attaque contre le racisme et le fonctionnement de la justice américaine. Le lendemain matin, je le revois en robe à la Cour suprême de l'Etat de New-York, il persiste et signe : *« Pour la police, nous sommes hautement visibles. Ils sont en train de mettre au point un profil-type. Si vous avez le malheur d'y correspondre, vous êtes coupable. »*

Dans ce bureau attenant à la salle où il doit arbitrer une affaire d'accident du travail (un Indien tombé d'un vingt et unième étage qui réclame 5 millions de dollars), il brosse à grands traits son autoportrait. Humour, délices et... morgue (celle où finissent plus souvent qu'à leur tour les damnés dont il a choisi une fois pour toutes le parti).

Né en 1918, Bruce Wright prépare le prochain New Harlem Ten Kilometers Foot Race (10 kilomètres à pied). Il vit à Harlem depuis 1939. Il a six enfants de cinq mariages (le benjamin a quatre ans). Et des souvenirs en vrac : jeune soldat, il a libéré la France ; il est resté dix-huit mois à Paris, y a écrit beaucoup de poèmes, rencontré Senghor qui lui a appris à déguster les vins ; un jour, dans un restaurant français, il a eu droit à une omelette suc-cu-lente (émotion)...

Et pourquoi faut-il, comme je sors du tribunal, que je repense à Max Frisch ? *« Pourquoi voyageons-nous ? Afin de rencontrer des êtres qui ne s'imaginent pas nous connaître une fois pour toutes ; afin d'apprendre encore une fois ce qui dans cette vie nous est possible. De toute manière, c'est bien peu de chose. »*

de notre envoyé spécial
Jean-Claude Charles

Guide

● L'infrastructure hôtelière de Harlem est inexistante. Pour les visites, se renseigner auprès de l'Office du tourisme de l'ambassade des Etats-Unis à Paris, tél. : (1) 42-60-57-15.

Pour aller à Harlem, le métro. Pour y circuler, les taxis jaunes. (Attention, pas de compteur, se mettre d'accord sur le prix de la course, en général entre trois et six dollars). Et que les marcheurs n'hésitent pas à marcher ! Pas de paranoïa. Harlem n'est pas toujours une cour de récréation, ce n'est pas la Cour des Miracles non plus. Le juge Bruce Wright : *« Dites aux Français que les Blancs ne prennent pas plus de risque à Harlem qu'ailleurs. Il y a surtout du crime dit noir-sur-noir. »*

Pour se nourrir à Harlem, mentionnons quatre restaurants : Wilson's ; Sylvia's ; Well's et Copland.

Lire, à part les polars de Chester Himes : de Bruce Wright, *Black Robes, White Justice*, éd. Carol Publishing Group, New-York, 1987 ; *When Harlem was in Vogue*, par Davis Levering Lewis, éd. Alfred A. Knopf, New-York, 1981 ; *Harlem Renaissance*, par Nathan Irvin Huggins, Oxford University Press, New-York, 1971.

A regarder : les témoignages photographiques de *The World of James Van DerZee : A Visual Record of Black Americans*, par Reginal McGhee, Grove Press, New-York, 1969. *Wilson's, 1980* Amsterdam Avenue, tél. : (212) 923-98-21. Famille et tradition.

L'un des meilleurs clubs de jazz de Harlem. *Copeland's*, genre black chic, 547 West 145e Rue, tél. : (212) 234-23-57.●

A PARIS

PHOTO PASCAL DOLEMIEUX/METIS

Les mercredis de l'Assemblée

C'est une visite pas vraiment commode à entreprendre, mais l'endroit vaut le coup d'œil. Un après-midi au Palais-Bourbon dans la chaude ambiance d'un débat de l'Assemblée nationale.

TOUT citoyen curieux de savoir où est passé son vote, et quel est l'usage qu'en font les heureux bénéficiaires, devrait, au moins une fois dans son existence, avoir eu *envie d'assister en direct à une séance de l'Assemblée nationale.* Pour un provincial, c'est une bonne raison de monter à Paris, pour un Parisien une bonne façon de fuir quelques heures son bureau et les tracas qui y traînent; pour les deux *une excellente occasion de voyager* pour pas cher dans les chahuts de la République et de mesurer l'ardeur que mettent les élus à défendre leurs idées, c'est-à-dire les nôtres.

Comme il y a les mardis habillés de la Comédie-Française, conseillons les mercredis des questions au gouvernement pour fréquenter l'endroit, sans risque d'y périr d'ennui, car on est à peu près sûr d'y rencontrer du monde et de pouvoir ainsi, à travers le feutré, l'emballement ou la verdeur du propos, juger de la bonne ou de la moins bonne santé politique du pays. Comment s'y prendre?

Les jours de séances publiques, dans l'ordre d'arrivée, l'entrée est gratuite, si l'on ose dire, pour les dix premières personnes qui se présentent côté quai d'Orsay, là où les courants d'air sont les plus coriaces et où la pluie et les chaleurs précoces vous font rudement sentir votre qualité d'admissible. Pour les autres, un carton d'invitation à la marque d'un député suffira. Ce «billet d'entrée», c'est le terme employé, est à la fois coupe-file et précis de bonnes manières. On est prévenu : « Le public admis en séance se tient assis et découvert. Il doit observer le silence et ne donner aucune marque d'approbation ou d'improbation». Ce mot peu usité d'«improbation» est celui qui convient le mieux pour ôter tout espoir aux contradicteurs qui seraient tentés de soupirer ou de murmurer un peu trop vivement leur étonnement ou leur surprise devant les événements. Naturellement, «une tenue correcte est exigée (pour les hommes : veste, blouson à manches longues, pantalon long»). *Aucune recommandation* particulière pour les femmes, qui, n'ayant pas la tête politique, ou si peu, sont données pour ne s'intéresser qu'à leur toilette et, par conséquent, se présenter de mise irréprochable devant les représentants de la Nation. «Les vestiaires sont obligatoires et gratuits.»

Sécurité oblige, l'auditeur libre parviendra à sa place, passés une large demi-douzaine de contrôles, tous plus sourcilleux les uns que les autres, et restera, une fois installé dans la tribune qui lui a été indiquée, sous la surveillance constante et attentive d'un chef de banc, mal disposé à laisser le règlement être tourné – un président de cour d'assises peut faire évacuer la salle, ici se sont les gardes qui veillent à ce que le public ne se mêle pas aux lazzis, aux philippiques et aux tumultes du dessous. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une surveillance «policière», qui irait contre le droit démocratique, mais plutôt d'un mauvais souvenir que traînent en eux les députés quand ils évoquent le souvenir des pères fondateurs de leur institution.

Il faut savoir,en effet, que les séances originelles de l'Assemblée nationale – qui siège à Versailles dès le 17 juin 1789 – s'étaient déroulées en présence d'un poulailler de citoyens, armés d'une foi républicaine à faire peur. Ils se sentaient non seulement dégagés du devoir de réserve durant les débats, mais n'hésitaient pas, à l'entrée ou à la sortie des orateurs, à donner de la botte et du bâton contre certains d'entre eux, jugés trop mous, fourbes ou à côté de la plaque. Un règlement du 29 juillet, interdisant les manifestations dans les tribunes, mettra trop de temps à entrer dans la réalité pour que les consignes ne soient, jusqu'à nos jours, suivies avec la plus extrême rigueur.

Mais quelle gueule ça a, l'Assemblée nationale? Ni l'Opéra, ni la Sorbonne, ni le Collège de France, ni le Palais du Luxembourg. Non, l'Assemblée nationale, avec du velours rouge, une lumière réglée sur un matin perpétuel et du mobilier Directoire, absolument d'époque. Marmite douillette et confortable, assez justement calibrée aux contours, au passé et à l'aura d'un pays qui allait réussir à remettre dans l'actualité le mot République. En son temps, Pierre Viansson-Ponté s'était ému, dans un article resté fameux, «Les banquettes vides», du peu d'entrain que mettaient les députés à suivre, un peu tard le soir, certains débats, jugés pourtant par tous de première importance. Aujourd'hui, il y a foule pour ces questions d'actualité, et l'Assemblée ressemble à une assemblée. Population d'hommes et de quelques femmes qui se posent avec nonchalalance et rondeur devant leur pupitre, pas émus des *ferraillements à venir, artisans de la chose, souples de gestes, encore très déterminés de politesse. Frappants* de banalité, ils inspirent la confiance; tous un peu Français moyens vus de haut, à ceci près qu'ils sont un peu beaucoup la France. De son corset d'acajou – du «perchoir» – le président affirme que la séance, «chers collègues», est ouverte.

Ce «chers collègues» est troublant en cela qu'il installe le débat politique dans des registres où on ne l'attendait pas : collègues de turbin, collègues de pétanque, «Hé! collègue!». On comprend bien qu'il s'agit de personnes remplissant la *même fonction, et que le vocable* est celui que l'on pourrait employer, mais cette coutume locale servie à des novices du Palais-Bourbon sonne de manière assez pittoresque tout de même. En attendant, les «chers collègues» se mettent au travail.

En guise de mise en jambes, quelques salves d'applaudissements adressées, debout, à deux délégations étrangères, l'une soviétique, l'autre indonésienne. Cette belle *unanimité trouble le Huron qui* cherche, de sa banquette, à replacer dans le bon sens le clivage géopolitique de l'hémicycle. On repère assez facilement le centre, mais où est la gauche, où est la droite?

Encore un peu d'histoire. Toujours à Versailles, dans la salle dite des Menus-Plaisirs, les députés s'étaient regroupés par affinités. Vus par le président, siégeaient, à sa droite, les députés favorables à l'autorité royale; à sa gauche, les plus démocrates. «*Le débat sur le veto fixa ces positions, la gauche y* étant hostile contre une droite qui en défendait farouchement le principe. Entre les deux siégeait un «milieu», où se comptaient les modérés, partisans d'une monarchie à l'anglaise, dont le Grenoblois Mounier était le porte-parole le plus en vue (1)». Dont acte, mais il faut attendre la première question du premier intervenant pour se faire une idée plus juste de la dure réalité, celle étalonnée par les gants du gentleman-boxeur, le marquis de Queensbury : droite-gauche, gauche-droite.

Les bons professionnels, dans quelque registre qu'ils exercent leur art, ont cette particularité de ne *jamais rendre pesante leur démonstration, ou du moins de lui donner* un tour suffisamment désinvolte pour que l'on n'en ressente pas l'oppressante profondeur. C'est particulièrement vrai en politique, où tout est affaire de masque et de ton, et remarquablement vérifiable dans ces joutes d'Assemblée où, au courroux de composition, va répondre le sang-froid du plus injustement frappé, où à l'accusation la moins contestable doit faire pièce une rhétorique d'acrobate. Le parterre apprécie ou proteste selon qu'il lui semble que l'équilibre est maintenu *ou pas.* Au témoin perché de *démêler ce qui* est colère ou amusement, *moquerie ou mépris, feinte* ou facétie. Pas toujours commode, d'autant que l'ensemble des belligérants, en mettant leur grain de sel, et de multiples et fines informations annexes dans le cours de l'intervention, troublent le sens des questions et gauchissent à plaisir le propos.

Mais voilà qu'en se durcissant tout ça s'assouplit. Les portes claquent et, pourtant, on ne sent pas les courants d'air. Des ministres, réfugiés dans la tranchée du premier rang, se lèvent et s'en vont à la guerre, des subtils commentent leurs dernières reparties, une jolie blonde prend des poses, un Camille Desmoulins de la rue de la Pompe se lisse le plumage. Tout va bien. Côté personnel du sérail, ça froufroute, ça chuchote, ça frétille. Deux huissiers, sans courrier à porter, s'entretiennent gravement de la culture des roses précoces, les sténographes sténographient, FR 3 fait tourner ses bobines. Que demande le peuple?

Le président – qui ce mercredi-là n'était pas celui qu'on connaît, mais l'un des six vice-présidents – laissait la bride sur le cou à ses ouailles : on se brocardait selon les règles. Il était notamment question de la sécurité sociale – qui s'était trouvée un certain «mardi noir», en état de cessation de paiement, – de la magistrature malmenée par le pouvoir central, des Kurdes, de l'aide humanitaire et des devoirs de la France. Routine de choc qui laisserait les observateurs de marbre. Mais ce jour-là, la délégation soviétique aurait assisté, dans un endroit qui avait dû lui paraître étroit, bruyant et un peu trop raffiné, à une séquence de politique hexagonale, pas si éloignée que ça de celle présentée dans les guides à usage des membres du parti en voyage dans les vieilles démocraties.

Jean-Pierre Quélin

(1) Michel Winock, in *Député-Députés*, plaquette réalisée à l'occasion de l'exposition présentée par le bureau de l'Assemblée nationale dans douze grandes villes de France de janvier 1991 à août 1992. 110 pages, 50 francs.

▶ Les visites du Palais-Bourbon se font en dehors des jours de débats. Pour les groupes, il convient de s'adresser au député de sa circonscription. Le mercredi, pour assister à une séance publique, se présenter avant 15 h 33, quai d'Orsay, muni d'une pièce d'identité. Tous les samedis, à 10 heures, 14 heures et 15 heures, l'Assemblée nationale est ouverte au public. Lieu d'information, le Kiosque de l'Assemblée est situé au 4 de la rue Aristide-Briand. Ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 heures, le samedi de 9 h 30 à 17 heures. Tél. : 40-63-61-21.

IMMOBILIER DE TOURISME

Chaque deuxième semaine du mois le VENDREDI, *daté* SAMEDI, *dans le supplément* MONDE SANS VISA *en couplage avec* LE MONDE RADIO-TV

Noir, bichromie. Possibilité quadrichromie.

Renseignements insertions : 45-55-91-82, p. 4324

New York & Queen Elizabeth 2

Départ de Cherbourg le 16 juin 1991 à partir de 6480 F

5 jours à bord du dernier grand transatlantique

3 jours à New York et vol retour

42.93.81.82 CUNARD

Thai International

THAÏLANDE. CET ÉTÉ PLUS QUE JAMAIS.

THAI EUROPE - 23, AV. DES CHAMPS-ELYSÉES 75008 PARIS - TÉL. : 44.20.70.15 - RÉSERVATIONS : TÉL. : 44.20.70.80.
THAI CÔTE D'AZUR - 6, AV. DE SUÈDE, PARK HÔTEL 06012 NICE - TÉL. : 93.16.27.77.

مكذا من الاصل

هكذا من الاصل

Bridge

nº 1432

VARIANTE D'UN PLACEMENT

Dans cette donne des Olympiades de Venise, la manche à Pique a été jouée de deux façons différentes à deux tables, mais ce n'était pas *la meilleure ligne de jeu !*

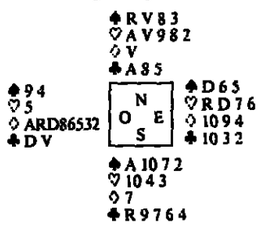

Ann : *O. don. E-O vuln.*

Ouest	Nord	Est	Sud
Multon	*Baran*	*Quantin*	*Molson*
3 SA	4♣	4◇	4♠

(4 Trèfles : *contre d'appel pour les majeures.*)

Frank Multon en Ouest a entamé le 5 de Cœur *(singleton), comment le Canadien Molson en Sud a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

RÉPONSE

Même en capturant la Dame de Pique troisième d'Est, il y a normalement quatre perdantes, deux Cœurs, un Carreau et un Trèfle, *sauf si Ouest est obligé de jouer dans coupe et défausse* et si les Trèfles sont partagés. Mais, pour parvenir à cette situation, Molson a compris qu'il fallait ne pas se faire couper à Cœur et qu'il devait faire ensuite un jeu d'élimination. Il a donc pris l'entame avec l'As de Cœur, puis il a *tiré le Roi de Pique* et a *rejoué le Valet de Pique resté maître.* Ensuite il a tiré l'As de Trèfle et le Roi de Trèfle, et il a joué *le 7 de Carreau* en espérant que Ouest serait obligé de prendre.

Effectivement Multon mit la Dame de Carreau et, comme il n'avait plus rien d'autre, *il dut continuer Carreau* sur lequel le dernier Trèfle du mort s'évapora (Sud coupant avec le 10 de Pique). Il ne restait plus à Molson qu'à couper un Trèfle avec le 3 de Pique et à jouer le 8 de Pique pour la Dame et l'As de Pique. *Il réalisa ensuite* ses deux Trèfles affranchis et donna à Est ses deux derniers Cœurs...

Mais pourquoi ne pas donner *le troisième coup d'atout* avant de jouer Carreau ? Ouest prendra et continuera Carreau que le déclarant coupera avec le dernier atout du mort, tandis qu'*il défaussera un Cœur de sa main.* Ensuite il *jouera* le dernier Trèfle du mort. Est prendra avec le 10, tirera le Roi et la Dame de Cœur, *mais Sud coupera et fera ses deux derniers Trèfles affranchis.*

Dans le match Suède-Norvège, le déclarant laissa passer l'entame du 10 de Cœur. Est fit la Dame de Cœur, mais il crut bon de contre-attaquer le 2 de Trèfle, et le déclarant finit par gagner 4 Piques grâce à un placement de main à Carreau...

LE SOMMET DE L'ART

Quand un tournoi, organisé à La Haye, invite seize des meilleures paires mondiales, les spectateurs sont certains d'assister à de très jolis coups réussis par des joueurs qui *ont souvent remporté déjà plusieurs titres mondiaux.*

Cette année, c'est le célèbre Benito Garozzo, associé à Eisenberg, qui a gagné l'épreuve sponsorisée par *The Cap Gemini Pandata.* En 1988, c'est un autre champion du monde, Eric Rodwell, *qui a terminé premier* avec le Pakistanais Mahmood Zia. Voici le chelem qui a contribué à sa victoire. Il a également été réussi à une autre table, mais la ligne de jeu adoptée était moins bonne.

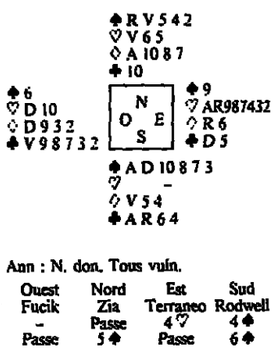

Ann : N. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Fucik	Zia	Terraneo	Rodwell
–	Passe	4♡	4♠
Passe	5♠	Passe	6♠

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur, *comment Rodwell en Sud a-t-il joué* pour gagner ce PETIT CHELEM À PIQUE contre toute défense ?

NOTE SUR LES ENCHÈRES

Que signifiait cette enchère de « 5 Piques » de Nord ? C'est une *convention courante en Amérique qui demande de déclarer le chelem si l'on contrôle la couleur adverse* (c'est-à-dire Cœur). Avec la chicane à Cœur, Sud n'avait donc pas de problème pour dire « 6 Piques ». Si Est n'avait pas annoncé Cœur, l'enchère de 5 Piques aurait demandé de déclarer le chelem à Pique avec *un fort soutien d'atout.*

Philippe Brugnon

Anacroisés

nº 663

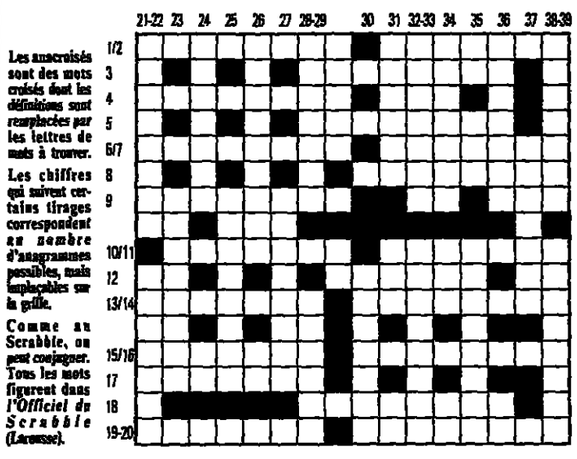

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

I. AAEGLPSU. – 2. AABCOST (+ 1). – 3. ABIIMNPS. – 4. AAADRTUV. – 5. EINNORSU (+ 1). – 6. AAADGMRU. – 7. DFILOOS. – 8. AAEIMNRR (+ 4). – 9. AAEENNRZ. – 10. DEINOSS (+ 1). – 11. BILORUV. – 12. BEENRU. – 13. AABEMRY. – 14. EINNSSTU (+ 1). – 15. CEEIRTT (+ 1). – 16. AEGILNOR (+ 1). – 17. EIRRSUU. – 18. ACEEIOPR. – 19. CEEPSTY. – 20. EEGILLRS (+ 2).

VERTICALEMENT

21. ACEEMNRT (+ 4). – 22. EEEPSTU. 23. AADIMSTU. – 24. AEEPRVZ (+ 1). – 25. AEEHRRTU (+ 1). – 26. AEFGLORU+S. – 27. EEIMNOPY. – 28. ADEENPR (+ 2). – 29. AEIRST (+ 13). – 30. BDGLLOU. – 31. AABDOR. – 32. BIINNOS. – 33. EEINORRT. – 34. ACEILNO (+ 1). – 35. AEELPRSV (+ 2). – 36. AEOSSSS. – 37. AEIINNR. – 38. AAFIIRT (+ 2). – 39. EEILNSTU (+ 3).

SOLUTION DU Nº 662

I. MOUCHOIR. – 2. BANCALE (BALANCE). – 3. ASSAUTS. – 4. PAMOISON. – 5. NEOLOGIE. – 6. CAPABLE. – 7. ENLISEE (ENLIEES ENSILEE SELENIE). – 8. PLEURER. – 9. BLESSENT. – 10. INSIPIDE. – 11. ANESSES (ASSENES). – 12. TONITRUE. – 13. SEDUISES (DISEUSES). – 14. DEBOISA (BADOISE OBSEDAI). – 15. CONCEPT. – 16. ROSEAU. – 17. OISEAUX. – 18. MANTEAU. – 19. MAIGREUR. – 20. UNISSON (NUISONS SINUONS USINONS). – 21. USUELLE. – 22. TENEBRES. – 23. BROSSE (BOSSER SOBRES SORBES). – 24. EPLOREE. – 25. ISOCELES. – 26. USANTES (SUANTES). – 27. BAGARRE (BARRAGE GABARRE). – 28. SOYEUSES. – 29. AMIBIEN. – 30. UTOPIQUE. – 31. SITUIEZ. – 32. REDRESSE (DESSERRE). – 33. LOUVOIE. – 34. ENSABLEE. – 35. ESSIEUX.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Scrabble (R)

nº 370

LES TATARS PRENNENT L'AIR

La colombe de la paix, qui espérait de nouveau nicher en Irak, est repartie à tire-d'aile. Le mot KURDE, ami des scrabbleurs, est de nouveau associé au sinistre binôme CONGÉDIÉ-GÉNOCIDE. D'autres peuplades des mêmes latitudes, également éprises de liberté semble-t-il, sont aussi accessibles aux joueurs par *le truchement de leur langue.*

Le KURDE est une langue iranienne, tout comme le TADJIK, parlé *dans le Tadjikistan, république soviétique perchée aux confins de l'Afghanistan et de la Chine,* le PACHTO, langue officielle de l'Afghanistan, et l'OSSÈTE, utilisée dans le Caucase soviétique ; ce mot est l'anagramme du participe passé féminin illicite du verbe intransitif TOSSER, *frapper contre le quai sous l'influence de la houle, pour un navire.*

Les langues iraniennes se regroupent dans une des douze familles de langues indo-européennes. C'est évidemment la famille slave qui inclut les langues parlées par la *majorité des locuteurs soviétiques,* dont un sur deux a le *russe* pour langue maternelle. Dans la famille balte, citons le LETTE, parlé en Lettonie ; dans la romane, le MOLDAVE, qui n'est autre que du roumain ; dans la germanique, le YIDDISH.

Les langues ALTAÏQUES empruntent leur nom aux monts Altaï, aux confins de l'URSS, de la Mongolie et de la Chine, mais sont en fait des langues turques. Parmi elles, l'(O)UZBEK, parlé par 9 millions de locuteurs dans l'Ouzbékistan, *république soviétique* islamique et cotonnière ; l'AZÉRI, langue de l'Azerbaïdjan, république soviétique dont la capitale est Bakou ; le KAZAKH (république soviétique du Kazakhstan, cinq fois plus grande que la France) ; le KIRGHIZ, qui en est très proche (république soviétique du Kirghizistan) ; le TURKMÈNE (république soviétique du Turkménistan, où l'on élève le CARACUL ou KARAKUL, *mouton* à longue toison dont la progéniture nouveau-née est sacrifiée pour revêtir les femmes d'ASTRAKAN) ; le TATAR, parlé par les populations TATARES qui, à l'époque de Gengis Khan (12e siècle), envahirent l'Occident et y firent mauvaise impression au point d'être rebaptisées TARTARES (dans l'Antiquité, *le Tartare* est l'Enfer) ; *l'OUÏGOUR ou OUÏGHOUR, qui n'est plus parlé que* par 170 000 locuteurs, bien qu'il ait autrefois donné son nom à un vaste empire jouxtant la Mongolie. Le KALMOUK, E, en revanche, est une langue mongole *(à suivre).*

Michel Charlemagne

Club de la Boucle, mairie de Saint-Maur
29 mars 1991
Tournois les 1er, 3e et 5e vendredis à 20 h 30.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est l'Officiel du Scrabble (Larousse).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	*UEOELFR*			
2	GORATD?	REFOULE	H 2	78
3	RILBUOM	RADOT(A)GE	8 A	80
4	M+IEASSC	BLUTOIR	E 5	36
5	EAQRAUZ	RACISMES	A 8	86
6	*A+PXEIGI*	*MARQUEZ*	*13 A*	88
7	P+TEORTE	EXIGEAI (a)	3 H	54
8	APOELLN	OPERETTE (b)	L 1	74
9	ALO+HKIF	PLANE	B 6	23
10	AFI+NLEC	KOHOL	1 K	51
11	L+AEVNN?	FIANCER (c)	2 B	36
12	JEASNUE	SLAV(O)NNE (d)	15 A	92
13	A+MDMAES	JEUNES	K 5	50
14	IAUSBET	MADAMES (e)	14 H	81
15	NIYOSEH	EBRUITAS (f)	11 C	60
16	EHO+ITUT	YINS	1 A	52
17	O+DRVW	*TUTHIE*	O 3	48
18	DORW	VS	10 J	26
		OR	9 G	18
				1 013

(a) ou EXPIAL. *(b)* ou TRIPOTEE, N 1. *(c)* ou FICELA, F 10. *(d)* NIVELAN(T), 10 D, 70. *(e)* pluriel naïf. *(f)* ou l'anagramme ABRUTIES.
1. M. Pialat et A. Pastor : 1 000 ; 2. P.-Y. Retel et J.-M. Delille : 985 ; 3. M.-C. Migeon et P.-A. Perrin : 971.
Pour rejouer les parties du Festival de Vichy (9-12 *mai*) et consulter les classements en direct, taper 3615 SCRAB sur Minitel.

Mots croisés

nº 661

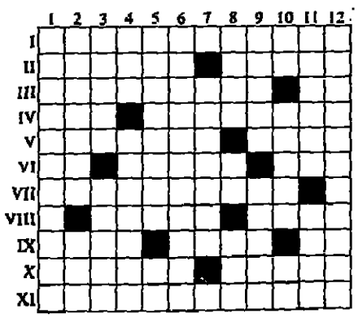

HORIZONTALEMENT

I. Plus élégant qu'un supporter. – II. A pris sa décision. Montre ou exclut. – III. Doit bien écouter. Peut faire un flop. – IV. Au Japon. Ecossée. – V. Ce jeu de cartes nous rappelle un lointain passé. Direction. – VI. Participe. Manque de chic, pas forcément de goût. Un peu de neige. – VII. Parfum. – VIII. Maintient les peaux. Parfois à la pression. – IX. Coule de droite à gauche. Met en ordre. Voyelles. – X. Assez bien vu. Fait de jolies grappes. – XI. Bois sculptés.

VERTICALEMENT

1. Fait fuir les rats chez La Fontaine. – 2. Bien verts. Chandelle. – 3. Mourront à la peine. Magasin. – 4. Pour lui, tomber sur un as, c'est tomber sur un bec. Un bon voisin. – 5. Réprouvée. Participe. – 6. Il est difficile d'aller plus vite qu'elles. – 7. Sur le faîte. – 8. Sera à la fête. Préposition. Endroit retiré. – 9. Un Américain du *troisième type. Donnée* par le VII. – *10. Dans la liste.* Vit retirée. Lettre grecque. – *11. Règlement urgent. Huche.* – *12. Envois.*

SOLUTION DU Nº 660

Horizontalement

I. Porte-bonheur. – II. Aboutis. Anse. – III. Renaissantes. – IV. Tid. Réussies. – V. Irise. Epée. – VI. Canonise. Rem. – VII. Us. MTS. Ré. CB. – VIII. GM. Bristol. – IX. Irritait. Oue. – X. Edito. Germen. – XI. Ralentissent.

Verticalement

I. Particulier. – 2. Obéiras. RDA. – 3. Rondin. Gril. – 4. Tua. Sommité. – 5. Etirent. Ton. – 6. Bise. Isba. – 7. Ossues. Rigi. – 8. Aspérités. – 9. Hanse. Es. Rs. – 10. Entier. Tome. – 11. Usée. Ecouen. – 12. Ressemblent.

François Dorlet

Echecs

nº 1434

Tournoi des Grands Maîtres, Linares, 1991.
Blancs : B. Gelfand.
Noirs : A. Beliavsky.
Gambit-D refusé.

1. Cf3	d5	18. Fxc3	Fxb5
2. d4	Cf6	19. Fxb5	Txb5 (m)
3. c4	e6	20. b4	Tc5
4. Cc3	Fé7	21. b5 (n)	Dd6! (o)
5. Ff4	0-0 (a)	22. Da4 (p)	Db8! (q)
6. e3	c5	23. Fé5	Db7
7. dxc5	Fxc5	24. g5 (r)	Cg4!
8. Dç2 (b)	Cç6	25. Tç1 (s)	d4! (t)
9. a3	Da5 (c)	26. Fxd4	Th8!
10. 0-0-0 (d)	Fd7 (e)	27. Fç3	Txh2+
11. g4 (f)	Tf-c8	28. Ra1	Th6! (u)
12. Rb1 (g)	b5! (h)	29. g6	Ta6
13. cxb5 (i)	Cé7	30. gxf7+	Rxf7 (v)
14. Cd2	Dd8 (j)	31. Df4+	Rg8
15. Cb3 (k)	Cé4! (l)	32. Dd6	Cd4!! (w)
16. Cxç5	Txç5	33. abandon.	
17. Fé5	Cxç5+		

NOTES

a) Le développement du *F-D* en f4 donne souvent lieu à des lignes de jeu qui exigent des Noirs beaucoup de circonspection ; le roque est sans doute ici la meilleure réponse, les Noirs n'ayant pas à craindre l'enfermement 6. ç5 en raison de la suite 6..., b6 ; 7. b4, a5 ; 8. a3, Cé4 ; 9. Tç1, axb4 ; 10. axb4, Cç6 ; 11. b5, Ca7! (ou 11. Db3, g5) ou bien aussi 9..., Fa6 ; 10. Dç2, Cxç3 ; 11. Dxç3, axb4 ; 12. axb4, Cç6 ; 13. é3, Fxf1 ; 14. Rxf1, b5 ; 15. Ta1, Dd7 (ou 15..., Txa1+ ; 16. Dxa1, Cb4 ; 17. Da5 avec égalité).

b) Ou 8. çxd5, Cxd5 ; 9. Cxd5, éxd5 ; 10. a3, Cç6 ; 11. Fd3, Fb6 ; 12. 0-0, Df6 ; 13. b4, Ff5 avec une position équilibrée.

c) Puisque les Blancs manifestent leur intention d'effectuer le grand roque, il convient d'être prêt sur l'aile-D. Par exemple, 9...,Té8 est *trop lent* : 10. 0-0-0, é5 ; 11. Fg5, d4 ; 12. Cd5, Fé6 ; 13. Fd3, Fxd5 ; 14. çxd5, Dxd5 ; 15. Fxf6, gxf6 ; 16. Fxh7+, Rf8 ; 17. Fé4! et les Blancs sont mieux.

d) 10. Td1 est également jouable : 10..., Fé7 ; 11. Cd2, é5 ; 12. Fg5, d4 ; 13. Cb3, Dd8 ; 14. éxd4, Cxd4 ; 15. Cxd4, éxd4 ; 16. Cb5, Fç5 comme 10. Cd2, Fb4 ; 11. çxd5, éxd5 ; 12. Cb3, Fxç3+ ; 13. bxç3, Da4 ; 14. Fd3, b6 ; 15. f3, Fa6.

e) D'autres idées sont 10..., a6 menaçant 11..., dxç4 ; 12. Fxç4, b5 ou 10..., Td8 ; 11. Cd2, dxç4 ou 10..., Fé7 ; 11. g4, Td8 ou 10..., dxç4 ; 11. Fxç4, a6. Les Noirs reprennent la continuation 10..., Fd7 *souvent jouée en 1990 et* notamment dans une partie disputée entre les mêmes adversaires à Linares l'année dernière !

f) 11. Rb1 menaçant 12. çxd5 est aussi à envisager mais non 11. çxd5, éxd5 ; 12. Cxd5, Cxd5 ; 13. Txd5, Fxé3!

g) 12. g5 serait réfuté par 12..., Ch5 ; 13. çxd5, Cxf4 ; 14. éxf4, Fxa3! ; 15. bxa3, Cd4!

h) Un étonnant sacrifice de pion qui ouvre la colonne b et qui semble supérieur à la suite de la partie précitée Gelfand-Beliavsky de 1990 : 12..., Ff8 ; 13. g5, Ch5 ; 14. Fg3, Cé7 ; 15. Cé5, Fé8 ; 16. Fé2, f6 ; 17. gxf6, gxf6 ; 18. Cf3. Comme à la partie Khalifman-Kotronias (Sotchi, 1989) : 12..., dxç4 ; 13. Cd2, Cé7 ; 14. Cxç4, Dd8 ; 15. é4 et comme à la partie Khalifman-K.Georgiev (Manille, 1990) : 12..., Ff8 ; 13. Cg5!, Cé7 ; 14. h4!, g6 ; 15. h5, Fg7 ; 16. Fd6! A noter que ce sacrifice de pion pourrait aussi *être joué au onzième coup* : 11..., b5 ; 12. çxb5, Cé7 suivi de Tf-ç8 et de a6.

i) Si 13. çxd5, b4! ; 14. dxç6, Fxç6 ; 15. axb4, Fxb4 ; 16. Fé2, Fxç3 ; 17. bxç3, Fé4 ; 18. Td3, Ta-b8+, etc. Si 13. b4, Fxb4 ; 14. axb4, Cxb4 ; 15. Db2, bxç4. Enfin, sur 13. Cxb5, la réplique 13..., Cé7! semble offrir de belles perspectives d'attaque aux Noirs.

j) Si 14..., Fxa3 ; 15. g5, Cg4 ; 16. Cç4!, dxç4 ; 17. Txd7, Fb4 ; 18. Fg2 et les Blancs sont bien.

k) 15. Fé2 et 15. g5 sont préférables à cet abandon de la case é4.

l) En effet ! Si 16. Cxé4, Fxé3! ; 17. Cé-ç5, Fxf4.

m) Les Noirs *ont récupéré leur pion et conservent quelques chances* d'attaque sur le R blanc en raison de leur domination des deux colonnes b et ç.

n) 21. Tç1 assurait une meilleure défense.

o) Menace 22..., Dxa3.

p) 22. Ra1 semble plus simple.

q) Menace 23..., Txç3.

r) Évitant la suite 24. Th-g1, f6 ; 25. Fd4, Tç4! mais la défense 24. Tç1, Cç6 ; 25. Fç3 était nécessaire.

s) Trop tard, mais 25. Fç3 n'était plus suffisant après 25..., é5. La défense indirecte (si 25..., Cxé5 ? ; 26. Txç8+, Dxç8 ; 27. Dxb5) introduite par l'arrivée de la T-D sur la colonne ç est brillamment réfutée par ce sacrifice de déviation.

t) Gagnant le pion b2.

u) Menace 29..., Ta6.

v) Il faut se méfier jusqu'à la dernière minute : *si* 30..., Rh8 ; 31. h6!

w) Une seconde interception sur la *même* case qui met fin au combat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1433
G. MATTISON (1927)

(Blancs : Rd3, Td5. Noirs : Rb1, Fh2, Ca2, Pé2. Nulle.)

1. Rd2, Cç1 ; 2. Tb5+, Ra2 ; 3. Ta5+, Rb3 ; 4. Tf5!, Fd6 ; 5. Tf3.
A) 5..., Rb2 ; 6. Tf2, Fb4+ ; 7. Ré3, Fç5 ; 8. Rd2, Fxf2. Pat.
B) 5..., Ra4 (çé4) ; 6. Té3, Ff4 ; 7. Ré1, Fxé3. Pat.

Claude Lemoine

ÉTUDE Nº 1434

G. RADCHENKO

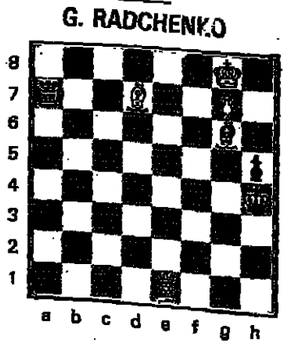

Blancs (4) : Rg8, Té1, Fd7, Pg7.
Noirs (4) : Rh4, Ta7, Fg6, Ph5.
Les Blancs jouent et gagnent.

SANS ◆ VISA

TABLE

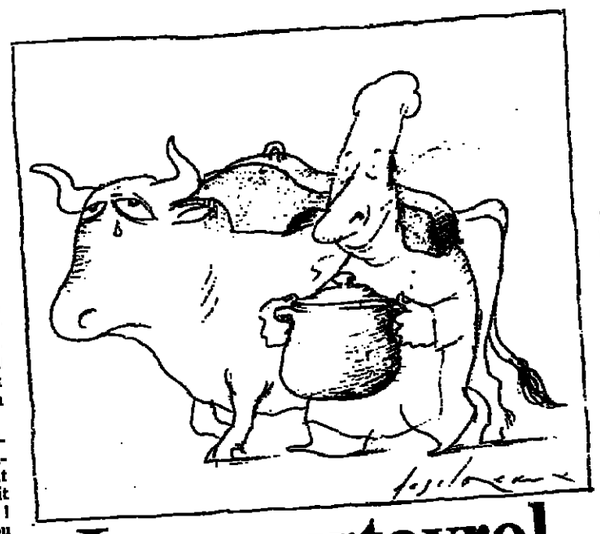

Le mourtayrol

Il y a quelques lustres, à une émission de radio, en duplex, j'avais évoqué ce plat aveyronnais, ajoutant qu'il devait être largement safrané. Un cuisinier de Rodez m'avait moqué, assurant qu'il ignorait ce mourtayrol et, d'autre part, qu'il n'y avait jamais eu de safran que sur la Côte d'Azur.

Je dois reconnaître que, quelques semaines plus tard, il m'écrivit longuement, reconnaissant que, renseignements pris, il avait retrouvé le plat... dans les livres ! Au surplus, on ne cultive pas (ou plus) le safran dans le Rouergue.

Mais, venu d'Asie mineure par voie de mer dans le Midi, il arriva également en France par les Maures d'Espagne et remonta jusque dans le Centre. Un temps, l'évêque d'Albi touchait, de ses ouailles, une dîme en bulbes de ce *Crocus sativus* dont le nom vient de l'arabe *sahafaran*.

Passons et revenons-en au mourtayrol. C'est un pot-au-feu complet, un vrai repas, débutant par le bouillon transformé en soupe au pain.

L'origine n'est pas fixée. Selon certains, le mot, qui s'écrit aussi mourtaïrol, viendrait de mortier. Et dans le Dictionnaire des institutions du Rouergue, de H. Affre (1903), il est écrit également : *« Mortayrol : potage très nourrissant préparé avec des œufs, des volailles, des quartiers de mouton, du pain et des épices de haut goût que l'on faisait cuire ensemble jusqu'à transformation en bouillie épaisse. »*

Ce mortayrol nous ramène à la légende (mais n'est-ce pas aussi vérité ?) du plat que l'on dégustait, en famille, après un enterrement. Mais on le servait aussi pour les fêtes familiales, à Pâques notamment et une note des archives départementales, retrouvée par M. Savy, mon correspondant, expliquait que le mortayrol quercynois était *« de bœuf cuit en pot avec souvent des marrons, des navets, des épices, dont le safran, et qui se mangeait le jour de la fête locale »*.

Austin de Croze, qui le place dans les plats régionaux d'Auvergne, nous dit également que c'est *« le grand pot-au-feu des grandes fêtes dans tout le Massif Central. Il consiste à adjoindre à l'ordinaire pot-au-feu un petit jambon et une grosse poule »*.

Mais la caractéristique notable est moins dans la variété des viandes que dans le service. Il faut jeter le bouillon du pot dans une marmite, sur des tranches de pain de campagne poudrées de pistils de safran (certains ajouteront des jaunes d'œuf au bouillon) et laisser ainsi « mitonner » les soupes (nom des tranches de pain au Moyen Age) une demi-heure. On servira les viandes ensuite, entourées des légumes du pot. Et il n'est pas interdit de « faire chabrot », c'est-à-dire de verser un peu de vin rouge dans les bols vidés de la soupe !

Les plats rouergats sont nombreux, des tripous (avec un « s » ou un « x » ?) à l'estoffinado et à l'aligot. Je m'en régale à l'Ambassade d'Auvergne (22, rue du Grenier-Saint-Lazare, tél. : 42-72-31-22), quasi la seule ambassadrice de ces plats savoureux. Il faudra que je demande à l'ami Petrucci et à ses enfants de nous préparer un jour de fête ce mourtayrol. Histoire de ressusciter un plat d'autrefois que l'on devrait au moins retrouver sur place.

Mais qui, de Laguiole à Saint-Affrique, d'Espalion à Rodez, de Villefranche-de-Rouergue à Millau (pas Christian !) saura un jour faire de ce merveilleux témoin de la vraie cuisine du terroir un plat pour les touristes amateurs ?

La Reynière

Semaine gourmande

Gérard Truchenet à Clermont-Ferrand

Chef d'un hôtel voisin, il s'est mis à son compte l'an dernier et réussit, par son talent comme par sa volonté, de n'oublier pas le terroir... avec la salade de pied de cochon aux lentilles vertes, la « minute » de bœuf de Salers à la moelle et au vin rouge, les fromages du pays et un nougat glacé au miel d'Auvergne. Menus : 145 F (déjeuners de semaine) et 195 F ; à la carte, compter 250 F.

▶ **Gérard Truchenet, 2, rond-point de la Pardieu, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. : 73-27-74-17. Fermé samedi midi et dimanche. Parking. Carte bleue.**

La Belle Meunière à Royat

Hostellerie de tradition familiale où Jean-Claude Bon, en cuisine, interprète gentiment tradition et folklore avec la carpe au chanturgues, le saumon gros sel aux lentilles vertes, un pigeonneau en feuilles de chou. Et il sert son foie gras sur une salade à l'huile de noix du pays. Menus : 145 F (en semaine et vin compris), 180 F, 210 F et 320 F ; à la carte, compter 300 F-400 F.

▶ **La Belle Meunière, 25, avenue de la Vallée, 63130 Royat. Tél. : 73-35-80-17. Fermé dimanche soir et mercredi. AE-DC-CB. Chiens acceptés.**

Auberge des Gros Manaux au col de Ceyssat

Sur aucun guide et en pleine nature, avant le sommet du puy de Dôme. Cuisine régionale et généreuse : feuilleté au bleu d'Auvergne, tripoux, estouffade à l'auvergnate, coq au châteaugay, fromages du pays. Menus : 95 F, 110 F, 125 F et 170 F ; à la carte, compter 200 F-250 F.

▶ **Auberge des Gros Manaux, 63870 Orcines. Tél. : 73-62-15-11. Fermé mardi soir et mercredi. Salon : 18 couverts, parking privé. AE-DC-CB. Chiens acceptés.**

Et vous ne pouvez point ignorer *l'Ambassade d'Auvergne* à Paris – 22, rue du Grenier-Saint-Lazare (3e) ; tél. : 42-72-31-22. T.l.j., – où la cuisine est plus auvergnate encore qu'au pays, du boudin aux châtaignes à l'aligot, de la potée aux fromages du pays. Bonne cave et bel accueil.

VIN

La nuit fatale

AINSI donc, après trois années consécutives étrangement hors de l'ordinaire, le millésime français d'aujourd'hui serait d'ores et déjà défunt. Le gel de ces derniers jours, d'autant plus sévère qu'il a sévi après une vague prématurée de fortes chaleurs, aurait ruiné tous les espoirs que laissait à nouveau entrevoir pour 1991 un débourrement précoce et un cycle végétatif anormal, mais remarquablement productif.

La concordance des témoignages recueillis dans le Bordelais, en Anjou ou en Touraine, l'angoisse de certains jeunes vignerons et le rappel-réflexe chez leurs aînés des millésimes mort-nés de ce siècle ne laissent guère de doute quant à l'ampleur du désastre. Tous les vignerons français de la façade atlantique ont été touchés par ce froid de la mi-avril, et dans la plupart de ces appellations on évoque des destructions quasi générales (*le Monde* du 24 avril). C'est notamment le cas de l'ensemble des vignobles du Val de Loire, de la Charente et, bien sûr, du Bordelais (à l'exception peut-être de certaines plages médocaines). Mais, pour être certain, le désastre est-il absolu ?

En prenant le risque de parier sur la clémence des saints de glace, rien n'est moins sûr. C'est que l'avenir de la vigne ne se résume pas aux seuls premiers bourgeons d'avril. D'autres existent sous l'écorce (trois au total) qui font qu'un timide espoir peut aujourd'hui encore être nourri. Il s'agirait alors d'un millésime 1991 plus tardif, sans doute à tout coup plus fragile, mais bien vivant. Pomerol se souvient ainsi d'un 1977 gravement gelé en avril et qui, à l'automne, donna malgré tout 10 à 15 hectolitres à l'hectare. Et toute la viticulture atlantique a en mémoire cette année 1945 (gel du 2 mai) qui, à Bordeaux, fournit en moyenne 11 hectolitres à l'hectare et un peu partout des vins de grande qualité.

Pour autant, on ne peut manquer de s'interroger sur cette acceptation fataliste de la « catastrophe ». Comment comprendre que dans des vignobles de dimensions réduites, et hautement rentables, on ne cherche pas plus que cela à prévenir les méfaits du gel comme on le fait pour la grêle ? Au château d'Yquem, par exemple, on n'a rien fait. Le gel est trop peu fréquent et la superficie – une centaine d'hectares – trop vaste, dit-on en substance, pour que l'on tente quelque chose. A Petrus, pourtant, on a agi. En alerte constante, on a, dans la nuit fatale du samedi 20 au dimanche 21 avril, mis en œuvre un plan d'urgence depuis longtemps prévu mais qui, inutilisé, faisait, dit-on, rire les voisins. Cent trente chaufferettes placées dans les rangées, nourries au fuel, un millier de pneumatiques usagés enflammés et un hélicoptère survolant en permanence cette chaleur maîtrisée pour la plaquer au sol : les fumées noires ont, en gagnant quelques degrés jusqu'au petit matin, sauvé du désastre blanc ces 11 hectares prestigieux.

On se garde bien sûr, à Libourne, de tout triomphalisme. Pour M. Christian Moueix, toutefois – qui se refuse à confirmer que seul un cinquième en est détruit, – les 11 hectares de Petrus constituent dans le désert de Pomerol un bel *« îlot de verdure »*. La certitude, en d'autres termes, de voir après-demain, grâce à un investissement somme toute modeste, des bouteilles de petrus millésimées 1991.

Jean-Yves Nau

GASTRONOMIE

RESTAURANT
WAGON 7
7, RUE BOURSAULT - 75017 PARIS
42 93 41 57

LES ALLIGATORS
BAR AMÉRICAIN
Restaurant : cuisine italienne.
Dîner avec orchestres de jazz de 21 h à 2 h du matin.
Réservation : 42-84-11-27
23, av. du Maine (15e)

Avec des Baguettes .....
DIEP à l'Opéra 萬珍樓
La gastronomie asiatique de tradition
Pour vos déjeuners d'affaires « MENUS EXPRESS », 72 & 88 F.
Le quartier déborde de bureaux. Cuisine à la vapeur, service sur chariot.
Sous sa coupole, salle climatisée et circulaire, tables rondes, marbre et laque. Vaste et somptueux comme à Hongkong, et 3 salons divisibles. Entre amis pour vos dîners, tout autour music-hall, théâtres et cinémas. Accueilli dès votre entrée par « DIEP » toujours présent ! Il saura vous concocter votre repas ; une carte impressionnante, comme le restaurant (350 places) le plus grand de la capitale. Installé en France depuis 1977, « DIEP » – et toute sa grande famille – est devenu au fil des années un vrai chef d'entreprises. Trois adresses à retenir.
DIEP, 28, rue Louis-le-Grand (2e). Tél. : 47-42-31-58 et 94-47.
DIEP, 55, rue Pierre-Charron (8e). Tél. : 45-63-52-76.
DIEP, 22, rue de Ponthieu (8e). Tél. : 45-56-23-96.
Ouvert tous les jours. Service assuré jusqu'à minuit.

Aux quatre coins de France

CHAMPAGNE J.-B. MICHEL*
B.P. n° 5
MOUSSY 51200 EPERNAY
Propriétaire-viticulteur
Doc. et tarifs sur demande
Etiquettes personnalisées

L'ORT VERT
CAVE VITICOLE DE CLEEBOURG*
Vente par correspondance. Tarif sur demande
Livraison rapide dans toute la France et à l'étranger
67160 Wissembourg - Tél. : 88-94-50-33

* « l'abus d'alcool est dangereux pour la santé ».

VACANCES-VOYAGES

HÔTELS

Côte d'Azur

06400 CANNES

HÔTEL LIGURE***
5, rue Jean-Jaurès - 06400 CANNES
Tél. : 93-39-03-11. - Télex 970275
FAX 93-39-19-48.
A 300 m de la célèbre Croisette et des plages.
Climatisé, insonorisé, chambres TV couleur. Tél. direct, minibar.

NICE

HÔTEL LA MALMAISON
Best Western ***NN
Hôtel de charme près mer, calme, grand confort.
50 CH. INSONORISÉES ET CLIMATISÉES
TV COULEUR PAR SATELLITE
Restaurant de qualité.
48, boulevard Victor-Hugo, 06000 NICE
Tél. : 93-87-62-56 – Télex 470410.
Télécopie 93-16-17-99.

HÔTEL VICTORIA***
33, boulevard Victor-Hugo
06000 NICE - Tél. : 93-88-39-60.
Plein centre-ville, calme.
Petit parking, grand jardin.
chambres TV couleur, câble.
Téléphone direct, minibar.

Montagne

05350 MOLINES-EN-QUEYRAS HTES-ALPES – STATION VILLAGE à 5 km de St-VÉRAN

HOTEL LE CHAMOIS**
LOGIS DE FRANCE
Soleil, calme, randonnées
Demi-pension, pension
Tél. : 92-45-83-71.

05340 PELVOUX

Pension complète + clubs enfants + montagne + soirées + rafting + V.T.T. + piscine + tennis : 1498 F semaine
réduction enfants de 25 % à 50 %.
AUBERGE LA BLANCHE
N° VERT APPEL
GRATUIT 05-03-29-21.

SAVOIE

Vacances de printemps en SAVOIE : Calme, détente, nature.
Chalet de l'OULE ROUGE XVIIIe s. **
LOGIS DE FRANCE. Guide Auto Journal.
1 600 m. Expo. panoramique plein sud : « les disciples d'Épicure sauront s'y retrouver. »
Pension 1/2 pension.
Famille SURRIER – LA CHAL 73530 SAINT-JEAN-D'ARVES.
Tél. : 79-59-70-99.

Paris

PORTE DES LILAS

HÔTEL LILAS GAMBETTA**
223, avenue Gambetta
Tél. : 43-62-85-60
Télex : 211838. Fax : 43-61-72-27
Chambres insonorisées (290 F à 340 F)
TV couleur. Tél. direct, minibar.

SORBONNE

HÔTEL DIANA**
75, rue Saint-Jacques
Chambres avec bains, w.-c.
TV couleur.
Tél. direct.
De 280 F à 420 F. Tél. : 43-54-92-55.

Provence

VIVRE UN MOMENT D'EXCEPTION AUX BAUX-DE-PROVENCE
LE MAS DE L'OULIVIE***
Un nouvel hôtel grand confort, avec 20 chambres climatisées, au cœur d'une oliveraie.
Magnifique piscine paysagée. Tennis. Parking fermé. A proximité : golf 9 et 18 trous, équitation, vol à voile...
Et, tout autour, le site prestigieux et idyllique des BAUX-DE-PROVENCE.
Tél. : 90-54-35-78. Fax : 90-54-44-31.

Sud-Ouest

« L'Aveyron au soleil »
HOTEL CARAYON **NN**
« Logis de France » et « Inter Hôtel »
12380 SAINT-SERNIN
Tél. : 65-99-60-26
43 chambres – 2 salons TV
2 ascenseurs. Garage. Parking.
Animations. Terrasses et chambres avec balcons sur parc.
Pêche. Randonnées. Mini-golf.
Pension complète à partir de 189 F (boisson incluse). Écrire pour recevoir documentation.

Île Maurice

HÔTEL BELLE MARE
Plage magnifique.
Chambres superbes.
Cuisine internationale raffinée.
Sports nautiques gratuits.
Golf à proximité. Animations.
Renseignements et réservations :
PARIS, tél. : (33-1) 45-61-92-58.
Fax : (38-1) 42-25-66-40.

TOURISME

Home d'enfants
Vacances d'été
HAUT DOUBS (900 m alt.) 3 h de Paris par TGV, agrément Jeunesse et Sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIIe, confort., rénov., au milieu des forêts et pâturages. Accueil limité à 14 enfants, cuis. saine et équilibrée, chbres 2 ou 3 avec sdb. W.-C. Activités avec moniteur : poneys, tennis, jeux, ping-pong, V.T.T., initiat. échecs, peinture sur bois, herbiers, fabrication du pain, découverte environnement.
Tarif tout compris : 1 880 F/semaine par enfant + option V.T.T.
Tél. : (16) 81-38-12-51.
Le Crêt-l'Agneau – La Longeville 25650 MONTBENOIT.

RANDONNÉES EXPÉDITIONS
VOYAGES...
VERS LES GRANDS ESPACES
SAHARA - AFRIQUE - MÉDITERRANÉE - YEMEN etc...
NOMADE AVENTURE
Doc. gratuite : 50, av. des Ternes 75017 Paris-43.42.45.45

LE VIN, MEILLEUR AMI DE VOTRE FORME ?

Le livre de Marie-Reine de Jaham et de Jacques Bordeaux est un ouvrage de première utilité. Il nous apprend à mieux connaître nos réactions vis-à-vis de notre alimentation, et à être à l'écoute de notre corps, en compagnie d'un ami : le vin. Marie-Reine de Jaham et Jacques Bordeaux, sous le signe de la raison, dégagent ici une leçon salutaire : essayons d'être "bien dans notre peau" pour éviter abus et dépendance. Il faut les remercier pour ce témoignage plein de bon sens et de bonne humeur : ils nous parlent ici de notre bonheur de vivre.
Professeur JACQUES PUISAIS

Vin, mon ami
ROBERT LAFFONT

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

Nantes en passant par Pommeraye

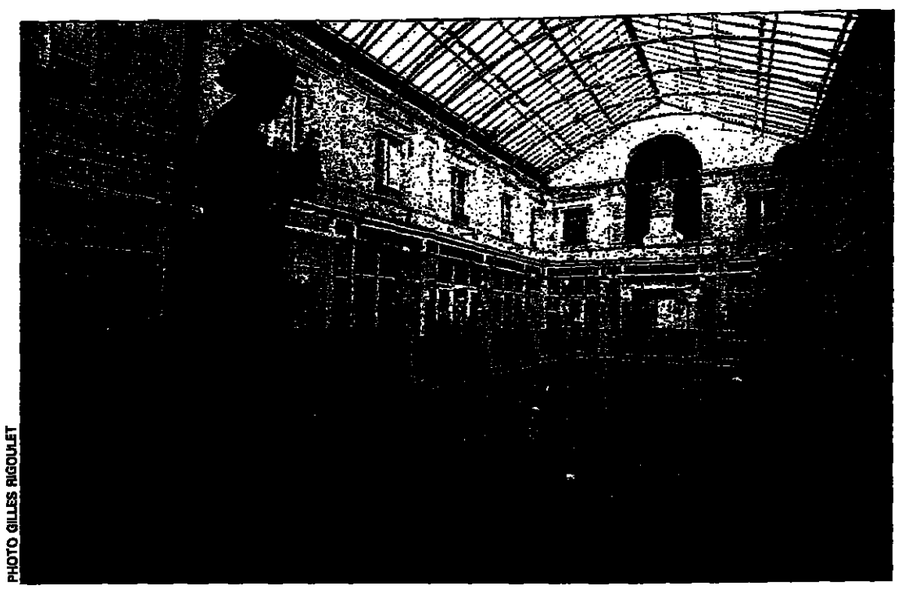

PHOTO GILLES RIGOULET

Le passage couvert, rue intérieure qui attire et intrigue le flâneur, a été inventé à Paris qui a su entre Palais-Royal et grands boulevards en décliner le genre et jusqu'à aujourd'hui *en préserver* l'essentiel. D'autres villes en France avaient suivi la même inspiration : l'exemple accompli est, à Nantes, le passage Pommeraye, héros muet du *Lola* de Jacques Demy, sorti sur les écrans il y a trente ans, en mars 1961 et qu'on reverra bientôt dans le film qu'Agnès Varda a consacré à l'enfance nantaise du cinéaste disparu il y a quelques mois.

«*VIVRE, c'est passer d'un espace à un autre en essayant le plus possible de ne pas se cogner.*» Ce que Georges Perec, qui s'y entendait en «espèces d'espaces», disait de nous pourrait se dire des villes. Si on les compare *volontiers* à des organes du corps humain, cœur, artères et *circulation*, et si, aux plus belles, on accorde le bénéfice de l'âme, elles ont aussi, parfois, un cerveau, et où loger, sinon dans les passages couverts, l'image de leur inconscient?

Surréalistes et dadaïstes ne s'y étaient pas trompés, qui avaient *établi*, au début des années 20, leurs quartiers d'imagination dans un café du passage de l'Opéra, le café Certa. La pioche du démolisseur qui, en 1924, l'attaque pour en terminer avec le percement du boulevard Haussmann, le livrera dans le même temps en détail et en entier à la postérité, en provoquant la colère loquace d'Aragon qui dévoile, dans *le Paysan de Paris*, les rencontres de mots, d'enseignes, de silhouettes que le passage favorise, les mystères qu'il éclaire de sa lumière «*sépulcrale*», et proclame ainsi la naissance du surréalisme, «*fils de l'ombre et de la frénésie*».

Il n'y a pas de hasard, disaient les surréalistes. Ce qu'on nomme habituellement hasard n'est qu'une forme de la nécessité, dont les arguments s'avancent masqués. Le passage est sans doute l'endroit d'une ville où la rencontre «*par hasard*» *prend* tout à coup le sens d'une destinée. *Demy qui* a passé sa *vie*, de film en film, à dénouer sa propre *histoire pour la rendre* lisible aux autres et du même coup les aider à *lire les lignes de leur vie*, voulait faire *Lola*, en couleurs et «en chanté». Il n'en eut pas, pour un presque premier film, les moyens (1). Mais Lola chante, une fois, et chante encore dans la mémoire du Roland Cassard des *Parapluies* (*«Autrefois, j'ai aimé une femme, qui ne m'aimait pas, on l'appelait Lola, ...»*). Le film est en noir et blanc comme les rêves, comme le souvenir. Noir de la guêpière d'Anouk Aimée, blanc de l'imper qu'elle enfile pour sortir du cabaret où, danseuse, elle répète.

Un endroit pour une rencontre. *Par trois fois, dans ce film qui* grandit dans les mémoires au fur *et à mesure qu'il s'éloigne dans le* temps, Lola rencontre Cassard, *l'ami d'enfance, dans le passage.* Mais Pommeraye n'est pour eux *que la croisée des chemins*, Demy est navré : ils n'ont pas su lire *leur destin, partir ensemble.*

Décidés à traquer le «merveilleux quotidien», les surréalistes avaient bien raison de s'émouvoir : accumulateur de mémoire, accélérateur de sensations, le passage isole sous sa verrière les éléments bienfaisants de la rue, l'amusement des vitrines, le regard sur les autres et en écarte *les bruits et les dangers* importuns. Un «précipité» d'urbanité. La sonorité d'un lieu entièrement livré aux pas des passants. Une lumière d'aquarium, qui apprivoise les humeurs célestes. Zénithale, comme l'aiment les architectes, clarté de jour filtré, uniforme pour les photographes ou les cinéastes.

Invitant à une déambulation en *glissendo* dans la ville, le passage retient l'attention de celui qu'il a pris dans ses charmes par des rapprochements électrisés entre les mots inscrits partout, par le commerce curieux qu'entretiennent *entre eux des objets d'une boutique* à l'autre. Souvent, pour souligner l'équivoque, l'espace privé ouvert au public, on ferme des grilles le soir.

Partout, on note l'étrangeté de *certains magasins* à l'ancienne dont le passage a préservé la durée de vie. Où Lavrut, le papetier pourrait-il exposer ses cahiers sur un éventaire à l'extérieur sans craindre la pluie s'il n'était dans le passage Choiseul? Où Stern, le graveur, aurait-il trouvé la détermination de conserver à son *magasin le décor* et la majesté d'un salon avec cheminée sculptée s'il n'était, derrière ses rideaux de velours, au cœur du passage des Panoramas? Ville en creux, ville dans la ville, comble de ville.

L'histoire des passages couverts, dont Bertrand Lemoine a remarquablement dressé l'inventaire et éclairé l'invention (2) est marquée d'ombres et de lumières. Au moment où Paris les modèle, les lance, à la fin du dix-huitième siècle et surtout au dix-neuvième, *sous la Restauration, ils offrent* de la vivacité, un surplus de lumière, une atmosphère de luxe, d'exotisme, un rassemblement de curiosités, un lieu de rendez-vous où la galanterie, subreptice ou préméditée, se déploie volontiers.

Le vingtième siècle les efface, et c'est par leur étrangeté recluse que désormais ils intriguent, leur côté démodé, le dépassé des habitudes, des styles conservés dans la rigueur des règlements de copropriété. Refuge des derniers gantiers, ou du dernier bandagiste, de philatélistes et de fournisseurs de médailles et rubans, de passementiers et de papetiers, et de ces cafés où on pouvait «consulter le Bottin».

C'est dans cet abandon, cette poésie d'état qu'André Pieyre de Mandiargues trouve en 1946 le passage Pommeraye à Nantes et s'en empare pour décor d'une nouvelle de son *Musée noir* (3). «*J'errai longtemps parmi les tristes figurantes de ce carnaval vaporeux, laissant au hasard le soin de diriger mes pas.*» Il s'enchante de l'air alangui des enfants porteurs de torches, du grand *escalier qui fend la galerie* et plonge au plus profond; il distingue, dans la pénombre, des ruines qui semblent «*envahies d'algues dentelées, ou de fougères, tapissées d'une poussière bleue*».

«*Je suis sûr que Jules Verne adolescent, qui habitait juste à côté, rue Jean-Jacques (on dit Jean-Jacques pour Rousseau, à Nantes), a vu se construire le chantier et a dû en être fort impressionné*», raconte l'urbaniste Michel Cantal-Dupart.

Car le passage Pommeraye est bien le passage des passages. Quand on le prend par le haut, par la rue de Santeuil, il a des airs de galerie Vivienne avec ses arceaux décorés de guirlandes. Brusquement, il dévoile son ampleur, deux étages, des galeries transversales, un balcon orné de statues, des lampadaires, des enseignes peintes en lettres d'or sur fond rouge, des miroirs. «*Faille entre la ville haute et la ville basse*», note l'artiste Barto, il prend le chaland non loin de la place Graslin et du théâtre pour *le livrer sur le quai de la Fosse*, en face de la Bourse. Il porte le *nom du notaire* devenu homme d'affaires qui eut l'idée, en 1843, de s'emparer de ce vaste terrain, ne s'effraya pas de son relief et paya de sa ruine et d'une mort précoce l'entreprise un peu démesurée qui l'avait passionné. Si les passages parisiens apportaient un peu de l'atmosphère des bazars d'Orient, Pommeraye à Nantes se devait d'y apporter l'air de Paris. Ce que faisait nommément «Hidalgo de Paris», enseigne d'un parfumeur surtout apprécié du Tout-Nantes comme fournisseur de farces et attrapes.

Hidalgo vient de baisser pavillon, il y a quelques mois, au profit d'un magasin Creeks, habits «mode», qui ne respecte ni l'esprit du lieu *ni même les murs*, au grand dam de l'architecte responsable de ce lieu et des immeubles dont il ordonne la géographie. Une cinquantaine de copropriétaires, des boutiques, mais aussi des logements (les habitants ont la clé des grilles) et des chambres d'étudiants qui sont aménagées par l'université dans l'ancien hôtel des Colonies.

«**L'armurier**, *c'est la dernière bulle qui s'échappe fragilement du passage Pommeraye, s'appelle Brichet*», notait Mandiargues avant de s'alarmer de l'attention qu'il avait mise à tout noter, *comme s'il était «sur le point de ne plus rien voir»*. L'armurier s'appelle toujours Brichet. Plusieurs générations de Brichet – il y eut un temps une quinzaine d'ouvriers et on fabriquait sur place les cartouches, – se sont succédé dans le contrebas du passage.

«*C'est là que j'ai passé mon enfance*», raconte Yves Steff, qui, issu de cette famille, a pris, dès son diplôme d'architecte en poche, en 1973, la responsabilité du passage et s'est attaché à le faire classer. C'est fait depuis Noël 1976. Travaux sur les toitures, lutte contre les fuites et le délabrement de cette complexe composition de verrières, le clos et le couvert sont assurés.

Le décor intérieur est, autant que possible, sous surveillance. «*Nous avons fait récemment exécuter par le fondeur Lallier, à l'identique selon un modèle existant, des torchères qui manquaient au balcon haut*, précise Yves Steff. *L'architecte des monuments historiques a dessiné des grilles que nous allons poser aux quatre escaliers latéraux, car il y a des problèmes de sécurité.*»

Pour le reste, il est question de retrouver certains espaces qui ont été masqués, l'envolée des colonnes qui traversent un magasin du bas par exemple, comme ont été dégagés, sous l'escalier, les appentis construits notamment par EDF, qui avait installé là une salle de projection. «*C'est vrai*, se souvient Cantal-Dupart, *elle a servi quand nous avons avec quelques amis des Beaux-Arts, en rébellion contre l'ordre des architectes qui lui avait tout bonnement refusé l'accès à Nantes, présenté dans le passage Pommeraye, une exposition sur Le Corbusier, en 1964*.» «Corbu dans la rue», un événement local qui fit, paradoxalement, connaître l'endroit aux Nantais.

Aujourd'hui, le passage est un monument, les antiquaires et les galeries d'art vont remplacer les vieux commerces. Agnès Varda est venue tourner l'an dernier : Pommeraye, où Jacques Demy enfant était venu échanger «*un Meccano n° 5 complet et une collection magnifique de la Bibliothèque verte*» contre sa première caméra, n'en a pas fini avec le cinéma.

Michèle Champenois

(1) J.-P. Berthomé, *Jacques Demy, les Racines du rêve*, L'Atalante, 1982. 388 p., 135 F.

(2) *Les Passages couverts en France*. Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, diffusion Picard. 254 p., 240 F.

(3) Robert Laffont.

Aujourd'hui, plus que jamais...

c'est rassurant de confier ses vacances à une Agence de Voyages appartenant à un réseau de 400 points de vente. Partir en confiance, c'est important.

Opération Spéciale:

3 jours d'escapade sur la Côte d'Azur: avion, voiture et studio compris pour 1690 F par personne (base 2 personnes) jusqu'au 31 Mai.

Des vacances comme ça, Selectour vous en propose tous les jours dans ses 400 Agences de Voyages.

Et aussi 24h sur 24 sur le 36.15 Selectour.

RESEAU Selectour

Les vacances. Le sourire en plus.

SYNERGIE - UC. A 1574

Le Monde EDITIONS

AUTOUR D'UN PLAT

Les chroniques de *La Reynière* à la sauce *Desclozeaux*

EN VENTE EN LIBRAIRIE

Le Monde

ÉCONOMIE

SECTION C

28 Un point de vue de M. Edmond Maire
29 Succession au groupe « Le Provençal »
29 Crise à la CLT
30 Fabricants de papier et CEE
30 Marchés financiers
31 Bourse de Paris

BILLET

Intérêts divergents au G 7

Nouveau G 7, vieux problèmes. Dimanche 28 avril, les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales des pays du groupe des Sept se retrouveront à Washington pour leur traditionnel tour d'horizon bisannuel. Alors que les sujets de discussion ne manquent pas (comment stimuler l'épargne mondiale, déclencher des réformes économiques en URSS, faire avancer le problème de la dette...), il est probable que cette rencontre sera consacrée en priorité à l'examen de la conjoncture des pays industrialisés, avec en toile de fond une question : quelle est l'orientation la plus souhaitable pour les taux d'intérêt mondiaux ?

Quelques jours avant cette réunion, les dirigeants des principaux pays industriels n'ont pas manqué de faire connaître leur opinion. Selon les déclarations du président de la Bundesbank, M. Karl Otto Pöhl au *Financial Times* (*le Monde* du 26 avril), il n'est absolument pas question que l'Allemagne accepte d'assouplir sa politique monétaire, sous prétexte de participer à une opération de stimulation de l'économie mondiale. Aux Etats-Unis, c'est le président George Bush lui-même qui a pris la parole, le 25 avril, pour affirmer son souhait de voir les taux américains diminuer encore un peu. Les priorités économiques de l'Allemagne et des Etats-Unis sont actuellement tellement différentes qu'il est peu probable qu'un terrain d'entente puisse être trouvé à Washington.

Comment reprocher à M. Bush de vouloir sortir au plus vite de la récession et à M. Pöhl d'éviter les dérapages des prix au moment où ses comptes publics se dérèglent ? En tentant de concilier les points de vue, le directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus, n'a fait que lancer un appel à la vertu : la diminution des taux d'intérêt est souhaitable, a-t-il déclaré, mais celle-ci doit être obtenue avant tout par la réduction des déficits budgétaires. Un conseil valable aussi bien pour Washington que pour Bonn.

Une fois de plus, ce seront peut-être les marchés financiers qui trancheront le débat. Les banques centrales ont déjà commencé cette semaine leur travail d'apaisement des fortes fluctuations enregistrées par le cours des principales devises. Si le mark continue de chuter, il est bien évident que l'Allemagne n'hésitera pas à relever ses taux. Ne l'avait-elle pas déjà fait, le 31 janvier, quelques jours à peine après la tenue d'un sommet exceptionnel des Sept à New-York ?

FRANÇOISE LAZARE

INSOLITE

Cadeau-virus

Le numéro de mai de la revue informatique *Soft et Micro* sera bientôt introuvable. La disquette, cadeau gracieusement mis à la disposition de ses lecteurs par la publication, abrite en effet... un virus informatique à haute nocivité.

L'équipe de *Soft et Micro*, qui a découvert cet intrus quelques heures seulement après la mise en vente de son numéro, jeudi 24 avril, multiplie depuis les avertissements. Et s'efforce précipitamment de récupérer tous ses exemplaires chez les marchands de journaux. On imagine l'ambiance du côté du service commercial.

D'un naturel pervers, ce virus baptisé *Frodo* se déclenche après un certain temps de latence... qui, aux dires des spécialistes, lui permet d'infecter progressivement les parties les plus importantes du système. *Soft et Micro* fournit gratuitement dès vendredi matin le logiciel V – Analyst d'Indofact, tueur de virus de choc... sans effets secondaires.

717 millions de francs de pertes pour le groupe l'an dernier

Air France s'attend à une année 1991 difficile

C'est le « chœur » des dirigeants du tout jeune groupe Air France que M. Bernard Attali, son président, a tenu à présenter le 25 avril, à l'occasion de la conférence de presse sur les résultats de l'année 1990. Siégeaient à ses côtés MM. Jean-Didier Blanchet, directeur général d'Air France, Jean-Cyril Spinetta, PDG d'Air Inter, et Michel Boutbien, directeur général d'UTA. Cette « grand-messe » annuelle a donc été chantée par un chœur rendu douloureux par les pertes accumulées lors de l'exercice passé.

Air France, troisième groupe aérien mondial et premier européen selon M. Attali, a perdu 717,2 millions de francs en 1990 pour un chiffre d'affaires de 56,8 milliards de francs. La compagnie Air France proprement dite a enregistré un déficit de 880 millions de francs, au lieu d'un bénéfice de 685 millions l'année précédente. Les compagnies Air Inter et UTA, pour la première fois consolidées dans les comptes de leur maison-mère, annoncent respectivement une perte de 166 millions de francs (plus 117 millions en 1989) et un bénéfice de 230 millions, celui-ci étant dû aux excédents des filiales d'entretien d'avions. Les comptes d'exploitation des trois transporteurs étant dans le rouge pour 1,5 milliard de francs (Air France), 495 millions de francs (Air Inter) et 460 millions de francs (UTA), les quatre patrons du groupe ont tenté d'expliquer cette dégradation spectaculaire (lire notamment *le Monde* du 12 avril).

Restaurer les marges

La guerre du Golfe a été abondamment évoquée. « *M. Saddam Hussein nous a coûté au total 3,35 milliards de francs* », a déclaré M. Bernard Attali. « *Air France a perdu 1,6 milliard de francs en raison des fluctuations monétaires* », a renchéri M. Blanchet. « *Air Inter a transporté 16,1 millions de passagers alors que nous en attendions 16,6 millions* », s'est plaint M. Spinetta. N'oublions pas non plus la hausse de carburant (plus 12,3 % pour Air France) et la chute du taux de remplissage des avions (moins 1,1 % pour le groupe).

Depuis plusieurs mois, les états-majors ont élaboré des plans d'économies. Dans les trois compagnies, on a bloqué les salaires. Air Inter s'efforce de ramener le point d'équilibre de ses vols de 70 % à 65 % de remplissage et de tailler dans tous les postes budgétaires pour trouver 150 millions de francs. Air France a fermé cinquante lignes déficitaires, a supprimé quinze cents emplois et s'est attelé à la simplification de sa pyramide hiérarchique. Nulle part les programmes d'investissements n'ont été amputés car il y va de la compétitivité des trois transporteurs. Le groupe dépensera pour se moderniser 35 milliards de francs de 1991 à 1993, dont 80 % iront à des achats d'avions. Il recevra, entre 1991 et 1994, soixante-quinze appareils neufs.

Cela suffira-t-il à redresser la situation ? Les dirigeants du groupe Air France le croient. M. Michel Boutbien attend avec impatience la disparition de la filiale charter Aéromaritime, qui a pesé pour 50 millions de francs dans les comptes d'UTA (*le Monde* du 26 avril). M. Spinetta n'a pas peur de l'avenir : après modification de ses statuts, Air Inter sera enfin autorisé à sortir de l'Hexagone sous son propre pavillon. Pratiquant les tarifs « *les plus bas d'Europe* », la compagnie intérieure a même fait peur à Nouvelles Frontières qui a renoncé à lui faire concurrence sur la Corse...

Quant à M. Attali, il veut voir les prémisses d'un redressement dans les résultats des lignes de l'Atlantique nord. Après réorganisation des vols et de la commercialisation outre-Atlantique, après création d'une liaison Orly-Newark, Air France a regagné des parts de marché. Son trafic a grimpé la semaine dernière de 18 %, c'est-à-dire plus que celui de ses concurrents européens. Il n'empêche qu'il ne se fait guère d'illusions : après une année 1990 qu'il qualifie de « *noire* » il s'attend à une année 1991 « *difficile* » et il entend « *mobiliser toutes les forces de l'entreprise pour restaurer ses marges d'exploitation* ».

ALAIN FAUJAS

Après les récentes gelées

Les organisations agricoles réclament des mesures urgentes de soutien

Les organisations professionnelles et syndicales agricoles ont fait savoir, jeudi 25 avril, au ministère de l'agriculture qu'elles souhaitent des mesures urgentes pour remédier à la situation des agriculteurs dont les exploitations ont été gravement touchées, notamment dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, par le gel de ces derniers jour . Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), M. Pierre Cormorèche, demande qu'« *un inventaire très attentif soit dressé des dégâts qui ont affecté les exploitations viticoles et d'arboriculture et que des mesures soient prises pour répondre à la détresse des victimes de cette nouvelle calamité* ».

La FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) réclame un système complétant les interventions habituelles et classiques du fonds de calamités. Elle estime « *urgent d'instaurer des mécanismes permettant aux paysans de constituer en franchise d'impôts des provisions et une épargne mobilisable en cas de calamités* ».

21 lignes internationales pour la concurrence

Poursuivant la politique de libéralisation inaugurée le 1er mars sous l'impulsion de Bruxelles, M. Louis Besson, ministre de l'équipement, vient d'attribuer à des compagnies n'appartenant pas au groupe Air France vingt-et-une lignes internationales (*le Monde* du 2 mars).

Les transporteurs dépendant du Club Méditerranée, Minerve et Air Liberté, se taillent la part du lion (huit lignes) : Minerve reçoit Bangkok, Ho-Chi-Minh-Ville, Papeete, San Francisco et Los Angeles ; Air Liberté, Los Angeles, Zurich et Düsseldorf ; TAT, elle, renforce son réseau européen avec Helsinki et Vienne, ainsi que Londres au départ de Toulouse, Lyon et Bordeaux ; Air Littoral se voit attribuer Porto, Venise, Edimbourg et Birmingham ; Air Outre-Mer reçoit Miami et Le Caire. TEA est retenue sur Athènes, et Euralair sur Berlin ; Corse Air, filiale de Nouvelles Frontières, a renoncé à demander Ajaccio et Bastia.

Ces liaisons pourront être ouvertes à partir du 1er juillet prochain. La troisième vague d'attributions de droits de trafic concernera, le 1er janvier 1992, une dizaine de lignes internationales.

La réunion des conseils d'administration du régime général

Le premier ministre propose « une relation contractuelle équilibrée » aux administrateurs de la Sécurité sociale

Accompagné de plusieurs ministres, M. Michel Rocard a présidé, jeudi 25 avril, la première réunion jamais tenue de l'ensemble des conseils d'administration du régime général de sécurité sociale. Le premier ministre en a profité pour définir ce que devraient être, à ses yeux, les rapports entre l'Etat et les partenaires sociaux administrateurs des différentes caisses. Il s'est clairement prononcé « *pour une relation contractuelle équilibrée* » et a proposé que celle-ci soit définie « *ensemble dans les semaines et les mois qui viennent (...) dans le cadre d'un partenariat rénové* ».

« *Revenons-en à la légitimité de chacun des acteurs* », a préconisé M. Rocard, en souhaitant un partage des rôles qui « *doit avoir pour contrepartie le retrait de l'Etat de la gestion quotidienne* ». A l'Etat de définir la législation sociale, de s'assurer de l'équilibre macro-économique des comptes sociaux et de préciser la politique des prélèvements obligatoires. Aux partenaires sociaux de garantir l'équilibre financier et la gestion du système, d'améliorer la protection sociale et de se soucier des assurés.

Par ce processus, le premier ministre entend défendre la Sécurité sociale, « *gage d'une plus grande cohésion sociale* ». Il a stigmatisé « *un jeu d'ombres* », « *une perte de crédibilité* » et souhaite « *en finir avec ce qui ressemble à une spirale de l'inefficacité et de l'irresponsabilité* ».

Ce discours s'appliquait également aux retraites, qui « *représentent un acquis immense qu'il nous faut préserver* ». M. Rocard a souligné la nécessité d' « *actualiser* » le régime. Auparavant, les responsables syndicaux et patronaux s'étaient exprimés. M. Jean-Louis Giral avait exposé la position du CNPF : « *Ce n'est pas un Livre blanc de plus, même de qualité, qui suffira à remplacer les décisions concrètes* », a-t-il affirmé, en expliquant que les remèdes « *ne dépendent que de la volonté politique* ».

A. Le

Le comité mixte franco-bulgare

Sofia veut obtenir un rééchelonnement de sa dette bancaire

Les réunions du comité mixte franco-bulgare se sont terminées, jeudi 25 avril au ministère de l'économie et des finances. M. Atanas Paparizov, ministre bulgare des relations économiques extérieures, s'est réjoui de l'intégration récente de son pays au sein des organismes monétaires internationaux et a estimé que, « *sans l'aide du Fonds monétaire international, la baisse de la production aurait atteint 35 %* » cette année, alors qu'elle a été de 10 % environ.

Après avoir obtenu le rééchelonnement de sa dette publique de 1,5 milliard de dollars (*le Monde* du 20 avril), M. Paparizov a déclaré que la Bulgarie avait entamé des négociations avec ses créanciers privés afin d'obtenir celui de sa dette bancaire (8,5 milliards de dollars).

En revanche, les discussions franco-bulgares n'ont pas abouti au renouvellement des lignes de crédit accordées ces deux dernières années par l'Etat français à la Bulgarie. A défaut, M. Paparizov a incité, le 24 avril, au siège du CNPF, les entreprises françaises à investir dans son pays. Le montant des échanges franco-bulgares demeure très faible, atteignant 1,1 milliard de francs seulement l'an dernier.

La réunion annuelle de la zone franc

M. Bérégovoy rappelle que la parité du franc CFA est intangible

Comme il est de tradition chaque année, la réunion des pays de la zone franc, qui se tenait jeudi 25 avril à Ouagadougou (Burkina-Faso), s'est clôturée par l'affirmation de la volonté de maintenir une parité fixe entre le franc français et le franc CFA (1 franc CFA égale 0,02 franc français). Une dévaluation de la monnaie, en circulation dans 14 pays d'Afrique et de l'océan indien, serait « *un leurre* », a déclaré le ministre français de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy, en ajoutant que « *les spéculateurs en seront pour leur compte* ».

Des rumeurs circulent avec insistance depuis plusieurs mois en Afrique de l'Ouest sur une éventuelle dévaluation du franc CFA, dont la valeur est garantie par le Trésor français. Les experts de certains organismes financiers internationaux ont avancé l'hypothèse d'une remise en cause de la parité du CFA, qu'ils jugent surévalué.

Création d'une union économique

M. Bérégovoy a annoncé que le président François Mitterrand allait adresser une réponse officielle au président gabonais, M. Omar Bongo, qui s'est récemment fait l'écho des inquiétudes de certains pays de la zone franc face à ces rumeurs de dévaluation. M. Bérégovoy a souhaité qu'« *un point final soit mis à ce débat, qui est vain* », et a déclaré qu'il « *faudrait relier le franc CFA à la future monnaie européenne* ».

Les ministres des finances participant à la réunion ont décidé la création d'une union économique appelée à déboucher, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres régions du monde, sur « *l'organisation d'un grand marché disposant de règles communes et d'une autorité économique assurant un meilleur équilibre de la politique économique et monétaire* ». – *(AFP.)*

L'administration américaine attaque Procter and Gamble pour publicité mensongère

La Food and Drug Administration (FDA) – autorité américaine des produits alimentaires et pharmaceutiques – a saisi, le 23 avril, dans un hangar du Minnesota, 50 000 litres de jus d'orange Citrus Hill, une des marques de Procter and Gamble, pour publicité mensongère. Les autorités contestent l'usage des termes « *frais* », « *pur* », « *jus pressé* », « *100 % jus d'orange* » figurant sur l'étiquette, qui peuvent faire croire au consommateur que les oranges ont été pressées juste avant d'être embouteillées. En réalité, il s'agit d'une reconstitution de jus d'orange à partir de concentré d'orange, d'eau, d'huile, de pulpe et d'essence d'oranges. – *(AFP.)*

Réservée dans un premier temps au trafic marchandises

La ligne maritime entre la Bretagne et les Asturies entre en service

LORIENT

de notre correspondant

La ligne maritime de fret Lorient-Gijon, entre la Bretagne et le port des Asturies au nord de l'Espagne, devait entrer en service vendredi 26 avril. A 13 heures, le cargo *Atlantica*, à pavillon chypriote et propriété d'un armateur anglais, affrété pour une année par Atlantica de Navegacion – la société opératrice de cette ligne créée par les Bretons et les Asturiens le 5 octobre 1989, – devait accoster pour son voyage inaugural au terminal de Lorient. Le navire, qui peut transporter soixante remorques et quatre-vingt-dix véhicules légers, assurera trois rotations par semaine pour une traversée de dix-huit à vingt heures.

Cette ligne est réservée, dans l'immédiat, au seul trafic marchandises ; elle pourrait être élargie à une liaison passagers « *dans une année* », selon M. Michel Laudren, président de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, qui a été le principal promoteur de l'opération côté breton. « *Elle s'intègre dans le dispositif de désenclavement des régions de l'Ouest européen* » et fournit un bon exemple « *de coopération entre deux régions de l'arc atlantique* ».

La ligne de fret – concurrençant en partie la ligne qu'exploite le paquebot-ferry *Bretagne* de Brittany Ferries, la compagnie de Roscoff, entre Plymouth et Santander – séduira-t-elle suffisamment d'opérateurs français, espagnols, voire portugais ? « *On verra si c'est gagné d'ici deux à trois ans, mais tout ce qui se passe depuis 1986, année d'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE, plaide en faveur de la ligne et du transport multimodal* », explique M. François Frey, conseiller maritime à la chambre de commerce. Entre 1986 et 1989, à Hendaye, le nombre de camions qui transitent à la frontière basque a augmenté de 30 %, et les échanges Bretagne-péninsule Ibérique ont grimpé de 118 % à l'export et de 54 % à l'import.

« Retour aux sources »

Atlantica de Navegacion, créée à 50-50 par la Cobrena (trente-trois actionnaires français) et Ascalena (onze actionnaires espagnols), est présidée par M. José Costales, directeur régional du commerce asturien. « *La ligne réduit les coûts de transport et améliore le service, comparée à la route* », déclare M. Yvon Bourges, président (RPR) du conseil régional de Bretagne qui, le 18 avril à Lorient, a signé un protocole de coopération avec M. Pedro de Silva, président du gouvernement régional asturien.

A Lorient, un terminal routier, d'un coût de 35 millions de francs a dû être construit avec financement de la chambre de commerce, de la région et du département, mais sans le concours de l'Etat. « *Le transport maritime est un maillon fort du développement économique. Pour Lorient, cette ligne est un retour aux sources. La ville doit sa naissance à la Compagnie des Indes* », observe M. Jean-Yves Le Drian, maire PS de Lorient et député du Morbihan.

MICHEL LE HEBEL

(Publicité)

PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

Commune de MER

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE PRÉALABLE A UNE EXPROPRIATION

DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.O.S. DE MER DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE NOUVELLE

Le préfet, fait connaître qu'en exécution des prescriptions de son arrêté du 19 avril 1991, les pièces du dossier relatif au projet de construction d'un échangeur entre l'autoroute A 10 et la RN 152, d'une voie de liaison, d'un carrefour giratoire sur le territoire de la commune de MER, ainsi que la mise en compatibilité du P.O.S. de MER, le classement de la voirie nouvelle resteront déposées à la mairie de MER pendant 32 jours, du 15 mai 1991 au 15 juin 1991 inclusivement, où chacun pourra en prendre connaissance de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi et de 9 heures à 12 heures le samedi matin (jours fériés : dimanches et samedis après-midi exceptés) et présenter verbalement, ou par écrit, ses réclamations et observations, qui seront recueillies sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de MER pendant la durée de l'enquête ou à son domicile.

Pendant les derniers jours de cette enquête, les 13, 14 et 15 juin 1991 de 10 heures à 12 heures, M. Marcel BRUNA, chef de services administratifs de préfecture en retraite, demeurant 11, rue des Acacias 41260 La Chaussée-Saint-Victor, désigné commissaire-enquêteur par ordonnance du tribunal administratif d'Orléans du 15 avril 1991, recevra en personne à la mairie de MER les déclarations et observations des intéressés sur l'utilité publique du projet présenté.

Les demandes de communication des conclusions du commissaire-enquêteur doivent être adressées au préfet du département de la commune dans laquelle l'enquête a été ouverte et il pourra être pris connaissance de ces conclusions soit à la préfecture, soit à la mairie de la commune où s'est déroulée l'enquête. Sur demande adressée au préfet, il pourra être communiqué une copie de ses conclusions.

Fait à Blois, le 19 avril 1991.

Le préfet : **Jean-François SEILLER.**

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

LE GROUPE CREDIT LYONNAIS EN 1990

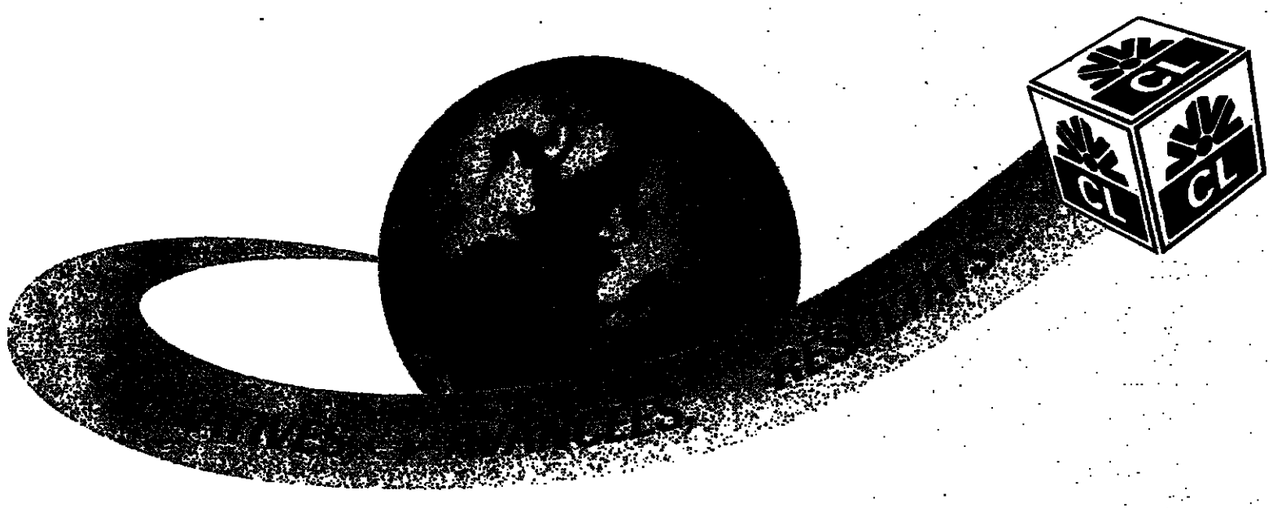

DES RESULTATS EN AUGMENTATION

en millions de francs	1988	1989	1990
Produit global d'exploitation bancaire	30 171	35 236	**40 830**
Résultat brut d'exploitation	8 225	10 154	**11 661**
Dotation nette aux provisions	6 359	6 294	**6 490**
Résultat net global	2 158	3 494	**4 562**
dont part du Groupe	2 063	3 130	**3 707**
dont part des intérêts minoritaires	95	364	**855**

UN RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES ET DE LA COUVERTURE DES RISQUES

en milliards de francs	1988	1989	1990
Fonds propres et assimilés	33,8	39,0	**61,6**
Provisions	36,2	37,5	**41,6**
Total	70,0	76,5	**103,2**
% de couverture des prêts clientèle	13,9	13,3	**15,0**
Ratio Cooke	8,61	8,34	**9,08**

UNE ACTIVITE EN PROGRESSION

en milliards de francs	1988	1989	1990
Prêts clientèle	505	575	**692**
Ressources clientèle	412	464	**580**
Encours de capitaux gérés et conseillés par le Groupe	215	262	**289**
Participations industrielles et commerciales (hors banques et assurances)	12	15	**24**

UN GROUPE EN EXPANSION

	1988	1989	1990
Total de bilan (en milliards de francs)	1 084	1 221	**1 463**
Implantations dans le monde (hors France)	833	994	**1 200**
dont implantations en Europe (hors France)	223	365	**538**

CONSOLIDATION DES RESULTATS PAR TITRE ET MAINTIEN DU DIVIDENDE malgré une forte augmentation du nombre de titres (+ 27 %)

en francs par titre	1988	1989	1990
Résultat net	78,7	118,4	**110,6**
Actif net estimé	1 113	1 330	**1 333**
Cours moyen de l'année (C.I.)	493	608	**686**
Dividende global	28,5	34,5	**34,5**

omnium de publicité profil

CREDIT LYONNAIS LE POUVOIR DE DIRE OUI

ÉCONOMIE

M. Michel Rocard sous la menace du chômage

Suite de la première page

Un seul faux pas – mortel – a ramené le spectre de l'été 1981, quand les Minguettes mettaient fin à l'état de grâce présidentiel. Plus que jamais, les banlieues sont à vif, mortifiées par dix ans de « galère ».

Tout se tient et s'additionne au plus mauvais moment pour le gouvernement Rocard. Lui qui a su si bien passer à travers les gouttes jusqu'à présent, au point de faire croire que l'apparent immobilisme « gestionnaire » était la plus efficace des vertus politiques, redoute maintenant de devoir négocier une mauvaise sortie ou de laisser à d'autres un héritage difficile à gérer. Honorable en bien des points, à force de prudence, son parcours pourrait, sur la fin, s'infléchir malencontreusement. En sursis, il vit désormais dans la crainte d'un échec majeur et, qui plus est, se retrouve à la merci du moindre incident. Surtout si, à l'aggravation du chômage, inéluctable, s'ajoutaient, ici ou là, quelques accès de fièvre, par définition non programmables.

Dans ces conditions, le premier ministre, ou son successeur, risque d'avoir à affronter les prochaines élections avec de nouveau, comme en 1986, un sombre bilan en matière d'emploi. D'ici à la campagne électorale, en effet, le temps manquera pour redresser réellement la situation, quand bien même, ainsi qu'on l'espère encore aujourd'hui, 1992 verrait s'accomplir une reprise. L'opposition ne se privera pas d'utiliser l'argument et, parce que la parade est commode, on entendra bien quelques bonnes âmes socialistes dégager leur responsabilité en susurrant certains verdicts assassins.

Or, tous les sondages commandés par le pouvoir ces dernières semaines le disent, l'opinion publique distingue dans le chômage le seul point noir qu'elle reproche vraiment à la majorité actuelle. Un échec lui coûterait la direction du pays et le priverait de l'aura de compétence si obstinément recherchée. *« Le résultat final dépend de ce dossier »*, dit-on sans illusions au ministère du travail, dirigé – ironie du sort – par le chef de file de l'ouverture, M. Jean-Pierre Soisson.

Mais il y a plus grave, au-delà de ces conséquences prévisibles et si bassement politiciennes, pour M. Rocard et ses ministres. En quelques mois, la chance a tourné. Une nasse s'est refermée à la suite de la conjonction imparable de plusieurs facteurs. Pis, les solutions pour se sortir du piège ne sont ni évidentes ni *a priori* probantes, et encore moins suffisamment rapides. Comment en est-on arrivé là ?

D'abord, il faut se rappeler que les communiqués de victoire, s'agissant de l'emploi et du chômage, tenaient à peu de chose. L'inadéquation entre l'offre et la demande demeure, ainsi que celle de la main-d'œuvre. En trois années de croissance, plutôt exceptionnelles, l'économie française a certes dégagé 800 000 postes de travail supplémentaires mais n'aura réduit le nombre de ses demandeurs d'une activité professionnelle que de 200 000, au mieux. A ce train, il aurait de toute manière fallu, sur une très longue période, enchaîner des taux élevés de progression du PNB pour espérer éradiquer ce *« cancer »* dénoncé par le président de la République. Et encore : trois points de plus gagnés chaque année par le niveau d'activité générale signifient la création de 300 000 emplois et seulement une baisse de l'ordre de 60 000 des inscrits à l'ANPE. C'est déjà peu, mais il faut savoir, en sens contraire, que le retour à des progressions comprises entre 1,2 % et 1,5 % provoque, mécaniquement, 100 000 créations d'emplois seulement alors qu'il en faudrait 150 000 pour absorber tout juste le trop-plein produit par l'évolution démographique. C'est dire à quel point la situation était vulnérable.

Déjà impossible à tenir, le pari a été contrarié par les perturbations qui ont touché les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. A partir du début de l'été 1990, il était évident que l'évolution mondiale ne permettrait plus à la France de tenir son plan de route. Avec son arrière-plan psychologique, l'affaire du Golfe n'a rien arrangé, et plus dans notre pays que parmi ses concurrents. L'Allemagne et le Japon, en particulier, se sont vite placés dans la perspective d'une fin de conflit. Ce ne serait pas la première fois que nous serions en retard d'une guerre.

« Effet de miroir »

Non seulement de grandes entreprises ont dû brutalement cesser leurs recrutements – Renault, Thomson – mais nombre de sociétés ont brusquement interrompu leurs programmes d'investissements. Certaines y ont été contraintes par le climat général des affaires, ou l'absence de « lisibilité » à court terme, mais d'autres ont profité de « l'effet d'aubaine » pour, munis d'une bonne excuse « indépendante de leur volonté », procéder à quelques-unes de ces restructurations qu'elles ne se sentaient pas le courage d'amorcer. De ce point de vue, le cas de Michelin est exemplaire, qui saisit aujourd'hui l'occasion pour tenter une opération chirurgicale.

Il y a plus préoccupant. De très nombreuses PME/PMI, qui s'étaient rétablies à la faveur de la reprise ou qui s'étaient créées ces dernières années, sont saisies en plein vol. Endettées ou en phase d'expansion, sans fonds propres, elles sont en difficultés ou au bord du dépôt de bilan. Douchées, les banques bloquent les lignes de crédit et cessent de les soutenir. Les milieux financiers commencent à parler de faillites en augmentation vertigineuse.

Maigres ripostes

Passé le coup de « gel », force est de constater que l'activité ne redémarre pas aussi vite qu'on aurait pu le croire. Depuis la libération de Koweït-Ville, on assiste à ce que les observateurs appellent un « effet de miroir », chacun regardant ce que fait l'autre avant de se décider à reprendre le cours normal. La chute du volume des petites annonces publiées par les journaux est à cet égard la traduction d'un attentisme dont on vient à penser qu'il pourrait se prolonger jusqu'à la rentrée de septembre. Si une telle attitude devait se confirmer, il faudrait attendre des mois pour que la machine économique tourne à nouveau à plein, et produise donc les emplois.

Le gouvernement a bien tenté d'enrayer cette apathie collective, qui intervient sur une tendance plus générale à la prudence. Mais, circonstances obligent, il n'a guère connu de succès dans ses tentatives pour desserrer l'étau. Il a, par exemple, essuyé un refus quand il a demandé aux partenaires sociaux de revaloriser l'indemnisation du chômage partiel, ce qui aurait permis de soulager temporairement les finances des entreprises sans pour autant provoquer une vague de licenciements. Il n'a pas davantage pu utiliser le pré-rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) et de l'INSEE, qui sera rendu public à la fin du mois et qui porte sur les moyens de rapprocher les statistiques de l'ANPE de celles du BIT (Bureau international du travail). Les premières étant supérieures aux secondes de 750 000 chômeurs supplémentaires, l'opération eût été intéressante si elle n'avait manqué d'apparaître comme une manipulation. De toute manière, les spécialistes estiment qu'une telle « réforme » ne pourrait intervenir avant 1994...

Condamnée dans l'immédiat à l'impuissance pour avoir uniquement tablé sur les capacités de l'économie, l'équipe de M. Rocard n'a trouvé pour l'instant que deux maigres ripostes. Dans un premier temps, elle a tenté de s'en prendre au patronat, soupçonné de faiblesse quand la conjoncture exigerait la mobilisation de toutes les énergies. Mais l'attaque, délicate à orchestrer quand on fait simultanément appel aux chefs d'entreprise pour créer des emplois, a fait long feu. Puis, malgré toutes ses promesses de ne plus avoir recours au traitement social, elle s'est dépêchée de porter de 300 000 à 400 000 l'objectif acceptable de contrats emplois solidarité (CES). Sous l'urgence, elle a même accepté des dérogations pour ce dispositif, qui remplit une fonction identique à celle de ses prédécesseurs, les fameux TUC. Pour le reste, et on le voit dans ses déclarations successives, le premier ministre est conduit à s'en remettre au quatrième plan emploi, présenté chaque année en septembre. Tout en sachant pertinemment qu'il ne peut pas en attendre des merveilles.

En effet, la boîte à idées est pratiquement vide, après une douzaine d'années de politique de lutte contre le chômage. Tout a été expérimenté, ou presque, et ce n'est pas un hasard si l'on reparle aujourd'hui des *« emplois de proximité »* ou de services que M. Philippe Séguin s'était vu reprocher sous le nom de *« petits boulots »*. Si l'industrie et le tertiaire ne génèrent plus assez de postes de travail, pourquoi ne pas en provoquer dans l'aide à domicile ou la garde des enfants ?

Accoutumance et dépendance

On doit en outre constater que la permanence du traitement social a entraîné une accoutumance et provoqué une forme de dépendance. Comme un antidépresseur, les différentes mesures ont fini par perdre de leur efficacité, bien que le malade continue à en réclamer. Victimes d'une usure, elles s'érodent avec la durée de prescription alors que, dans le même temps, tout un chacun, parmi les « décideurs » au moins, s'est habitué à vivre, la mauvaise conscience progressivement étouffée, avec plus de 2,5 millions de sans-emploi.

C'est là que se trouve le plus grand danger, pour notre société et, subsidiairement, pour M. Rocard. Dix ans se sont écoulés depuis la mise en place des missions locales destinées aux jeunes en difficulté, les premières actions entreprises dans les quartiers défavorisés et les opérations pour réhabiliter les banlieues.

Petit à petit, ces dispositifs originaux, presque militants, se sont institutionnalisés. Ils font maintenant partie du paysage et se sont banalisés. Certains en viennent même à considérer qu'ils n'ont plus la pertinence d'autrefois, en tout cas qu'ils ne sont plus capables de saisir toute la réalité de populations exclues et d'espaces en décomposition. Les nouvelles formes de désespoir ne se repèrent pas toujours.

Certes, il n'y aura sans doute pas l'une de ces explosions généralisées que craignait Georges Pompidon au franchissement du million de chômeurs. En revanche, tout gouvernement vit aujourd'hui dans l'angoisse d'une ou de plusieurs flambées ponctuelles qui propageraient l'incendie, chez les jeunes des banlieues, les beurs, etc. Conséquence d'une segmentation du marché du travail, ce mouvement commence à produire – dans l'indifférence générale – ses communautés séparées et, à terme, ses ghettos. L'avenir est là, malgré tous les efforts d'un ministère d'Etat à la ville. A tout instant, le pire peut arriver. Ce qui n'est pas le moindre des supplices pour M. Rocard et ses ministres.

ALAIN LEBAUBE

2,6 millions de chômeurs en mars

Au mois de mars, le chômage s'est encore aggravé, avec une augmentation de 0,6 % en données corrigées, plus faible cependant qu'en février (+ 1,8 %) *(nos dernières éditions du 26 avril)*. Pour la première fois depuis l'été 1988, le seuil des 2,6 millions de chômeurs est à nouveau franchi avec 2 603 100 demandeurs (en données corrigées), soit 15 900 de plus que le mois précédent. En données brutes, le nombre des inscrits s'élève à 2 621 200 (– 0,8 %).

En un an, la hausse est de 4 % et le taux de chômage par rapport à la population active s'accroît de nouveau. Il est désormais de 9,3 %, contre 9,2 % en février et 9 % en décembre dernier.

Cette détérioration frappe surtout les hommes, en raison de la baisse des emplois dans l'industrie. En diminution depuis des mois, les licenciements économiques reprennent (+ 4,3 % en un an) et les sorties de l'ANPE régressent (– 6,5 %), notamment du fait d'un volume de reprises d'emploi plus faible (– 19,4 %, toujours en un an).

Commentant ces chiffres à l'Assemblée nationale le 25 avril, M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, a souhaité *« que les dispositions prises en février puissent être complétées par de nouvelles mesures encourageant les emplois de proximité et allégeant les cotisations pesant sur les bas salaires »*. *« Nous ne pouvons donc plus tarder »*, précisait-il ensuite dans un communiqué par lequel il demandait que le gouvernement intervienne *« dès maintenant »*.

S. Passaris et Guy Raffi
Les associations
REPÈRES
H. Delahaie et F. Paoletti
Informatique et libertés
REPÈRES
J. Ion et J.-P. Tricart
Les travailleurs sociaux
REPÈRES
128 p., 42 F. 100 titres
LA DÉCOUVERTE

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
45-55-91-82, poste 4330

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LYONNAISE DES EAUX DUMEZ

RÉSULTATS DE 1990 :
ANNÉE DE LA FUSION LYONNAISE DES EAUX - DUMEZ

Le Conseil d'Administration de Lyonnaise des Eaux-Dumez, réuni le 24 avril sous la présidence de Jérôme Monod, a arrêté les comptes sociaux et consolidés du Groupe pour le premier exercice clos depuis la fusion réalisée le 24 septembre dernier.

Progression exceptionnelle du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, du fait de la fusion, passe de 22 à 72 milliards de F. Il se répartit principalement entre trois grandes activités :
- Services (23 milliards).
- Aménagement et Construction (35 milliards).
- Distribution de Matériel électrique (11 milliards).

Il est réalisé, pour plus de 41 % hors de France.

Hausse du bénéfice par action

Le résultat part du Groupe dégagé en 1990 atteint 1,425 milliard de F. Le bénéfice par action progresse de 17,6 % et atteint 31,6 F contre 26,8 F en 1989.

Niveau record d'investissements

Les investissements réalisés en 1990 ont atteint 8 milliards de F. Ils ont été financés par la capacité d'autofinancement (pour 3,7 milliards de F), par l'augmentation des capitaux propres (1,7 milliard de F), par des cessions d'actifs et par la trésorerie pour le solde.
Les fonds propres du Groupe au 31.12.1990 s'élèvent à 16,3 milliards de F, les dettes financières à plus d'un an à 14,9 milliards de F.

Capitalisation boursière de 30 milliards de francs

Le Groupe atteint une capitalisation boursière de près de 30 milliards de F au 15 avril 1991. Celle-ci est supérieure aux capitalisations cumulées des sociétés Lyonnaise des Eaux et Dumez avant la fusion.
L'action Lyonnaise des Eaux-Dumez a continué de mieux se comporter que l'ensemble du marché des valeurs depuis le début de l'année 1990. Entre le 1er janvier 1990 et le 15 avril 1991 elle a progressé de 8,8 % alors que le CAC 40 sur la même période a diminué de 8,9 %.

Augmentation du dividende

Un dividende de 10 F par action sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires au titre de l'année 1990 (soit 15 F avec l'avoir fiscal). Ce montant représente une progression de 8,1 % par rapport à l'année précédente.
Le montant total de la distribution aux actionnaires, en hausse de 96 % par rapport à l'année 1989, s'établit à 451 millions de F.

Depuis la fusion, le Groupe Lyonnaise des Eaux-Dumez poursuit une politique de recentrage sur ses métiers de base. Celle-ci s'est notamment traduite par une cession de plus de 1,7 milliard de F d'actifs dans des secteurs non stratégiques.
Par ailleurs, les prises de participation dans la société allemande Brochier, dans l'entreprise Delattre-Levivier et dans la SDEI, 5e distributeur d'eau français, renforcent le Groupe dans les domaines liés à l'aménagement et à la gestion de l'environnement des villes.
La poursuite de cette politique doit permettre à Lyonnaise des Eaux-Dumez de maintenir une bonne rentabilité et de compter parmi les principaux acteurs mondiaux des industries liées à l'environnement.

Information Actionnaires : Minitel 3615 LED

ALBERTVILLE 92
FOURNISSEUR OFFICIEL SERVICES

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

PUBLICATION JUDICIAIRE

« DÉCISION DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE DU 29 JANVIER 1991 RELATIVE A CERTAINES PRATIQUES DE GROUPEMENTS D'OPTICIENS ET D'ORGANISMES FOURNISSANT DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES A L'ASSURANCE-MALADIE ».

" LA PRÉSENTE PUBLICATION EST FAITE SOUS RÉSERVE DU RECOURS DONT A ÉTÉ SAISIE LA COUR D'APPEL DE PARIS, QUI EXAMINERA L'AFFAIRE À L'AUDIENCE DU 19 SEPTEMBRE 1991. "

Sur la base des constatations qui précèdent, le conseil,

Considérant que les saisines susvisées posent les mêmes questions ; qu'il y a lieu de les joindre pour statuer par une seule décision ;

Sur la procédure

Considérant que, hormis la convention conclue le 20 janvier 1981 entre l'Union mutualiste de l'Ain et la chambre syndicale des opticiens de la région Rhône-Alpes (n° 11), qui a été dénoncée le 26 octobre 1981, les éléments soumis à l'examen du conseil ne sont plus couverts par la prescription à partir du 8 février 1986 ; qu'ils peuvent ainsi *être qualifiés tant au regard des dispositions de* l'ordonnance du 1er décembre 1986 susvisée, qu'en application de celles de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 pour la période antérieure à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;

Au fond

Considérant qu'il appartient au conseil d'apprécier les conditions de fonctionnement de la concurrence sur les marchés sans avoir à se prononcer sur l'application du code de la mutualité, ni du code de la sécurité sociale, ni de l'article 37 de l'ordonnance du 1er *décembre 1986, ni sur de prétendus agissements de concurrence déloyale* ;

En ce qui concerne les pratiques de la Société de secours minière du Haut-Rhin.

Considérant que la Société de secours minière du Haut-Rhin a créé, conformément au décret du 22 octobre 1947, un cabinet d'optique au profit de ses affiliés qui n'a pas de personnalité juridique distincte de la société elle-même ; que, par ailleurs, la faible *nombre de ressortissants de la Société de secours minière du Haut-Rhin ne peut lui* permettre de disposer d'une position dominante sur le marché de l'optique-lunetterie, ni de placer les opticiens-lunetiers en état de dépendance économique à son égard ; que, dans ces conditions, les pratiques dénoncées n'entrent pas dans le champ d'application *des articles 7 et 8 de l'ordonnance du 1er décembre 1986* ;

En ce qui concerne les conventions entre opticiens et organismes de remboursement.

Sur les stipulations concernant le marché de la garantie complémentaire à l'assurance-maladie.

Considérant que l'assurance de la part des dépenses de santé non couvertes par *l'assurance-maladie est une activité de services ; que ces services sont offerts aussi bien* par des sociétés mutualistes que par des organismes qui ne sont pas régis par le code de la mutualité, dont notamment des sociétés d'assurances ; que tous ces acteurs, qui entendent garantir la protection complémentaire de celle dispensée par la sécurité *sociale, sont donc concurrents dans l'exploitation de ce marché* ; que la circonstance que les mutuelles ne poursuivent pas un but lucratif et qu'elles bénéficient d'un régime fiscal particulier ne saurait faire obstacle à l'application des règles du titre III de l'ordonnance du 1er décembre 1986 dès lors que leurs pratiques sont de nature à avoir une incidence *sur le marché* ;

Considérant que les clauses par lesquelles certaines unions de mutuelles interdisent à leurs sociétés affiliées de négocier des conventions à titre individuel ont pour objet et peuvent avoir pour effet de protéger chaque société mutualiste de la concurrence éventuelle d'une société de la même union ; qu'il en est ainsi de la convention conclue entre *l'Union des sociétés mutualistes de la Drôme et la chambre syndicale des opticiens de* la région Rhône-Alpes (n° 7) ;

Considérant que les clauses qui interdisent aux opticiens-lunetiers signataires soit de contracter avec d'autres sociétés mutualistes ou avec d'autres organismes de remboursement complémentaire, soit de conclure toute convention comportant des dispositions *plus favorables sans en faire immédiatement bénéficier les adhérents de la mutuelle* contractante, ont pour objet et peuvent avoir pour effet de restreindre l'exercice de la concurrence en limitant la libre détermination des avantages proposés par les organismes ;

Considérant qu'ainsi les conventions conclues entre l'Union départementale des sociétés mutualistes de l'Allier et la chambre syndicale des opticiens du Centre (n° 9), l'Union mutualiste du Haut-Rhin et la chambre syndicale des opticiens du Nord-Est et le Syndicat des opticiens français indépendants (n° 10), la caisse de prévoyance des cadres de l'Est CARPRECA PRÉVOYANCE et la chambre syndicale des opticiens du *Nord-Est (n° 12) ont pour objet et peuvent avoir pour effet de fausser le jeu de la* concurrence ; qu'il en a été de même jusqu'au 11 avril 1988 pour la convention conclue entre la Caisse chirurgicale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes et l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble (n° 13) ;

Considérant que, dans le cas de la convention n° 10, le caractère anticoncurrentiel de la clause est corroboré par les dispositions de la circulaire de la caisse de prévoyance des cadres de l'Est CARPRECA PRÉVOYANCE indiquant à ses adhérents du Haut-Rhin que la remise dont ils bénéficient auprès des opticiens conventionnés est limitée à 10 % « en raison d'accords limités au même niveau et conclus préalablement avec une *autre mutuelle », alors qu'elle est de 15 % dans le Bas-Rhin* ;

Sur les stipulations concernant le marché de l'optique-lunetterie.

Considérant, en premier lieu, que les clauses précisant que les organismes de remboursement s'interdisent de signer d'autres conventions avec des opticiens-lunetiers n'appartenant pas aux groupements signataires, de même que celles qui n'autorisent à adhérer au régime conventionnel que les seuls professionnels qui appartiennent à de tels groupements, instituent une faculté unilatérale d'exclusion ayant pour objet et pouvant avoir pour effet de fausser le jeu de la concurrence sur le marché ;

Considérant que des clauses de ce type se trouvent dans les conventions conclues *entre la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne et la cham*bre syndicale des opticiens de l'Ile-de-France (n° 4), l'Union départementale des sociétés mutualistes de l'Allier et la chambre syndicale des opticiens du Centre (n° 9), l'Union mutualiste du Haut-Rhin et la chambre syndicale des opticiens du Nord-Est et le Syndicat des opticiens français indépendants (n° 10), la caisse de prévoyance des cadres de l'Est CARPRECA PRÉVOYANCE et la chambre syndicale des opticiens du Nord-Est (n° 12), la section du Haut-Rhin de la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat et la chambre syndicale des opticiens du Nord-Est (n° 11), enfin l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble, d'une part, et, d'autre part, la Mutuelle de l'artisanat, du commerce et de l'industrie (n° 17), la Mutuelle des salariés des Alpes ex-SOMUSI (n° 19), la société mutualiste dite Le Pansement (n° 18), la section de l'Isère de la Fédération des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat (n° 16), la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière de Grenoble (n° 15) ; que, pour les motifs susindiqués, ces clauses sont contraires aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 et de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;

Considérant que des clauses semblables figurent également dans les conventions conclues entre l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble, d'une part, et, d'autre part, la Caisse interprofessionnelle paritaire de prévoyance des Alpes CIPRA-P (n° 20), la Mutuelle d'entreprises et Merlin-Gérin (n° 21) et la Caisse chirurgi*cale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes (n° 14) ; que, compte tenu de la date de* leur conclusion, ces clauses sont contraires aux dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;

Considérant que des clauses de même nature se trouvaient dans les conventions *conclues entre la section du Pas-de-Calais de la Fédération des mutuelles de fonction*naires et agents de l'Etat et la chambre syndicale des opticiens de la région Nord (n° 3), l'Union des sociétés mutualistes de la Drôme et la chambre syndicale des opticiens de la région Rhône-Alpes (n° 7), le Groupement régional mutualiste de Saône-et-Loire et la *chambre syndicale des opticiens de Bourgogne-Franche-Comté-Nivernais (n° 8), la sec*tion du Haut-Rhin de la Fédération des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat et le Syndicat des opticiens français indépendants (n° 11 *bis*), la Caisse chirurgicale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes et l'Association pour le tiers payant pour les *opticiens de Grenoble (n° 13) ; que ces clauses étaient contraires à la fois aux disposi*tions de l'article 50 de l'ordonnance de 1945 et à celles de l'article 7 de l'ordonnance de 1986 ;

Considérant qu'en outre, le bénéfice du régime conventionnel a été refusé à *M. CIANCIO en application des conventions précitées n° 13, 14, 16, 17, 19 et 21 ;*

Considérant que les stipulations de l'article 5 de la convention conclue entre l'Union des sociétés mutualistes de la Dordogne et la chambre syndicale des opticiens-lunetiers détaillants du Sud-Ouest (n° 6) soumettent l'adhésion au régime conventionnel des *professionnels non adhérents à la chambre syndicale à l'accord de cette dernière ;* qu'une telle clause est de nature à limiter le nombre des opticiens conventionnés ;

Considérant, en deuxième lieu, que les clauses qui fixent le taux de la remise consentie par les opticiens-lunetiers peuvent inciter ceux-ci à limiter la concurrence par les prix dans la mesure où il n'est pas précisé que la remise consentie a un caractère *minimum ; que la potentialité d'effet restrictif est encore plus forte quand ces clauses* sont associées à l'engagement des organismes cosignataires de ne pas conclure d'autres conventions fixant des taux de remise plus favorables au consommateur ;

Considérant que des clauses de cette nature se trouvent dans les conventions conclues par la Caisse chirurgico-médicale de la mutualité vosgienne (n° 5) et celles *conclues entre l'Union départementale des sociétés mutualistes de l'Allier et la chambre* syndicale des opticiens du Centre (n° 9), l'Union mutualiste du Haut-Rhin et la chambre syndicale des opticiens du Nord-Est et le Syndicat des opticiens français indépendants (n° 10), la caisse de prévoyance des cadres de l'Est CARPRECA-PRÉVOYANCE et la chambre syndicale des opticiens du Nord-Est (n° 12), la section du Haut-Rhin de *la Fédération des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat et la chambre syndi*cale des opticiens du Nord-est (n° 11), enfin l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble, d'une part, et, d'autre part, la Mutuelle de l'artisanat, du commerce et de l'industrie (n° 17), la Mutuelle des salariés des Alpes ex-SOMUSI (n° 19), la société mutualiste dite Le Pansement (n° 18), la section de l'Isère de la Fédération des mutuelles de *fonctionnaires et agents de l'Etat (n° 16),* la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière de Grenoble (n° 15) ; que ces clauses sont contraires aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945 et de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;

Considérant que des clauses semblables figurent également dans les conventions conclues entre l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble, d'une part, et, d'autre part, la Caisse interprofessionnelle paritaire de prévoyance des Alpes CIPRA-P (n° 20), la Mutuelle d'entreprises et Merlin-Gérin (n° 21) ; que, compte tenu de la date à laquelle elles ont été conclues, ces clauses sont contraires aux dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;

Considérant que des clauses de même nature se trouvaient dans les conventions conclues entre l'Union des sociétés mutualistes de la Drôme et la chambre syndicale des opticiens de la région Rhône-Alpes (n° 7), le Groupement régional mutualiste de Saône-et-Loire et la chambre syndicale des opticiens de Bourgogne-Franche-Comté-Nivernais (n° 8), la Caisse chirurgicale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes et l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble (n° 13), en méconnaissance à la fois des dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945 et de celles de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ;

Considérant, en troisième lieu, qu'il résulte de l'instruction que les stipulations du 5e *alinéa du a)* de l'article 2 de la convention conclue entre la Mutuelle de la police nationale de la région Rhône-Alpes-Auvergne et la chambre syndicale des opticiens de la région Rhône-Alpes (n° 23) font référence à un barème révisé annuellement par l'organisation syndicale ; que, dans les circonstances de l'espèce, un tel barème peut avoir pour effet de détourner les opticiens-lunetiers du soin de déterminer eux-mêmes leurs prix de vente ; qu'une telle clause est de nature à restreindre le jeu de la concurrence ;

Considérant, en dernier lieu, que les clauses qui font obligation aux mutuelles de limiter l'activité de leurs centres d'optique aux seules missions prévues par la loi et leurs statuts ne peuvent revêtir un caractère anticoncurrentiel au sens des *ordonnances susvisées du 30 juin 1945 et du 1er décembre 1986* ;

Mais considérant que les clauses par lesquelles des sociétés mutualistes s'engagent, en contrepartie des avantages consentis par les opticiens, à s'abstenir de créer des centres d'optique ont pour objet et peuvent avoir pour effet de limiter l'accès au marché ; que de telles clauses se trouvent dans les conventions conclues entre la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne et la chambre syndicale des opticiens de l'Ile-de-France (n° 4), l'Union départementale des sociétés mutualistes de l'Allier et la chambre syndicale des opticiens du Centre (n° 9), l'Union mutualiste du Haut-Rhin et la chambre syndicale des opticiens du Nord-Est et le Syndicat des opticiens français indépendants (n° 10) et dans les conventions conclues par la Caisse chirurgico-médicale de la mutualité vosgienne (n° 5) ; que de telles clauses se trouvaient dans les conventions conclues entre l'Union des sociétés mutualistes de la Drôme et la chambre syndicale des opticiens de la région Rhône-Alpes (n° 7), le Groupement régional mutualiste de Saône-et-Loire et la Chambre régionale des opticiens de Bourgogne-Franche-Comté-Nivernais (n° 8), la Caisse chirurgicale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes et l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble (n° 13) ;

Considérant que les intéressés ne peuvent se prévaloir du fait que les clauses ci-dessus examinées n'auraient eu qu'un effet limité pour contester qu'elles tombent sous le coup des dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945 *et de celles de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986* ;

Sur l'application des dispositions de l'article 51 de l'ordonnance n° 45-1483 et du 2 de l'article 10 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986.

Considérant que certaines parties prétendent que les conventions en cause *contribueraient au progrès économique en participant à la vitalité du secteur de* l'optique et en réduisant, pour les consommateurs, le poids des dépenses de cette nature ;

Mais considérant que les clauses ci-dessus examinées ne sont ni la source ni la condition nécessaire du progrès économique allégué ; qu'il n'est nullement établi *que ces clauses soient indispensables à l'existence des conventions conclues entre* opticiens-lunetiers et organismes de remboursement ; que précisément, la convention conclue entre la Mutuelle médico-chirurgicale des combattants, prisonniers et victimes de guerre de l'Aude et le Syndicat des opticiens français *indépendants (n° 2) ne comporte aucune de ces dispositions* ;

Considérant que les clauses des conventions ci-dessus examinées qui tombent sous le coup des dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 30 juin 1945 sans pouvoir bénéficier de celles de l'article 51, sont également visées par les *dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 sans pouvoir bénéficier* de celles du 2 de l'article 10 ; qu'il y a lieu de faire application de l'article 13 de ladite ordonnance dans les limites, en tant que de besoin, de l'article 53 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 ;

Sur les circonstances particulières

Considérant que la première convention conclue entre la Caisse chirurgicale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes et l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble (n° 13) et la convention conclue entre l'Union des sociétés mutualistes de la Drôme et la chambre syndicale des opticiens de la *région Rhône-Alpes (n° 7) ont été respectivement résiliées le 11 avril et le* 31 décembre 1988, soit avant que le conseil de la concurrence ait été saisi ; que les conventions conclues entre la section du Pas-de-Calais de la Fédération des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat et la chambre syndicale des opticiens de la région Nord (n° 3), l'Union des sociétés mutualistes de la Dordogne et la chambre syndicale des opticiens-lunetiers détaillants du Sud-Ouest (n° 6), le Groupement régional mutualiste de Saône-et-Loire et la chambre syndicale des opticiens de Bourgogne-Franche-Comté-Nivernais (n° 8), la section du Haut-Rhin de la Fédération des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat et le Syndicat des opticiens français indépendants (n° 11 *bis*) ont été résiliées au cours de l'ins*truction* ;

DÉCIDE

Article 1er : Il est enjoint aux signataires des conventions ci-après mentionnées d'abroger, dans un délai de quatre mois à compter de la notification de la *présente décision, les stipulations susanalysées comportant* :

– interdiction aux opticiens-lunetiers soit de contracter avec d'autres sociétés mutualistes ou d'autres organismes de remboursement complémentaire, soit de conclure une convention comportant des dispositions plus favorables sans en faire bénéficier les adhérents de l'organisme co-contractant (conventions n° 9, n° 10 et n° 12),

– interdiction aux organismes de remboursement de signer d'autres conventions avec des opticiens-lunetiers n'appartenant pas aux groupements signataires (conventions n° 4, n° 9, n° 10, n° 11, n° 12, n° 14, n° 15, n° 16, n° 17, n° 18, n° 19, n° 20 et n° 21),

– fixation d'un taux de remise n'ayant pas le caractère de minimum (conventions n° 5, n° 9, n° 10, n° 11, n° 12, n° 15, n° 16, n° 17, n° 18, n° 19, n° 20 et n° 21),

– établissement d'un barème de prix (convention n° 23),

– *interdiction aux mutuelles de créer des centres d'optique (conventions n° 4,* n° 5, n° 9 et n° 10).

Article 2 : Sont infligées les sanctions pécuniaires suivantes :

– à la chambre syndicale des opticiens de la région Nord et à la section du *Pas-de-Calais de la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et* agents de l'Etat, au titre de la convention n° 3, 15 000 F chacune,

– à la chambre syndicale des opticiens de l'Ile-de-France et à la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne, au titre de la convention n° 4, 30 000 F chacune,

– à la Caisse chirurgico-médicale de la mutualité vosgienne, au titre des conventions n° 5, 50 000 F,

– à la chambre syndicale des opticiens-lunetiers détaillants du Sud-Ouest et à l'Union des sociétés mutualistes de la Dordogne, au titre de la convention n° 6, 15 000 F chacune,

– à la chambre syndicale des opticiens de Bourgogne-Franche-Comté-Nivernais et au Groupement régional mutualiste de Saône-et-Loire, au titre de la convention n° 8, 30 000 F chacun,

– *à la chambre syndicale des opticiens du Centre et à l'Union des sociétés* mutualistes de l'Allier, au titre de la convention n° 9, 20 000 F chacune,

– à la chambre syndicale des opticiens du Nord-est, au titre des conventions n° 10, 11 et 12, 70 000 F,

– au Syndicat des opticiens français indépendants, au titre des conventions n° 10 et 11 *bis*, 100 000 F,

– à l'Union mutualiste du Haut-Rhin, au titre de la convention n° 10, 40 000 F,

– *à la section du Haut-Rhin de la Fédération nationale des mutuelles de* fonctionnaires et agents de l'Etat, au titre des conventions n° 11 et 11 *bis*, 20 000 F,

– à la caisse de prévoyance des cadres de l'Est CARPRECA PREVOYANCE, au titre de la convention n° 12, 30 000 F,

– à l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble, au titre des conventions n° 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, 70 000 F,

– à la Caisse chirurgicale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes, au titre de la convention n° 14, 15 000 F,

– à la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière de Grenoble, au titre de la convention n° 15, 10 000 F,

– à la section de l'Isère de la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat, au titre de la convention n° 16, 15 000 F,

– à la Mutuelle de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, au titre de la convention n° 17, 15 000 F,

– *à la société mutualiste dite* Le Pansement, au titre de la convention n° 18, 10 000 F,

– à la Mutuelle des salariés des Alpes ex-SOMUSI, au titre de la convention n° 19, 15 000 F,

– à la Caisse interprofessionnelle paritaire de prévoyance des Alpes CIPRA-P, *au titre de la convention n° 20, 10 000 F,*

– à la Mutuelle d'entreprises et Merlin-Gérin, au titre de la convention n° 21, 15 000 F.

Article 3 : Dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision, seront publiés :

1°) le texte intégral de celle-ci dans les périodiques *la Revue de la Mutualité* et *l'Opticien-lunetier et l'Optique française*, sous le titre « Décision du Conseil de la concurrence du 29 janvier 1991 relative à certaines pratiques de groupements d'opticiens et d'organismes fournissant des prestations complémentaires à l'assurance-maladie », aux frais communs des chambres syndicales des opticiens du Nord, de l'Ile-de-France, du Centre, du Sud-Ouest, de la Bourgogne-Franche-Comté-Nivernais, du Nord-Est, de la région Rhône-Alpes, du Syndicat des opticiens français indépendants et de l'Association pour le tiers payant pour les opticiens de Grenoble ;

2°) le texte de la partie II de la présente décision dans *le Figaro* et *le Monde*, sous le titre susmentionné, et aux frais communs des sections du Pas-de-Calais, du Haut-Rhin et de l'Isère de la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat, de la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne, de la Caisse chirurgico-médicale de la mutualité vosgienne, de l'Union des sociétés mutualistes de la Dordogne, de l'Union des sociétés mutualistes de la Drôme, du Groupement régional mutualiste de Saône-et-Loire, de l'Union départementale des sociétés mutualistes de l'Allier, de l'Union mutualiste du Haut-Rhin, de la Caisse chirurgicale mutualiste de l'Isère et des Hautes-Alpes, de la Mutuelle de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, de la société mutualiste dite Le Pansement, de la Mutuelle des salariés des Alpes ex-SOMUSI, de la Mutuelle d'entreprises et Merlin-Gérin, de la Mutuelle de la police nationale de la région Rhône-Alpes-Auvergne, de la Caisse complémentaire et d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière de Grenoble, de la Caisse interprofessionnelle paritaire de prévoyance des Alpes CIPRA-P et de la Caisse de prévoyance des cadres de l'Est CARPRECA-PRÉVOYANCE.

Délibéré en section sur le rapport de M. B. THOUVENOT, dans sa séance du 29 janvier 1991 où siégeaient :

M. LAURENT, *président*,
MM. BETEILLE et PINEAU, *vice-présidents*,
MM. BLAISE, GAILLARD, SCHMIDT et URBAIN, *membres*.

Le rapporteur général suppléant : A.-P. WEBER.
Le président : P. LAURENT.

ÉCONOMIE

POINT DE VUE : l'attribution des logements HLM

Une loi d'enfer ?

par Edmond Maire

LA loi du 30 juillet 1987, tendant à renforcer les moyens de lutte contre les attitudes racistes en matière d'attribution de logements, est pavée de bonnes intentions. Mais va-t-elle conduire à l'enfer, c'est-à-dire à la multiplication de ghettos ethniques dans nos banlieues les plus pauvres et les plus dégradées ? Le jugement récent de la 17e chambre correctionnelle de Paris (1) ouvre grande la voie à cette issue désastreuse.

Le verdict soulève l'indignation : à un double titre. En condamnant Frédéric Pascal, président de la SCIC, pour une lettre répréhensible – qu'il a immédiatement désavouée – d'une employée d'une société d'HLM, les juges jettent l'opprobre sur un militant exemplaire, depuis toujours, de l'antiracisme et de l'intégration des populations étrangères à notre communauté française.

En précisant dans leurs attendus que les gestionnaires du logement social ne doivent faire preuve d'aucun discernement, d'aucune faculté d'appréciation dans le peuplement des immeubles dont ils ont la charge, les juges font fi de toute politique d'intégration ; pis, ils entravent toute action qui tenterait de prévenir l'entassement des immigrés dans les mêmes groupes d'immeubles et les mêmes communes.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Antérieurement, la loi s'opposait à toute discrimination raciale dans l'accès au logement, *« sauf motif légitime »*. En 1987, la législation a supprimé la mention *« sauf motif légitime »* pour éviter des abus dus à une interprétation extensive de cette notion. Mais le législateur n'est pas stupide. Il n'a évidemment pas voulu qu'une loi antiraciste conduise à une recrudescence des tensions raciales.

C'est pourtant ce à quoi conduit le jugement de la 17e chambre. En prenant la loi au pied de la lettre, il la dévoie de son sens. Car il est évident que si, dans les quartiers d'habitat social, les gestionnaires se contentent d'attribuer les logements vides au fil de l'eau de la demande, sans aucun discernement, les ghettos ethniques et sociaux vont se multiplier. La ségrégation dans l'habitat est la pente naturelle où conduirait l'attitude purement administrative, bureaucratique, que le tribunal demande aux gestionnaires.

Un tout autre comportement s'impose. La réussite d'une politique d'insertion, puis d'intégration, des populations immigrées suppose que Français et étrangers cohabitent harmonieusement.

Intervention législative

Il est donc nécessaire de veiller à un bon équilibre dans la répartition des différentes catégories de la population dans les immeubles et les quartiers d'habitat social, de même qu'entre les communes. C'est la tâche difficile et noble à laquelle se consacrent les responsables de l'attribution des logements sociaux, le plus souvent avec conscience et esprit de responsabilité.

La loi va-t-elle les condamner pour le soin qu'ils prennent à réussir l'harmonie, la paix, l'intégration entre des populations différentes ? Nous ne le pensions pas. Mais puisque les juges viennent d'en décider autrement, une nouvelle intervention législative s'impose. Et c'est urgent. Le ministre de la ville, le premier ministre en sont très certainement conscients. Quand interviendront-ils ?

(1) *Le Monde* des 20 février et 27 mars.

▶ *Edmond Maire est président de VVF (Villages, vacances, familles et ancien secrétaire général de la CFDT).*

ALANTOURS

»» NORVÈGE ««

"TOUR AUTO NORVÈGE"
Circuits individuels
8 jours/7 nuits Paris-Paris
avion + voiture + hôtel
à partir de : 6 630 F
base 4 personnes
(départs juillet et août).
Demandez la brochure SCANDINAVIE
à votre agent de voyage ou ALANTOURS,
5, rue Danielle Casanova 75001 Paris
☎ (1) 42 96 59 78.

destination
ALANTOURS

1990
5 MOIS DE CRISE DANS LE GOLFE
Une coédition
Le Monde folio actuel
EN VENTE EN LIBRAIRIE

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre (section B) de la cour d'appel de Paris du 19 décembre 1990,

– M. CANSARAN Seyfi, né le 1er janvier 1950 à SIVAS (Turquie), demeurant à SAINT-GRATIEN (95), 5, allée Germain-Petitbout,

● a été condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à 40 000 F d'amende pour exercice illégal de la profession de comptable agréé et d'expert-comptable.

La cour a, en outre, ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Monde*, *le Figaro* et *Libération*.

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre (section B) de la cour d'appel de Paris du 4 janvier 1991,

– M. LEMOINE Norbert, né le 3 décembre 1942 à NANTES (44), demeurant à PARIS (7e), 4, rue de Buenos-Aires,

● a été condamné à 1 an d'emprisonnement avec sursis et à 10 000 F d'amende pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures.

La cour a, en outre, ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Journal officiel*, *Libération* et *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général sur sa réquisition.

POUR LE GREFFIER EN CHEF.

Publication Judiciaire

3e CHAMBRE CORRECTIONNELLE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Par arrêt du 16 janvier 1991, la Cour d'Appel de BORDEAUX a condamné M. Patrick PEREY – Foyer Sonacotra – EYSINES (Gironde) – pour avoir importé et détenu 31 montres portant faussement les marques CARTIER à :

– verser à la société CARTIER 20 000 F de dommages et intérêts et 2 000 F sur le fondement de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale,

– payer la présente publication.

COMMUNICATION

La CLT écartelée entre ses actionnaires

M. Albert Frère dispute à Havas le contrôle de la régie de RTL

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) entre dans une zone de turbulence. Ses deux plus puissants actionnaires, Havas et le banquier belge Albert Frère, se disputent le contrôle de sa régie publicitaire, alors que son contrat de concession lui accordant l'exploitation des ondes hertziennes du grand-duché arrive à échéance. Coïncidence? Ces tensions surgissent alors que la CLT est soupçonnée de vouloir déréguler le paysage audiovisuel français.

« Nous sommes à un carrefour, confiait-il y a quelques jours, à France-Inter, le PDG de la CLT, M. Gaston Thorn. *Je dois négocier avec le gouvernement luxembourgeois le renouvellement de la concession de la CLT. Sera-t-elle reconduite? Sera-t-elle exclusive? Tout le reste en découle. Le contrat de régie dépend de la concession. »*

Personne n'imagine vraiment que les liens unissant depuis les années 20 la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion au grand-duché puissent être durablement mis à mal. Mais la place occupée par la CLT dans la vie économique du petit Etat – elle en est le premier contribuable – et l'inquiétude suscitée par les transferts successifs d'activité du Luxembourg vers d'autres pays européens – la France et l'Allemagne, notamment – constituent des enjeux suffisamment importants pour que les discussions soient vives. Et que la période soit propice aux remises en cause, aux modifications subtiles des rapports de force entre actionnaires.

Les deux premiers d'entre eux, le baron et banquier belge Albert Frère et le groupe français Havas, sont ainsi engagés depuis quelques semaines dans une *« renégociation »* – selon le propre terme de M. Thorn, – du pacte qui les lie depuis 1975 au sein d'Audiofina, la société holding qui détient 56,7 % de la CLT. Selon les termes de ce pacte, M. Frère *« propose »* le nom du PDG de la compagnie et Havas celui de l'administrateur délégué, qui est en même temps celui de la radio française RTL. L'actionnaire belge s'engage également à *« assurer les meilleurs efforts »* pour que le contrat de régie exclusive (la vente de l'espace publicitaire en contrepartie d'une commission) de l'ensemble des stations et chaînes de la CLT soit renouvelé en faveur d'Information et Publicité (IP), une filiale à 91 % du groupe... Havas.

Avec 7,4 milliards de francs de chiffre d'affaires, IP figure parmi les tout premiers régisseurs multimédias européens. Et constitue, sans aucun doute, une affaire fort lucrative. Mais son développement reste étroitement dépendant de celui de la CLT, puisqu'elle ne réalise, avec Sud-Radio, Bayard-Presse ou encore les magazines édités par Air France, qu'une part encore modeste de son activité. L'échéance du 31 décembre 1995, date à laquelle arrive à son terme le contrat d'exclusivité la liant à la compagnie luxembourgeoise – avec préavis au 1er janvier 1993, – est donc capitale.

Elle constitue en tout cas un formidable moyen de pression du baron belge sur Havas. Pour quel enjeu? Rapatrier la lucrative activité de régie au sein même de la CLT? Obtenir de Havas et d'IP des conditions financières plus favorables pour la compagnie? Dans les deux cas, le baron Albert Frère accroîtrait la richesse d'une société dont il est le premier actionnaire.

Le bras de fer en cours – les deux parties ont désigné deux arbitres chargés de nommer un... médiateur unique – pourrait également déboucher sur un remodelage de l'actionnariat de la CLT. En position de force, le banquier belge abandonnerait alors ses prétentions sur la régie pour mieux négocier la réduction de la place – et de l'influence – de Havas au sein du capital de la compagnie. Le groupe français, qui est aussi le premier actionnaire de Canal Plus, n'a guère l'intention de se désengager, même si ses intérêts dans les deux sociétés le place souvent au centre de vifs conflits.

La CLT, qui s'apprête à lancer une nouvelle chaîne, RTL 2 (*le Monde* du 5 mars), parie sur le satellite privé Astra et sur l'entrée en vigueur de la très libérale directive européenne «Télévision sans frontières». Canal Plus, qui ne souffre guère de la réglementation hexagonale, joue au contraire le satellite français TDF 1 et le développement du cinéma national avec l'appui du gouvernement. Deux stratégies opposées, donc, et de plus en plus conflictuelles...

PIERRE-ANGEL GAY

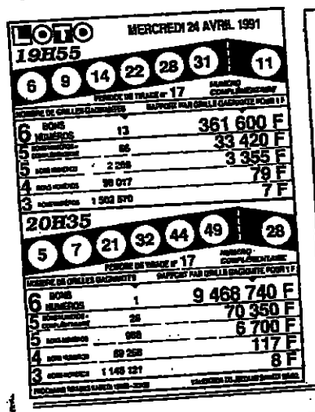
LOTO — MERCREDI 24 AVRIL 1991

19H55 — 6 9 14 22 28 31 | 11

6 numéros	13	361 600 F
5 numéros	86	33 420 F
5 numéros	2 288	3 355 F
4 numéros	99 077	79 F
3 numéros	1 302 570	7 F

20H35 — 5 7 21 32 44 49 | 28

6 numéros	1	9 468 740 F
5 numéros	28	70 350 F
5 numéros	998	6 700 F
4 numéros	59 258	117 F
3 numéros	1 146 121	8 F

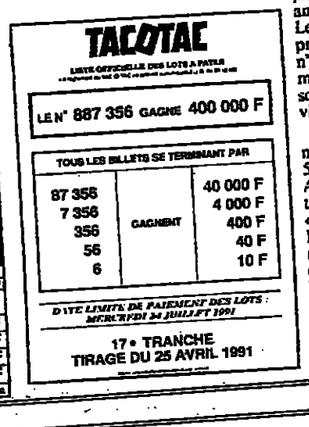
TACOTAC

LE N° 887 356 GAGNE 400 000 F

TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR

87 356	GAGNENT	40 000 F
7 356		4 000 F
356		400 F
56		40 F
6		10 F

DATE LIMITE DE PAIEMENT DES LOTS : MERCREDI 24 JUILLET 1991

17e TRANCHE
TIRAGE DU 25 AVRIL 1991

M. Thérond succède à M. Perpère à la tête du groupe Le Provençal

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Appelé à de nouvelles fonctions à la direction générale du groupe presse d'Hachette, M. Laurent Perpère va quitter la présidence du groupe marseillais le Provençal (quotidiens *le Provençal, le Méridional, Var-Matin*) dont Hachette a pris le contrôle en juillet 1987. M. Roger Thérond, vice-président-directeur général du groupe Hachette et directeur général de *Paris-Match*, le remplacera en juillet à la tête du groupe marseillais. Ces changements devaient être annoncés vendredi 26 avril en conseil d'administration du *Provençal* et de *Var-Matin*.

Ancien élève de l'ENA, ancien inspecteur des finances, M. Perpère a rejoint le groupe Hachette en septembre 1987. Il est devenu directeur général du groupe le Provençal, puis un an plus tard PDG du *Provençal* après la démission de M. André Poitevin, PDG nommé par Gaston Deferre (*le Monde* daté 18 et 19 septembre 1988) et PDG de *Var-Matin*, en avril 1989.

La mission confiée par Hachette à M. Perpère consistait à intégrer, sans heurt, le groupe de presse marseillais dans un grand groupe de communication tout en lui conservant son identité propre. Mission dont il s'est acquitté avec succès, indique-t-on à la direction d'Hachette. Parallèlement, M. Perpère a poursuivi la modernisation du groupe, sur le plan technique et sur celui des méthodes de gestion. Mais compte tenu de la situation difficile de la presse écrite, il n'a réussi qu'à stabiliser la diffusion des journaux, certaines initiatives rédactionnelles positives comme la création de suppléments de quartiers dans *le Provençal* et la relance du quotidien *le Soir* (+ 6,5 % en 1990), compensant l'échec de la tentative d'implantation du *Méridional* à Nîmes ou celle, avortée, du *Provençal*, à Montpellier, dans la zone de concurrence avec *Midi libre*.

Au plan financier, les résultats d'exploitation du groupe, en 1990, ont été équilibrés malgré la perte importante – 5 millions de francs – de *Var-Matin*, dont la diffusion, entre 1989 et 1990, a diminué de près de 4 %.

En raison des responsabilités importantes qu'il occupe au sein du groupe Hachette, M. Thérond sera secondé par un vice-président délégué, M. Jean-Pierre Millet. Ancien secrétaire général des NMPP et président depuis deux ans de filiales de distribution d'Hachette, M. Millet sera particulièrement chargé de la gestion du groupe Le Provençal.

GUY PORTE

M. Rupert Murdoch cherche à vendre ses journaux américains

Selon le *New York Times*, M. Rupert Murdoch, propriétaire du *Times* en Grande-Bretagne et de la 20th Century Fox aux Etats-Unis, a mis en vente tous ses journaux américains. Il céderait les neuf titres (dont *Premiere, Seventeen, New York*) pour 3,4 milliards de francs à une société en nom collectif contrôlée par le célèbre cabinet Kohlberg Kravis Roberts (KKR). M. Murdoch a signé en février avec ses banquiers un accord pour la restructuration de sa dette (45 milliards de francs) et doit rembourser près de 5 milliards de francs d'ici un an.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du mercredi 24 avril :

UN DÉCRET

– N° 91-383 du 22 avril 1991 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 25 avril :

DES DÉCRETS

– N° 91-386 du 17 avril 1991 portant publication du protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959, fait à Strasbourg le 17 mars 1978 et signé par la France le 28 mars 1990.

– N° 91-387 du 23 avril 1991 portant publication de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration), signé à Paris le 29 mai 1990.

UN ARRÊTÉ

– Du 23 avril 1991 fixant la valeur du coupon à échéance du 25 avril 1991 des obligations assimilables du Trésor 9,50 % avril 2000 en écus.

UN AVIS

– D'octroi d'autorisation de mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques.

L'ASTRADUL

Association des Traducteurs
Diplômés de l'Université de Londres
Vous propose une équipe de traducteurs
FRANÇAIS et ANGLAIS
Tél. : 47-07-77-13 - 45-55-92-94 - 45-79-41-66
B.P. 225.07 – 75327 Paris Cedex 07
Siège social : Institut britannique de Paris

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde
L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt
PLEIN MARAIS
Original, pourres, 150 m². 5 200 000 F
40-70-92-07

9e arrdt
St LAMARTINE
Collaborateur du journal vend 76 m², double living + 2 chbres, clair, calme. 1 700 000 F. T. ap. 18 h. : 48-04-79-41

15e arrdt
23 000 F le m²
Mo PTE DE VERSAILLES
s/parc, pierre de t., tt cft, soleil, liv. dble, 3 ch., cuis., 2 bains, 115m², refait neuf 125, bd LEFEBVRE
Sam., dim. 15 h à 18 h

16e arrdt
ATELIER 150 m²
JASMIN, duplex-terrasse, living, 3 chbres, 2 bains, clair, calme, soleil, park. + possibilité 30 m²
8, villa MICHEL-ANGE, près angle 81, r. La Fontaine sam., dim. 13 h à 18 h

19e arrdt
BUTTES-CHAUMONT
Maison particulière, 270 m², 4 niveaux, dble exposition, 5 chbres, original
4 900 000 F 40-70-92-07

BUTTES CHAUMONT
r. Cavendish, 4 p. stand, park., soleil, verd. 2 200 000 F
42-08-07-31

Province
TOULON-LE PORT
Vue mer imprenable pour ce très bel appartement de 4 pièces 115 m² habitables, grand séjour, 3 chambres spacieuses, nombreux rangements, terrasse plein sud
1 190 000 F
ACTIMER : 94-31-00-52

appartements achats

Part. à part. ch. 110 à 130 m² bon quartier, Rive gauche nécessité 3 chbres. Budget 4 à 5 MF selon situation et état. Tél. : 45-55-07-58 Vendredi de 18 h. à 20 h. Samedi de 10 h. à 13 h.

maisons individuelles

BANLIEUE LA ROCHELLE (17)
MAISON plein-pied
89 m² habités + garage s/s 90 m², séj. + coin repas 50 m², 3 chbres, s.d.b., sits très boisé à 5 mn centre ville. 78 500 F frais actes inclus (frais réduit). Hres repas (16) 46-67-39-76

propriétés

60' de Paris par autoroute A6
RÉGION COURTENAY
5' golf 18 trous
Propriété séjour, salon, cheminée, cuisine, s.d.b., wc
6 CHAMBRES
Dépendance : 2 p. + granges
TERRAIN : 10 000 m²
PRIX : 790 000 F
Tél. : (16) 38-89-27-94

Moulin restauré (Montargis) 1,5 km de rivière, 2,2 ha de terr., 12 pces. 1550 000 F
Tél. : (16) 38-93-57-88

VD CAUSE MUTATION
A 1 h. de Paris, dir. aut. Sud, prox. villages, tts comm., ds RÉGION DE LOISIRS
Golf, pêche, chasse, tennis
SUPERBE PROPRIÉTÉ
EN BORD DE RIVIÈRE
de charmante vallée classée. Récept., sal. séj. av. cheminée, cuis., 5 chbres, 2 bns, 2 wc, sauna, s. de jeux, grange et gar. Parc 4 700 m² clos et paysagé bordé par rivière
7ème catégorie, 1 200 000 F.
Crédit 100 %, remboursable comme un loyer constant.
(16) 38-92-72-32, 24 h/24

terrains

Centre ville de Dreux
(300 m de la gare)
TERRAIN 5 500 m² environ (pces, reprises parn. de constr.)
500 FHT/m² (16) 37-48-14-41

pavillons

02 AISNE
40 min. Eurodisney
vend PAVILLON 6 p., entr., s. de bains, wc, cuisine, 3 ch., séjour, chem., mezz., bureau, salle de jeux, garage s/terr. pays 640 m². Prox. gare et comm. 870 000 F
Tél. : (16) 23-70-08-49.

hôtels particuliers

Ile de Ré. Exceptionnel
ARS et SAINT-MARTIN
3 hôtels particuliers
1 loft dans bâtiment classé totalement restaurés à partir de 1 500 000 F
Tél. : (1) 46-53-68-40

bureaux

Locations
VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitution de sociétés et tous services 43-55-17-50

L'AGENDA

Vacances

A LOUER
(AIGREFEUILLE-D'AUNIS 17290)
JUIN/JUILLET/SEPT.
Maison + jardin, 4 chbres, salle de séj., cuis., appareils ménagers, salle de bains, wc
Prix : juin/sept : 4 000 F
juillet : 5 500 F
Ecrire ou téléphoner à René Perrer, 23, rue Morard. 92700 Colombes
42-42-51-56

TOURETTE-SUR-LOUP (06)
Prox. St-Paul-de-Vence
VILLA à louer
4 chbres, piscine.
Du 1er juillet au 31 août.
quinzaine ou mois.
Tél. ap. 20 h. : 93-24-17-54

HOME D'ENFANTS
Vacance d'été
HAUT-DOUBS (900 m alt.)
3 heures de Paris par TGV, agrément Jeunesse et Sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme du XVIIe, confort., rénov., au milieu des forêts et pâturages. Accueil limité à 14 enfants, cuis. saine et équilibrée, chbre 2 ou 3 avec s.d.b., wc., Activité avec moniteur : poneys, tennis, jeux, ping-pong, VTT, artist, échecs, peinture sur bois, herbiers, fabrication du pain, découverte environnement.
Tarif tout compris : 1 980 F/semaine par enfant + coton VTT.
Tél. : (16) 81-38-12-51.
Le Crêt-l'Agneau - La Longeville 25650 MONTBENOIT

ASSOCIATIONS

Appel

APPEL D'OFFRE
Association sportive cherche SOCIÉTÉ GÉRANTE.
pour salle de réception (mariages - fêtes - banquets)
Ile sur la Marne
Téléphoner au 44-27-39-37 ou écrire
AS PG 4, place Jussieu 75252 Paris Cedex 05.
Réponses avant le 10 mai.

Location salle pour conférences, séminaires, près UNESCO. Tél. Assoc. AIDAT au 43-08-82-49.

Conférence

BEAUNE - AOÛT 1991
pour un groupe FÉDÉRALISTE EUROPÉEN
au Palais-Bourbon.
Réservation à MEZZAROBRA Argente - C.I.R. Bourgogne, 71510 St-Bérain-sur-Dheune.

Conférence

BEAUNE - AOÛT 1991
pour un groupe FÉDÉRALISTE EUROPÉEN
au Palais-Bourbon.
Réservation à MEZZAROBRA Argente - C.I.R. Bourgogne, 71510 St-Bérain-s.-Dheune.

Sessions et stages

ABC DES LANGUES :
cours de langues sur mesure pour particuliers et entreprises, cours privés, petits groupes, téléphone, séance d'essai gratuite. Tél. : 42-26-05-90.

HYPNOSE
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'AUTO-HYPNOSE
Méthode LECLERC. Stages. Consultations. Timidité, blocages, sexualité, peurs, émotivité, angoisse, anxiété, nervosité, tensions, contractures, problèmes relationnels, eczéma.
Réussir examens, concours, tests.
Posséder une mémoire étonnante, parler, être à l'aise.
E.S.A.H., 24-26, rue Sibuet, 75012 Paris.
Tél. : 43-07-10-85.

YOGA
Stages pour débutants. SAM. et DIM., 16 h., du 4 au 12 mai, ou MAR. et VEND., 20 h, du 7 au 21 mai. Essai gratuit. Centre Sivananda, 123, boulevard Sébastopol, Paris (2e). Tél. : 40-26-77-49.

- Prix de la ligne 49 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au *J.O.*
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, adressé au plus tard le mercredi avant 11 heures pour parution du vendredi daté samedi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les vendredis, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

LA CITÉ
CRÉE SON
PAYSAGE

afip L'AMENAGEUR PARTENAIRE

AGENCE FONCIERE ET TECHNIQUE DE LA REGION PARISIENNE
Tour Gamma A 195, rue de Bercy 75582 PARIS CEDEX 12
Tél (1) 40 04 65 42 / Fax . (1) 43 44 76 72

هكذا من الاصل

هكذا من الاصل

MARCHÉS FINANCIERS

Soupçonnés d'entente illégale

Quinze fabricants de papier-carton sont dans le collimateur de la CEE

La Commission européenne prend très au sérieux les accusations d'ententes illégales. A la requête de plusieurs entreprises clientes, l'exécutif communautaire vient d'ouvrir une enquête sur quinze sociétés européennes productrices de carton, soupçonnées de fixer de concert leurs prix.

Bruxelles *refuse de fournir l'identité des sociétés incriminées, parmi* lesquelles figureraient la plupart des grands noms de la profession. L'autrichien Mayr-Meinhof, l'allemand Feldmuelhe (filiale du groupe suédois Stora) et le français Beghin Corbehem sont cités dans le milieu professionnel. Des filiales de fabricants extérieurs à la CEE mais implantées en Europe seraient aussi concernées.

Des perquisitions *ont été pratiquées par des inspecteurs de la Commission*, les 23 et 24 avril, *en* France, *en* Allemagne, *aux* Pays-Bas, a précisé un porte-parole de la CEE. Si les soupçons se confirment, la Commission peut décider d'infliger des amendes pouvant aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires des produits en cause. – *(AFP.)*

La Bundesbank a acheté 34,1 milliards de marks sur les marchés des changes en 1990

Dans son rapport annuel publié jeudi 25 avril, la Bundesbank révèle qu'elle a acheté l'an dernier sur les marchés des changes 34,1 milliards de deutschemarks (116 milliards de francs), en vendant des devises, afin de soutenir le cours de sa monnaie au sein du système monétaire européen (SME). En 1989, ces achats avaient été limités à 20,4 milliards de marks, mais l'an dernier, la banque centrale allemande a dû intervenir fréquemment pour empêcher le mark de sortir de la marge de fluctuations prévue par le SME.

Selon le rapport, la faiblesse du mark, constatée depuis l'an dernier, s'explique notamment par le haut niveau des taux d'intérêt constaté en Italie et en Espagne. Mais la monnaie allemande a aussi été affectée par les charges importantes issues de la réunification des deux Allemagnes.

La participation de NEC dans Bull serait inférieure à 5 %

A la suite des informations, de source japonaise, selon lesquelles la compagnie d'informatique japonaise NEC pourrait prendre près de 10 % du capital de la Compagnie des machines Bull *(le Monde* du 25 avril), le groupe français, *tout en reconnaissant l'existence de négociations, met en cause le montant de cette participation.* Celle-ci devrait rester inférieure à 5 %, taux jugé par le groupe équivalent à la participation de 15 % que NEC détient dans Bull HN, la filiale américaine de Bull, et qui serait apportée en échange.

Le groupe japonais fournit Bull en grands systèmes DPS 9000. La remontée de la participation de NEC au niveau du holding CMB est, selon le groupe, justifiée par la nécessité de rationaliser ses structures industrielles et commerciales (le rattachement opérationnel à une structure *européenne des filiales italiennes et britanniques, jusqu'alors dans* le giron de Bull HN, *en particulier*).

□ **Une société américaine construira le centre des affaires de Varsovie.** – Un centre international des affaires doit être construit d'ici à la fin de 1992 dans la capitale polonaise par une société américaine, U.S. Business Centers Inc. (USBC), qui a fondé une joint-venture avec la municipalité de Varsovie, a indiqué le 25 avril le président de USBC, M. Craig A. Nalen. L'investissement, d'un montant de 300 millions de francs, prévoit la construction d'un immeuble de *25 000* mètres carrés, avec *bureaux, salles de conférences et parkings, situé au centre de Varso*vie. La société, a-t-il ajouté, *« prévoit de construire des centres similaires dans d'autres villes de l'Europe de l'Est ».* – *(AFP.)*

□ **Ciments français à Berlin.** – Le groupe Ciments français, par l'intermédiaire de son holding allemand KBZ, vient de racheter à la Treuhandanstalt, l'office chargé des privatisations, 100 % des parts de Trabet GmbH. Cette société est spécialisée dans le béton prêt à l'emploi et occupe une part de marché qui la classe parmi les trois plus grosses sociétés de Berlin. Cette acquisition vient renforcer la présence de *Ciments français* à Berlin, où le groupe a déjà acheté la société Stuna à la fin de 1990.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CICA

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE COMMERCE ET D'APPROVISIONNEMENT

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 avril 1991 sous la présidence de M. Claude DUMAS-PILHOU pour arrêter les comptes de l'exercice 1990 et convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 21 juin 1991 à 9 heures 30 à Paris.

Les comptes consolidés font apparaître les résultats suivants :

(en millions de francs)	1990	1989
Chiffre d'affaires	2.535,7	2.686,3
Résultat courant	46,9	111,4
Résultat exceptionnel	(57,0)	(1,2)
Résultat net	(40,5)	70,7
Situation nette avant résultat	668,4	633,9
Contribution des secteurs d'activité au résultat net :		
- Distribution Automobile Europe	(29,9)	16,9
- Distribution spécialisée	46,4	20,3
- Activités Afrique	(76,4)	14,0
- Société-Mère	19,4	19,5

La baisse du chiffre d'affaires 1990 s'explique par la modification du périmètre de consolidation (cession des activités de stockage) et la nette diminution du chiffre d'affaires réalisé en Afrique (-24 %) : celui-ci s'élève à 710 millions de francs en 1990.

La diminution du résultat courant (- 58 %) est consécutive à la régression des activités africaines dont le résultat courant diminue de 93 % ainsi qu'à celle du secteur automobile qui a subi fin 1990 les effets d'un brutal tassement conjoncturel.

Les résultats exceptionnels traduisent, par ailleurs, l'impact des restructurations qui ont été engagées en 1990 ainsi que la mise en place de provisions statistiques conformes aux normes du Groupe PINAULT.

Comptes sociaux

Le résultat de l'exercice s'établit à 68 millions de francs, y compris un résultat exceptionnel de 21 millions de francs, à comparer à 23 millions pour l'exercice précédent.

Dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 15 francs avoir fiscal inclus, contre 30 francs en 1990.

Perspectives

En 1991, CICA recentrera, comme prévu, ses activités sur le marché européen par la cession à CFAO des activités Afrique et l'acquisition du secteur automobile de PINAULT SA.

Au premier trimestre, la bonne tenue du secteur distribution spécialisée a permis à CICA de compenser la dépression conjoncturelle du marché automobile, elle-même atténuée par la répartition des marques représentées. Le second semestre devrait permettre d'enregistrer un net redressement.

GROUPE PINAULT

NEW-YORK, 25 avril ⬇

Rechute

Wall Street n'aura pas profité longtemps des joies de la reprise. *Jeudi, la grande Bourse américaine* a rechuté bien qu'ayant par deux fois essayé, mais sans succès, *de se ressaisir. Finalement,* l'indice Dow Jones des industrielles, un instant tombé à 2 905,20 *puis remonté* à 2 958,42, s'établissait à 2 921,94, soit à 28,46 points (- 0,96 %) au-dessous de son *niveau précédent.*

Le bilan général a été conforme à ce résultat. Sur 2 026 valeurs traitées, 956 ont baissé, 569 seu*lement ont monté* et 501 *n'ont* pas varié.

Par deux fois, le déclenchement de programmes de ventes sur ordinateur *a pesé sur la tendance.* Et par deux fois, le facteur technique aidant, des reprises d'achats ramenaient le marché à niveau. Mais, à l'évidence, le cœur n'y était pas. Derechef, la tension observée sur les rendements à long terme a incité *les opérateurs* à user de prudence. A quarante-huit heures de la réunion du G 7 à Washington, le président Bush a beau *prêcher en faveur* d'une détente sur le front des taux pour forcer la récession à quitter la place, les market makers ne sont pas convaincus. Preuve d'une hésitation persistante : le volume des transactions est resté assez *modeste,* avec 166,94 *millions* de titres échangés contre 166,80 millions la veille.

VALEURS	Cours du 24 avril	Cours du 25 avril
Alcoa	70	69
ATT	37 1/8	37 5/8
Boeing	47 3/4	47 5/8
Chase Manhattan Bank	19 1/4	18 3/4
Du Pont de Nemours	41	41
Eastman Kodak	43 5/8	43
Exxon	60 7/8	59 1/8
Ford	33 1/4	32 3/4
General Electric	72 1/2	71 1/2
General Motors	38 1/8	37
Goodyear	21 3/8	21 1/8
IBM	108 1/4	107 7/8
ITT	59 1/2	58 1/8
Mobil Oil	69 3/8	68 1/2
Pfizer	64 5/8	65 3/8
Schlumberger	63	62 1/2
Texaco	68 1/8	67 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	159 3/8	159 1/4
Union Carbide	19 1/8	17 3/4
USX	33 5/8	32 5/8
Westinghouse	28 3/4	28 1/8
Xerox Corp.	56 1/4	56 1/8

LONDRES, 25 avril ⬇

Maussade

Les valeurs ont clôturé dans le rouge, jeudi 25 avril, au Stock Exchange. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu en clôture 6,5 points à 2 482,1, soit 0,3 %. *Le volume des échanges* est passé de 432 millions de titres, mercredi, à 482,6 millions.

De nouvelles augmentations de capital pour un montant total de *60 millions de livres,* l'ouverture en baisse de Wall Street et le manque de soutien du marché à terme ont sensiblement affecté la tendance. Le marché est resté aussi découragé par le manque de dynamisme de l'économie britannique et la crainte que les perspectives de sortie de la récession soient encore bien éloignées.

VALEURS	Cours du 24 avril	Cours du 25 avril
Abbey	840	840
Bridgestone	1 090	1 090
Canon	1 570	1 600
Fuji Bank	2 610	2 580
Honda Motors	1 370	1 390
Matsushita Electric	1 720	1 720
Mitsubishi Heavy	755	760
Sony Corp.	6 350	6 200
Toyota Motors	1 800	1 830

PARIS, 26 avril ⬆

Timide amélioration

Le petit ballet des brèves incursions de part et d'autre du point *d'équilibre s'est poursuivi vendredi* rue Vivienne. Mais la propension du marché pour la couleur verte, cette fois, s'est affirmée. *En repli de* 0,15 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 après plusieurs aller et *retour choisissait de conserver une teinte gazon. En début d'après-midi,* son avance était de 0,15 %. Plus tard dans la journée, elle s'élevait à 0,44 %.

Pourtant, les spécialistes avaient parié pour une légère baisse en liaison avec les mauvais chiffres du chômage pour mars publiés tôt *dans la matinée. Il n'en demeure* pas moins que l'absence d'une croissance significative pèse lourdement. Mais en Bourse, le phénomène du fait accompli a joué.

Du coté des valeurs, l'événement du jour fut la forte progression du titre Michelin qui fut même, un *moment réservé à la hausse* dans le courant de la matinée, ayant franchi la barre des 10 %, avec plus de 640 000 titres négociés. *A la reprise* de sa cotation le titre progressait de 9 % avec un volume d'actions négocié supérieur à *1,3 million. Selon certains opérateurs,* ce regain d'intérêt pour le manufacturier de pneumatiques serait la conséquence de recommandations à l'achat faites par la société de Bourse Chevreux de Virieu. D'autres valeurs du secteur, tel Peugeot, *se sont appréciées par* sympathie. Notons aussi la performance d'Elf Aquitaine dans le sillage de la bonne tenue des valeurs *pétrolières.*

TOKYO, 26 avril ⬆

Légère reprise

La *semaine* s'est achevée au Kabuto-Cho sur une note un peu plus ferme que ces derniers jours. Après avoir navigué de part et *d'autre de la barre des* 26 000 points et même poussé une brève pointe à 26 254,96, l'indice Nikkei *s'est finalement inscrit* à 26 123,68, avec un gain de 84,82 points (+ 0,33 %).

Les spécialistes ne se sont pas déclarés surpris par ce sursaut. Selon eux, des signaux d'achats *apparaissent* sur les graphiques établis par les chartistes dès l'instant où le principal indicateur du marché revient non loin des *26 000 points. Réaction* technique par conséquent. Il ne fallait du reste pas en attendre davantage à la veille de l'ouverture à Washington de la *réunion* du G 7, dont nul ne sait ce qu'il en sortira. Autre élément incitant à la prudence : la proximité de ce que les Japonais appelle la *« golden week »,* c'est-à-dire la semaine marquée par de nombreuses fêtes.

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Hausse de 27 % du bénéfice net consolidé de l'UAP en 1990.** – Le numéro un de l'assurance française, l'*Union des assurances de Paris* (UAP), a annoncé jeudi 25 avril un bénéfice net consolidé part du groupe de 4,2 milliards de francs, en progression de 27 % *sur* 1989 (dont le résultat a été retraité en fonction des nouvelles normes comptables adoptées par l'UAP). *Le chiffre* d'affaires consolidé du groupe atteint 97,3 milliards de francs, en hausse de 51 %. Cette progression est essentiellement due à la consolidation proportionnelle du groupe Victoire, dont l'UAP détient 34 %. A périmètre constant, la progression n'aurait été que de 9,4 %. La part de l'*international dans le chiffre d'affaires a représenté* 47 % en 1990 contre 35 % en 1989.

□ **Baisse de 43 % du bénéfice d'Adia.** – Adia, deuxième groupe *mondial du travail temporaire, a* vu son bénéfice net après impôt baisser de 43 % sur 1990, chutant de 201 millions de francs suisses (environ 805 millions de francs français) à 115 millions. En 1989, Adia avait bénéficié d'une plus-value de 58 millions sur la vente de *sa participation dans Harpener* AG ; en 1990, elle a dû provisionner 28 millions, dus en grande partie par la société Omni Holding du financier Werner Rey. Celui-ci a *déjà versé 192 millions* grâce à la vente de ses actions d'Adia au groupe allemand de distribution Asko et à l'homme d'affaires suisse Klaus Jacobs. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à *4,1 milliards* de francs suisses (+3 %) : grâce à l'extension du réseau, il a progressé dans tous les pays, indique le groupe, malgré la conjoncture morose et la *dépréciation du dollar* face au franc suisse.

□ *Sita lance un emprunt de 350* **millions de francs.** – Sita, la filiale propreté de Lyonnaise des eaux-Dumez, a lancé lundi 22 avril un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions d'un *montant de 350 millions* de francs, d'une durée de huit ans, sous forme de 87 500 obligations de 4 000 francs, avec un intérêt de 7 %. Les actionnaires, prioritaires, pourront acheter *une obligation* pour douze actions.

□ *Guerbet continue à miser sur le* **Brésil.** – Guerbet, fabricant français de produits de contraste pour la radiologie, va prochainement mettre en service une *usine au Bré*sil, continuant ainsi à miser sur un pays qui a constitué l'an dernier un boulet pour la plupart des grands industriels qui y sont implantés. La construction de cet établissement, près de Rio, a coûté environ 25 millions de francs. Cet investissement a été rendu *nécessaire* par l'obligation faite aux entreprises pharmaceutiques étrangères présentes au Brésil de produire sur place. Or ce pays est important pour Guerbet, dans la mesure où la société française détient la moitié du marché local. Le PDG, M. Michel Guerbet, a souligné que son groupe avait été légèrement bénéficiaire au Brésil l'an dernier (0,1 million de francs), et qu'il *avait vu ses ventes y progresser de* 26 % (en volume). Le groupe Guerbet a dégagé pour 1990 un bénéfice net consolidé de 48,8 millions de *francs,* en baisse de 22 %, *pour un* chiffre d'affaires de 715,6 millions (+ 4 % à devises courantes ou + 9 % à devises constantes). Ces *résultats permettront le versement* d'un dividende net de 6 francs (+ 10 %), auquel viendra s'ajouter, comme l'année précédente, l'attri*bution d'une action nouvelle pour* 10.

□ *Goodyear : perte trimestrielle de* **90,1 millions de dollars** (495 millions de francs). – Goodyear Tire and Rubber Co, le premier fabricant américain de pneumatiques, *annonce une perte nette de* 90,1 millions de dollars (495 millions de francs) au premier trimestre de son exercice 1991 par rapport à la même période en 1990 en raison de la baisse de la demande et d'une charge de plus de 65 millions de dollars (357 millions de francs). Cette perte, qui se monte à *1,54 dollar par action,* se compare à un bénéfice net de 20,9 millions un an auparavant (115 millions de francs). Le chiffre d'affaires du groupe, en recul de 7,2 %, s'est *monté à 2,5 milliards de dollars* (13,75 milliards de francs) pendant les trois mois sous revue arrêtés au 31 mars. Goodyear a surtout attribué la perte trimestrielle à la récession *aux Etats-Unis.* Goodyear *ainsi* que les autres fabricants de pneumatiques aux Etats-Unis ont été affectés par la chute des ventes automobiles. Goodyear a précisé que la charge de *65,1 millions* de dollars avant impôt était destinés à couvrir les coûts des licenciements effectués dans le cadre d'un programme de restructuration et de l'abandon d'*un projet de construc*tion d'une usine en Corée du Sud.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Cibles	3850	3898	I.C.C.	250 10	254
Arnault Associés	279 20	275	IDIA	340	344 90
B.A.C.	151	151	Idinvest	137	134 10
Bque Vernes	872	870	Immob. Hôtelière	895	890
Boiron (Ly)	370	378	I.P.B.M.	101 70	100
Boisset (Lyon)	220	....	Loca Investis.	283 50	280
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	1089	1085	Locamic	90 50	93 20
Calberson	390	386	Mars Comm.	137 90	138
Cardif	670	668	Moler	164 90	158 70
C.E.G.E.P.	186	185	Prasbourg	84	....
C.F.P.I.	317	305	Publi.Filipacchi	395	386
C.N.I.M.	931	930	Rexel	615	605
Codetour	266 10	257 10	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	301	301
Conforama	925	930	St-H. Matignon	177	177 90
Crouzet	261 50	261	Selectinvest (Ly)	102	102
Dauphin	469	465	Sanibo	462	....
Delmas	984	1023	S.M.T. Goupil	130	115
Damecky Worms Cie	395	....	Sopra	274	265
Desquenne et Giral	298	290	TF1	305 10	304 20
Devanlay	1163	1130	Thermador H. (Ly)	285	....
Devilla	397 70	410	Unilog	218 10	217 50
Dollfus	140	140	Viel et Cie	106	106
Editions Belfond	240	225	Y. St-Laurent Groupe	794	805
Europ. Propulsion	340	335 50			
Finacor	128 50	128 50			
Frankoparis	139 70	136 50			
GFF (group.foa.f.)	297 20	294			
Grand Livre	365	365			
Gravograph	225 30	229			
Groupe Origny	719	725			
Guinot	1030	1035			

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 avril 1991

Nombre de contrats : 63 832.

COURS	ÉCHÉANCES		
	Juin 91	Sept. 91	Déc. 91
Dernier	106,46	106,42	106,54
Précédent	106,52	106,56	106,64

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Juin 91	Sept. 91	Juin 91	Sept. 91
107	0,43	1,12	1,01	–

CAC 40 A TERME

Volume : 9 341. (MATIF)

COURS	Avril	Mai	Juin
Dernier	1 788	1 789,50	1 785,5
Précédent	1 783,50	1 796,50	1 783

CHANGES

Dollar : 5,9040 ⬇

A Paris, le dollar était en légère baisse, *vendredi 26 avril,* à 5,9040 francs, au fixing, contre 5,9210 la veille. A Tokyo, la devise américaine a terminé à 137,83 yens, en repli de 0,04 yen par rapport à la clôture de jeudi.

FRANCFORT	25 avril	26 avril
Dollar (en DM)	1,7535	1,7567
TOKYO	25 avril	26 avril
Dollar (en yens)	137,87	137,83

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (26 avril) : 9 3/4-9 7/8 %
New-York (25 avril) : 6 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 28-12-90)

	24 avril	25 avril
Valeurs françaises	116,70	116,59
Valeurs étrangères	114,68	114,40

(SBF, base 100 : 31-12-81)

Indice général CAC	479,31	479,29

(SBF, base 1 000 : 31-12-87)

Indice CAC 40	1 782,03	1 777,81

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	24 avril	25 avril
Industrielles	2 949,50	2 921,94

LONDRES (indice « Financial Times »)

	24 avril	25 avril
100 valeurs	2 488,60	2 482,10
30 valeurs	1 952,50	1 943,90
Mines d'or	144,50	145,20
Fonds d'Etat	84,90	85,09

FRANCFORT

	24 avril	25 avril
Dax	1 683,73	1 620,45

TOKYO

	25 avril	26 avril
Nikkei Dow Jones	26 038,86	26 123,68
Indice général	1 952,56	1 957,96

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +	ou dép. –	Rep. +	ou dép. –	Rep. +	ou dép. –
$ E.-U.	5,8860	5,8890	+ 165	+ 175	+ 310	+ 330	+ 870	+ 920
$ can.	5,1049	5,1098	– 3	+ 14	– 14	+ 16	– 20	+ 44
Yen (100)	4,2705	4,2742	+ 42	+ 51	+ 84	+ 101	+ 300	+ 339
DM	3,3711	3,3748	+ 4	+ 19	+ 6	+ 27	– 19	+ 28
Florin	2,9939	2,9962	+ 2	+ 18	+ 2	+ 17	– 18	+ 24
FB (100)	16,3960	16,4080	+ 30	+ 90	+ 30	+ 130	–	+ 270
FS	4,00035	4,0069	+ 22	+ 34	+ 42	+ 66	+ 160	+ 207
£ (1 000)	4,5681	4,5722	– 93	– 66	– 176	– 151	– 518	– 463
£	9,9621	9,9701	– 193	– 164	– 410	– 365	– 1048	– 937

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U	5 15/16	6 1/16	6	6 1/8	6	6 1/8	6 3/16	6 5/16
Yen	8 1/4	8 5/16	8 1/8	8 1/4	8 1/16	8 3/16	7 3/4	7 15/16
DM	8 11/16	8 13/16	8 7/8	9	8 15/16	9 1/16	9 1/4	9 3/8
Florin	8 5/8	9 1/8	8 15/16	9 1/16	9	9 1/8	9 3/16	9 5/16
FB (100)	8 3/4	9 1/8	8 15/16	9 3/16	9 1/16	9 5/16	9 3/16	9 7/16
FS	8	8 1/4	8 7/16	8 9/16	8 7/16	8 9/16	8 1/4	8 3/8
L (1 000)	11 3/8	12 3/8	11 5/16	11 11/16	11 7/16	11 11/16	11 1/2	11 3/4
£	11 7/8	12	11 3/4	11 15/16	11 3/4	11 7/8	11 1/2	11 5/8
Franc	9 11/16	9 13/16	9 1/4	9 3/8	9 1/4	9 3/8	9 5/16	9 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le Monde-RTL

ENTREPRISES

à 22h15 sur RTL

Vendredi 26 avril
Edme Nerot, président du Comité des expositions de Paris.

Lundi 29 avril
Pascal Privet, président du Comité national interprofessionnel de l'horticulture.

MARCHÉS FINANCIERS

Cours relevés à 14 h 35

BOURSE DU 26 AVRIL

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3950	C.N.E.3%	4010	4075	4020	+ 0.25
905	B.N.P. T.P.	909	925	925	+ 2.78
918	Cr.Lyon. T.P.	918	915	919	+ 0.33
1350	Renault T.P.	1375	1360	1334	- 2.98
1570	Rhone Poul. T.P.	1578	1591	1580	+ 0.25
1120	Saint Gobain T.P.	1120	1120	1120	....
960	Thomson T.P.	939	960	931	+ 0.11
780	ACCOR	778	776	776	- 0.25
680	Air Liquide	681	678	678	- 0.29
575	Alcatel-Alsthom	578	573	575	- 0.17
1740	Als.Suppers	1774	1774	1770	- 0.23
400	A.L.S.P.I.	395	398	396	+ 0.25
2280	Arjom. Prouv.	2130	2122	2118	- 0.56
525	AGF Sté Centrale	530	525	525	- 0.94
1160	Aux. Entrepr.	1206	1206	1198	- 0.58
235	Avenir H. Média	240	239 90	238	- 0.42
1090	Aux Ets Cie Midi	1057	1053	1061	+ 0.38
235	Aux Midi Ass.	268	265	264 30	- 0.64
200	Bailp.	200	195	194	- 3.00
127	Bail-Equipem.	129 80	129 50	126 90	- 2.31
880	Bail Investiss.	916	915	920	+ 0.44
485	Bancaire	491	494	493	+ 0.41
705	Bazar H.-V.	709	....	....	....
650	Baglin-Say	650	644	641	- 1.38
1210	Berger (M.)	1190	1200	1209	+ 1.60
360	Bernard Fours.	356	357	357	+ 0.28
775	Bic	759	760	760	+ 0.13
990	B.L.P.	1003	1015	1015	+ 1.30
320	BIS	313	311 10	317 10	+ 1.31
245	B.N.P. (C)	244 10	243	244 60	+ 0.20
900	Bollore Tech.	890	880	878	- 1.35
2600	Bongrain	2515	2451	2455	- 2.39
800	Bon-Marché	801	800	801	....
575	Bouygues	572	572	571	- 0.17
120	BP France	124	123	123 80	- 0.16
840	B.S.N.	855	852	854	- 0.12
980	Canal Plus	959	981	1000	+ 4.28
400	Cap Gem.S.	394 50	386	393 80	- 0.18
3710	Carrefour	3651	3649	3651	....
140	Casino	136	137	137	+ 0.74
98	Casino ADP	98 50	98 50	98	- 0.51
1190	Cassiopee D.I.	1190	1180	1175	- 0.42
163	C.C.F.	164 50	162	162	- 1.52
74	CCMC Ly	72 50	73 45	73 45	+ 1.31
385	C.D.M.E.	362	362	360	- 0.55
315	C.E.G.I.D.	318 50	317	316	- 0.16
240	Cemmet (Hy)	240	240	240	....
465	C.E.P. Comm.	462	465	487	+ 1.08
124	Cerus	127 50	128 50	134	+ 5.10
640	Ceselam	627	639	643	+ 2.55
356	CF Ind.	365	356	351	- 1.13
360	CGI Info	346 20	349 90	348	+ 0.81
1030	C.G.I.P.	1013	998	1012	- 0.10
590	CGP	593	595	595	+ 0.34
720	Chargeurs S.A.	735	740	740	+ 0.68
535	C.I.C.A. (B)	560	538	538	- 3.93
....	Ciments franc.	397	395	398 50	+ 0.63
480	Club Mediter.	475 10	472	477	+ 0.40
132	CMB Packa.	136 70	136 20	137 10	+ 0.29
106	Cochery	107	106 80	105	- 1.87
570	Colas	580	575	587	+ 1.21

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
215	Cpr. Estreg.	207	205	203	- 1.93
1140	Compt Mod.	1135	1137	1135	....
143	Concept S.A.	147 90	147 50	148	+ 0.07
280	CPR (Paris Rée.)	281 50	283	274	+ 4.78
1070	Créd. Foncier	1094	1088	1081	+ 1.19
650	Cr Lyon (Cl)	670	661	665	- 0.75
1210	Credit Mar.	1185	1210	1185	....
240	CSEE	230	232	227 10	- 1.26
2140	Dassault	2033	2002	2000	- 1.62
530	Dassault Aviation	510	499	500	- 1.96
215	Dassault Electr.	200 10	201	200 10	....
1550	De Dietrich	1545	1545	1538	+ 0.84
210	Dév P.F.C. (Li)	216	215 10	215	....
260	Dév.R.Sud-Est	268	268	268	....
390	D.M.C.	406	408	401	- 0.99
3950	Docks France	3851	3850	3815	- 0.83
2580	Essor (Gle)	2568	2555	2552	- 0.62
785	E.S.F.	767	770	770	+ 0.39
405	Ecia	370	370	371 50	+ 0.41
330	Elf Aquitaine	343 60	344 50	343 80	+ 1.16
235	Engy-Ent (Cerst)	234	230	235	+ 0.43
360	Essilor	352	355	355	+ 0.85
885	Eurafilm. (CF)	682 10	685	685	- 0.80
1590	Euro.	648	644	648	....
885	Eurolnvest.	1574	1568	1562	- 0.88
117	Eurocom.	885	886	882	+ 0.78
4000	Eurodisneyland	115	114 40	116	+ 0.87
1140	Eurosenchil.	4100	4080	4070	- 0.73
47	Europe 1	1140	1121	1120	- 1.75
1380	Eurotunnel	45 40	46 20	45 40	....
1330	Exor.	1385	1372	1376	- 0.72
220	Facom.	1275	1278	1280	+ 0.39
139	Filatrel.	138 10	139	138 80	+ 0.22
2120	Fives Lille	222	222 50	223	+ 0.45
1700	Fromager. Bel	2160	2135	2135	+ 1.18
1820	Gal.Lafayette	1720	1750	1750	+ 1.74
395	G.A.N.	1884	1857	1884	....
1340	Gascogne (B)	408	410	411	+ 0.74
880	Gaz et Eaux	1385	1360	1360	- 0.37
490	Geophysique	886	896	890	+ 0.58
570	Grand Cial	493	495	500	+ 0.20
440	GTM-Entrep.	665	675	675	+ 1.50
1270	Guyenne-Gas.	445	445	440	- 1.35
680	Hachette	1269	1268	1270	+ 0.08
2020	Havas	198	199 90	199	....
375	Hénin (Li)	609	505	512	+ 0.59
3620	Huchette	562	557	565	+ 0.53
250	Imétal	1320	1300	1280	- 3.03
395	Immob. Phénix	316	310	316	....
70	Ingénico	178 90	179 80	179 80	+ 0.50
2200	Inst. Mérieux	76	76	76 10	+ 0.13
3400	Interfood	4472	4520	4480	+ 0.18
199	Intermarché	489	494	484	- 1.02
1680	Intertechnique	1050	1010	1040	- 0.95
450	J. Lefebvre	705	710	745	- 2.61
1380	Klopierre	703	709	705	+ 0.28
945	Labinal	800	790	800	....
2250	Lab. Bellon	2750	2720	2832	+ 2.98
260	Lafarge	377	375	376	- 0.27
365	Lebon	366	360 50	360	- 1.64
3780	Legrand	3848	3760	3775	- 1.90
1960	Legrand (DP)	1930	1912	1910	- 1.34
580	Legris Industries	556	558	561	+ 0.90
525	Locafrance	525	....	....	....
780	Locindus	780	784	771	- 1.15
4000	L.V.M.H.	3994	3984	3985	- 0.23
630	Lyon.Eaux/Dumez	590	594	587	- 0.51
164	Magnetics Ly	310 10	325	145	- 1.40
325	Mar. Wendel	310 60	....	320	+ 0.47
255	Matra	241	239 40	241 20	+ 0.08
545	Metaleurop.	533	528	534	+ 0.19
100	Métrologie In.	104 10	104 90	104	- 0.10
95	Michelin	101	102	101	....
90	Midi. Bt. Sa	86 90	86 90	88 90	+ 9.69
210	Min. Salsig (Mle)	215	211	210	....
117	MMB	117	115 50	113	- 1.40
1370	Moulinex	123	120 40	120 60	+ 0.05
133	Navig. Mixte	1380	1380	1378	- 0.14
310	Nord-Est	131 10	132	131 10	....
800	Nordon (Hy)	320	323	316	- 1.25
770	Nouv Galeries	761	761	763	+ 0.13
285	Occid. (Gle)	762	761	763	+ 0.12
535	Oxon. f. Pens.	1671	1670	1673	+ 0.36
450	Olipar	280	279	280	+ 0.18
1280	Orial	558	558	559	- 0.57
162	Paribas	438 50	437 90	436	- 1.21
350	Pechelbronn	1317	1310	1321	- 0.60
1200	Pechiney Int.	167	165 10	166	....
520	Pechiney (CP)	341	340 30	341	- 0.57
645	Penhoet	528	525	525	+ 0.68
350	Pernod Ricard	1212	1211	1220	+ 0.66
385	Peugeot	544	542	545	+ 1.47
	Pinault	351 90	345	345	+ 1.98
	Plastic-Omn.	382	378	377	....
	Poliet	481	474	477	- 0.83
	Primagaz	449	433	434	- 1.36
	Printemps	645	642	655	+ 1.55
	Promodès	2050	2060	2025 50	....
	Radiotechn.	422	420 10	425 50	+ 0.83
	Redoute (La)	3680	3535	3650	+ 2.23
	Rémy m. Associés	240 10	239 90	240	- 0.04
	R. Poulenc CP	357 50	352	356 50	- 0.28
	Rohor Financ.	328	328	328	- 0.30
	Rochefortel	68	68 50	68 10	+ 0.15
	Roussel Uclaf	2250	2230	2189	- 2.71
	R. Impôt-Ly	3330	3325	3225	+ 0.15
	Sade (Hy)	199 80	199 50	199 50	....
	Sagem	1680	1680	1680	- 0.66
	Sainrapt	453	451	450	- 0.41
	Saint Gobain	1446	1442	1440	- 1.54
	Saint Louis	1525	1520	1500	- 2.33
	Salomon Ly	391 10	393	382	+ 0.83
	Salvepar (Hy)	843	859	850	+ 0.37
	Simoft	2172	2120	2180	+ 0.08
	S.A.T.	251 30	251 20	251 50	....
	Saul. Chât.				

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1580	Saupiquet (Nic)	1550	1553	1560	+ 2.58
780	Schneider	758	760	751	- 0.92
1570	SCOA	18.65	18.65	18.70	+ 0.27
1100	S.E.R.	1560	1568	1600	+ 2.56
245	Sefimeg	456 40	455 10	456	- 0.09
535	Sescom A.	480	476	475	- 1.04
730	S.F.I.M.	1117	1085	1090	+ 2.42
2050	S.E.E.	243 50	240 10	244	+ 0.21
410	Sensa	535	538	535	....
100	St. Rossignol	745	744	747	+ 0.27
184	Sligos	1025	1025	1008	+ 1.66
710	Société Gén.	417 90	411 50	413 50	+ 1.05
81	Sodeco (B)	100	100	185	- 0.54
410	Sodecur (Ns)	186	186	705	....
1650	Sodexho	705	705	78	- 1.25
1450	Sogeap (Hy)	80	79 90	400	- 1.23
685	Sogexp	405	400	1586	- 1.80
430	Sofal-Alib.	1615	1600	1431	+ 0.56
525	Source Perrier	1423	1437	680	- 1.02
970	Sovac	687	680	422	- 1.40
330	SPEP	438	436	527	- 0.57
776	Spie-Batignol	930	932	367	- 1.12
145	Stafor	978	971	339 80	+ 0.62
730	Sucr.	337 70	337	825	....
127	Synthelabo	825	823	145	+ 0.35
245	Thomson CSF	144 50	144	750	- 1.19
560	Total	759	759	133 80	- 0.45
425	- (certif.)	134 40	134	251	+ 0.44
150	Trafilor Fin.	249 80	280	559	+ 1.45
290	U.A.P.	551	554	252 50	- 0.58
380	UFB Locab.	264	262	875	- 1.46
1300	UIC	888	883	580	....
1340	UIF	580	580	773	+ 0.39
165	UIS	770	773	701	+ 0.57
215	Unibail	705	709	158 50	+ 0.97
177	U.C.B.	155	159	434	+ 0.45
395	Valeo	432	432	288	- 0.72
335	Vallourec	290 10	286	375	....
140	Via Banque	375	380	1253	- 0.53
680	Zodiac	1261	1251	1345	- 0.37
2020	Bl Gabon	1350	1351	151	+ 1.68
3650	Accor	148 50	150 50	157	+ 2.55
240	Amer. Express	161 10	155	223 50	+ 0.22
3620	A.T.T.	223	224	179	- 0.56
250	Anglo Amer C.	180	179	349	+ 1.95
395	Aregold	333 50	340	304	- 1.82
335	Banco Santander	309	313	875	....
70	B.A.S.F.	875	878	575	+ 3.17
2200	Bayer	945	970	80 95	+ 0.08
3400	Bollaloise	61	60 20	113	+ 0.89
199	Casse Mach.	112	114 10	138 50	+ 1.21
1680	De Beers	140 20	138 50	2180	+ 0.78
450	Deutsche Bank	2173	2190	58 10	+ 1.57
1380	Dresdner Bank	1211	1230	241 50	+ 0.17
450	Drafoncin	58	57	256	+ 2.33
1440	Du Pont-Nem.	236	241 50	14	- 0.35
1500	Eastman Kodak	257	253 70		+ 0.36
382	East Rand	13 85	13 60		
650					
2180					
251 50					

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
48	Echo Bay	50 50	49	48	- 4.95
210	Electrolux	210	....	....	....
185	Ericsson	191	195	192	+ 0.52
350	Exxon Corp.	348 50	348 40	348 90	+ 0.11
197	Ford Motor	198	195	195	- 1.52
33	Fruehauf	34	33 10	33 45	- 1.62
20	Gencor	18 50	18 45	19 80	+ 1.54
425	Gén. Elect.	425	422 20	424	- 0.24
230	Gén. Motors	221	220	219 50	- 0.68
400	Gén. Belgique	409	406	405 10	- 0.95
82	Gd Métropol.	80 50	81	80 10	- 0.50
91	Guinness	91	92 10	91 50	+ 0.55
23	Hanson PLC	22 50	22 50	22 80	+ 1.33
24	Harmony Gold	24 20	24 20	24 80	+ 2.48
310	Hewlett Packard	329 60	314	316	- 4.13
52	Hitachi	51 20	51 90	51 80	+ 1.17
880	Hoechst	910	905	900	- 1.10
85	Homestak	86	84 10	84	- 1.18
112	Imp. Chemical	106 40	105 60	105 40	- 0.94
545	I.B.M.	640	640	637	- 0.47
345	I.T.T.	347	350	349	+ 0.58
180	Ito Yokado	183 10	180 70	181 10	+ 1.09
73	Matsushita	74	74	74 10	+ 0.14
22	Maxwell	22	22 75	23 10	+ 5.00
200	Mc Donald's	205 50	205	205 20	- 0.15
650	Merck	653	648	650	- 0.46
510	Minnesota M.	519	519	519	....
400	Mobil corp.	410	404 50	404 50	- 1.34
305	Morgan J.P.	315	312	314	- 0.32
33900	Nestlé	34600	34450	34280	- 0.98
152	Nissk Hydro	161	162 50	161	....
82	OPSIL	81 10	83	83	+ 2.34
1890	Pétrofina	1910	1915	1910	....
400	Philip Morris	401	402	403	+ 0.50
83	Philips	82 10	82 45	82	- 0.12
77	Placer Dome	77 30	77 80	76 25	- 1.36
305	Quimiks	346	344 50	335 10	- 3.15
16	Randfontein	16 05	15 90	16 70	+ 4.05
465	Rhone Poul. Rorer	451	463 10	463 10	+ 0.48
54	Royal Dutch	477 50	476 50	476 60	- 0.19
2 03	S T Z	54 85	54 90	55	+ 0.27
38	Sea & Seetchi	2 13	2 13	2 11	- 0.94
385	St Helena	39 25	39	39 70	+ 1.15
52	Schlumberger	370	369 50	369 10	- 0.24
55	Shell transp.	53 15	53 10	52 90	- 0.47
1980	Siemens	2060	2063	2074	+ 0.68
815	Siemens Nixdorf	811	820	820	+ 1.11
280	Sony	276	268 90	268	+ 2.90
98	Sumitomo Bank	99 10	97 50	101	+ 1.52
240	T.D.K.	240	236 20	236 30	+ 1.54
52	Telefonica	54 80	54 50	54 20	- 1.08
880	Toshiba	35	34 30	34 50	- 1.43
495	Unilever	493	493 50	486 50	- 1.32
280	Unt Techn.	274 50	268 60	268 60	- 2.15
305	Vast Reefs	322 50	316	322	- 0.16
295	Volvo	307	307 80	302	- 1.63
158	West. Deep	164	161 40	162 10	- 1.16
350	Xerox Corp.	335	339 10	345	+ 2.99
123	Yasuenoch	125 50	127 40	127 40	+ 1.51
1 74	Zambia Cop.	1 76	1 77	1 76	....

COMPTANT (sélection)

25/4

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,6%77	122 23	8 14
Emp.Etat 9,8%78	100 75	7 73
10,80% 78/94	102 25	6 92
Emp.Etat 13,4%83	109 95	4 62
Emp.Etat 12,2% 84	103 89	8 88
Emp.Etat 11% 85	110 85	1 92
10,25% mars 86	104 90	1 26
OAT 10% 5/2000	105 58	9 15
OAT 9,9% 12/1997	106 10	3 83
OAT 9,8% 1/1998	103 37	2 30
ORT 10,30% 1985	1779 80	....
PTT 11,2% 85	108	4 19
CFF 10,30% 86	101 70	2 43
CFF 10,25% nov 90	104 05	1 17
CNA 10 % 1979	101	1 62
CNB Bques 5000F	99 76	3 22
CNB Paribas 5000F	99 60	3 22
CNB Suez 5000F	99 80	3 22
CNE 11,5% 85	102 55	9 27
CNI 1/82 5000F	99 75	3 22
CNT 9 % 86	99 40	0 42
CRH 10,90% déc.85	106 80	3 14
CHARB FCE 3% 100	146	....
CNCA	981	....
Cerus	2075	....
Alcatel 6 % janv. 89	556	....
Ly. Eaux cv 8,5%	782	....
Thoms. cv 9,2% 86	870	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	977	962
C.I.T.R.A.M. (B)	2500	....
Colleng	268	....
Cogifi	380	376 10
Comiphos	600	600
Cie Industrielle	4515	4462
Cpt Lyon Alesand.	414	405 10
Concorde	862	860
Constr.Mét.Prov.	32 70	33
Crédit Gén.Ind.	347 50	340 10
Cr Universel (Cie)	715	715
Crédifrol	126	128
Darbley	700	700
Degremont	1835	1810
Delalande	1613	1629
Delmas Vieljeux	4000	4000
Didot Bottin	1100	1115
Eaux Bassin Vichy	2765	2765
Eaux Vittel	998	1002
Ecia	249 80	257
Electro-Finsa	774	....
Electro-Banque	349 90	349
Est.Mng. Paris	3600	....
Essor (ex Etamid)	2139	2101
Finalens	262	262 30
F.I.P.P.	150	....
F.N.A.C.	1610	1610
Foncière (Cie)	882	882
Fonc.Lyonnaise	800	....
Foncina	650	....
Fougerolle	860	845
France I.A.R.D.	795	795
France SA (La)	1620	1600
From. Paul-Renard	2500	....
Gaumont	958	958
Genefim	316	312 20
Génelot	599	....
G.F.C.	385	386 50
G.F.I.I.	279 50	276
Grds Moulins Paris	1200	1200
Groupe Victoire	1150	1180
G.T.I (Transport)	481	....
Immobail	373	371 10
Immobanque	765	761
Im.Marseillaise	5310	5310
Imm. Plaine-Monceau	386	382 10
Inanfica	470	462 20
Invest.(Ste Cie.)	3080	....
Lambert Frères	482 80	....
Lille Bonnières	1556	1572
Loca-Expansion	294	....
Locafinancière	461 10	478
Locatel	197 80	....
Louis Vuitton	693	680
Louvre	3505	3520
Lucia	1780	....
Machines Bull	40 60	42 20
Meg.Uniprix	175	180

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Magnet	900	....
Métal Déployé	585	....
Mors	138	133 90
Navigation (Nle)	210	210
Oparep	302 50	305 50
Orbit (Cl)	288	287
Origny-Desvroise	1000	....
Palais Nouveautés	1090	1090
Paleol Marmont	610	610
Parfinance	196	197
Paribas (CP)	650	648
Pasia France	210 90	212
Paris Orléans	244	244
Parisienne Invest.	331 10	335
Pastel Cadena	1200	1200
Piper Heidsieck	1840	1850
Poncher	830	830
Promodès (Cl)	1145	1145
Publicis	705	894
Rochefortaise	122	112 40o
Rossin	306	306
Rougier	455	450
S.A.C.E.R.	480 10	481 20
S.A.F.A.A.	257 10	278 10d
S.A.F.I.C. Alex.	191	185
SAFT	1213	1220
Saga	324 90	322
Saint Dominique (F.)	132	130
Salins du Midi	652	653
Savoisienne M.	158	158
S.C.A.C.	785	785
Sevelle Meubeuge	400	400
S.Eind.Parc. (M)	153	....
Silic	660	669
Silvinit	322 80	313 80
S.I.P.H.	329	328
S.M.C.I.	325	324
Sobil	547	544
Sofio	524	538
Sofical	1228	1228
Sofilam (ex Satam)	81	80 60
Solargi	1450	1451
Sophia-Bail	420	424
Sopagri	175 10	175 10
Soudure Autogène	920	915
Sovabail	427	427
Spanl	715	....
Suez (CP)	300	300
Taittinger	3730	3750
Tessa-Acquitex	680	700
Tour Eiffel	237	237
Ulinor	1100	....
U.T.A.	2185	....
Vicat	400	400
Visiprix	2175	2110
Vizir	145	145 30
Maroc Sté Brasserie	246	287 80d

Actions

Agache (ex fin.)	1080	1080
Applications Hydr.	1442	1441
Arbel	615	620
Bains C.Monaco	1220	1218
B.Hypoth.Europ.	358	358
B.N.P. Intercont	295 10	304 80
Beghin-Say (C.I.)	529	....
Bénédictine	3750	....
Bidermann Interest	515	515
Blanzy Ouest	3226	....
B.T.P.	75	74
Cambodge	750	....
Carbone Lorraine	670	670
Case Pacteis	13 20	13 30
C.E.G.F (Frigor.)	412	412
Centenaire Blanzy	525	530
Cerabati	93	89 30o
Chargeurs Ny	129 70	....
CC (CP)	180	188

Etrangères

A.E.G.	660	660
Alcoa Nv Sica	303	337
Alcan Aluminium	124 50	120
American Brands	242	242
Arbed	144	....
Assurances Mines	177	....
Banco Popular Espa.	560	561
B.Rogiscenes Int.	24000	24000
Cas. Pacifique	101	98
Chrysler Corp.	82 50	....
C.I.R.	12	11 80
Commerzbank	930	....
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	294	287
Fiat	23 50	22 50
GBL (Brux Lamb.)	610	610
Gevaert	1050	....
Glaxo Holdings Ltd.	107 90	107 40
Goodyear Tire	127	128 50
Grace and Co (WR)	182	....
GTE Corp.	182	....
Honeywell Inc.	355	....
Johannesburg	75	....
Kobota	29	30 10
Lalonia	310	310
Midland Bank	24	....
Normande Mines	88	86
Olivetti priv.	11 60	....
Palchoud hold.	601	575
Pfizer Inc.	327 50	330
Procter Gamble	480 10	487
Ricoh	28	30 10
Roboco	299 50	299
Rodamco NV	163	....
Rolinco	298	299
Saipem	5 90	....
Sema Group	27	27
SKF Aktiebolaget	83	....
Tenneco Inc	250	....
Thorn Electrical	69 50	69 70
Toray Ind.	28 15	....
Vieille Montagne	3000	....
Wagons Lits	1180	1175
West Rand Cons.	9 80	10 45

Hors-cote

Bque Hydro Energie.	266	....
Buisrol	815	....
Calcipios	145	145
C G H Cogenor	56	....
C. Occid. Forestière	180	....
Chambourcy (M)	978	....
Cockery Bourdin	360	....
Coparex	575	....
Drouot Assurances	430	....
Elf Antargaz	1400	....
Europ. Accum.	65 20	....
Europ Soufres Ind.	34	....
Gerbot S.A.	69 90	68
Groupe Extension	62	....
Gsy Degrenne	451	....
Haribo Bigles Zan.	210	....
Hoogovens	297	....
IRF	300	....
Jaeger	125	....
Lecteurs du Monde	312	....
Nicolas	775	....
Panamalle RD.	1651	1519 o
Parcelp. Percer	350	....
Orandaint	240	....
Ronsito N.V.	196 50	197
St-Gobain-Emballage	3528	....
Sens Mens.	212 10	....
S.E.P.R.	1580	....
S.P.R. act. B	350	....
Téléindustrie Elect.	3768	....
Ulinor	380	....
Wagonsat	1500	....

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26/4	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 921	5 904	5 750	6 150
Ecu	6 953	6 953	....	....
Allemagne (100 dm)	337 210	337 350	327	347
Belgique (100 F)	16 400	16 407	15 950	16 950
Pays-Bas (100 fl)	299 360	299 500	288	308
Italie (1000 lires)	4 574	4 566	4 300	4 800
Danemark (100 krd)	86 330	88 250	84	92
Irlande (1 IR£)	9 990	9 980	9 650	10 450
Gde.Bretagne (1 £)	3 115	3 118	4 050	4 050
Grèce (100 drachmes)	401 800	400 250	388	408
Suisse (100 f)	94 800	94 630	90	98
Suède (100 krs)	86 800	86 850	83	91
Norvège (100 k)	47 930	47 932	46 400	49 400
Autriche (100 sch)	5 477	5 478	5 200	5 750
Espagne (100 pes)	3 921	3 920	3 500	4 300
Portugal (100 esc)	5 135	5 130	4 900	5 300
Canada (1 $ can)	4 297	4 280	3 680	3 660

هكذا من الاصل

MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le samedi 27 avril 1991
Beaucoup de nuages

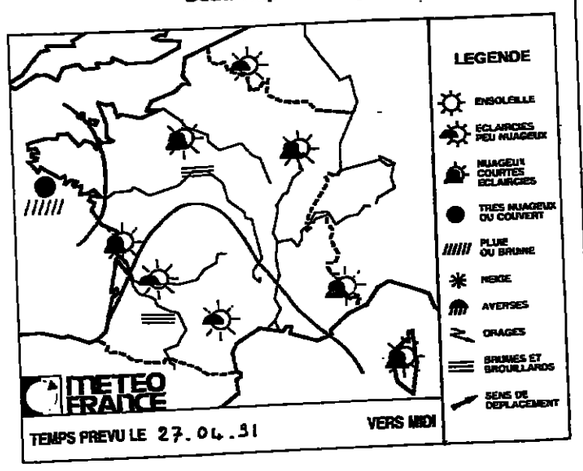

SITUATION LE 26 AVRIL 1991 A 0 HEURE TU

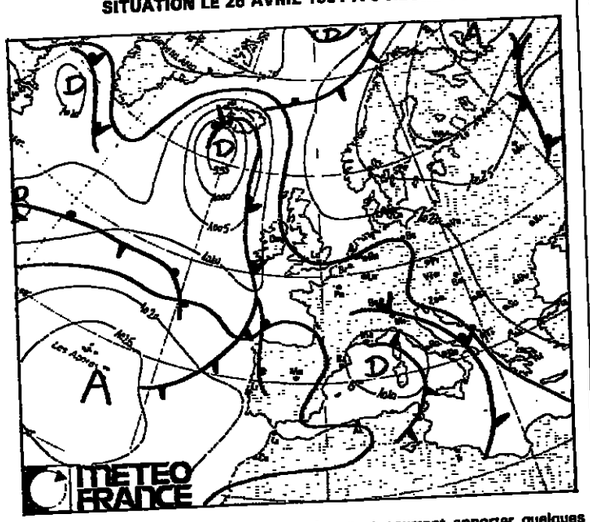

En cette fin de semaine et en début de semaine prochaine, les températures ne parviendront toujours pas à se hisser au niveau des températures de saison. Le temps ne sera pas franchement orienté à la pluie, mais il restera toutefois mitigé et le printemps continuera de se faire attendre.

Dimanche : encore médiocre à l'est. – Sur l'ensemble de la France, la matinée sera plutôt grise, brumeuse avec de nombreux bancs de brouillard.

Cette grisaille ne persistera pas sur les régions de la moitié ouest. Des éclaircies se développeront, mais les passages nuageux seront encore nombreux et pourront apporter quelques averses.

Sur la moitié est, le soleil percera plus difficilement. Ces nuages plus menaçants maintiendront un temps plus variable avec des ondées et quelques rares orages.

Les températures matinales seront toujours plutôt fraîches, entre 2 et 6 degrés.

L'après-midi, les températures ne parviendront pas à atteindre les températures de saison. Elles seront comprises entre 12 et 19 degrés du nord au sud.

PRÉVISIONS POUR LE 28 AVRIL 1991 A 12 HEURES TU

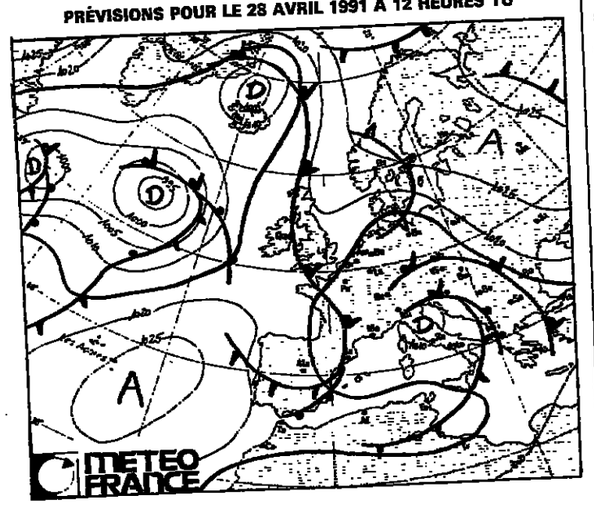

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 25-04-1991 à 18 heures TU et le 26-04-1991 à 6 heures TU — le 26-04-91

FRANCE				ÉTRANGER							
AJACCIO	17	8	C	TOULOUSE	11	3	C	LUXEMBOURG	12	3	D
BIARRITZ	–	–	–	TOURS	13	6	C	MADRID	14	4	D
BORDEAUX	13	5	C	POINTE-A-PITRE	31	22	D	MARRAKECH	22	8	D
BOURGES	13	6	C	ALGER	18	9	N	MEXICO	–	–	–
BREST	10	5	D	AMSTERDAM	14	3	D	MILAN	13	7	P
CAEN	12	2	D	ATHÈNES	20	9	D	MONTRÉAL	–	–	–
CHERBOURG	11	6	N	BANGKOK	–	–	–	MOSCOU	11	4	C
CLERMONT-FER	13	5	C	BARCELONE	14	6	N	NAIROBI	24	15	N
DIJON	14	4	N	BELGRADE	11	2	D	NEW-DELHI	–	–	–
GRENOBLE	15	6	C	BERLIN	13	4	N	NEW-YORK	–	–	–
LILLE	13	4	D	BRUXELLES	13	1	D	OSLO	13	0	N
LIMOGES	8	4	C	COPENHAGUE	13	4	C	PALMA-DE-MAJ	17	4	C
LYON	14	6	C	DAKAR	27	21	D	PÉKIN	18	6	D
MARSEILLE	14	6	P	DJERBA	22	14	D	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
NANCY	14	1	D	GENÈVE	14	6	C	ROME	16	9	P
NANTES	10	5	P	HONGKONG	–	–	–	SINGAPOUR	–	–	C
NICE	16	9	C	ISTANBUL	16	6	B	STOCKHOLM	9	– 1	C
PARIS-MONTS	14	7	C	JÉRUSALEM	24	14	D	SYDNEY	–	–	–
PAU	10	4	C	LE CAIRE	29	18	D	TOKYO	–	–	–
PERPIGNAN	12	7	C	LISBONNE	15	10	N	TUNIS	22	8	D
RENNES	8	1	B	LONDRES	12	5	N	VARSOVIE	12	0	N
ST-ETIENNE	13	4	P	LOS ANGELES	–	–	–	VENISE	15	6	D
STRASBOURG	15	2	D					VIENNE	10	3	N

A averse · **B** brume · **C** ciel couvert · **D** ciel dégagé · **N** ciel nuageux · **O** orage · **P** pluie · **T** tempête · * neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Naissances

– Catherine LÉPRONT
et
Marc-André BUHOT DE LAUNAY,

ont la joie de faire part de la naissance de leur fille

Raphaëlle
Marie-José, Annie, Geneviève,

née le 24 avril 1991.

Mariages

– Serge BARBARY DE LANGLADE
et sa cousine
Arlette RICCI

se sont mariés le 19 avril 1991, dans l'intimité.

Décès

– Mme Dominique Boudou,
son épouse,
Paule-Elise et Gérard Boudou,
ses enfants,
M. Marcel Boudou et Mme Jeanne Saint-Gaudens,
ses parents,
M. et Mme Alfred Guitton,
ses beaux-parents,

Jean-Louis et Claude Roque,
Maurice et Laurence Guitton,
Christine Motte-Bleton,
François et Marie-Madeleine Cosson,
Yves et Sophie Guitton,
Bernard et Françoise de Montgolfier,
Bertrand et Véronique Guitton,
Brigitte Motte-Lescop,
Claude et Régine Guitton,
Alain et Laure Barthélémy,
Christine Motte,
Xavier Guitton,
ses beaux-frères et belles-sœurs,

Les familles Boudou, Saint-Gaudens, Motte, Aerts, Guitton,
Ainsi que ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel BOUDOU,

survenu le 24 avril 1991, à Paris, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 29 avril, à 16 heures, en l'église Saint-Pierre du Petit-Montrouge, place Victor-Basch, Paris-14e (métro Alésia).

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, à l'issue de la cérémonie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses amis auteurs et réalisateurs de télévision,
Ses amis musiciens,
Ses amis techniciens,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcel BOUDOU,

survenu le 24 avril 1991.

– Odette,
son épouse,
Michelle, Chantal,
ses enfants,
Sophie, Ludovic, Laurent, Cedric,
ses petits-enfants,
Les familles Chatard, Jacquinot, Gseller, Lelouch, Geroux, Grenet, Vallon et Stalin,
font part du décès brutal de

Lucien CHATARD,

survenu dans sa soixante et onzième année.

5, avenue des Rattes,
21200 Beaune.
38, avenue des Minimes,
94300 Vincennes.

– A ceux qui ont connu et aimé

Christian DEBRAS,
professeur agrégé de médecine,

Sa famille
a la grande tristesse d'annoncer sa mort survenue le 21 avril 1991.

L'inhumation aura lieu le lundi 29 avril, à 15 h 30, au cimetière parisien de Thiais.

Ni fleurs ni couronnes ni condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Pierre Duchesne,
M. et Mme Frédéric Duchesne,
M. Guillaume Duchesne,
Mme Maurice Destandau,
M. et Mme Jean-Louis Destandau,
Mme Jacques -L. Vuitton,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Danièle DUCHESNE,
née Destandau,

survenu le 24 avril 1991.

Les obsèques auront lieu le mardi 30 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

THÈSES
Tarif Étudiants
50 F la ligne H.T.

– Nicole Genaille,
sa fille,
a la douleur de faire part du décès de

M. Robert GENAILLE,
historien d'art,
docteur ès lettres,
inspecteur général honoraire de l'instruction publique,
président d'honneur de la Société de l'histoire de l'art français,
membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant 1939-1945,

survenu à Palaiseau le 19 avril 1991, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

63, rue Hallé,
75014 Paris.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Daniel GROSBOIS,

survenu le 25 avril 1991, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le service religieux sera célébré le lundi 29 avril, à 14 heures, en l'église Saint-Gilles de Bourg-la-Reine, 6, boulevard Carnot.

M. et Mme Charrasse,
118, avenue du Général-Leclerc,
92340 Bourg-la-Reine.

– Mme Vitali Levi,
née Madeleine Plantey,
Daniel Levi,
Sandrine Levi,
Carine et Guillaume Cornu,
ont la douleur de faire part du décès de

Vitali LEVI,

survenu en sa soixante-seizième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Suivant les volontés du défunt, ni fleurs ni couronnes n'ont été souhaitées, mais des dons peuvent être adressés en faveur de l'université de Tel-Aviv, à Mme Durand-Coudert, 3, rue du Chais, 17690 Angoulins, qui transmettra.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Olivier PERROY,
ingénieur civil des Mines,
officier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre du Mérite national,

survenu brutalement à Lomé (Togo), le 17 avril 1991.

De la part de
Mme Olivier Perroy,
née Marthe Faivre d'Arcier,
Geneviève et Dominique Lacroix,
Françoise et Michel Bastard,
Antoine et Claude Perroy,
Brigitte Perroy,
Marie et Didier Sigrist,
Bruno Perroy,
Yves Perroy,
Ses treize petits-enfants,
Et toute sa famille.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, à Saint-Laurent-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

368, avenue du Prado,
13008 Marseille.

– M. et Mme Patrick Chaussonneaux,
M. et Mme Louis Gauthier,
Mlle Neil Saint-Mard,
M. et Mme Francis Quesnel Saint-Mard,
M. et Mme Michel Coupez,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hervé SAINT-MARD,
née Michelle Gaucher,

survenu accidentellement le 14 avril 1991.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la stricte intimité, le 18 avril, en l'église Saint-Pierre de Chavenay.

14, allée des Amarantes,
78450 Chavenay.

– Lidia Campolonghi,
Armand Sinko,
Marianne Sinko-Lercher et Peter Francesca Solleville,
Louis de Grandmaison et Victoire,
Les familles Sinko et Campolonghi,
Danièle Heymann,
font part du décès de

Marie-Claire SOLLEVILLE-SINKO,

le 24 avril 1991.

14, square de Port-Royal,
75013 Paris.
Viale Trastevere,
80 Roma.

– M. Henri Teychenié,
son fils et Madame,
M. Jacques Detain,
son beau-fils et Madame,
Yves et Claire Teychenié,
Dominique et Eliane Detain,
Catherine et Axel Amoretti,
ses petits-enfants,
Nicolas Detain,
Stanislas et Clémence Amoretti,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René TEYCHENIÉ,
proviseur honoraire.

Son corps sera incinéré le 26 avril 1991, à Amiens.

– Sa famille rappelle à votre souvenir

Mme Jeanne Renée TEYCHENIÉ,
son épouse,
professeur honoraire,

ravie à leur affection le 24 mai 1985.

Collège R. Sirot,
51390 Gueux,
13, rue des Vautes,
51140 Muizon,
Chemin de la Liberté,
32300 Mirande,
97300 Cayenne,
75005 Paris.

– M. Louis Toffoli,
M. Claude Toffoli,
M. Léo Carruthers
Et leurs familles,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Patrick TOFFOLI
maître de conférences hors classe,
université Paris-Sud,

survenu le mercredi 17 avril 1991, dans sa quarante-sixième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale à Charenton (Val-de-Marne).

Priez pour lui !

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mme Louis Brebion,
son épouse,
Ses enfants, Louis-Luc Brebion et Christian Dulcy,
infiniment touchés par vos marques de sympathie lors du décès de

M. Louis BREBION,

vous remercient de tout cœur et vous prient de croire à leurs sentiments très émus et reconnaissants.

– Ses amis,
Sa famille,
remercient toutes les personnes qui leur ont apporté leur soutien après le décès de

Maurice PINGUET,

décédé le 16 avril 1991, à la suite d'une intervention chirurgicale.

Anniversaires

– *« La terre, l'air, l'eau et le feu, ces merveilleuses essences dont la constante jouissance représente l'unique extase inaltérable de la vie. »*
J.-C. Powys.

Le 27 avril 1989

Jacques DELAVIER

nous quittait.

PHILATÉLIE

1, 2, 3, 4...

La Poste mettra en vente générale, le lundi 29 avril, quatre timbres-poste : *Nantes-Pont de Cheviré* (2,50 F), *90e Anniversaire du Concours Lépine* (4 F), et, dans le cadre de la série « Europa 1991 » consacrée à l'Europe spatiale, *Espace et Guyane* (2,50 F) et *Satellite et Télévision directe* (3,50 F).

● **Nantes-Pont de Cheviré.** – Format vertical 22 × 36 mm. Dessiné et gravé par Pierre Forget, imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

▶ **Vente anticipée sur le pont de Cheviré (Loire-Atlantique) les 27 et 28 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à chaque extrémité de la travée centrale ; le 27 avril, de 9 heures à 12 heures, au bureau de poste de Nantes-RP (boîte aux lettres spéciale).**

▶ **Souvenirs philatéliques : J. Notrot, 14, avenue du Lieutenant-Mallet, 44100 Nantes.**

● **90e Anniversaire du Concours Lépine.** – Format vertical 22 × 36 mm. Mise en page de Louis Arquer, gravure de Georges Bétemps, impression en taille-douce en feuilles de cinquante.

▶ **Vente anticipée à Paris les 27 et 28 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au Parc des expositions de Paris, porte B, avenue de la Porte-de-la-Plaine, 15e ; le 27 avril, de 8 heures à 12 heures, à Paris-Louvre-RP et à Paris-Ségur et, de 10 heures à 17 heures, au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, 15e (boîte aux lettres spéciale).**

● **Europa 1991 : l'Europe spatiale.** – Format vertical 22 × 36 mm. Dessinés et gravés par Claude Andréotto, imprimés en taille-douce en feuilles de cinquante.

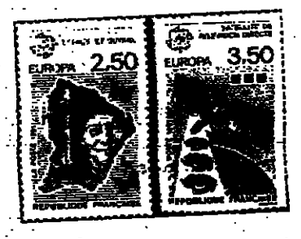

▶ **Vente anticipée à Strasbourg (Bas-Rhin) les 27 et 28 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à l'Hôtel du département, place du Quartier-Blanc ; le 27 avril, de 8 heures à 12 heures, aux guichets philatéliques de la RP et de l'AGERIP (boîte aux lettres spéciale).**

▶ **Vente anticipée à Kourou (Guyane), les 27 et 28 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à la mairie, avenue des Roches ; le 27 avril, de 7 h 30 à 12 heures, au guichet philatélique de Kourou (boîte aux lettres spéciale).**

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*
5, rue Antoine-Bourdelle 75015 Paris.
Tél. : (1) 40-65-29-27.
Spécimen récent sur demande contre 15 F en timbres.

En filigrane

● **La Dunkerquoise.** – La poste de Norfolk (Océanie) a émis, le 19 février, une série de quatre timbres d'usage courant représentant des bateaux, parmi lesquels la *Dunkerquoise*.

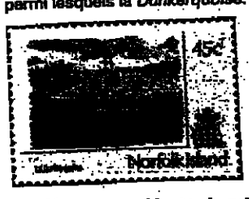

● **Ventes.** – Vente à prix nets Caphila spécialisée dans la thématique. Au catalogue, plus de trois mille lots dont cemets de France les plus rares (types *Blanc* et *Semeuse*). Nombreux non-émis, variétés, erreurs ou non catalogués (Caphila, 25, rue Drouot, 75009 Paris).

Vente sur offres de printemps des Offres marcophiles (M. Toutghalian, 6, rue des Couvaloux, 92150 Suresnes). Près de 2 000 lots de marques postales et de classiques sur lettres. A noter, par exemple, un cachet d'essai Mulhausen 66 du 9 février 1822 (3 000 F), des grilles sur n° 3 (de 300 F à 3 700 F selon origines) et des lettres et cartes postales classées par tarifs.

Vente à prix nets Guy Vérité (20, bd Exelmans, 75016 Paris) avec un catalogue de plus de 3 000 lots proposant années complètes et timbres de France et sélection du monde entier.

● **Manifestation.** – La Foire aux collectionneurs se déroulera, du 27 avril au 9 mai, dans le cadre de la Foire de Paris, sur 1 000 mètres carrés, à la porte de Versailles. Avec une cinquantaine d'exposants dans les domaines de la télécarte, des pin's, des miniatures de flacons de parfum, de la carte postale, de la philatélie, etc. En particulier, la Poste tiendra un stand et vendra une carte souvenir comportant les deux timbres de la série « Europa 1991 » et les oblitérations « premier jour » de Kourou et de Strasbourg. Une vente aux enchères de télécartes aura lieu, le 3 mai, par le ministère de Me Morand (renseignements : J.-C. Ast, au (1) 49-09-64-28.

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES PIERRE GEORGES

Tchernobyl, la dîme sur la vie

UNE trentaine de femmes marchent dans la campagne ukrainienne et chantent devant les champs la fête des impossibles moissons. L'une plante une petite croix de bois en terre radioactive. Le blé est beau comme un souvenir de blé, d'avant Tchernobyl.

L'atome leur a volé l'avenir. Depuis que le réacteur n°4 a explosé, le 26 avril 1986, le Moloch ne cesse de prélever sa *dîme sur la vie, sur l'espoir*. Et le temps ne fait rien à l'affaire pour ces pays d'Ukraine et de Biélorussie rongés par la plus insidieuse des calammités, le mal nucléaire.

« Envoyé Spécial » diffusait, jeudi sur A 2, un document tout à fait extraordinaire. Cinq ans *après Tchernobyl*, une équipe japonaise de la télévision NHK, basée à Hiroshima et accompagnée d'un médecin de cette ville, donc ayant quelques raisons historiques de s'y connaître, est venue enquêter. *Caméras et compteurs Geiger*, ou autres, au bras. Sans sensationalisme, se contentant d'enregistrer les faits et les rems comme ils venaient, la vie comme *elle va ou, plutôt, ne va* plus, l'équipe a réussi le plus implacable des *témoignages*.

Tchernobyl, cinq ans après, *est cette catastrophe* qui se lit dans les yeux d'une mère demandant à l'équipe d'emmener son enfant leucémique au Japon. « *Emmenez-la. Si elle pouvait aller un peu mieux, simplement se lever* ». Ou dans les mots de cet autre, parlant de *son fils « né l'année maudite »*. Tchernobyl est partout : dans l'angoisse de cette jeune femme prête à accoucher, dans les larmes des grands-mères qui ne le sont plus et des petites filles qui ne le seront *jamais. Ou dans l'école d'un village*, à 160 km de la centrale. Sur le ventre de chaque villageois courbé en deux, on appuie un appareil et, sur l'écran, thermomètre fou, la radioactivité monte, monte.

Leucémies, anomalies génétiques, cancers, le Moloch prélève *sa dîme sur tous, les enfants* d'abord, et partout. Car la radioactivité est partout. Le médecin japonais, en hélicoptère ou à pied, la traque et la trouve, sa vieille ennemie familière. A Tchernobyl, mais aussi à dix, cent, *six cents kilomètres de là*. Dans ces villes où la vie a cessé, décors fantômes d'un scénario-catastrophe et dans celles qui auraient dû être évacuées et que l'on arrose trois fois par jour pour les laver du mal insidieux. Et aussi dans cette *école où les* enfants jouent, insouciants et *rieurs. Chaque matin*, les maîtresses passent la cour au compteur et leur interdisent les recoins les plus exposés. Elles savent bien, elles, que le loup atomique y est.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 26 avril

TF 1

20.50 Variétés : Tous à la Une.
22.50 Magazine : Si on se disait tout.
23.50 Sport : Boxe. Championnat d'Europe : Daniel Londas (France)-Kevin Pritchard (Grande-Bretagne), super-plumes ; Greg Lonon (Etats-Unis)-Paul Mitchell (Grande-Bretagne), super-welters.
0.50 Au trot.
0.55 Journal, Météo et Bourse.

A 2

22.00 Magazine : Caractères. Ailleurs et compagnie. Invités : Marie Seurat *(Un si proche Orient)* ; Michel Hannoun *(Nos solitudes, enquête sur un sentiment)* ; Christian Jelen *(Ils feront de bons Français)* ; Richard Ford *(Une saison ardente)* ; Patrick Lapeyre *(Ludo et compagnie)*.
23.15 Journal et Météo.
23.35 Cinéma : *Un, deux, trois.* ■■■ Film américain de Billy Wilder (1961) (v.o.).
2.00 Magnétosport : Athlétisme. Coupe du monde de marathon.

FR 3

"L'ANTENNE EST A NOUS"
LE MAGAZINE TÉLÉ
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE SEINE SAINT-DENIS
SAMEDI A 11 H 30
SUR FR3

20.35 Magazine : Thalassa. L'Homme tempête, de Jean Loiseau.
21.35 Feuilleton : L'Affaire Saint-Romans.
22.35 Journal et Météo.
23.00 ▶ Magazine : Hors sujet. Profs au bord de la crise de nerfs. Tempête de cerveaux. La regard des nôtres : Les enfants et l'amour. Vécu : Rap à la fac. Archives.
3.55 Magazine : Musicales.

CANAL PLUS

0.30 Téléfilm : *Des vacances en enfer.*
2.05 Sport : Polo Master. River Plate-Westbury.
2.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : *Midnight Run.* ■■ Film américain de Martin Brest (1988).
1.00 Cinéma : Conte de printemps. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1989).

LA 5

20.50 Téléfilm : Qui a tué Sam ?
22.25 Feuilleton : Mystères à Twin Peaks.
0.00 Journal de la nuit.
0.10 ▶ Demain se décide aujourd'hui.

M 6

20.35 Téléfilm : La Panthère contre le crime.
22.15 Série : La Malédiction du loup-garou.
22.40 Magazine : Vénus.
23.10 Magazine : La 5e Dimension. *Rire ou mourir.*
23.40 Capital.
23.50 Six minutes d'informations.
0.05 Musique : Live.

LA SEPT

21.00 Téléfilm : Lieutenant Lorena.
22.15 Court métrage : Epreuve d'artiste.
22.35 Documentaire : La Cabane de rondins.
23.05 Documentaire : Pierre Guyotat, 52 minutes dans la langue.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Yvette Guilbert.
21.30 Musique : *Black and blue.*
22.40 Les nuits magnétiques. Mutation et disparition. 4. Quand la cervelle saute.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 25 avril au Théâtre des Champs-Elysées) : Concerto pour piano et orchestre n° 17 en sol majeur K 453, de Mozart ; Roméo et Juliette, de Prokofiev, par l'Orchestre national de France, dir. : James Conlon.
23.07 *Poussières d'étoiles.*

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde RADIO TÉLÉVISION

Samedi 27 avril

TF 1

13.15 Magazine : Reportages. Irlande, zone de guerre : Les Lamas de l'Hexagone.
13.50 La Une est à vous (et à 14.30).
13.55 Série : Vivement lundi.
17.30 Divertissement : Mondo dingo.
18.00 Magazine : Trente millions d'amis.
18.30 Jeu : Une famille en or.
18.55 Série : Marc et Sophie.
19.25 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Tiercé, Tapis vert, Météo et Loto.
20.45 Variétés : Succès fous.
22.40 Magazine : Ushuaïa. Spécial îles.
23.40 Magazine : Formule sport.
0.35 Journal, Météo et Trafic infos.

A 2

13.40 Magazine : Objectif médecine. Avortement : la filière anglaise ; Le gros cœur des *greffés* ; *Grossesses multiples* : l'envers du décor.
14.05 Magazine : Animalia.
15.00 Magazine : Sports passion. Rugby : championnat de France (huitième de finale, aller) : Brive-Toulouse
17.20 Club sandwich.
18.05 Jeu : Le Chevalier du labyrinthe.
18.35 Série : L'Appart'.
18.55 INC.
19.00 Série : Espionne et tais-toi.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Téléfilm : Flynn agent double.
22.15 Magazine : Bouillon de culture. Invité : Yves Simon.
23.50 Journal et Météo.
0.10 Série : Médecins de nuit.
1.00 Série : Le Saint.
2.00 Magnétosport : Waterpolo. Tournoi international (60 min).

FR 3

14.00 Sport : Tennis. Open de Monte-Carlo 1991.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.30, le journal de la région.
— De 20.00 à 0.05 La Sept —
0.05 Série rose : Le Partenaire inattendu.
0.35 Magazine : L'Heure du golf.

CANAL PLUS

13.30 Téléfilm : Les Epoux ripoux.
15.05 Sport : Golf. Open de Perrier.
17.05 Les Superstars du catch.
— En clair jusqu'à 20.35 —
18.00 Décode pas Bunny.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Top 50.
20.35 Téléfilm : Une affaire d'Etat.
22.00 Les Nuls... l'émission. *Invités : Eddy Mitchell, NTM.*
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Vendredi 13, n° 7. □ Film américain de Carl Buechler (1988).
0.25 Cinéma : Camorra. ■ Film italien de Lina Wertmüller (1985).

LA 5

13.30 Série : L'Enfer du devoir.
14.25 Série : La Loi de Los Angeles.
15.20 Série : Lou Grant.
16.12 Série : Frog Show.
16.25 Tiercé à Saint-Cloud.
16.45 Série : Le Retour de Mike Hammer.
17.35 Magazine : Intégral. Spécial formule 1 : à la veille du Grand Prix d'Imola à San-Marin ; Moto : Grand Prix de Laguna Seca, en Californie.
18.40 Jeu : La Ligne de chance.
19.25 Divertissement : Contes à dormir debout.
20.00 Journal et Météo.
20.40 Journal des courses.
20.50 Divertissement : Grain de folie.
22.20 Débat : A boulets rouges. Cinéma, show-biz français : quel avenir ?
0.00 Journal de la nuit.

M 6

13.25 Série : Cosby Show (rediff.).
14.00 Série : Supercopter.
14.45 Série : Laramie.
15.35 Série : Les Espions.
16.30 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.40 Série : Vegas.
17.35 Série : L'homme de fer.
18.30 Série : Les Têtes brûlées.
19.20 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.35 Téléfilm : La Robe blanche de Pamela.
22.20 Téléfilm : L'Espace d'un cri.
0.00 Six minutes d'informations.
0.05 Musique : Rapline.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

13.20 Téléfilm : *Lieutenant Lorena.*
14.40 Court métrage : Epreuve d'artiste.
15.00 Dynamo.
15.30 Documentaire : La Cabane de rondins.
15.55 Documentaire : Seurat.
17.05 Documentaire : Marcel Landowski, un musicien dans la cité.
18.00 Mégamix.
19.00 Documentaire : La Samba d'Auguste Comte.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.05 Histoire parallèle.
21.00 ▶ Téléfilm : Le Chemin de Damas.
22.25 Soir 3.
22.45 Magazine : Cinéma de poche.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Bruno Gillet, compositeur
20.45 Dramatique. Grande école, de Jean-Marie Besset.
22.35 Musique : Opus. Musique à Terezin Sonate n° 6, Quatuor n° 3, *Der Frühling*, d'Ullmann ; Sonate. Trio à cordes, de Klein ; Sonate n° 2, de Reiner, par le Quatuor Martinu et Thomas Visek, *piano*.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Opéra (en direct du Châtelet) : Ariane et Barbe-Bleue, opéra en trois actes de Dukas, par l'Orchestre philharmonique et le Chœur de Radio-France, dir. Eliahu Inbal.
23.05 Poussières d'étoiles.

Dimanche 28 avril

TF 1

11.20 Magazine : Auto-moto.
11.50 Jeu : Tournez... manège.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.53 Météo, Trafic infos et Journal.
13.15 Série : Hooker.
14.10 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
15.05 Série : Agence tous risques.
16.00 Divertissement : Vidéo gag.
16.35 Sport : Football. Coupe deFrance : PSG-OM, en direct du Parc des Princes.
18.00 Loto sportif.
19.05 Magazine : 7 sur 7. Invitée : Sophie Marceau.
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : PROFS. ■ Film français de Patrick Schulmann (1985). Avec Patrick Bruel, Fabrice Luchini, Christophe Bourseiller.
22.30 Magazine : Ciné dimanche.
22.35 Cinéma : Deux affreux sur le sable. □
0.10 Journal et Météo.

A 2

12.00 Dimanche Martin (et à 13.25, 15.50).
13.00 Journal et Météo.
15.00 Série : Mac Gyver.
16.35 Série : Eurofilics.
17.25 Documentaire : L'Equipe Cousteau à la redécouverte du monde. Les Forçats de la mer.
18.20 Magazine : Stade 2. Cyclisme ; Football ; Rugby. Images et résultats de la semaine ; Lutte gréco-romaine. Tennis. Basket-ball. Omnisport. Automobile.
19.30 Série : Maguy.
20.00 Journal et Météo.
20.45 Série : Les Cinq Dernières Minutes.
22.10 Magazine : L'Œil en coulisses.
23.15 Journal et Météo.
23.30 Courts métrages : *Histoires courtes.*
0.00 Série : Le Saint.

FR 3

12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.30 Sport : Tennis. Open de Monte-Carlo 1991.
18.30 Amuse 3.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.30, Mag cité.
20.05 Série : Benny Hill.
20.35 Magazine : Musique, maestro. A l'Opéra Berlioz de Montpellier. Prélude et allegro, de Pugnani ; Danse hongroise n° 1, de Brahms ; Concerto pour deux violons, vivace, de Bach ; Concerto pour piano en fa, allegro agitato, de Gershwin ; Canzone di Ricordi *(« un vago »)*, de Martucci ; La Mort d'Iseult, de Wagner ; Ivan le Terrible *(« il me semble parfois »)*, de Bizet, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. Karl Anton Rickenbacher et James Loughran.
22.00 ▶ Magazine : Le Divan. Invité : André Miquel.
22.20 Journal et Météo.
22.50 Cinéma : La Chair et le Diable. ■■■ Film américain de Clarence Brown (1927). Avec Greta Garbo, John Gilbert, Lars Hanson (muet).
0.20 Magazine : Belles et bielles.
0.50 Musique : Carnet de notes.

CANAL PLUS

10.25 Cinéma : Midnight Run. ■■ Film américain de Martin Brest (1988). Avec Robert De Niro, Charles Grodin, Yaphet Kotto.
— En clair jusqu'à 14.00 —
12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Mon Zénith à moi. Invitée : Stéphanie de Monaco.
13.30 Magazine : Rapido.
14.00 Série : Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI.
14.45 Sport : Golf. L'Open Perrier de Paris.
17.05 Les Nuls... l'émission.
18.00 Cinéma : Ça plane les filles. ■ *Film américain d'Adrian Lyne* (1980).
— En clair jusqu'à 20.40 —
19.40 Flash d'informations.
19.45 Ça cartoon.
20.30 Dis Jérôme... ?
20.35 Magazine : *L'équipe du dimanche.*
20.40 Cinéma : Meurtre à Hollywood. ■ Film américain de Blake Edwards (1988). Avec Bruce *Willis, James Garner*, Malcolm McDowell.
22.20 Flash d'informations.
22.30 L'Equipe du dimanche. Football ; Boxe : Basket-ball américain.
1.30 Cinéma : Tout l'or du monde. ■■ Film français de René Clair (1961).

LA 5

12.10 Divertissement : Rires parade.
12.40 Météo (et à 13.25).
12.45 Journal.
13.30 Magazine : *Le Club F1.* Grand Prix de formule 1 d'Imola à San-Marin.
16.10 Série : Frog Show.
16.25 Tiercé à Longchamp.
16.50 ▶ Documentaire : La Grande Saga des animaux. Les Oiseaux des lacs et des marais.
17.20 Cirque.
18.25 Série : La Famille des collines.
19.15 Contes à dormir debout.
19.55 Journal.
20.10 Magazine : *Dimanche 20 h 10* Elkabbach.
20.45 Journal des courses.
20.50 Cinéma : La fiancée qui venait du froid. ■■ Film français de Charles Nèmes (1983). Avec Thierry Lhermitte, Barbara Nielsen, Gérard Jugnot.
22.35 Magazine : Reporters. Corse : la dérive maffieuse ; Les petits chanteurs de Tolz ; Le dernier jour de... Jim Morrison.
23.30 Magazine : Top chrono.
0.15 Journal de la nuit.

M 6

11.00 Documentaire : La Face cachée de la Terre.
11.25 Série : La Famille Ramdam.
11.50 Magazine : Sport 6 première.
11.55 Infoconsommation.
12.00 Informations : M 6 express (et à 22.15).
12.05 Série : Mariés deux enfants.
12.30 Série : L'Etalon noir.
13.00 Série : L'Ami des bêtes.
13.55 Série : Supercopter.
14.45 Variétés : *Ouvert le dimanche.*
16.20 Série : Vic Daniels, flic à Los Angeles.
16.50 Série : Laredo.
17.40 Série : L'Homme de fer.
18.30 Série : Les Routes du paradis.
19.25 Magazine : Culture pub.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : *Ma sorcière bien-aimée.*
20.30 Magazine : Sport 6 (et à 0.10).
20.35 Téléfilm : Maï, la petite fille de la guerre.
22.20 Capital.
22.35 Cinéma : Dortoir des grandes. □
0.05 Six minutes d'informations.
0.15 Musique : Boulevard des clips.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

12.55 Documentaire : Mama era punk.
13.30 Histoire parallèle.
14.30 Documentaire : Cabra marcado para morrer.
16.30 Documentaire : Autour *du « Mariage de Figaro ».*
17.00 Pierre Guyotat, 52 minutes dans la langue.
17.55 Danse : La Fille mal gardée ou il n'est qu'un pas du mal au bien.
19.10 Concert : *Peter Schidlof.*
20.00 Documentaire : *Blues de Balfa.*
20.30 Cinéma : Antonio Das Mortes. ■■■ Film brésilien de Glauber Rocha (1969).
22.05 Courts métrages : *Barbosa ;* Nelson Cavaquinho.
22.35 Cinéma : Les Deux Fragonard. ■ Film français de Philippe Le Guay (1988).
0.25 Court métrage : *La Rupture.*

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Comme la mémoire entre les doigts (Dancing ; *La glace à trois faces*).
22.35 Musique : Le concert. La mémoire des Carpates. Musiques et textes tziganes, yiddish, russes, hongrois, roumains et bulgares.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 janvier à Salzbourg) : Symphonie n° 25 en sol mineur K 183, Concerto pour violon et orchestre n° 5 en la majeur K 219, Symphonie n° 41 en ut majeur K 551, de Mozart, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Riccardo Muti.
23.05 Poussières d'étoiles. Autour de Pelléas et Mélisande de Debussy.

Du lundi au vendredi, à 9 heures, sur FRANCE-INTER
« ZAPPINGE »
Une émission de GILBERT DENOYAN avec ANNICK COJEAN et la collaboration du « Monde ».

هكذا من الأصل

مكذا من الاصل

Le Monde

ÉTATS-UNIS

L'ancien président Jimmy Carter demande une enquête sur la libération des otages de l'ambassade américaine à Téhéran

L'ancien président américain Jimmy Carter a demandé jeudi 25 avril une enquête sur des informations selon lesquelles des responsables de la campagne de Ronald Reagan, en 1980, avaient conclu un accord avec l'Iran sur les otages de l'ambassade des Etats-Unis. Selon ces accusations, ces responsables auraient obtenu que l'Iran ne libère pas les otages avant l'élection présidentielle de novembre 1980, élection remportée par Ronald Reagan.

« Je pense que ces allégations doivent être l'objet d'une enquête plus approfondie. Si elles sont fausses, ce que j'espère, elles doivent être enterrées. Et si elles sont vraies, je pense qu'elles doivent vraiment être dévoilées », a déclaré Jimmy Carter. Il a affirmé qu'il entendait dire depuis dix ans que William Casey, directeur de la CIA dans l'administration Reagan, avait participé à cette affaire.

« Cela donne presque la nausée de penser que cela pourrait être vrai, qu'un citoyen américain responsable ait pu retarder la libération d'otages américains ne serait-ce que d'un jour pour quelque objectif que ce soit », a ajouté M. Carter.

L'ex-président américain a expliqué qu'il avait été convaincu de la nécessité de se pencher de plus près sur cette affaire par le nombre d'informations auxquelles elle a donné lieu, dont une récente émission de la chaîne de télévision publique PBS.

Les Américains pris en otages par des militants extrémistes iraniens à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran en 1979 ont été détenus pendant 444 jours, jusqu'au jour de l'investiture du président Reagan en janvier 1981. – *(Reuter.)*

Transmis à la Commission nationale informatique et libertés

Deux projets de décret sur le fichage des données « sensibles »

Le 4 mars 1990, M. Michel Rocard avait été contraint d'annuler les décrets relatifs aux fichiers des Renseignements généraux et au fichier informatisé du terrorisme, après la polémique provoquée par la publication de ces deux textes au *Journal officiel* (*le Monde* du 6 mars). Un an après cette volte-face, le gouvernement vient d'adresser deux nouveaux projets de décret à la Commission nationale informatique et libertés, présidée par M. Jacques Fauvet.

Les opinions politiques, philosophiques et religieuses d'une personne, ou encore son appartenance syndicale ou son origine ethnique, figurent aujourd'hui dans les fichiers des RG comme dans le fichier dit antiterroriste. En toute illégalité, puisque la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 interdit le fichage de ces données *« sensibles »*.

La loi prévoit toutefois que des décrets de dérogation peuvent autoriser le traitement de telles données, notamment pour des personnes pouvant porter atteinte à la sûreté de l'Etat. S'agissant des fichiers des RG, les décrets concernés n'ont jamais été pris, et cette situation se perpétue depuis plus de dix ans.

Par rapport aux décrets annulés par M. Rocard en mars 1990, les nouveaux projets présentent certains progrès, estime-t-on à la Commission nationale consultative des droits de l'homme, qui a été consultée par le gouvernement. Il n'est ainsi plus possible de ficher les données sur les *« influences politiques »* ou les *« critères raciaux ou ethniques »*. En effet, les projets actuels ne retiennent plus que la conservation des informations concernant *« les signes physiques particuliers, objectifs et inaltérables »* – la couleur de la peau, par exemple – et *« les activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales »*.

En outre, une procédure de contrôle et de mise à jour des fichiers sera mise en œuvre, tous les cinq ans, sous le contrôle de la CNIL. On déplore pourtant, à la CNIL et à la Commission consultative des droits de l'homme, que les fichiers des RG ne distinguent pas les informations *« classiques »* nécessaires à l'information générale du gouvernement (qui comportent des données de type *Who's Who*), des fichages *« sensibles »* (sur des personnes suspectes ou des délinquants). Les commissions verraient d'un bon œil l'ouverture d'un accès *« semi-direct »* aux fichiers, permettant d'améliorer l'accès et le contrôle des informations.

Ces projets interviennent au moment où, sous l'effet notamment de l'affaire Dufourg et de la mort du pasteur Doucé, une circulaire du 28 février, signée par M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, a précisé les missions, les méthodes et la déontologie des RG, services chargés du *« recueil du renseignement dans les domaines politique, économique et social »*.

Encore à l'état de projets, les textes transmis à la CNIL sont susceptibles d'amendements, avant que le Conseil d'Etat soit saisi. A la CNIL comme à la Commission consultative des droits de l'homme, on espère encore que jouera l'influence de M. Philippe Marchand, qui fut, pendant près de dix ans, un membre actif de la Commission informatique et libertés.

ERICH INCIYAN

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Carte postale

Il y a un peu plus d'un an, on était encore rue des Italiens, je me pointe à la machine à café en fin de matinée. Et qu'est-ce que je vois scotché, entre « au lait », « court », « long », et « sucré », un avis écrit à la main : c'est un petit Anglais, un gamin de six ans, atteint d'un cancer. Avant de mourir, il rêve d'entrer dans le Guiness, le livre des records, au titre de celui qui a reçu le plus grand nombre de cartes postales lui souhaitant un prompt rétablissement.

Je vais pour noter l'adresse... Pas de papier, pas de crayon. Arrive une copine.

– Qu'est-ce qui est marqué ? Ah ! encore un truc genre télé-thon ! Dis donc, à propos, mon gosse a une angine. Impossible de le déposer chez la nourrice. Je l'ai confié à la concierge. Faut que je me dépêche de rentrer. Allez, tchao !

Le lendemain, la notice avait disparu. Bon, tant pis, trop tard. Ah ! merde, elle m'a encore bouffé ma pièce, cette putain de machine, si c'est pas malheureux quand même !

Et puis, l'autre jour, en débarquant dans mon bocal, j'allume la télé tout en ouvrant mon courrier. Toujours des enfants kurdes en train de crever de froid, de crever de faim. C'est tragique, mais qu'est-ce qu'on peut y faire ? Et cette lettre, c'est quoi ? Des professeurs de médecine à Saint-Louis, à Necker, qui me demandent de tisser une chaîne de solidarité en signalant à dix personnes de mon choix le cas du petit Anglais. Il lutte depuis des mois contre une tumeur maligne métastasée, et son plus grand désir serait d'entrer...

Comment, il n'est pas encore... ? La barbe ! C'est tout ce qui me manquait, me fendre de dix bafouilles. Déjà que pour envoyer une carte postale faut l'acheter, faut la timbrer, faut la glisser dans la boîte ! Alors, je vous donne ses coordonnées : Craig Shergod. 36 Shelby Road. Carl Shalton. Surrey SN9 1LD. Royaume-Uni. Vous croyez pas obligés, hein !

L'ESSENTIEL

SECTION A

Débats
« Fixer le cap », par Lionel Stoléru ; « CSG : l'incohérence », par Jean-Jacques Dupeyroux 2

Les socialistes espagnols en crise 6

Le président Walesa en Grande-Bretagne
Un Polonais séduit par les fastes de la Couronne 6

Le nouveau gouvernement finlandais 6

Journal d'un amateur
« Loi », par Philippe Boucher 10

Les travaux du Parlement
L'incertitude demeure sur le vote de la réforme hospitalière. Les expulsions de « squatters » seront plus difficiles 11

Fausses factures
Le président de Nice-Acropolis en garde à vue 12

Traitement antisida
Des dermatologues confirment les cas de vaccine à l'hôpital Saint-Antoine 13

Entretien avec Jane Campion
Le film de la réalisatrice néo-zélandaise est inspiré de la biographie de sa compatriote Janet Frame 14

SECTION B

SANS VISA

● Une semaine de Harlem ● Coup d'œil : « Georges, ta quinine ! » ● Le Thoronet, abbaye cistercienne ● A Paris : les mercredis de l'Assemblée ● Jeux ● Table : le Mourtayrol 17 à 24

SECTION C

Air France dans le rouge
Le groupe Air France a accusé 717 millions de francs de pertes en 1990 25

Liaison maritime Lorient-Asturies
Les collectivités territoriales bretonnes ont soutenu cette initiative 25

L'attribution des logements HLM
Un point de vue de M. Edmond Maire, critique sur l'usage de la loi de 1987 28

Remous à la CLT
Affrontements entre les deux principaux actionnaire de la Compagnie luxembourgeoise de télévision 29

Services

Abonnements	2
Annonces classées	29
Carnet	32
Jeux	22
Loto, Tac-o-Tac	29
Marchés financiers	30-31
Météorologie	32
Radio-Télévision	33
Spectacles	15-16

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 26 avril 1991 a été tiré à 495 758 exemplaires.

CAMEROUN

M. Sadou Hayatou est nommé premier ministre

Le président Paul Biya a nommé, jeudi 25 avril, M. Sadou Hayatou au poste de premier ministre, fonction dont le Parlement avait voté, lundi, le rétablissement, a annoncé la radio nationale. Agé de quarante-neuf ans, le nouveau premier ministre est né à Garoua, principale ville du Nord et fief traditionnel des musulmans, dont était originaire l'ancien président Ahidjo.

Promu, il y a un an, secrétaire général de la présidence de la République, M. Hayatou avait occupé auparavant les fonctions de ministre de l'agriculture, du plan et de l'aménagement du territoire, puis des finances. Il s'était surtout distingué, en 1988, en négociant avec le FMI et la Banque mondiale le premier programme de redressement économique du Cameroun.

Sa nomination n'a pas, toutefois, soulevé l'enthousiasme de l'opposition. L'organisation d'une conférence nationale, à laquelle le président Biya est hostile, reste le principal cheval de bataille de celle-ci.

Signe inquiétant pour le régime : plusieurs hauts responsables du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC, ex-parti unique, au pouvoir), notamment M. François Sengat Kuo, membre du bureau politique du RDPC, et M. Jean-Jacques Ekindi, président départemental du RDPC à Douala, viennent de se rallier à cette idée. Ces premières « lézardes au sommet » tendent à accréditer la thèse d'une scission au sein du RDPC. – *(AFP, Reuter.)*

□ **AFRIQUE DU SUD : Pretoria annonce la libération de prisonniers politiques.** Quelque deux mille prisonniers vont être incessamment libérés, a annoncé, jeudi 25 avril, au cours d'une conférence de presse, le ministre de la justice. Un accord passé, le 6 août, entre le gouvernement et le Congrès national africain (ANC) a prévu l'abandon de la lutte armée par l'ANC en échange de la libération de quelque 3 000 prisonniers politiques et le retour des exilés au 30 avril. Environ 350 détenus politiques ont déjà été libérés. – *(AFP.)*

□ **NIGERIA : cinquante cadavres découverts par la police, à la suite des émeutes.** – Les forces de sécurité, qui ont rétabli l'ordre dans la ville de Bauchi (nord), récemment secouée par des émeutes de fondamentalistes musulmans, ont retrouvé les cadavres de plus de cinquante personnes, a déclaré, jeudi 25 avril, un porte-parole de la police. – *(AP.)*

EN BREF

□ **PHILIPPINES : libération du prêtre français enlevé.** – Le père Yves Caroff, enlevé le 27 mars aux Philippines par un groupe de bandits musulmans (*le Monde* du 29 mars et du 24 avril), a été libéré vendredi 26 avril, a annoncé l'ambassade de France à Manille.

□ **Le meurtre de Céline Jourdan.** – Richard Roman, l'un des deux assassins présumés de la petite Céline Jourdan, violée et assassinée le 26 juillet 1988 à la Motte-du-Caire (Alpes de Haute Provence), sera de nouveau incarcéré, a décidé la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence vendredi 26 avril.

NOUVEAU ET SEDUISANT DOUBLES RIDEAUX "HAUT DE GAMME" EN PRET A POSER :
▶ Réalisés dans nos tissus exclusifs, une superbe collection des meilleurs dessins – Impressions Cachemire, Perses, styles XVIII[e] siècle, Anglais, etc.
▶ Des prix "Rodin" donc vraiment avantageux, pour des articles d'excellent standing.
RODIN
36, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS

Au Sénat

L'examen du code pénal prend du retard

Les sénateurs ont continué, dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 avril, l'examen des articles du projet de loi réformant les dispositions du livre II du code pénal, présenté par M. Georges Kiejman, ministre délégué à la justice. Compte tenu de la lenteur des débats et des aléas du calendrier, le vote sur l'ensemble du livre II, prévu pour cette fin de semaine, ne devrait pas intervenir avant une dizaine de jours.

La tournure que prend la discussion des articles du code pénal, au Sénat, va certainement raviver les regrets de ceux qui, au lieu du découpage du texte en livres échelonnés dans le temps, auraient préféré voir examiner l'ensemble du projet par le Parlement au cours d'une session extraordinaire. Depuis l'ouverture des débats, mardi 23 avril, les sénateurs ne progressent qu'à pas comptés. Le vote sur l'ensemble du projet n'a donc pas pu intervenir, comme prévu, en cette fin de semaine, et le Sénat n'envisage pas, au grand dam du gouvernement et en dépit de l'ordre du jour adopté en conférence des présidents, de rattraper son retard au cours des deux seules séances prévues pour la semaine prochaine. Dans ce cas, les débats ne pourront reprendre que dans une dizaine de jours.

Au cours de la discussion générale sur le livre II du code, qui traite de la répression des crimes et des délits contre les personnes, M. Michel Rufin (app. RPR, Meuse) avait indiqué que depuis la rédaction du projet, en 1986, la législation s'était enrichie de plusieurs lois qui rendaient le texte incomplet. Le gouvernement a pallié une de ces lacunes en faisant adopter, dans la nuit de mercredi à jeudi, une série d'amendements reprenant les principales dispositions de la loi du 31 décembre 1987 réprimant la provocation au suicide. Le fait de provoquer au suicide sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende lorsque la provocation est suivie du suicide ou d'une tentative de suicide. Valables également pour ceux qui font la propagande ou la publicité en faveurs de produits ou de moyens de se donner la mort, ces peines seront portées à cinq ans et 500 000 F lorsque la victime est un mineur de quinze ans.

Au chapitre des agressions sexuelles, les sénateurs ont porté de dix à quinze ans la peine d'emprisonnement pour le viol. Cette peine sera de vingt ans en cas de circonstances aggravantes. M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort) a fait repousser un amendement de M. Charles Jolibois (Rép. et ind., Maine-et-Loire), rapporteur de la commission des lois, tendant à instituer l'obligation d'une peine de sûreté pour le viol. Cette disposition a été cependant adoptée par le Sénat dans les cas de viol ayant entraîné la mort de la victime sans intention de la donner et de viol précédé ou accompagné de tortures ou d'actes de barbarie.

GILLES PARIS

M. Jean-Albert Cartier, administrateur du Palais Garnier, a été licencié

M. Pierre Bergé, président du conseil d'administration de l'Opéra de Paris, a annoncé lors d'une réunion du conseil, jeudi 25 avril, *« qu'en accord avec le gouvernement, il dénonçait les conventions collectives »* et que M. Cartier, administrateur du Palais Garnier, *« ne faisait plus partie du personnel de l'Opéra de Paris »*. Le 21, il avait annoncé qu'il nommait M. Georges-François Hirsh coordinateur de l'Opéra de la Bastille et du Palais Garnier (*le Monde* du 23 avril). Les statuts de l'Opéra de Paris ne prévoient pas la possibilité que les deux établissements soient chapeautés par une seule et même personne, sans toutefois l'interdire formellement.

M. Jean-Albert Cartier n'ayant pas démissionné, il a donc été licencié. *« Pour absentéisme »*, selon M. Pierre Bergé. Ce licenciement serait abusif selon M. Cartier dans la mesure où M. Pierre Bergé n'a pas eu un entretien préalable avec l'intéressé.

Mme Anne d'Ornano élue présidente du conseil général du Calvados

Mme Anne d'Ornano (UDF-PR) a été élue, vendredi 26 avril, présidente du conseil général du Calvados, par 35 voix contre 11 à M. André Ledran (PS) et un bulletin blanc.

Plusieurs élus ruraux divers droite et les neuf conseillers généraux RPR n'étaient pourtant pas enthousiasmé par ce choix, mais, nous signale notre correspondant à Caen, Jean-Jacques Lerosier, l'ensemble des élus UDF s'y était rallié et, au cours d'une « primaire », organisée lundi 22 avril, le RPR s'inclinait devant la décision de la majorité. Finalement, il n'a manqué aucune des voix de droite présentes à la veuve de l'ancien président, puisque le conseil général du Calvados comprend 28 UDF et divers droite, 9 RPR, 11 PS et un « majorité présidentielle ».

M. Jacques Toubon invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jacques Toubon, ancien secrétaire général du RPR, député de Paris, sera l'invité de l'émission hebdomadaire *« Le grand jury RTL-le Monde »* dimanche 28 avril de 18 h 30 à 19 h 30.

Le maire du treizième arrondissement, ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, répondra aux questions d'André Passeron et de Patrick Jarreau du *Monde* et de Paul-Jacques Truffaut et de Dominique Pennequin de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

□ **Pollution à Hyères.** – La région d'Hyères a été atteinte à son tour, vendredi 26 avril, par la pollution en provenance du pétrolier Haven qui a coulé le mois dernier au large de Gênes.

Le mensuel PASSAGES LA PSYCHANALYSE A-T-ELLE RÉPONSE À TOUT ?
VENTE EN KIOSQUE 30 F

VO Des prix à vous faire tourner la tête
SPÉCIAL MONTRÉAL
Départs les Mardis • Retours les Dimanches
Exemple de prix pour un départ le 14 MAI et retour le 19 MAI
A partir de 1 600 F + taxes
Tél. : 40 53 07 11 • 181, bd Pereire, 75017 PARIS

ALANTOURS »» NORVÈGE ««
A LA DÉCOUVERTE DU MONDE DES FJORDS
Circuits accompagnés
8 jours/7 nuits Paris-Paris, pension complète : 7 680 F (départs juillet et août).
Demandez la brochure SCANDINAVIE à votre agent de voyage ou ALANTOURS, 5, rue Danielle Casanova 75001 Paris ☎ (1) 42 96 58 78.
destinations ALANTOURS